



COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XX.

CONTENANT les Mémoires de Messire GUILL. *&* MARTIN DU BELLAY.

XVIe SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

C'est au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adresser, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

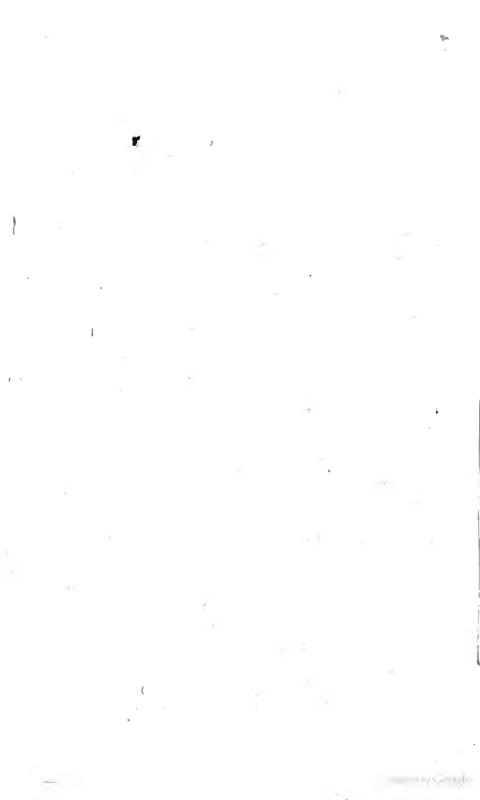
TOME XX.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'Anjou-Dauphine, N°. 6.

1786.



MÉMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DU BELLAY.

SUITE DU SEPTIÈME LIVRE.

Au mesme temps que ces choses se faisoient en Piemont, le Comte de Nassau, après avoir saccagé Guyse & toutes les villes champestres à l'entour, mettant le feu partout où il passoit, & emmenant proye & butin d'hommes, de bestial, & de biens meubles, conduisoit son armée droit au chemin de Sainct Quentin. M. le Mareschal de la Marchk, qui avoit jà commencé de fortifier la ville de Laon, en deslogea incontinent qu'il entendit ceste nouvelle, deliberé de s'aller mettre dans Sainct Quentin, tant il avoit ceste entreprise à cueur de se trouver chef assiegé en une ville, pour donner preuve du cueur, du soin, de l'industrie & diligence qu'il auroit à endurer un siege, soustenir un assaut, & inventer les moyens de bien garder & deffendre une ville. Mais sur chemin il fut adverty par ses descouvreurs, que l'ennemy ayant eu advis du bon ordre qui estoit mis à la garde

& deffenfe de Sainct Quentin, avoit tourné bride foudainement, & tiroit le chemin de Peronne, pour avoir fceu que cefte ville, encore qu'elle fut forte par la nature & affiete du lieu, n'eftoit toutesfois affez fortifiée, & encore moins fournie du nombre de gens qui eftoit requis à la tenir contre une fi groffe puiffance. A cefte caufe le Marefchal auffi, changeant de deliberation, tourna fon chemin devers la ville de Peronne. Environ le dixiefme jour d'Aouft, partant le le camp des ennemis d'un petit village ou pluftoft cenfe, appellée la Catelle (a), fomma en paffant le chafteau d'Aplincourt, qui fe rendit incontinent, car il avoit efté abandonné pour non tenable. Le lendemain ils pafferent la riviere de Somme au-deffus dudit chafteau, & vindrent gaftans & bruflans tout le pays jufques auprès de Peronne. Le mefme jour y eftoit entré le Sire de Sercus avecques mille hommes de pied, qu'il avoit en charge particuliere de la legion de Picardie, dont il eftoit Capitaine-General, & nonobftant qu'à venir de Ham dont il eftoit party environ minuict, & depefché par Mgr. le Duc de Vendofme, il luy eut convenu paffer à travers les villages & cenfes, qui

(a) Le Catelet, fuivant l'Abbé Lambert.

encore fumoient du feu que l'ennemy en paſſant y avoit bouté, ſi avoit-il eu ſi bonnes guides, & tant bien s'eſtoit tenu ſur ſes gardes, qu'il y eſtoit ſans aucune perte paſſé. Le lendemain y entra M. le Mareſchal avecques cent hommes d'armes, & luy ſervit auſſi l'obſcurité des fumées du pays que les ennemis avoient bruſlé, à ce qu'il ne fut deſcouvert par eux ſur le chemin. Sur le ſoir le Comte de Naſſau après s'eſtre longtemps pourmené à l'entour de la ville pour la recognoiſtre, s'en vint loger aſſez près de l'abbaye du mont Sainct Quentin, autant faſché en ſon courage d'avoir failly à ſurprendre la ville avant que gens y fuſſent entrez, comme au contraire furent contens MMgrs. les Ducs de Vendoſme & de Guyſe, quand ils ſceurent que leſdits Seigneurs Mareſchal & de Sercus eſtoient entrez dedans à ſauveté ; car ils avoient bien bonne eſperance que les nouvelles bandes qu'ils faiſoient lever dans la Picardie & la Champagne, & la levée des Lanſquenets qu'ils attendoient ſoubs la charge du Capitaine Nicolas de Ruſticis, dit le Boſſu, ſeroient arrivez & preſts aſſez à temps pour venir lever ledit ſiege de Peronne. Tel eſtoit l'eſtat de noz affaires en la Belgicque.

Du pays des Ligues, outre les huict mille Suisses de la levée faite par Messire Louys d'Anguerran, Seigneur de Bois-Rigaut (a), lesquels en plus grande partie estoient arrivez au camp, & en partie y arrivoient de jour en jour par des chemins un peu longs & destournez, mais plus asseurez que le droit chemin pour l'empeschement des passages, Messire Estienne d'Aigue, Seigneur de Beauvois, & Guillaume Sgr. d'Yzernay, l'un des Gentils-hommes de la Chambre, & l'autre Varlet de Chambre ordinaire du Roy, en avoient fait une autre presque de pareil nombre, ausquels à raison qu'ils arrivoient par divers chemins au lieu qui leur estoit assigné, selon qu'ils se desroboient à la file de leur pays, outre le sceu ou soubs dissimulation des Superieurs & Magistrats de leurs Cantons, on bailloit guides & commissaires pour les conduire par les estappes, qui à ceste fin avoient esté ordonnées par le plus court chemin droit à Valence (1), où ils estoient recueillis (b) par commandement du Roy,

(a) Et non pas Boissligant, comme l'écrit l'Abbé Lambert.

(b) L'Abbé Lambert fait dire à Guillaume du Bellay que le Roi passoit ses Suisses en revue : le Texte ne porte point cela.

qui à tous les Capitaines fit faire present de chaines d'or pesant chacune cent escus, & les addressoit au Sire de Montmorency son Lieutenant-General, lequel ainsi qu'ils arrivoient leur faisoit delivrer les quartiers au camp pour se loger chacun avecques sa nation, faisant retirer en sondit camp & au dedans du fort, tous ceux qui sans son ordonnance avoient dressez leurs tentes, ou fait leurs loges au dehors. En quoy faisant, & usant parmy ses soldats d'une severité de discipline militaire attrempée d'equité, selon les occasions, il obtint en bien peu de temps, que nonobstant que son armée consistast en nations, non-seulement diverses quant aux pays, mais aussi en opinions & sectes contraires, l'ordre & police furent tels entre eux, que son camp à ceux qui y arrivoient monstroit plus l'apparence d'une cité policée, que d'un camp ainsi freschement & de diverses nations assemblé.

L'Empereur au commencement qu'il entreprit la guerre en France, faisoit bien son compte que le Roy ne recouvriroit point ni Lansquenets ni Suisses : à Turin il n'eut jamais pensé qu'il y eut eu moyen de tenir : la Belgicque (a) il la comptoit desjà pour

(a) Par ce mot on entend le Pays-Bas.

chose sienne; mais peu après qu'il fut entré en Provence & qu'il entendit certainement qu'il arrivoit tousjours au Roy quelques bandes de Lansquenets, que de Suisses il en recouvroit plus qu'il ne vouloit, qu'en Italie ses gens estoient desjà prests à marcher: qu'en la Belgicque la guerre y seroit plus longue & difficile qu'il ne l'avoit esperé; que sur la mer Oceane ses subjets ordinairement y recevoient perte, & sur la Mediterannée que noz galleres se pourmenoient en liberté; lors eut il cognoissance qu'il n'auroit sans ayde d'autruy telle issue qu'il la desiroit de son entreprise. Il se delibera d'essayer tous moyens possibles pour attirer le S. Pere, & la ligue d'Italie à communication de frais & societé de ceste guerre. A ceste fin avoit-il depesché Ascagne Colonne avecques pouvoir, instructions, & lettres au Sainct Pere, & à tous les Princes & Potentats d'Italie, protestant envers eux (non qu'ainsi fut, mais pource que cela servoit à son intention) qu'entreprenant la guerre contre le Royaume de France, jamais il ne l'avoit fait pour sa particuliere & propre querelle, mais en contemplation (a) du bien public & du repos commun de toute l'Italie,

(a) Mais dans la vue.

pour divertir l'insatiable cupidité du Roy, de la continuation de faire guerre en icelle; qu'eux-mesmes sçavoient bien, & il les en appelloit à tesmoignage, qu'il n'avoit laissé aucune voye intentée, pour obtenir du Roy que leurs differends fussent plustost vuidez par ordre & forme de droit & justice, où par appoinctement equitable, que non par armes & voye de fait, & jusques à s'estre condescendu de donner au Duc d'Angoulesme, troisiesme fils dudit Seigneur Roy, l'Estat & Duché de Milan, qui toutesfois luy appartenoit, non-seulement comme Empereur, mais en son propre nom; premierement comme chose conquise par armes, & par le droit de la guerre, & secondement comme cedée à luy par le transport du vray Seigneur Francisque Sforce, qui estoit droit indubitable; que quand il ne tiendroit qu'à vuider ses mains dudit Estat & Duché de Milan, pour qu'il se trouvast moyen de paix en la Chrestienté, il estoit de son costé prest à y entendre, & d'en disposer entierement par le consentement & advis commun de tous les Princes & Potentats d'Italie; tant s'en faudroit qu'il eust son bien particulier en plus grande recommandation que le public; mais que nonobstant tous les devoirs où il s'estoit

mis si grandement, le Roy de France avoit tousjours superbement & obstinément refusé toutes honnestes & raisonnables offres, & preferé la guerre injuste, cruelle, & d'incertaine issuë à une honneste & utile paix, jusques à dresser encore à present nouvelle armée en Italie; en quoy il donnoit à congnoistre, combien il avoit plus d'affection à travailler l'Italie qu'à deffendre son propre Royaume, auquel il avoit si grand faix de guerre sur les bras; que si toutesfois on obvioit à ce que le Roy de France ne mit ensemble les forces qu'il avoit levées en Italie, le Seigneur Empereur ne doutoit point qu'il ne remportast de France une si grande & insigne victoire, qu'il asseureroit à perpetuité le repos & tranquillité d'Italie, attendu qu'autre quelconque ne la troubloit, sinon seulement ledit Roy de France.

Toutes ces choses donc considerées, il concluoit en ses instructions, que comme ainsi fut que luy qui estoit leur Prince Souverain & Empereur, eut lors à entretenir en terre & en mer, en divers lieux, & en mesme temps, quatre grosses & puissantes armées, plus pour le bien & repos d'entre eux, que pour aucune offense à luy particulierement faite, & à ce que l'Italie ne soit

aſſujettie à domination & Seigneurie eſtrangere, leur vray office & devoir eſtoit de luy donner en leur propre cauſe, ayde & ſecours; ou pour mieux entreprendre de conſentement commun, & à communs deſpens avecques luy, la deffence de la liberté d'Italie; à laquelle faillans à ce beſoin, en quoy pourront-ils jamais recognoiſtre l'obligation qu'ils ont envers elle, qui les a heureuſement produits, eſlevez, nourris, en la meilleur & plus gracieuſe contrée du monde? ou quelle choſe peut-elle jamais avoir à faire d'eux, ſi elle ne l'a en la deffenſe & protection de ſa liberté? Telles eſtoient les remonſtrances que le Seigneur Aſcagne eſtoit chargé de faire univerſellement à tous, & particulierement à chacun des Eſtats, Princes & Potentats d'Italie. Au Saint Pere il avoit à les faire preſque pareilles, mais il eſtoit expreſſément chargé de luy dire & faire entendre comment le Turc dreſſoit ſes preparatifs pour faire en Chreſtienté une deſcente plus grande & mieux equippée qu'il n'en avoit encore fait jamais; qu'à la prochaine primevere il ſeroit preſt à y deſcendre en perſonne, qu'en meſme temps il vouloit & par terre & par mer aſſaillir le Royaume de Naples & de Sicile, & là ſe fortifier, & y

faire ſon magaſin de tous equipages de guerre, pour à ſa commodité pourſuivre le ſurplus de l'Italie, & de là ſe tranſporter par toute la Chreſtienté. Afin que le Sainct Pere n'en fut en doute, avoit auſſi le Seigneur Aſcagne charge de remonſtrer à Sa Saincteté, comment desjà Barberouſſe eſtoit arrivé avecques ſon armée en la mer Mediterannée, qui la tenoit en telle ſubjection que le navigage par icelle eſtoit interdit, au moins mal ſeur aux Chreſtiens; meſmement parce que le Roy de France s'eſtoit allié avecques le Turc, qu'il avoit oſté le maſque, & ceſſé toutes diſſimulations; car ouvertement il le preſſoit de deſcendre, ſi bien que, toutes excuſations ceſſantes, le Sainct Pere ne pouvoit diſſimuler, que pour donner exemple à tous les Eſtats de la Chreſtienté, il ne fut le premier à les exhorter, & à commencer luy-meſme à prendre les armes, & que chacun en ce commun danger apportaſt quelque remede & ſoulagement, ainſi que le requeroit leur devoir envers leur commune patrie, la foy & la Religion Chreſtienne, enſemble la conſideration de la cauſe, du temps, du ſalut preſent, & de la liberté à l'advenir. Il adjouſtoit encore, afin que ceſte entrepriſe ne fut infructueuſe à Sa Saincteté; que l'Em-

pereur (en ce faiſant) eſtoit content & luy offroit de diſpoſer entierement de l'Eſtat & Duché de Milan, ainſi qu'il plairoit à Sa Sainɛteté, & à la Seigneurie de Veniſe en ordonner.

Le premier jour d'Aouſt eſtoit le Seigneur Aſcagne arrivé à Rome; le lendemain il eut audience & expoſa ſa creance, en preſence & compagnie du Comte de Sisfuentes, Ambaſſadeur ordinaire de l'Empereur envers le Sainɛt Pere. Après s'eſtant ledit Comte retiré, il parla encore à Sa Sainɛteté à part, & luy offrit que l'Empereur cederoit & tranſporteroit l'Eſtat & Duché de Milan à l'un des neveux de Sa Sainɛteté, & feroit au ſurplus que le Duc de Ferrare (touchant les choſes qu'il avoit controverſes (a) avecques elle), & le Duc d'Urbin (touchant le Duché de Camerin) en tranſigeroient & appointeroient au contentement & gré de Sa Sainɛteté, moyennant qu'elle fut ſeulement contente d'entrer en la ligue d'Italie: c'eſtoit-à-dire d'en chaſſer entierement le Roy de France. A Gennes, à Luques, à Florence, à Siene, avoit le Seigneur Aſcagne expoſé ſa creance en y paſſant, & de tous avoit remporté une meſme reſponſe, qui fut

(a) Qui étoient l'objet de leurs différends.

en ſomme, que tout autant qu'ils valloient & pouvoient, ils employeroient de très-bon cueur, ainſi qu'il leur feroit ordonné par le commun advis de Noſtre Sainct Pere, & de Sa Majeſté Imperiale, au bien, deffence, & ſalut d'Italie. Le Sainct Pere après qu'il eut ſingulierement loüé l'affection du Seigneur Empereur, à procurer le bien & repos particulier d'Italie, & le commun de la Chreſtienté, reſpondit au ſurplus qu'il ne pouvoit blaſmer l'advis de Sa Majeſté Imperiale, de transferer, ſi poſſible eſtoit, la guerre hors d'Italie; mais qu'il loüeroit plus qu'elle ne fut ni là, ni ailleurs entre les Chreſtiens; car en quelque part qu'elle ſe faſſe, ſoit en France, ſoit en Italie, tousjours falloit-il que le ſang Chreſtien y fut eſpandu, & qu'il s'en enſuivit l'amoindriſſement & debilitation des principales forces de la Chreſtienté. Quant au Turc, Sa Saincteté eſtoit bien aſſeurée qu'on ne ſçauroit le convier à un ſpectacle plus à ſon gré, qu'à veoir une ſi cruelle & mortelle guerre entre les deux plus puiſſans Monarques d'icelle; car il eſtoit bien à penſer que quiconque en ceſte guerre fut le vainqueur ou le vaincu, c'eſtoit faire un pont & bailler le choix au Turc de venir après aſſaillir qui

bon luy sembleroit, se tenant seur que sa victoire ne pouvoit estre sinon dommageable & prejudiciable aux forces & puissance du vainqueur mesme, mais que tant osoit bien Sa Sainteté asseurer le Seigneur Empereur, que pour ceste année qui lors couroit, le Turc ne feroit aucune descente en Chrestienté; car Sa Sainteté avoit eu plusieurs advis certains, mesme par la voye des Ambassadeurs Venitiens à Constantinople, que le Turc estoit resolu entierement de ne faire autre chose pour le demeurant d'icelle année, sinon de reparer, en tant que possible luy seroit, la perte & dommage qu'il avoit receu en Afrique, recouvrer la commodité qu'il s'estoit preparée, & depuis avoit perduë, de faire quand bon luy semblera descente en Italie. Bien advoüoit Sa Sainteté qu'il estoit vray que le Turc cependant vouloit donner ordre (encore qu'en cela il faillit) de preparer sa descente, pour l'année suivante, renforcer le nombre & equipage de ses vaisseaux de mer, mettre provision aux finances, aux vivres, aux munitions, & à la levée de ses gens de guerre, pour faire ladite descente avecques gros effort & grosse puissance, qu'il n'estoit rien plus vray que ses desseings tendoient sur la Sicile & sur l'Italie, ainsi que

le mandoit Sa Majesté Imperiale; que pour à ce remedier & obvier, il n'estoit possible de choisir un meilleur chemin que celuy qui estoit par Sa Majesté mis en avant, que de condonner (a) chacun au bien public ses querelles & inimitiez particulieres, & que tous ensemble d'un mutuel consentement s'appliquassent à la conservation & deffense du salut & repos commun; qu'à ceste cause, autant qu'il congratuloit à la Majesté dudit Empereur, ceste sienne continuation en bonne & saincte volonté de renouveller la praticque de paix & union, autant desiroit-il d'y employer & de mettre non son seul bien, mais aussi sa propre vie en hazard, pour estre arbitre & moyenneur (b) de ceste paix, pour laquelle sienne affection & volonté mettre à execution, il ne sçauroit trouver meilleure entrée que de perseverer dans la neutralité, sans condamner prejudiciablement la cause de l'une des parties, en adherant & se joignant à l'autre. Tant s'en falloit que par une telle voye & moyen il voulut mettre en sa Maison aucun Estat ni Principauté, au dommage, regret ou desplaisir d'autruy, & que quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien & de grace, que de le rendre l'un des

(a) Que de sacrifier. (b) Entremetteur.

moindres instrumens qu'il employast à l'execution d'un si grand heur (a), ceste volonté de Dieu par luy ensuivie, luy seroit suffisant contentement & satisfaction de son travail, si que plustost il souhaiteroit la mort, que d'en chercher ou accepter autre loyer ni recompense.

Desja estoit l'Empereur arrivé à Aix, lors qu'il eut nouvelle de ceste responce. Sur son chemin il avoit receu quelque perte, mais non si grande en effect, comme elle luy avoit esté griefve & ennuyeuse pour la qualité de ceux qui luy avoient fait le dommage : car ce avoient esté seulement les paysans & montaignards, qui se tenoient embuschez és destours & au dessus des passages estroits le long des Alpes, & par occasions sortoient à l'improviste aucunesfois sur les avantcoureurs, & aucunesfois sur la queue de son armée, en sorte qu'il ne se pouvoit eslargir aucunement, & ne cheminoit journée, que de deux cens en deux cens pas il ne fut forcé de s'arrester & de se deffendre, sans toutesfois avoir moyen de grandement endommager lesdits païsans ; lesquels soudainement qu'ils se voyoient pressez, se retiroient amont, par des chemins oblicques & incogneus à autres.

(a) D'un si grand avantage.

qu'à eux mesmes, ainsi que s'ils se fussent evanoüis de veuë. Au desloger fut contraint l'Empereur de passer au long d'une tourelle, en laquelle estoient enfermez jusques au nombre de cinquante hommes (a) du pays, avec les arcquebuses qu'ils avoient recouvertes; en intention de choisir le Seigneur Empereur à leur advis, & quand il passeroit, descharger tous à la fois sur luy, pour le tuer, quoy qu'il leur en put advenir après : car ils sçavoient bien qu'ils ne pourroient executer une telle entreprise, sans que la vengeance ne s'en ensuivist; en effect il s'en fallut bien peu qu'ils n'executassent leur intention : car ils en tuerent un qu'ils pensoient estre l'Empereur, à cause du riche accoustrement qu'il avoit sur le harnois, & de la suitte de gens qui luy deferoient & faisoient honneur. Force fut à l'Empereur d'y faire amener le canon, & y arrester son camp, qui en souffrit moult de malaise; la tour fut batue, & les paysans contraints de se rendre à la mercy dudit

(a) Cinq Gentilshommes s'étoient mis à leur tête; l'Histoire nous a conservé leurs noms. On les appelloit Albod, Chasteauneuf, Balbe, Escragnole & Boniface : les dévastations commises par les troupes de l'Empereur avoient irrité les paysans qu'ils commandoient; & l'Empereur faillit être la victime de leur ressentiment.

Seigneur

Seigneur Empereur, lequel les fit tous pendre tant par courroux de sa demeure, que pour exemple qu'autres n'eussent par après la hardiesse de faire telles entreprises. Adverty, qu'en un petit plain (a) environné de bois à l'entour, & assis sur la crouppe d'une montagne, à laquelle ne pouvoient ses gens arriver, s'estoit retiré un nombre de païsans avecques femmes, enfans, & bestial, il fit mettre le feu és bois en diverses lieux au dessus du vent, de maniere que tous y furent miserablement bruslez ; aucuns en dehors, se voulans sauver du feu, tomberent és mains des ennemis, qui jamais n'en receurent un à mercy, dont fut depuis le populaire (b) si aigry & animé contre l'Empereur & son armée, qu'oncques homme qui tombast entre leurs mains, ne trouva d'eux plus gratieuse composition que cruelle & inhumaine mort.

(a) Ce que du Bellay appelle *un plain environné de bois*, étoit une enceinte faite pour se mettre à l'abri des incursions des peuples Barbaresques. La cruauté de l'Empereur dans cette circonstance indigna tellement les Provençaux, que les Paysans & les Montagnards prirent tous les armes. Quand François I vint se mettre à la tête de son armée en Provence, les femmes offrirent à ce Monarque leurs maris & leurs enfants pour combattre sous ses ordres.

(b) Le peuple.

A Aix (2) arriva un courrier envoyé par le Seigneur Aſcagne, avecques lettres & advis de tout ce que ledit Seigneur avoit exploiɗté ou fait de ſa commiſſion, de laquelle il n'avoit remporté le fruiɗt qu'en avoit le Seigneur Empereur eſperé. Si commença lors en conſiderant & peſant les affaires plus ſoigneuſement & diligemment qu'il n'avoit fait auparavant, & les choſes eſtans encore en leur entier, d'apercevoir & cognoiſtre que ce n'eſtoit entrepriſe legere, que d'aſſaillir un Roy de France dans ſon Royaume; il voyoit bien (mais un peu tard) qu'il ne luy ſeroit aucunement poſſible de fournir & de ſatisfaire long-temps à l'entretenement de tant d'armées qu'il avoit en meſme temps. Pour y remedier en quelque partie, & puis qu'il eſtoit entré en lieu dont il ne ſe pouvoit ou vouloit ainſi legerement retirer, il s'adviſa d'envoyer à Anvers, & prier les marchands (auſquels il avoit baillé grandes aſſignations de rembourſement ſur les deniers qui luy avoient eſté ottroyez par les Eſtats, & qui provenoient du revenu ordinaire de ſes Royaumes d'Eſpagne, Naples & Sicile) qu'ils ſe contentaſſent de luy prolonger un an le terme de leur rembourſement, afin qu'il ſe put ayder d'icelles aſſignations, en leur

donnant recompenſe telle qu'ils voudroient, de l'intereſt qu'ils pourroient avoir à cauſe de ceſte plus longue attente de leurs deniers. Pour les y induire il n'y obmiſt moyen quelconque de perſuaſion, entrelaſſant enſemble prieres, promeſſes, recompenſe, & crainte de plus long retardement, s'il advenoit de male adventure, qu'eſtant ceſte guerre de plus longue durée qu'il ne l'avoit eſperé du commencement, ſon armée (que Dieu ne vouluſt) ſe vint à deſſaire par faute de payement. Quoy advenant il eſtoit à craindre que ſon ennemy pouſſaſt ſa victoire ſi avant, que Sa Majeſté fuſt par ce moyen contrainte de leur faillir à ſon grand deſplaiſir & dommage.

Ceſte depeſche faite, l'Empereur ayant en ſon cueur un extreme & merveilleux regret, qu'ayant tant eu d'heureuſes victoires és guerres qui avoient été menées par la conduitte ſeulement de ſes Capitaines, luy eſtant en perſonne avecques ſi puiſſante armée, & après avoir bravadé de la ſorte que chacun ſçavoit, il fuſt contraint de s'arreſter ſi longuement ſans faire aucune execution ou honorable exploiſt de guerre : il print en ſoy meſme deliberation nouvelle, ou pour mieux, ſe reſolut, mais trop tard, de mettre à execution

celle qu'il avoit auparavant prise, d'essayer sa fortune, & d'assaillir vivement son ennemy, laquelle deliberation luy eust esté avantageuse, s'il l'eust executée à temps, & comme la raison de la guerre le vouloit, alors que les forces du Roy n'estoient encore unies, & que son peuple estoit intimidé par la soudaine & non attendue descente d'un si puissant ennemy. Au dessoubs d'Aix, ayant la ville au doz, estoit son camp logé en une plaine, & sur deux collines doucement eslevées, & par les deux costez regardantes en icelle plaine, la petite riviere de Lary (a), qui coule au long des murs de la ville passant par le milieu en la longueur de sondit camp. Estant le quinziesme jour d'Aoust en iceluy camp, il choisit jusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mille Italiens, & cinq mille Lansquenets, & sans declarer son intention à autres qu'aux Capitaines, il les fit partir environ minuict, afin d'arriver où il pretendoit, avant que nos gens en eussent nouvelles; luy mesme avant le jour fut prest à cheval, menant en sa compagnie le Duc d'Alve (b) Espagnol, le Seigneur Alphonse,

(a) L'Abbé Lambert a jugé à propos d'ôter à cette rivière le nom que lui donne du Bellay.

(b) Le Duc d'Albe.

d'Avalos Marquis du Guaſt, & le Seigneur Dom Ferrant de Gonzague, Italiens, & le Comte de Horne, Alleman, accompagnez de toute la fleur de ſes gens de cheval. Avecques ceſte trouppe il ſuivit ſes gens de pied un peu après le ſoleil levé aſſez près de la ville de Marſeille, en une combe (a), qui s'eſtendoit juſques à la plage de la marine.

En ceſte combe il fit arreſter ſes gens, & prenant ſeulement le Marquis avecques luy & un bon nombre d'arcquebuſiers, il marcha en perſonne pour recognoiſtre la ville, tenant touſjours les chemins creux pour n'eſtre deſcouvert de ceux de dedans, juſques à ce qu'il arriva près de la ville à un ject de canon, où ſe tint couvert d'une maſure de maiſons n'aguères abatues. De là il fit paſſer le Marquis outre la maſure avecques gens choiſis arcquebuſiers, pour recognoiſtre de près un endroit qu'on luy avoit dit eſtre opportun à y planter l'artillerie, & ſur le coſté que l'on tenoit la ville plus foible & moins deffenſable. Le Marquis en regardant l'aſſiette du lieu, apperceut en meſme temps, que la ville avoit eſté diligemment remparée en ceſt en-

(a) Dans le fond d'un vallon qui s'étendoit juſqu'au bord de la mer. Le mot Combe vient du Latin *Cumba*. (Voyez le Gloſſ. de du Cange, Tome II, p. 1224.)

droit, qu'il avoit esté descouvert de ceux qui faisoient le guet sur les rempars, & que desjà estoient sortis gens de la ville, qui avoient prins le chemin haut, afin de le venir enclorre par derriere. La cause de sa descouverture fut telle : Les chevaux que l'Empereur avoit laissé en la combe, commencerent fort à hannir, & tant que la combe enclose de montagnes d'une part, & de la mer d'autre en retentissoit, en sorte que le vent en apportoit le bruit jusques dedans la ville. Cela fut cause que ceux qui estoient de guet sur les murailles furent d'autant plus attentifs à regarder autour des masures & chemins creux, autant que leur vueuë pouvoit estendre, & regardant ainsi curieusement, ils descouvrirent le Marquis ; le voyans près & avecques peu de compagnie, ils avoient mis des arcquebusiers dehors en assez bon nombre, tendans à l'enclorre s'il n'avoit autre suite que ce qu'ils en descouvroient, & pour estre au besoing assez forts, au cas qu'ils trouvassent autres gens en embusche parmy les destours, & chemins croizans entre les collines. Le Marquis, voyant qu'il estoit descouvert, se retira par autre chemin qu'il n'estoit venu vers la masure dont il estoit party, & fut cause que ceux du guet apperceurent que

derriere icelle il y avoit encore gens : & pour ce firent-ils encore faillir du renfort, & addressans à cest endroit la bouche de quelques canons ils y mirent incontinent feu, & firent un tel exploit à cause des pierres que les coups de canon escarterent en donnant contre ladite masure, qu'il y eut beaucoup de morts & de blessez. L'Empereur en toute diligence se retira plus loing de la ville, & hors de la portée du canon, en une valée qui estoit couverte entierement d'un grand & large rocher, dont sortoit une fontaine d'eau vive, auprès de laquelle il fist un leger repas. Puis après avoir communiqué sa deliberation avecques les principaux des Capitaines estans avecques luy, il ordonna le Duc d'Alve, & le Comte de Horne, pour demourer ès environs de Marseille, monstrant contenance de la vouloir assieger, & ledit Marquis du Guast avec le nombre de douze cens chevaux, & le Capitaine Paule Saxe, avecques six enseignes de gens de pied, pour aller recognoistre la ville d'Arles, & s'il leur sembloit qu'elle fust pour estre facilement emportée d'assaut, le faire à sçavoir au Duc d'Alve, & Comte d'Horne, à ce qu'ils vinssent se joindre à eux, pendant que luy en personne y viendroit avecques toute sa force. Il leur donna charge

toutesfois au cas que ladite ville leur femblaft
eftre en telle deffence, qu'elle fuft pour y
amufer long-temps fon camp, qu'en ce cas
ils fe retiraffent avecques lefdits d'Alve, &
d'Horne, devant Marfeille (3), jufques à
ce qu'ils euffent de luy autres nouvelles.

Ces chofes ainfi ordonnées, l'Empereur
fe retira en fon camp par le mefme chemin
qu'il eftoit venu. Nos gens que je vous ay
dit eftre fortis hors de Marfeille (ainfi que les
ennemis foudainement eftonnez à caufe des
coups de canon qui avoient donné dedans
ladite mafure, fe retiroient hors de batterie
efpars en divers lieux, felon que chacun
s'eftoit trouvé à propos de fe mettre en lieu
de fauveté, & comme gens qui n'avoient pas
bonne cognoiffance ni du pays, ni des chemins)
en furprindrent & prindrent aucuns,
lefquels ils emmenerent au Seigneur de Barbezieux,
Lieutenant du Roy, & aux autres
Capitaines eftans en ladite ville de Marfeille.
Par iceux prifonniers entendirent les Capitaines
comme l'Empereur, eftoit en perfonne
avecques peu de compagnie derriere la mafure
alors que les canons y furent tirez, ayant
en tefte une falade bourguignonne, avecques
une pennage de violet blanc & orengé, &
fur fon harnois veftu d'un faye de damas

blanc. Ceste nouvelle ouye, il ne faut demander s'il y eut prou de gens qui furent d'advis de faire sur luy une saillie & que la consequence de prendre ou tuer un Empereur en quoy gisoit toute la victoire, n'estoit si petite qu'elle ne valust bien le hazard de perdre quelques gens au pis aller. Les autres ausquels plaisoient moins les choses precipitées & de hazard, estoient d'advis de ne point desgarnir la ville : estimans bien que l'Empereur ne seroit venu si près sans avoir telle trouppe en sa queuë, qu'elle seroit suffisante à un besoin de combattre toute la garnison de Marseille, & que paraventure faisoit il marcher toute son armée après luy. De le penser ainsi leur donnoient deux choses grande occasion : l'une, qu'à ceux qui faisoient le guet, il sembloit veoir assez loin de la ville (c'estoit en la vallée ou l'Empereur avoit laissé ses gens) entreluire du harnois à la reverberation du soleil qui donnoit dessus; l'autre, que les prisonniers disoient n'avoir rien sceu quand ils partirent du camp, ni où on les conduisoit, ni que l'empereur deust venir les acconsuivre (a). A ceste cause il leur sembloit bien à craindre, que si on mettoit grosse trouppe de gens hors de la ville,

(a) Les accompagner.

& que, l'escarmouche attachée, survinssent les ennemis avecques trop grande puissance, ceux de la ville fussent contraints de laisser à leur visage hacher leurs gens en pieces, ou s'ils se mettoient à les soustenir ils fussent repoussez, de sorte que les ennemis paraventure entrassent pesle-mesle avecques eux dedans la ville. Les autres en ceste disputation choisirent une voye moyenne, qui fut de retirer ceux qui estoient sortis sans les souffrir marcher plus avant, de peur qu'ils ne s'embatissent (a) en quelque embusche, & au lieu d'iceux en envoyer d'autres tout fraiz sur les fregattes & barques de pescheurs, lesquels allassent terre à terre costoyant la plage hors de la veuë de l'ennemy, jusques à ce qu'ils eussent gaigné le dessus de l'endroit où il leur sembloit avoir veu entreluire des harnois; qu'arrivant là, s'ils voyoient qu'il y eut gens & cognoissoient que par eux ils n'eussent point esté descouvers, ils prinssent terre, & tournoiassent la combe respondant à la plage, tant qu'ils vinssent parmy les guarrigues (b) donner alarme ausdits ennemis, &

(a) De peur qu'ils ne tombassent.

(b) On appelle *Guarrigue* en Provence & en Languedoc des côteaux couverts de bois taillis, où croissent ordinairement la Lavande, la Sariette, & autres plan-

miſſent peine en monſtrant contenance de ſe vouloir en combattant retirer, d'attraire les ennemis juſques au droit d'une certaine plage qu'on leur deſigneroit, en laquelle on envoiroit quelques galleres qui temporiſeroient juſques à ce qu'ils veiſſent leur point, & le voyant à propos, deſchargeroient l'artillerie à travers eux à l'improviſte. Faiſans leur compte, qu'ainſi advenant, il ne ſe pouvoit faire que, ſans danger de recevoir honte ni dommage, ils ne feiſſent groſſe tuerie, & pourroit eſtre (comme ſouvent tombent les hazards auſſi toſt ſur les grans que ſur les petits) que l'Empereur meſme, ou quelques autres gros perſonnages ſe trouveroient au droit de la male-adventure.

Ceſte opinion fut ſuivie & miſe à execution; mais l'Empereur eſtoit desja party. Nos gens, quand ils furent mis à terre, ainſi qu'il avoit eſté adviſé, firent un long circuit parmy les myrtes, lentiſques, & autres arbuſtes dont le pays eſt couvert, & puis ſe laiſſerent voir loing, comme ſi ce fuſſent des gens qui vinſſent d'une autre part qu'ils ne venoient. Le Duc d'Alve, ſi ſi toſt qu'il les apperceut, envoya quelques chevaux legers au devant, auſquels il donna charge d'en approcher ſi près qu'ils puſſent

tes de ce genre. (Liſez l'Hiſt. de Nîmes, par Gautier, &c.)

eſtimer le nombre qu'ils pouvoient eſtre, & lui en mander nouvelles incontinent. Les chevaux legers eſtant arrivez, & voyant les noſtres eſtre ſi peu, envoyerent promptement en advertir le Duc, & eux cependant pour les amuſer, afin qu'ils ſe retiraſſent, & en eſperance de les attraire en lieu qu'il ne s'en ſauvaſt un pour porter la nouvelle, les commencerent à vouloir charger. Les noſtres, qui eſtoient tous arcquebuſiers, deſchargeans contre eux leurs arcquebuſes, monſtrerent contenance de les craindre bien peu, qui eſtoit ce que leſdits chevaux legers deſiroient le plus; car ils tendoient ſeulement à fin d'amuſer les noſtres, tant que la groſſe trouppe des leurs arrivaſt : les noſtres, en cas pareil, tendoient à fin d'attraire ladite groſſe trouppe des ennemis, laquelle ne tarda gueres à ſe deſcouvrir. Lors les noſtres, comme ſi ce leur eut eſté choſe inopinée, firent ſemblant de s'eſtonner, & reculletent touſjours ſans ſe mettre en fuitte abandonnée, tant que les ennemis fuſſent à l'endroit qu'eux avoit charge de les attirer : lors ils tournerent ſoudainement le dos, & ſe ſauverent parmy les arbuſtes. Sur ce point commencerent coups de canon de tirer à furie de nos galleres parmy la plage, qui eſtoit deſcouverte au beau mi-

lieu des ennemis, & leur feirent en peu d'heures un tel dommage, que les corps des uns, les bras & jambes des autres estendus sur la place, la lamentation des mourans, la consternation & desolation des fuyans, estonnerent tant ceux qui estoient sains & entiers, qu'ils tascherent tous à eviter le danger, au lieu d'en faire l'espreuve. Leur fuitte fut soudaine & plaine d'espouventement ; mais il advint une chose qui la leur creut encore grandement : car nos gens qui s'estoient retirez parmy les arbustes & garrigues, chargerent si furieusement sur les fuyans, qu'ils furent cause de les mettre en opinion qu'ils fussent avant-coureurs de l'avant-garde de nostre camp, lequel sur les nouvelles du deslogement de l'Empereur, se fust aussi deslogé d'Avignon, en intention de presenter la bataille. Le mieux qu'ils sceurent faire fut de se rallier & retirer ensemble plus à l'escart & loing de la marine en une vallée, ceinte à l'entour de rochers & collines, èsquelles ils assirent leur guet, pour veoir si aucun viendroit sur eux. Là fist le Duc d'Alve revuë de ses gens, & trouva en avoir beaucoup perdu, & mesmement de gens de nom, entre les autres le Comte de Horne, & un autre capitaine Allemand, son parent, lesquels

furent de tous moult regrettez. Les noſtres ſe retirerent à Marſeille avecques bien peu de perte. Es mains des ennemis en tomba un en vie, qui fut amené priſonnier au Duc, lequel entendit par luy tout le diſcours de ceſte entrepriſe, & ſceut qu'il n'eſtoit nouvelle que le camp du Roy fuſt deſlogé. Le Duc & les autres capitaines, en vengeance de la perte qu'ils avoient faite de gens de bien, firent cruellement tirer ledit priſonnier à quatre chevaux, ſous couleur qu'il eſtoit Italien, & avoit eſté n'agueres à la ſoulde de l'Empereur, luy mettant à ſus par ceſte occaſion, qu'il eſtoit transfuge & traiſtre envers ledit ſeigneur.

Le Marquis du Guaſt, & le Capitaine Paule Saxe avoient, durant ce temps, continué le chemin qui leur avoit eſté ordonné; ils avoient traverſé tout le plain de Craux, dit autrement les Champs pierreux, ſans y avoir trouvé rencontre, & à coſté dudit plain, vers les marais, aſſez près du pont de Craux s'arreſterent, & prindrent advis de ce qu'ils auroient à faire. Le Capitaine Paule Saxe demoura au dit lieu avecques la trouppe : le Marquis, avec ſeulement trente chevaux, vint juſques au pont, & y en laiſſa vingt à la garde, luy avecques le ſurplus paſſa le pont, & vint

jusques à un tertre regardant sur la ville, lequel on lui avoit dit estre moult propice, (ainsi qu'il estoit à la vérité) pour la tenir en extrême subjection : car y asséant quelques pieces d'artillerie, & faisant batterie par le costé, dont la ceinture ou courtine se venoit encoingner avec celle qui est au-dessous d'icelle montagne, elles eussent battu par dedans la ville, au long d'icelle courtine où seroit fait la batterie, en sorte que ceux de dedans ne se fussent osez presenter à soustenir l'assaut. En ceste sorte s'arresta le Marquis, & se tenant derriere deux moulins à vent qui le couvroient, il apperceut clairement qu'il avoit esté pourveu à l'encontre de la commodité qu'il esperoit trouver, & luy en cas pareil fut descouvert & apperceu des nostres. Mais tant y a, que si l'Empereur, avant que le sire Montmorency se fust advisé de faire fortifier ladite ville, y fut venu droit ainsi qu'il avoit deliberé, sans point de faute il n'eust trouvé aucune resistance, s'en fust saisi facilement, & de là il eust eu le passage du Rhosne à son commandement & à son choix, de nous assaillir ou en Prouvence, ou en Languedoc, ainsi que le temps luy eust mieux presenté l'occasion d'entreprendre l'une ou l'autre; mais en peu de temps elle

fut en telle reparation, au moyen de la sollicitation qu'en fist ledit Lieutenant-General, de la diligence dans les Capitaines, de l'assidu & travail des soldats, & du devoir dont les habitans y userent, qu'au treiziesme jour elle estoit en la plus grande asseurance du côté dont treize jours auparavant elle estoit la plus doutable & moins en estat de se deffendre.

La ville d'Arles siet sur le Rhosne, à l'endroit de la pointe où il se fend en deux, & allant par deux bouches se descharger en la mer, enclost de ses deux bras une isle triangulaire, nommée la Camarolle (a). Le premier jour d'Aoust y entrerent les Seigneurs Jean Carracciol, Prince de Melphe, & Stephe Colonne Romain, avec pouvoir égal ensemble de Lieutenant de Roy en ladite ville. Ledit jour y entra Messire Antoine d'Ancienville, Seigneur de *Villiers aux corneilles*, Commissaire de l'artillerie, avec douze pieces d'artillerie, grosses & moyennes, & deux cens cinquante pionniers ordonnez au service d'icelles pieces. Le lendemain y arriva le Capitaine Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & vingt hommes d'armes de celle du Seigneur de Boisy, lesquels

(a) La Camargue : Ici l'Abbé Lambert a ajouté au Texte de du Bellay, que *cette petite Isle est extrémement fertile.*

quels menoit le Seigneur de Montreul-Bonnin, son Lieutenant. Bonneval estant ordonné avec le Comte de Tende pour faire le degast, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, avoit receu lettres du Seigneur de Montmorency, par lesquelles luy estant mandé se retirer en ladite ville d'Arles, pour estre compagnon à garde d'icelle avec les dessusdits Melse & Colonne, & luy ayant addressé sa compagnie, il passa en diligence par le camp, afin de plus amplement entendre dud. Seigneur Lieutenant-General, ce qu'il auroit à faire, & quel ordre avoit esté mis à la fortification de ladite ville, laquelle il sçavoit avoir esté auparavant très-mal tenable. Son sejour au camp fut assez brief : de-là passant à Tarascon, où il rencontra sa compagnie, il visita le chasteau du lieu, ainsi que Beaucaire assise de l'autre costé du Rhosne, comme par ledit Seigneur Lieutenant-General il luy avoit esté ordonné; & il luy fit sçavoir son advis, de ce qu'il avoit veu. Suivant cet advis, Montmorency ne voulant obmettre chose qui fut reparable par humaine prévoyance, fit reparer lesdites places, & y mit le Seigneur de Rabodenge, Eschanson ordinaire, & de S. Remy, Commissaire de l'artillerie, avecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

Arrivé que fut ledit Capitaine à Arles, il

presenta ses lettres & communiqua sa charge au Prince de Melfe, & à Stefe Colonne, qui avoient jà commencé quelques fortifications aux endroits plus debiles. Mais quelque commencement qu'il y eut, les habitans estoient hommes & femmes fort estonnez, principalement le menu peuple, à cause que plusieurs Dames, qui ordinairement y faisoient leur demeure (ainsi que la coustume du pays est autre qu'elle n'est au cueur de France, que les gentils-hommes & gentils-femmes se tiennent ès villes) avoient fait serrer leur bagage, pour se retirer ailleurs, ce qui donnoit grand espouventement audit menu peuple, & occasion de craindre que la ville fut en apparent danger de tomber en inconvenient. Mais le Capitaine Bonneval arrivé, d'autant qu'il estoit François, & que les gens de la ville entendoient son langage mieux que celui des autres, aussi qu'il apportoit asseurance du Sire de Montmorency, (auquel avoit tout le pays une grande confiance) de ne leur laisser avoir faute de choses quelquonques necessaires à la garde & deffence d'icelle, lesdites Dames se rasseurerent, & ne deslogerent point, & deslors commencerent tous & grands & petits à mettre la main à l'œuvre ; ceux qui avoient le moyen offroient à y employer de

leur propre bourse. En ladite ville estoient alors environ cent trente hommes d'armes des compagnies dessusnommées : mille hommes de pied Gascons soubs la charge de Jean de Foix, Comte de Carmain, mille Champenois, soubs la charge de M[re] Jean d'Anglure, Seigneur de Jour, & trois à quatre cens arcquebusiers Italiens : ce nombre ne sembla aux dessusdits estre suffisant, pour soustenir la continuation des assauts qui pourroient y estre donnez par un camp Imperial (a). De bleds il y avoit bien grande quantité, mais peu de farine, & pas un moulin, parquoy il fut ordonné de faire jusques à vingt-cinq moulins à bras & à chevaux. De vins il y en avoit très-peu, mais le Rhosne estoit à commandement pour y en amener, & les Chefs de bonne volonté pour à un besoin boire de l'eau, aussi les soldats; car à la necessité, tous breuvages sont bons à qui a volonté de bien faire : toutesfois il fut advisé d'y en faire amener. Quant aux chairs ils avoient moyen de recouvrer en un jour dix mille bestes à cornes de la dite isle de la Camarolle, qui estoit vis-à-vis de la ville, un bras du Rhosne entre deux. De sel il y en avoit en abondance; de poudres il n'y avoit pas grande quantité, ni d'autres

(a) Par une armée Impériale.

munitions servantes au fait de l'artillerie.

Toutes choses ainsi considerées, il fut advisé que le Prince de Melfe, qu'on pria d'accepter ceste charge, (ce que très-volontiers il fist pour le service du Roy) iroit au camp près d'Avignon, pour en advertir le Sire de Montmorency, à ce qu'il y envoyast les choses necessaires & requises à la deffence & seureté de ladite ville. Advint pendant que le Prince de Melfe fist son voyage, quelque debat entre deux soldats, l'un de la bande d'Anglure, & l'autre Italien; tellement s'alluma la noise entr'eux premiement, & puis après entre les compagnons de l'un & de l'autre, qu'à la fin presque toute la compagnie s'esmeut & banda contre les Italiens, lesquels estoient par trop petit nombre au prix des Champenois. Telle fut la meslée qu'il en mourut de soixante à quatre-vingt d'une part & de l'autre; furent les Italiens repoussez jusques dedans le logis du Seigneur Stephe Colonne, auquel ils se retirerent pour estre ledit Seigneur de leur langue, & Lieutenant du Roy en ceste ville; mais les Champenois estoient desjà si eschauffez, que sans aucune consideration du lieu (a) que tenoit ce Seigneur, non-seulement ils

(a) De la dignité.

s'efforcerent d'entrer pesle-mesle avecques les Italiens, ains y accoururent à enseigne desployée, comme si c'eust esté contre les ennemis du Roy. Ils attrainerent une piece d'artillerie jusques à la porte, les uns prests à la descharger contre icelle, les autres tirans à coups d'arcquebuse contre ceux qui se monstroient aux fenestres, afin de parlementer avecques eux, & d'appaiser la noise; ils en avoient desjà tué trois ou quatre. Les autres montans sur les maisons pour les descouvrir, & y entrer. De maniere qu'il estoit apparent d'y arriver un gros & lourd inconvenient pour le service du Roy, si le Capitaine Bonneval, oyant le bruit de ceste esmotion, n'y fust accouru soudainement avecques seulement dix ou douze hommes d'armes de sa compagnie qui se trouverent à son logis; à tous les autres il fist sçavoir qu'ils le suivissent montez & armez, luy pour la haste qu'il eut d'y arriver avant que pis advint, ayant seulement une rondelle au poing, & son espée au costé, sans avoir eu le loisir de se couvrir d'autre harnois. Arrivé au lieu de ce tumulte, il fist commandement au Seigneur de Villiers, qu'il rencontra, de retirer l'artillerie, qui luy estoit chose fort difficile, car les susdits mutins l'avoient attrainée par force & en despit des

canonniers. Auſſi fiſt-il commandement au Seigneur d'Anglure, qu'il euſt à faire retirer ſes gens; mais peu y valut ſon commandement, ni le credit que trouva ledit Anglure avecques ſes gens.

Sur ce poinct arriverent les Seigneurs des Broſſes, Lieutenant de Bonneval, & de Montreul-Bonnin, Lieutenant du Seigneur de Boiſy avecques leur gendarmerie bien armée, & bien montée, & la lance ſur la cuiſſe, ainſi qu'il leur avoit eſté ordonné, dont Bonneval en renvoya vingt, auxquels il donna charge d'aller aſſembler de logis en logis tous les Italiens qu'ils trouveroient pour les mener à un deſtour & lieu fort qu'il avoit autrefois choiſi derriere l'Egliſe qu'on appelle la Majour, & que ſur la vie ils donnaſſent ordre qu'auxdits Italiens ne fuſt fait mal ni deſplaiſir. Aux autres il commanda de s'arreſter auprès du logis du Seigneur Colonne, juſqu'à ce qu'il leur commandaſt à ce qu'ils auroient à faire. Et luy avecques dix hommes d'armes qu'il fiſt mettre à pied ſe pourmenant à l'entour du logis, trouva moyen de les mettre dedans par un huis de derriere, leur commandant qu'ils ſe monſtraſſent aux feneſtres, afin que les mutins cogneuſſent que le logis eſtoit garny de gens. Ce fait il s'en retourna vers les mu-

tins, lesquels voyans les hommes d'armes aux fenestres, firent contenance de se vouloir mutiner contre le Seigneur de Bonneval; mais il leur monstra tel visage, usant de remonstrances & de menaces, & leur faisant entendre qu'outre la gendarmerie qu'ils voyoient, à sa queuë estoit desjà en armes sur la place pour se venir joindre à luy, la bande du Comte de Carmain (a), lequel ils sçavoient estre son nepveu germain (b), & qu'il avoit la puissance en main de les faire venir à la raison, qu'à la fin ils se retirerent, joinct qu'ils voyoient le Seigneur de Villiers, Commissaire de l'artillerie, & d'Anglure leur Capitaine rangez avecques le Seigneur de Bonneval, qui grandement s'aquitterent à rapaiser les choses & avoient suitte d'aucuns de la mesme compagnie, ausquels desplaisoit ceste mutinerie & façon de faire, contre un Chevalier de l'Ordre & Lieutenant du Roy.

La mutinerie appaisée, Colonne envoya prier Bonneval de s'en venir vers luy à son logis, & luy declara qu'attendu l'outrage qui luy avoit esté fait, il estoit deliberé de ne

(a) Les Comtes de Carmain sortoient de la Maison de Foix par les femmes, suivant André Duchesne.

(b) C'est-à-dire, son neveu, à la mode de Bretagne.

plus demeurer en la ville, & le pria très-instamment de l'en vouloir mettre dehors, & faire accompagner jusques en lieu de seureté. Bonneval au contraire luy remonstra que ayant ledit Seigneur Colonne charge de la ville de par le Roy, & l'Empereur estant jà si près qu'au plain (a) d'Avillanne au dessoubz d'Aix, il n'en devoit ainsi desloger, ains faire à sçavoir au Roy ou à M. le Grand-Maistre, comment les choses s'estoient passées, à ce qu'on luy ostast & chastiast les mutins; & qu'en leur lieu on luy envoyast d'autres gens plus obeïssans & de meilleur service, qu'attendant la responſe du Roy, il ne devoit, & ne pouvoit rien craindre; car encore estoit la force entre les bons obeïssans; sur ce il luy offroit de venir luy-mesme coucher audit logis avecques luy, & de faire que toute la gendarmerie avecques la moitié des bandes du Comte de Carmain feroient le guet toute la nuict, afin qu'il n'y advint nouveau desordre. Mais quelque remonstrance qu'il sceust faire, le Seigneur Colonne (craignant que ceste premiere picque n'en engendrast encore quelque autre, dont le service du Roy se portast pis, & que luy receust honte & reproche, alleguant aussi qu'il ne

(a) Que dans la plaine d'Avillane.

laiſſoit la ville ſans Chef, y eſtant le Seigneur de Bonneval, qui pour eſtre (a) de la langue pourroit pluſtoſt que luy tirer obeïſſance des gens meſmes qui avoient fait ceſte eſmotion, s'il advenoit que l'Empereur approchaſt avant qu'on y en euſt envoyé d'autres) il perſevera en ſon opinion de ſe retirer au camp, ou vers le Roy, & tant inſiſta que Bonneval y aſſentit (b). Pource il fit monter à cheval juſques à trente hommes d'armes des ſiens, dont il ordonna à dix de marcher devant, & après eux les gens dudit Seigneur Colonne, & puis luy-meſme avecques dix autres hommes d'armes en leur compagnie, & les autrez dix derriere, tant qu'ils arriverent au port de Trinquetaille, auquel paſſa le Seigneur Colonne, & prenant congé dudit Bonneval, luy recommanda & pria de mettre en pareille ſeureté ce peu de ſoldats Italiens qu'il avoit laiſſez en la ville, ce qu'il feit avecques le meſme ordre, audit port de Trinquetaille il leur fit delivrer des vivres juſques au lendemain. Ce fait il commanda très-expreſſement à d'Anglure qu'il feit chercher parmy ſes bandes, & qu'il luy repreſentaſt les principaux autheurs de l'eſmotion; pendant que d'Anglure en fit la diligence, lequel eſtoit

(a) Qui étant François. (b) Y conſentit.

de sa personne gentil compagnon & de bonne volonté, mais très-mal accompagné de gens, il fit une depesche à M.r le Grand-Maistre, l'advertissant de ce qui estoit advenu, & le priant d'envoyer homme d'authorité, pour entendre comment les choses s'estoient passées. Le Grand-Maistre y renvoya incontinent le Prince de Melphe, & avecques luy Messire Poton Raffin (a), Seneschal d'Agenois, & l'un des Capitaines de ses gardes; après eux il envoya bon equipage d'artillerie, & d'autres choses necessaires; car outre ce qu'il estoit generalement ententif a pourveoir & faire toutes choses qui pourroient apporter nuisance, empeschement, ou retardement à l'ennemy, & qu'il sçavoit quel avantage seroit audit ennemy de se pouvoir saisir de cette ville, il avoit encore particulierement une singuliere affection à la bien fournir de toutes choses, d'autant que luy presque seul & contre l'opinion de plusieurs, avoit esté d'advis de la fortifier; à ceste cause, si mal en fust advenu, on luy eust peu mettre

(a) L'Abbé Lambert l'appelle *Roffin.* Son vrai nom étoit François Raffin, dit *Poton:* il fut Sénéchal de l'Agenois, Gouverneur d'Agen, Capitaine des Gardes du Corps, & Chevalier de l'Ordre du Roi. (Voyez les Mémoires de Condé, édition in-4°, **Tome I, p. 18.**)

en avant, qu'il euſt eſté meilleur & plus expedient de la laiſſer ouverte & deſemparée à l'ennemy, que la fortifiant inſuffiſamment, donner à l'ennemy l'honneur de l'avoir priſe d'aſſaut, à la grande augmentation de la gloire & reputation de ſes forces & diminution du cueur & de l'eſperance des noſtres. Le Seigneur d'Anglure delivra ès mains du Seigneur de Bonneval deux des mutins de ſes bandes, dont l'un ſe diſoit eſtre Gentil-homme : leſquels furent executez & pendus aux gouttieres de la maiſon de la ville, & furent ſes bandes renvoyées au camp, & luy demeura en la ville fort malade.

Ses bandes arrivées au camp, furent publicquement & en ſigne d'ignominie leurs enſeignes oſtées & deſ-arborées, tous les mutins declarez indignes & inhabiles à jamais de prendre ſolde au ſervice du Roy ; & en leur lieu furent envoyez deux mille hommes, dont eſtoit Chef & Colonel Meſſire Louys de Luxembourg, Comte de Rouſſy, lequel toutesfois & un ſien frere nommé Jean de Luxembourg, Seigneur de Chiſtelle (a), furent toſt après contremandez par ledit Seigneur Lieutenant du Roy, pour les

(a) Ghiſtelles.

tenir près de sa personne, laissant mille hommes de leurs gens, dont le Seigneur de Marieu (a) de Dauphiné avoit la charge de cinq cens; & le Seigneur de la Goutte de Bourbonnois les autres; & furent envoyez au lieu des mille que ledit de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que conduisoit le Seigneur du Palais de la Comté de Foix, & cinq cens autres que conduisoit le Baron de Rixou, du pays de Languedoc.

Les reparations cependant se continuoient, en sorte que du costé qui plus estoit à craindre auparavant, il y eut dès le troisiesme jour moins de danger qu'en tous les autres, & y avoit jà six grands boulevers & platteformes en deffence. Puis fut l'artillerie assise sur iceux boulevers, & ès autres lieux, où l'on jugea qu'elle feroit meilleur service dedans la ville à un ancien theatre dit *les Arenes*, lequel regarde merveilleusement bien & à propos le tertre & haut lieu dont nous avons cy-devant parlé, de sorte que gens en trouppe ne s'y pouvoient aucunement tenir à couvert. Sur ce theatre fut advisé de mettre deux pieces d'artillerie, en lieu qu'elles pouvoient battre de toutes parts à l'environ.

(a) Nous croyons qu'il faut lire Marcieu.

Toutes ces fortifications voyoit le Marquis du Guaſt du haut lieu où il s'eſtoit embuſché derriere les moulins à vent, ainſi que j'ay dit cy deſſus, & bien jugeoit à l'œil, qu'il avoit eſté ſuffiſamment remedié contre toutes les commoditez qu'il avoit eſperé trouver au ſiege & batterie de la ville : mais toſt après il eut moyen (& non ſans danger de ſa vie) d'en juger par experience ; non que de l'œil : car il fut deſcouvert des noſtres, & fut incontinent par le Seneſchal d'Agenois, lequel ſe promenoit avecques Bonneval, monſtré au Seigneur de Villiers, Commiſſaire très-diligent & très experimenté au fait de l'artillerie, lequel promptement addreſſa ſi à propós devers le lieu où eſtoit le Marquis, les deux pieces eſtans ſur le theatre des Arenes, que ſi le Marquis voyant mettre le feu, ne ſe fuſt tiré à coſté, il n'euſt failli d'arriver à la fin de ſa vie. Les boullets qui tomberent près de luy, & feirent jaillir la terre à l'entour, effrayerent tellement le cheval ſur lequel il eſtoit monté, qui de fortune en avoit eſté attaint, qu'il retourna la teſte vers le chemin dont il eſtoit venu, & n'en ſceut le Marquis eſtre maiſtre qu'il n'arrivaſt au pont où il avoit laiſſé les vingts chevaux de garde. De-là il ſe retira reconduiſant ſes gens plus

viste qu'il n'estoit venu, car il entendit le bruit de l'alarme qui se donnoit en la ville, & craignoit d'estre surpris avant d'arriver au lieu où il avoit laissé sa trouppe, qui estoit derriere le dessusdit lieu haut, tirant vers les maraiz, hors de veuë & descouverture de la ville, & auquel on pouvoit loger jusques au nombre de cinq à six mille hommes. Cela avoit esté la cause que l'on craignoit ledit haut lieu regardant en la ville. Les Seigneurs Prince de Melphe, de Bonneval, & Seneschal d'Agenois, voulurent bien que l'alarme se donnast chaude dans la ville, non qu'ils voulussent faire quelque grosse saillie, mais pour esprouver le cueur des gens qu'ils avoient, lesquels ils trouverent de si bonne & prompte volonté que dessors esperance de s'en bien ayder accompagna l'affection qu'ils avoient de ce faire. Les murailles furent incontinent garnies, & de chacune bande le nombre ordonné, & au lieu qui leur estoit assigné de se rendre en cas d'alarme, les enseignes aussi aux lieux qui leur estoient fixez & toutes si bien accompagnées, qu'il ne sembloit point que ceux qui estoient sur les murailles y fissent faute, & ne parloit-on sinon de sortir hors à toute force. Mais les Chefs qui avoient souvent nouvelles du camp des ennemis, &

mesme par un religieux de l'ordre Sainct François, que le Seigneur de Bonneval y entretenoit & par lequel ils avoient sceu, que l'Empereur menaçoit fort de venir à Arles, ne les voulurent laisser saillir, craignans que le camp Imperial fut à la queuë : ils loüerent toutesfois leur bonne volonté, & les priant de l'entretenir, & d'en reserver l'execution au temps que les Chefs jugeroient estre opportun, & leur commanderoient de ce faire : ils meirent seulement dix hommes d'armes dehors, ausquels il fut commandé d'aller en avant jusques à ce qu'ils sceussent quelle suitte pouvoient avoir euë ceux qui avoient esté descouverts de la ville, & quelle pourroit estre l'intention des ennemis. Ces hommes d'armes allerent fort avant sans trouver à qui parler : bien virent à la piste des chevaux en la vallée où ils avoyent esté embuschez le long des maraiz, & le train de la retraitte tant d'eux que des gens de pied : mais il s'en estoient allez plus viste qu'ils n'estoient venus, de sorte que leur diligence les osta de veuë & de cognoissance des nostres. Deux paysans furent trouvez dans des guarrigues, qui là s'estoient mussez de peur. Par eux entendirent nos gens faire le rapport, que les ennemis s'estoient retirez avecques la grosse trouppe,

& avoient tous ensemble passé le long d'un lieu qui s'appelle Sainct Martin, à plus d'une grande lieuë de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Cependant arriverent les vivres, artillerie, & autres munitions qui devoient suivre les Prince de Melphe, & Seneschal d'Agenois, entre autres choses dix ou douze bateaux de vin, qui estoient quant aux vivres ce dont ils avoient plus de besoin : & de poudres pour artillerie & arcquebuses, ensemble des matieres requises à faire lances, pots, & grenades, dont ils feirent faire grande quantité, par un canonnier habitant de la ville, compagnon expert à ce mestier, & lequel avoit esté au service de la religion de Rhodes. En ce temps arriverent quelque galleres de l'Empereur au devant de la tour de la bouche du Rhosne, laquelle ils canonnerent longtemps. Ceux qui estoient dedans ne monstrerent point contenance de gens estonnez, ains se deffendirent très-bien, & donnerent des coups d'artillerie dans l'une desdites galleres, dont ils feirent gros dommage aux ennemis, & à la fin les contraignirent de se retirer, mais grandement ennuyez d'avoir failly à leur entreprise : car ils avoient deliberé s'ils la pouvoient prendre, de faire là un

un pont pour paſſer en Languedoc, en eſperance de ſe ſaiſir de pluſieurs bonnes & riches villes du pays, mais mal garnies de gens de guerre, & encore plus mal fortifiées. Pour crainte qu'ils ne vinſſent au deſſus de leur entrepriſe d'icelle tour, avoit le Roy ordonné quelques gens pour mettre ès villes de Nimes, Beſiers, & autres, & moyen de commencer à y remparer, outre les gens que le Seigneur de Champdeniers (a) avoit paravant levez ou commandez eſtre preſts au beſoin dans tout le Gouvernement du Languedoc, leſquels ſervirent bien un temps après; mais pour le preſent n'en fut meſtier, dont le Roy ſe contenta grandement du Capitaine qui avoit la charge de ladite tour, lequel outre qu'il eſtoit gentil compagnon & ſerviteur affectionné, s'efforçoit encore de faire ſervice, d'autant plus qu'il avoit en ſa jeuneſſe fait quelque coup en une querelle & debat, dont il taſchoit effacer la coulpe & memoire par ſon bien faire, ainſi qu'il fit; car en recognoiſſance de ce ſervice, le Roy luy pardonna ſon mal-talent: & a depuis eu ledit compagnon, nommé Vi-

(a) Le Seigneur de Champdenier étoit de la Maiſon de Rochechouart. (Voyez Belleforeſt, Tome II, p. 1494.)

comte, charge de cinq cens hommes de pied au ſervice dudit Seigneur.

Peu de temps après advint autre mutinerie d'auſſi mauvaiſe & dangereuſe conſequence que la premiere, & fut la cauſe & commencement en ceſte maniere : deux compagnons de la bande du Capitaine Arzac de la Breſſe, natif d'auprès de Bordeaux, en la baſſe Gaſcongne, lequel avoit cinq cens hommes ſoubs la charge du Comte de Carmain, eſtans un jour à leur guet, veirent paſſer deux vivandiers qui menoient des moutons au camp, & ſoudainement deſcendirent de la muraille par les eſchelles qui tous les jours s'y dreſſoient aux matins, & aux ſoirs ſe retiroient, pour cauſe des gens qui y beſongnoient pour la fortification de la ville : par force ils prindrent cinq ou ſix moutons deſdits vivandiers, leſquels en vindrent faire la plainte au Comte de Carmain, parce qu'ils eſtoient de ſes bandes, luy requerant de leur en faire raiſon. A quoy faire il ne fut aucunement refuſant, mais fit incontinent prendre les deliquans, & mettre entre les mains du Prince de Melphe, & du Seigneur de Bonneval, qui les feirent mener en la priſon de la ville. Bientoſt après, Arzac vint au logis du Seigneur de Bonneval, le ſupplier de luy vouloir ren-

dre lesdits compagnons, & que ceste faute leur fut pardonnée, lequel fit response qu'il en parleroit au Prince de Melphe : car de soy-mesme il ne le vouloit, ni ne devoit faire, attendu l'importance & la consequence d'un tel cas, qui pouvoit estre de mauvais exemple pour deux raisons ; l'une d'avoir abandonné son guet pour aller au pillage, & par dessus les murs de la ville ; l'autre, pour ce que si justice n'avoit lieu contre ceux qui destroussent les vivandiers, c'estoit pour mettre la ville en necessité, mesme l'Empereur estant si près comme il estoit. Arzac repliqua ce que bon luy sembla, & entre autres choses, que si les compagnons n'estoient rendus, il y avoit beaucoup de gens ès bandes qui ne le trouveroient pas bon. A quoy le Seigneur de Bonneval respondit en luy commandant de par le Roy, qu'il eut luy mesme à mettre hors de la ville tous ceux de sa bande qui ne trouveroient bon que Justice fut faite des infracteurs de la discipline militaire, & des statuts & ordonnances de la guerre. A ce, Arzac ne fit aucune response, mais sortit dehors avecques visage & contenance d'homme non content & marry. Advint le soir après soupper, qu'estans lesdits Seigneurs Prince de Melphe, & de Bonne-

val, hors la ville où ils aſſeoyoient un guet de ſeureté, les compagnons de guerre qu'ils avoient accouſtumé d'y aſſeoir, eſpendus en divers lieux, pour obvier à toutes occaſions de ſurpriſe, la bande dudit Arzac qui eſtoit de cinq cens hommes, ſe mutina, & commençant à crier *Gaſcongne*, pour eſmouvoir les autres de la meſme nation, ils coururent droit à la maiſon de la ville, mettans peine & diligence de briſer les portes, & de forcer ſi peu de garde qui eſtoit dedans : & à ce qu'aucun ne vint à les ſecourir, garnirent de picquiers & arcquebuſiers tous les coings d'une petite place qui eſtoit devant la maiſon. Le bruit de ce deſordre vint aux oreilles du Comte de Carmain, lequel pour eſtre leur Colonnel, y vint promptement & ſe mit au devant d'eux l'eſpée à la main, faiſant ce que poſſible luy fut pour appaiſer la mutinerie, & faire retirer chacun en ſon logis : mais peu valurent ſes remonſtrances, ains il faillit deux ou trois fois à eſtre tué. Le Prince de Melphe, & le Seigneur de Bonneval, advertis de ceſte eſmotion, y arriverent auſſi en diligence, mais ne peurent jamais y arriver à temps, que desjà la maiſon de la ville ne fut forcée, tous les regiſtres & papiers bruſlez, & les compagnons de guerre, enſemble tous les autres

prisonniers qui s'y trouverent plainement mis en liberté.

Pour ce soir ne feurent d'advis les Chefs d'en faire autre demonstration, dans le doute qu'en faisant chercher les delinquans, il advint autre inconvenient, comme pillage de maisons, ou forcemens de femmes, & telles choses que commettent folles gens de mauvaise volonté quand ils ont couleur d'aller cherchant par les maisons, de nuict *qui* (comme dit le proverbe commun) *n'a point de honte* : ils adviserent que cependant le Seigneur de Bonneval feroit venir à luy tous les Capitaines des autres bandes un à un, à ce qu'ils gaignassent les principaux des compagnons chacun de sa bande, pour tenir main & avoir raison des autheurs de ceste mutinerie, leur remonstrant combien telles façons de faire estoient hors des limites de raison, & quel detriment seroit envers le Roy, & à tous les gens de guerre de la nation Françoise, que telles esmotions advinssent souvent par eux, & que ce seroit occasion audit Seigneur de prendre à son service gens d'estrangeres nations, & de plus ne se servir de ceux de la sienne. Tant usa Bonneval de remonstrances avecques authorité, que tous luy promirent tenir la main à faire justice des mal-

faiſteurs, jusques à faire mettre en pieces tous ceux qui oseroient y contredire. Le lendemain matin le Prince de Melphe, & Bonneval, après avoir communiqué ensemble, feirent venir à eux le Comte de Carmain, auquel ils ordonnerent de faire sonner le tabourin, & mettre ses enseignes aux champs, apprester ses bandes pour les conduire au camp près d'Avignon : car ils n'estoient deliberez de tenir gens aussi mutins dans une ville de telle importance, & où ils attendoient le siege de jour à autre : toutes remonstrances cessans, & après toutes resistances, furent lesdites bandes contraintes de sortir hors par la porte de Craux. Par la porte du costé de Tarascon, firent lesdits de Melphe, & de Bonneval, sortir la gendarmerie à cheval, ensemble deux mille hommes de pied des autres bandes, & trois ou quatre cens du pays, que conduisoit le Seigneur d'Eguiers, habitant en ladite ville. Ce fait, ils commanderent au Comte de faire mettre ses deux enseignes chacune à part, pour veoir (ainsi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y avoit en chacune : & lors ils appellerent à eux Arzac, Capitaine de celle des deux bandes qui avoit fait l'esmotion, luy commanderent de leur amener les prin-

cipaux mutins de ſa bande. Arzac leur amena deux pauvres compagnons qu'il diſoit eſtre ceux là. Mais pour ce ne ſe tindrent les Chefs ſatisfaits, luy commandant qu'il en amenaſt encore d'autres, & de plus apparens, car ils les vouloient faire pendre en preſence des autres trouppes : à quoy reſpondit Arzac, *que qui vouldroit pendre tous ceux qui en eſtoient coulpables, il ne faudroit aucun en excepter.* Si furent leſdits compagnons delivrez au Prevoſt, qui les fit pendre en la preſence de toutes les trouppes, leſquelles firent bon viſage, diſans toutes à une voix, *que telle & plus rigoureuſe punition meritoient gens mutins, deſobeïſſans, & indignes de ſe trouver en bonne compagnie.* Lors fut audit Arzac ſon enſeigne oſtée, & luy & ſa bande chaſſez de la compagnie, leſquels paſſerent au long des bandes ſans tabourin : & leur fut commandé ſe retirer au camp vers le Seigneur de Montmorency, auquel ils remirent, ou de leur uſer de grace, ou d'executer le ſurplus de la punition qu'ils avoient deſſervie : repreſta le Comte de Carmain audit Arzac ſon enſeigne, pour aller juſques au camp, à condition qu'il ne la put par après deſployer ſans la permiſſion dudit Seigneur Lieutenant-General du Roy : mais le Capitaine print autre che-

min, & ne fut possible de le rencontrer, quelque diligence que l'on fit : car le Seigneur Lieutenant-General avoit deliberé de s'en prendre à luy mesme & non aux compagnons, lesquels aussi se departirent & escarterent par chemins divers les uns des autres : depuis ceste demonstration faite, ne fut en la ville d'Arles nouvelle d'aucun malfait de desobeïssance, ni de mutinement. Si laisseray à tant ce propos, & retourneray au Roy, & aux nouvelles qui luy vindrent à Valence, de l'arrivée de l'Empereur devant Marseille.

Ceste nouvelle (encore que tost après ensuivist celle du retour, & du peu d'esperance que l'Empereur avoit remportée de sa venue à Marseille) fut toutesfois en peu d'heures espandue, voire augmentée parmy la Cour, de sorte que non-seulement on devisoit & de sa venue, & des approches desjà faites devant la ville, mais que dedans huict jours il devoit venir nous assaillir en nostre fort ; arriva ce commun bruit du populaire jusqu'aux grands, & non point comme chose que l'on craignist, ni doutast, auquel cas on va seulement devisans les uns aux autres en crainte & en l'oreille, mais à haulte voix & publicquement, comme de chose desirée,

& de laquelle on esperoit heureuse yssue. Ne faut icy demander si Mgr. Henry, nouveau Dauphin & Duc de Bretaigne, lequel estoit auprès de la personne du Roy, son Seigneur & pere, eut en la teste de grands partiz incontinent ceste nouvelle ouye, ni s'il fut bien empressant à l'entour de ceux qu'il sçavoit avoir envers ledit Seigneur plus grand & plus favorable accez, pour luy ayder & tenir main à impetrer son congé d'aller au camp. Fut si grande son affection & ardeur à ceste entreprise, que pour la peur qu'il avoit de n'y arriver à temps, il faisoit l'Empereur au double plus entreprenant & prompt de nous venir assaillir, que l'yssuë & l'effect ne le monstrerent : tant y a que tous les devis & propos de luy avecques ses familiers n'estoient jamais autres que de ceste affaire. S'il advenoit (disoient-ils entr'eux) que de maleadventure l'Empereur y arrivast plustost que luy, en sorte qu'il ne fust assez à temps pour le recueillir, quelle esperance pourroit estre la sienne de recouvrer jamais occasion d'apprendre la guerre, ni de faire preuve de sa personne en si juste & honorable querelle, ni contre si digne & sortable ennemy, au degré auquel il avoit plu à Dieu le constituer, qu'en la querelle & défense de la Pa-

trie, & pour en repousser un aggresseur, & contre un Empereur auparavant, & tant de fois victorieux, & par apparence de l'appareil que nous avions & du bon droit que nous soustenions, exposé maintenant à estre vaincu ? & quoique soit tel ennemy, qu'en rapportant victoire de luy, elle ne pouvoit estre sinon l'une des plus honorables & triomphantes qui fut oncques rapportée d'homme ; qu'enfin estant vaincu en bien combattant, on ne pouvoit avecques la perte en rapporter honte. Telles estoient ses considerations & remonstrances, & desquelles toutesfois ne se promettant assez bresve expedition, par le seul credit de ceux qui lors estoient autour du Roy, ainsi que rien n'est assez prompt à qui ardemment desire & attend, il y voulut adjouster tous autres moyens, & envoya message sur message jusques au camp devers le Sire de Montmorency, duquel il eut lettres au Roy, & homme portant parolles à ceste fin, telles que luy voulut les souhaitter. Le Roy qui, en effect, avoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur & affection au fait des armes & à faire actes de vertu, comme il les avoit lorsqu'il estoit en l'aage où maintenant il voyoit estre son fils, plus il approu-

voit en luy-mesme ceste sienne bonne & prompte volonté, plus il se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant, par ce simulé refus, luy enflamber davantage le cueur ja embrasé d'honneste desir d'acquerir gloire & honneur en sa premiere jeunesse. A la fin il se laissa vaincre de prieres, ou pour mieux dire, faignant de se laisser vaincre, il luy accorda comme demy envis (a) la chose que plus il desiroit. Desjà voyoit-il ses forces unies & prestes, & telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de temerité) pouvoir assembler (b) desormais avecques son ennemy, & mettre à execution la volonté qu'il avoit tousjours euë, de tirer droit en personne là où tiroit sondit ennemy pour le combattre. A ceste cause, sçachant que son fils (lequel il n'eust voulu souffrir faire sa preuve ou apprentissage aux armes en entreprise trop hazardeuse) seroit si bien accompagné, qu'il ne pourroit (ayant Dieu en son ayde) tomber en inconvenient de honte, ni de perte, aussi que luy estoit pour le suivre bientost après ; il voulut, pour eslever & nourrir ceste plante d'honneur & vertu fructifiante au noble cueur de ce jeune

(a) Comme contraint.

(b) Pour se mesurer avec son ennemi.

Prince, luy donner le tiltre de General d'une telle armée, & contre un si puissant ennemy que l'Empereur en propre personne.

Doncques accordé qu'il luy eut ceste requeste, se retournant vers luy & de regard & de pensée, luy commença dire en ceste maniere : « Vous allez, mon fils, avecques mon » bon congé, & d'une affection & desir que » je ne blasme en vous, apprendre un mes- » tier, que pour l'attente à laquelle vous » estes nourry, il est requis & necessaire que » vous sçachiez, pour toutesfois en user, » quand pour ce faire vous aurez esperance » d'estraindre les occasions d'en user par » après, ou plus souvent, ou à la plus » grande foulle & hazard de la Republique. » Vous trouverez-là M. le Grand-Maistre, & » avecques luy plusieurs bons Capitaines, » ausquels je doy pour le grand desir qu'ils » ont de faire bon service à moy & à la » Couronne. A luy vous direz particuliere- » ment comment vous allez-là, non pour » commander à present, mais pour apprendre » à commander au temps advenir : à luy & » aux autres ensemble vous direz comment » vous y allez, pour apprendre d'eux leur » mestier, & les prierez qu'ils vous donnent » le moyen de faire tel apprentissage que ce

» soit à vostre honneur, au leur, au service
» de Dieu premierement, & puis de la chose
» publique de ce Royaume. Soyez doux &
» privé parmy eux, & mettez peine d'ac-
» querir leur grace, ainsi qu'avoit très-bien
» commencé vostre frere : & gaignez ce
» poinct sur toutes choses, que l'on vous
» trouve tel, que si vous n'estiez celuy que
» vous estes, on eust cause de desirer que
» vous le fussiez ». Après ces remonstrances,
M. le Dauphin print congé de luy, & ne
tarda gueres à estre prest de desloger. Là se
cogneut l'ardant desir & affection de la jeune
noblesse de la Cour au mestier & exercice
des armes : car il n'y eut celuy, auquel na-
turelle inclination & appetit de gloire &
honneur ne fist trouver en un instant son ap-
pareil & équippage prest à partir. Trois jours
après arriva M. le Dauphin en son camp, &
vint le Sire de Montmorency au-devant de
luy jusqu'au-delà du pont de Sorgue, le re-
cueillir, avecques bon nombre de Capitaines
& autres plus apparens du camp : ceste com-
pagnie le conduisit en son logis, lequel il
luy laissa comme à superieur & chef par des-
sus luy. Mais M. le Dauphin ne le voulut
souffrir desloger, ains se contenta d'une par-
tie dudit logis, & demourerent logez en-

semble, le Sire de Montmorency faisant sa charge ainsi qu'il avoit fait auparavant, & mondit Seigneur se gouvernant entierement en toutes choses par son conseil & advis.

Desjà estoit venue au camp la nouvelle comment l'Empereur estoit party de devant Marseille; mais le Duc d'Alve & les autres que ledit Seigneur y avoit laissez, tenoient encore la ville assiégée, plus toutesfois par contenance, que sous espoir ou intention de la forcer, & seulement dans l'esperance, ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque temeraire saillie, ou le camp du Roy à venir donner secours aux assiegez, & par ce moyen en quelque lieu opportun à leur advantage pour le combattre; car l'Empereur estoit si près, qu'ayant advis du deslogement du camp du Roy, il pouvoit facilement prevenir, & se venir à temps joindre à eux, mais pour neant fut leur deliberation : car ceux de dedans avoient de bons chefs qui ne les laissoient sortir, sinon à propos, & au dommage de l'ennemy. Quant au deslogement du camp, le Sire de Montmorency qui avoit déjà deliberé ce qu'il en vouloit & devoit faire, & tous les jours ou par espies, ou par tesmoignage des prisonniers, ou par tous les deux accordans ensemble, avoit certaines nouvelles

du camp ennemy, & de toutes les entreprises qui se dressoient, voire des deliberations de leur conseil, & incontinent qu'ils s'oublioient d'icelles mettre à execution, encore qu'il se voyoit en main la victoire seure, & sans hazarder leurs forces ni l'estat du Roy son maistre : si est-ce que nonobstant qu'il eut tousjours, depuis la surprise de Brignolles, tendu principalement à ceste fin, de faire que noz gens en fussent d'autant plus advisez & retenus à essayer la fortune, que l'ennemy en estoit plus hazardeux & entreprenant, il n'avoit voulu toutesfois laisser perdre le cueur & hardiesse aux nostres; mais selon qu'il avoit les advertissemens des entreprinses de l'ennemy, luy-mesme (autant que jugement d'homme le pouvoit prevoir) ordonnoit qui, comme, & jusques à quel but on iroit audevant de luy, & comme plus ou moins il voyoit procéder les choses, plus ou moins il laschoit la bride, ou la retenoit à ceux qu'il avoit ordonnez pour faire les executions de son conseil. Par ce moyen il fit, sans rien mettre en hazard, telle revenche de Brignolles, que le camp ennemy ne fut oncques un jour ou sans alarme, ou sans nouvelle de quelque rencontre, & ne passa jamais jour que leurs gens & les nostres ne s'assemblas-

sent les uns contre les autres en quelque lieu, mais tous les jours & sans aucun en excepter, au desavantage & perte de l'ennemy, & oncques ne fut aux Imperiaux possible de partir si secrettement, ni à heures & temps incertains, ni par chemins si estranges & divers, que du venir ou du retour ils ne fussent rencontrez des nostres. S'ils sortoient forts, ils mangeoient ce qu'ils pouvoient trouver, & en leur camp n'apportoient aucun rafraischissement : foibles, ils estoient taillez en pieces, ou pour le moins battus & pris, de sorte qu'ils ne sçavoient pas bien se resouldre du chemin qu'ils devoient tenir, ou de se laisser affamer par crainte de ne s'oser esloigner du camp, ou de se mettre en peril évident du glaive de l'ennemy, pour éviter la mort (a) odieuse & reprochable.

Il n'y avoit pas alors beaucoup de temps que Jean Paul de Cere, passant avecques la compagnie de Gensdarmes dont il avoit la charge, & quelques chevaux-legers Italiens, & Messire Martin du Bellay, avecques deux cens salades dont il avoit la charge, & trois enseignes de gens de pied Italiens, furent advertis par les espies, qu'auprès de Lormarin, petite ville, par laquelle estoit leur

(a) Pour éviter une mort honteuse.

chemin

chemin de passer, estoient venues fourrager aucunes troupes de gens de cheval des ennemis, avoient mis embusche de leurs gens en divers lieux & endroits, afin que s'ils failloient en quelque part, en l'autre ils ne faillissent à les rencontrer. Or estoit advenu que sur le chemin qu'eux-mesmes faisoient s'embattirent lesdits gens de cheval ennemis, chassans devant eux un gros butin & de bestes blanches & d'aumailles, qu'ils avoient assemblez parmy les champs aux environs, & les avoient chargez si furieusement & à l'improviste, que la frayeur leur avoit osté le sens de considerer quel nombre ils estoient, & par quel nombre ils estoient chargez; car ils estoient de quatre vingts à cent, bien équippez & montez; le Seigneur Jean Paul n'en avoit point plus de quatorze, mais avecques ce peu de gens il rescoüit (a) le butin, & print environ trente prisonniers; plus en eust pris, s'il eust eu des preneurs assez: tant est vray ce que l'on dit qu'en une roupte, ni l'effrayé pour la peur qui l'estonne, ni le vainqueur pour le contentement de sa victoire a esgard à nombrer ses gens. Les ennemis desireux de venger ceste honte, avoient mis quelques jours après cent arcquebusiers

(a) Il recouvra.

dans le chasteau de Lormarin, pour y faire une retraite & refuge de leurs coureurs, & en esperance aussi que s'ils pouvoient attirer nos gens à les venir chasser, ils se tiendroient prests par un autre chemin pour enclorre & surprendre nos gens. Le Seigneur Jean Paul ayant eu advis de leur entreprise, le feit à sçavoir aux Seigneurs de la Fayette & de Curton (a), qui se joignirent avecques luy, & outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheval de leurs compagnies, luy amenerent deux cens bons arcquebusiers. Avec ceste trouppe ils deslogerent de Cavaillon, garnis d'eschelles faites à la haste, lesquelles, après avoir garny de tous costez les advenuës, de peur de surprise & inconvenient, ils dresserent contre les murailles, donnerent un si furieux assault, qu'ayant tué tous ceux qui vaillamment leur resisterent, ils prindrent le chasteau de force, & tous les autres amenerent prisonniers avecques eux sans trouver aucune rencontre ny encombrier (b), combien que Dom Ferrand de Gonzague leur eust couppé chemin avecques douze cens chevaux & seize enseignes de gens de pied; mais par nos gens de cheval qui avoient

(a) Joachim de Chabannes, Baron de Curton.

(b) Ni obstacle.

esté mis sur les advenuës, avoient esté pris quatre des avant-coureurs dudit Gonzague, & par eux avoit esté sceu le chemin qu'il tenoit, & en quel lieu il attendoit les nostres, parquoy ils se retirerent par autre chemin.

Es mesmes jours coururent les ennemis à Cenas, villette distante de leur camp environ de huict milles, & deux de Cavaillon. Le Seigneur Jean Paul adverty par ses espies, y alla incontinent en courage de les y rencontrer, mais il trouva que jà ils estoient partis; à ceste cause se mettant à chemin de sa retraite, il envoya seulement douze chevaux des siens pour rebrousser le chemin jusqu'à Salon de Craux, qui rencontrerent environ quarante fourrageurs des ennemis, partie à pied, partie à cheval, lesquels ils chargerent de premiere rencontre, & leur faisant abandonner leur butin, qui après fut rescoux (a) par les paysans, les amenerent tous quarante prisonniers à Cavaillon. A Toulon avoit fait l'Empereur amas de toutes bestes de charge qu'il avoit pu recouvrer en tout le pays, depuis Aix jusques à Nice & par-delà, pour apporter le biscuit qu'il avoit fait faire audit Toulon, afin de subvenir à

(a) Fut repris.

la faute qu'avoit ſon camp de farines, moulins & fours. Les payſans qui furent advertis du jour que le biſcuit devoit partir, firent ſi bon guet, & aſſirent leurs embuſches ſi à propos, qu'ils amenerent, tuerent, ou bleſſerent toutes leſdites beſtes, en ſorte qu'elles n'euſſent plus ſceu faire ſervice, & continuant en ceſte maniere, tendoit ledit camp Imperial à extréme indigence & néceſſité de vivres. De toutes ces entrepriſes & autres ſemblables qui feroient longues à raconter, eſtoit le Sire de Montmorency adverty ordinairement, & bien pouvoit cognoiſtre à l'œil, que la famine avant peu de jours contraindroit & reduiroit l'ennemy à la neceſſité, ou de nous venir aſſaillir à noſtre fort & à ſon deſavantage, ou d'abandonner la Provence avecques groſſe honte & dommage, & ne voyoit point quel intereſt il y avoit de ne le pas faire ſans combat & ſans hazard, en luy oſtant le moyen des choſes ſans leſquelles il ne pouvoit demeurer, pluſtoſt que de vaincre en hazardant une bataille.

Telle avoit tousjours eſté ſa deliberation; mais il y avoit eu gens en ſa compagnie, qui encore que du commencement après avoir eſté la choſe debattue d'une part &

d'autre, s'y fussent tous condescendus, ne la pouvoient toutesfois assez bien gouster. Soit qu'en effet ils eussent plus deferé à son authorité, que changé leur opinion, ou qu'ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient contre eux, & que depuis voyans les forces du Roy multipliées & suffisantes pour combattre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombez en leur premiere opinion. Mais tant y a qu'en eux-mesmes, & quelquefois en leurs devis privez & particuliers, ils ne loüoient pas tant ceste sienne prudence & maturité, qu'ils ne laissassent (a) part en luy, à la faute de cueur & de hardiesse. Mais depuis que Monseigneur fut arrivé au camp, & qu'ils trouverent toute la jeunesse de leur opinion, laquelle (ainsi qu'est la coustume) estime & craint moins les hazards & dangers, d'autant qu'elle les a moins experimentez : alors recommencerent-ils, toutes les fois qu'on assembloit le Conseil pour adviser à ce qui estoit à faire, & pour deliberer à sçavoir qui estoit plus à propos, ou d'approcher plus près de l'ennemy, ou de continuer la guerre par temporisement, ainsi que l'on avoit com-

(a) Qu'ils ne l'imputassent à défaut de courage & de hardiesse.

mencé, à en parler plus librement & hardiment, & à demander avecques instance que l'on marchast en avant, & qu'on levast le siege devant Marseille. Jà estoient de cest advis, non-seulement ceux qui en avoient esté du commencement, mais avecques eux aucuns de ceux qui avoient esté auparavant d'opinion contraire : soit qu'ils se departissent de la premiere pour la confiance qu'ils avoient des forces qu'alors ils voyoient au Roy, ou qu'ils voulussent gratifier & complaire à l'appetit de leur jeune Prince, qu'ils voyoient brusler d'ardeur de s'esprouver à la guerre, & de faire courir le bruit de sa vertu. « Pourquoy (disoient-ils entre eux) ne luy » obtemperoient-ils en un si noble & hon- » neste desir ? Pourquoy l'abuseroient-ils, » & quasi malignement le frauderoient-ils » d'une si belle & apparente occasion que » Dieu luy offroit maintenant d'acquerir » gloire & reputation aux armes en sa pre- » miere & florissante jeunesse ? Quelle raison » y avoit-il, qu'ayans les grandes forces que » le Roy avoit assemblées si cherement, ils » s'arrestassent & apparessassent au mesme » camp où ils s'estoient fortifiez, & comme » couverts, lorsqu'ils estoient foibles & nul- » lement suffisans pour resister ou se presen-

» ter à l'ennemy ? Leur devoit-il suffire,
» estans si forts & si puissans au-dessus de
» l'ennemy, de se tenir enclos attendant
» qu'il vint les assaillir, mais qui pis est,
» souffrir & endurer qu'il fit si peu d'estime
» d'eux, que de venir à leur barbe assieger
» une telle ville que Marseille, avecques une
» si petite troupe de gens, qu'il n'y en avoit
» assez pour faire litiere & pour fouler aux
» pieds de leurs chevaux, avant que l'Em-
» pereur eut loisir de venir au secours avec-
» ques la grosse troupe de ses gens ? *Nenny,
nenny*, disoient-ils, *c'est sur nostre honneur
que nous prenons & voulons que si l'on mar-
che en avant, on nous reprochera par après
que nous n'entendons, & ne valons rien au
mestier, si jamais ceux qui assiegent Marseille
se peuvent sauver & garentir de nous.*

Il y en avoit toutesfois d'autres qui persis-
toient en leur premiere opinion, & trou-
voient qu'il estoit beaucoup plus seur de
remparer (a) sans coup ferir contre l'ennemy,
en continuant seulement de luy rompre de
toutes parts les vivres, ainsi qu'ils avoient
très-bien fait jusques alors. Car ils sçavoient
que Marseille estoit si bien fournie & de gens
& de vivres, & de toutes autres munitions,

(a) De se fortifier.

& au demeurant si bien remparée, qu'elle estoit imprenable à toutes les puissances du monde, & qu'à ceste cause (en continuant ce que dessus) il estoit force necessairement que la puissance de l'Empereur se deffit & se séparast d'elle-mesme, pour la famine & mortalité qui estoit, & se multiplieroit tousjours en son camp. Quant au Sire de Montmorency, le Roy, en le depeschant luy avoit si bien fait entendre son intention, il l'avoit si bien retenuë, & jusques à present suivie de point en point, qu'il ne vouloit, sur un bon commencement, se mettre en hazard de mauvaise yssuë, nonobstant qu'il eut diligemment & soigneusement preparé toutes choses pour combattre dès le lendemain; si estoit-il tousjours constant & resolu en ceste conclusion de ne mettre en toute ceste guerre à la discretion de fortune, chose qui fut de consequence, sinon qu'il en fut contraint par une extréme necessité, telle que par prevoyance humaine, elle ne se peut éviter, ni prévoir.

« Et pourquoy (disoit-il) ayant la vic-
» toire certaine en main, l'eust-il à son es-
» cient remise en hazard, veu qu'il ne dé-
» pend moins d'honneur & de gloire de
» vaincre son ennemy par conseil & bonne

» conduite, que par bataille? Pourquoy eust-
» il abusé du sang & de la vie de ses gens,
» dont il estoit force qu'en une bataille il en
» mourust, & communément des gens de
» bien, encore qu'il en rapportast la plus
» heureuse victoire du monde » ? Monsei-
gneur oyant les raisons qui se deduisoient
pour l'une & pour l'autre partie, combien
qu'il variast quelquesfois entre les deux opi-
nions, & que la naturelle inclination de son
cueur ardent & magnanime le tirast plus à
l'opinion contraire, voulut estre toutesfois
maistre de soy, & s'arresta pour resolution à
l'advis du Sieur de Montmorency. A vray
dire, encore que le Duc d'Alve, & les autres
qui estoient devant Marseille, n'eussent pas
grand nombre de gens avecques eux, si
n'estoient-ils point si loing du camp de l'Em-
pereur, que s'il eust eu nouvelles du deslo-
gement de nostre camp d'Avignon, il ne luy
eut esté facile, ou de se venir mettre au-
devant de nous entre Avignon & Marseille,
ou de se venir joindre aux gens qu'il avoit
devant, plustost que nous ne fussions arrivez
à leur presenter la bataille : si une fois il
se fust joint à eux, la bataille ne pouvoit estre
sans quelque incertaineté de la victoire, &
là où elle eust esté pour l'ennemy, elle luy

donnoit un grand pays ouvert ſur nous, au contraire quand elle eut eſté pour nous, elle ne nous donnoit conqueſte de choſe qui desjà ne fut noſtre; pource, conclut mondit Seigneur (a) que l'on ſe conduiroit de-là en avant, ainſi qu'il avoit eſté fait juſques alors, ſinon que les deſſeins nouveaux de l'ennemy apportaſſent occaſion de nouveau conſeil.

(a) Dans ce Conſeil, qui fut tenu en préſence du Dauphin, on voit que du Bellay attribue à ce jeune Prince la gloire d'avoir embraſſé l'avis de Montmorency. L'Abbé Lambert a tellement altéré le Texte en cette partie, qu'à peine y eſt-il queſtion du Dauphin.

Fin du ſeptième Livre.

MÉMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
LIVRE HUITIÈME.

SOMMAIRE

Contenant les évènemens arrivés depuis 1536 jusques en 1541.

Le Marquis Jean-Louis, détenu prisonnier en France, est mis en liberté, & reçoit de Sa Majesté l'investiture du Marquisat de Saluces. Conseil tenu au camp de Valence. Le Roi se rend à celui d'Avignon. Retraite de l'armée ennemie. Combien elle souffre dans les chemins. La Gendarmerie & une partie de l'Infanterie Françoise, marche au secours de Peronne. Levée du fameux siége de cette place. Le Roi retourne à Lyon, après avoir réparé les dommages que la guerre avoit causés en Provence. Il envoye une Ambassade en Angleterre. Fait procéder à la condamnation du scélérat qui avoit empoisonné Monsieur le Dauphin. Mort du Maréchal de Fleuranges. Mariage de Magdelaine de France, avec Jacques V, Roi

d'Ecosse. Le Comte Rangoné met le siége devant Gênes, & échoue dans son entreprise. Les Imperiaux levent le siége de Turin, & on leur enleve plusieurs places du Piemont. Burie essaye de surprendre Casal, & est fait prisonnier. Procédure faite contre Charles V, par François I. Les Comtés d'Artois, de Flandres & de Charolois sont déclarés réunis à la Couronne. Prise d'Hesdin, de Liliers & de Saint-Venant par les François. Le Roi fait fortifier Saint-Pol. Les ennemis reprennent cette place. Se rendent maîtres de Montreuil. Assiegent Terouanne, & battent le détachement qui étoit venu la ravitailler. Tréve conclue pour la Picardie & les Pays-Bas. D'Humieres se rend maître d'Albe, fait fortifier Quieras, & est obligé de se retirer à Pignerol, à cause de la mutinerie des Lansquenets. Ces places sont reprises par le Marquis du Guast qui vient bloquer Pignerol. Le Pas de Suse est forcé par le Maréchal de Montmorency. Le Dauphin recouvre la plûpart des places que les François avoient perdues. Il présente inutilement la bataille aux ennemis. L'on convient d'une suspension d'armes, & elle est prorogée pour dix ans par la médiation du Pape. Le Maréchal de Montmorency est fait Connétable. Entrevûe de l'Empereur & du Roi à Ai-

gues-Mortes. Revolte de Gand. Paſſage de l'Empereur par la France. Grands honneurs qu'on lui rend. Mariage du Duc de Cleves avec Jeanne d'Albret. Langei par ſa prévoyance & ſes ſoins, fait ſucceder l'abondance à une affreuſe famine qui déſoloit le Piémont.

DE toutes parts avoit l'Empereur nouvelles deſavantageuſes pour luy, & ne voyoit en ſon camp que famine & mortalité. Mais le grand regret qu'il avoit de ſe retirer ſans rien faire, eſtant venu en ſi grand equipage, d'avoir parlé ſi bravement, & rejetté ſi audacieuſement tous les propos qu'on luy avoit tenu de prendre appointement avecques le Roy, enſemble la haine qu'il luy portoit, & l'eſperance qu'il avoit miſe en ſa bonne fortune, qu'il penſoit devoir eſtre immuable & invincible, joinct, que la vertu & proüeſſe tant de fois eſprouvée de ſes Capitaines & ſoldats, l'entretenoient (a) en ſon outrage; de jour en jour il attendoit qu'André Dorie luy apportaſt deniers & rafrechiſſement de vivres & quelques bonnes nouvelles, auſſi que du coſté de Picardie le Comte de Naſſau feit quelque choſe qui contraignit le Roy à divertir ſes forces.

(a) Irritoient ſon amour-propre humilié.

Le Roy d'autre part eſtoit à Valence, & faiſoit en toute diligence remparer la ville pour y donner obſtacle nouveau aux deſſeins de l'Empereur, ſi delaiſſant ſon entrepriſe de Provence il eut voulu prendre le chemin du Dauphiné. Là il recevoit les nouvelles qui luy venoient de toutes parties de ſon Royaume, & de ſon camp d'Italie, & de ſes alliez & confederez; il pourvoyoit à tout ſelon l'exigence & occurrence des temps, en intention de ne marcher à ſon camp, ſinon que l'Empereur vint l'aſſaillir, auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouver, ou qu'il veit ſes forces ſi bien unies & aſſemblées, qu'il put (ſans rien évidemment hazarder) aller chercher ſon ennemy, ſçachant de quelle conſequence luy ſeroit de perdre une bataille en ſon Royaume contre l'Empereur, & quelle ouverture ſon ennemy auroit après une victoire, de pouſſer outre, là où au contraire l'Empereur ne pouvoit rien perdre du ſien.

En ce temps arriva le Seigneur André Dorie avecques les galleres de l'Empereur, qui luy apporta d'Eſpagne vivres & argent, & vint devers luy au camp, & fut par Sa Majeſté recueilly fort humainement & honorablement : ſur ſa venue fut le Conſeil aſſemblé par pluſieurs fois ; quelle choſe y fut

conclue? je ne ſçay; mais il feit publier un Ediɑ̃ parmy ſon camp, que tous gens de guerre ſe tinſſent preſts à faire monſtre & reveue, à toucher deniers, & à s'appareiller de partir au jour que l'on leur feroit à ſçavoir, garnis chacun de vivres pour huiɑ̃ ou dix jours, afin qu'ils n'en euſſent faute ſur le chemin qu'ils feroient, pour aller où il les entendoit mener. Il avoit un peu auparavant envoyé ſon artillerie à Marſeille la vieille, & icelle fait embarquer en ſes galleres, ce qui avoit donné ſouſpeçon au Roy, qu'il eut deliberé d'aller par mer faire deſcente en quelque autre part, où il n'eut eſté mis ſi bon ordre aux affaires, & à ceſte cauſe eſtoit ledit Seigneur attentif & tousjours preſt à tourner le viſage là où tireroit ſondit ennemy. Soit que le vent fut trop contraire, ou que l'Empereur changeaſt d'opinion à la venuë dudit Dorie, il feit deſembarquer ſon artillerie, & la remener en ſon camp : choſe qui donna occaſion de penſer qu'il voulut venir aſſaillir le camp du Roy, ou aller après le Duc d'Alve mettre le ſiege devant Marſeille.

Le Roy eut nouvelles comment ſon camp de-là les Monts avoit mis en ſon obeïſſance grande partie du Piémont, & tout le Mar-

quisat de Saluffes, horsmis quelques chasteaux. Plusieurs de son Conseil estoient d'advis, & luy conseilloient d'annexer ce Marquisat au Dauphiné, comme commis & confisqué à luy par la rebellion & felonnie du Marquis François; mais ledit Seigneur ayma mieux ensuivre sa naturelle clemence & liberalité, que l'opinion de son Conseil. A ceste cause il avoit mandé au Cardinal du Bellay, son Lieutenant-General à Paris, qu'il meit hors de prison le Marquis Jean Louys, frere dudit François, lequel Jean Louis avoit esté privé du Marquisat, & constitué prisonnier pour autre rebellion par luy commise. Venu que fut ledit Jean Louis au lieu de Valence, & presenté au Roy, ledit Seigneur ès presences du Duc de Touteville (a), Comte de Sainct-Pol, Gouverneur, & son Lieutenant-General au Dauphiné, du Cardinal de Lorraine, & de l'Archevesque de Milan, & plusieurs autres, l'investit, & receut de luy le serment de fidelité contre & envers tous, comme son vassal & obligé à cause dudit

(a) François de Bourbon-Vendôme, Comte de S. Pol. Il venoit d'être créé Duc d'Estouteville, & non pas de Touteville, comme l'écrit du Bellay. La terre d'Estouteville lui appartenoit depuis son mariage avec la riche héritière de la Maison de Villebon.

Dauphiné,

Dauphiné, dont meut & depend le Marquisat. Puis ordonna luy estre delivré argent, pour s'équipper & dresser son train, & s'en aller audit Marquisat, & jusques-là le feit accompagner & conduire par l'Escuyer Sainct-Julian (a), Gentil-homme Gascon nourry en la maison de Salusses, qui avoit esté guidon de la compagnie du feu Marquis Michel Antoine, & depuis sa mort Lieutenant du Marquis François, auquel de Sainct-Julian, iceluy Seigneur donna charge d'avoir l'œil aux allées & venues du nouveau Marquis, de peur que par simplicité il ne se laissast surprendre par le Marquis François, lequel estoit plus cault (b) & malicieux que luy.

A quoy faire Sainct-Julian s'acquitta soigneusement & bon mestier en fut : car peu de sepmaines après ledit François vint en la ville de Carmaignolle, & manda faire entendre sa venuë à son frere, estant au chasteau dudit lieu, & qu'il vouloit aller parler à luy. Jean Louis, encore qu'il fut bien & prudemment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondit frere le plus fort audit chasteau, de ne se fier en luy que bien à point, & qu'aucuns serviteurs du Roy estans avecques luy protestas-

(a) S. Julien. (b) Plus rusé.

ſent de rebellion envers le Roy, au cas qu'il acceptaſt en ſes places ledit Marquis rebelle, ce nonobſtant il luy feit ouvrir la porte; arrivant ſondit frere, il vint au-devant de luy, & s'embraſſerent l'un l'autre avecques larmes & ſouſpirs, principallement le Marquis François, lequel en peu de jours feit tant par belles & douces paroles, accommodant ſon viſage & contenance à icelles, que ſon frere n'avoit autre fiance qu'en luy, dont mal luy advint après. Car le Marquis François ayant par confidence (a) de l'autre, meilleur moyen de l'abuſer & ſurprendre, le tira hors de Carmaignolle, & le mena priſonnier au chaſteau de Valſeniere (b); il eut pu en aſſez brief temps reduire dans ſa main le Marquiſat, ſi le Sieur de S. Julian (prevoyant dès le commencement que la ſimplicité ou ſtupidité dudit Jean Louis à la longue ne tourneroit à bien) n'eut cependant praticqué le Capitaine Salvadour d'Aguerres, Capitaine pour le Marquis François de la place forte & chaſteau d'Urezeul, luy remonſtrant qu'eſtant né ſubject du Roy, & mis à la garde d'icelle place par ledit Marquis François, eſtant ſubject & ſerviteur dudit Seigneur, il

(a) Par l'excès de confiance.

(b) Au Château de Valferiere.

ne pouvoit eſtre, par le ſerment qu'il avoit fait audit Marquis, obligé ny contraint à choſe que vraiſemblablement il n'eut voulu (quoyque ce ſoit) & n'eut pu honneſtement promettre ni jurer : parquoy le Roy, ſon ſouverain Seigneur, ne pouvoit eſtre comprins en la generalité du ſerment qu'il avoit fait audit Marquis, de luy garder la place envers & contre tous. Tant luy remonſtra S. Julian leſdites raiſons appertement (a) veritables, que d'Aguerres luy avoit livré la place, & la tenoit S. Julian au nom du Roy, ce qui fut choſe moult griefve & deſplaiſante au Marquis François; il diſoit ſouvent qu'*Urezeul luy eſtoit une buſche en l'œil, & le gardoit de ſe pouvoir faire & dire Marquis paiſible.*

Pendant que ces choſes advindrent, le Roy eut nouvelles que l'Empereur avoit fait reveuë de tous ſes gens de guerre, tant de cheval que de pied, commandant par édict public en tout ſon camp, que tous ſe tinſſent preſts à deſloger au jour que l'on leur feroit à ſçavoir, & à ſe garnir chacun de vivres pour huict ou dix jours, & les emporter avecques ſoy où il les voudroit mener ainſi qu'à eſté dit cy-deſſus; mais en quel

(a) Évidemment.

lieu, il ne leur declara. Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de Mgr. le Dauphin à Avignon. Ceste nouvelle rapportée au Roy, il assembla son Conseil pour avoir advis de ce qu'il avoit à faire, car son intention estoit d'aller se joindre avecques le Dauphin son fils : & puisque l'Empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouver aussi, & s'il estoit possible de rencontrer son ennemy en camp, de faire preuve de sa personne contre luy, & mettre à execution en presence de si gros exercites (a), ce que par le cartel autresfois envoyé à l'Empereur, il n'avoit sceu executer. Le plus grand nombre estoit d'advis contraire, & qu'il devoit laisser cest honneur à son fils, duquel on pouvoit esperer que usant du bon conseil de Mgr. le Grand-Maistre de Montmorency, & d'autres experimentez & sages Capitaines estans auprès de luy, accompagnez de bon droit & juste querelle, il sçauroit bien donner à cognoistre à l'Empereur, qu'il avoit à faire aux François en leur patrie, deffendans leurs femmes, enfans, maisons, & Eglises. Aussi luy remonstroient l'incertitude de l'issue ge-

(a) *Exercites* signifie armées, & vient du mot latin *exercitus*.

neralement en toutes choſes, & principalement en fait de guerre : & que s'il advenoit (que Dieu ne voulut) que l'Empereur eut du meilleur, ledit Seigneur en ſe tenant à Valence, avecques les forces qu'il y avoit, & celles qui journellement y affluoient, encore feroit pour recueillir les reliques (a) de ſon oſt, & de tout enſemble dreſſer un nouvel exercite : avecques lequel il pourroit donner à ſon ennemy nouvelle bataille, & luy oſter des mains la victoire, accumulant pluſieurs exemples anciens & modernes, eſtrangers & domeſtiques ſur ce paſſage.

Finablement il fut conclud que ledit Seigneur envoyroit en ſon camp d'Avignon, ſçavoir au vray quelles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'Empereur, & quel feroit l'advis ſur ceſte affaire du Dauphin, du Grand-Maiſtre, & des Capitaines eſtans auprès de luy : à ce s'accorda le Roy, mais en ſon cueur il avoit jà reſolu ce qu'il en feroit. Au Seigneur de Langey fut donné ceſte charge, lequel eſtoit le jour precedent venu au camp apporter les ſuſdites nouvelles du camp de l'Empereur. Langey arrivé devers M. le Dauphin & le Grand-Maiſtre, le Conſeil incontinent aſſemblé de

(a) Les reſtes de ſon armée.

notable nombre de Capitaines, il exposa sa charge, & ce qui en sa presence avoit esté debattu devant le Roy. Long temps dura ce Conseil, & après toutes les raisons pour & contre, bien & meurement debattues & pesées d'une part & d'autre, la conclusion fut que le Roy ne devoit venir, allegans iceux Capitaines, outre les raisons deduites cy-avant, que si l'Empereur venoit assaillir le camp dudit Seigneur, ce ne seroit honte à Mgr. le Dauphin, ni pareillement au Grand-Maistre, de se tenir en leur fort, & de contraindre l'ennemy de les y assaillir à son desavantage, chose que l'Empereur ne feroit jamais, estant adverty de l'equippage & forteresse dudit camp : ainsi seroit-il contraint de se retirer en despit de luy avecques grande perte de reputation. Là où estant le Roy en personne en son camp, si l'Empereur y venoit, & seulement y faisoit tirer trois ou quatre coups de canon, il se pourroit après retirer, au cas que le Roy ne sortist hors de son fort, & se vanter de l'estre venu chercher à la portée du canon près, & en ses pays, sans que ledit Seigneur eust eu le cueur & la hardiesse de le recueillir; que si le Roy pour oster ceste occasion & couleur à son ennemy, vouloit sortir hors de son camp,

lequel eſtoit environné de remparts & grands foſſez, le danger ſeroit qu'au ſortir par les yſſues qui eſtoient eſtroittes, il advint du deſordre, & que l'Empereur aſſaillit les gens dudit Seigneur moytié ſortis, & moytié dedans.

Outre ceſte raiſon, il y avoit des ſerviteurs du Roy beaucoup, autant en ſon camp qu'auprès de ſa perſonne, leſquels eſtoient entrez en une ſuperſtitieuſe crainte de la perſonne du ſeigneur Roy, à cauſe de certaines (a) pronoſtications malicieuſement ſemées & divulguées par les Imperiaux, leſquelles menaſſoient fort le Roy de mort, ou de priſon en cette année. Tellement avoient elles trouvé foy & crédulité ès oreilles & cueurs, non ſeulement du ſimple peuple, mais des gros & notables perſonnages, que meſme à Rome aux changes fut argent (b) baillé ſur ceſte

(a) L'Aſtrologie judiciaire, cette maladie de l'eſprit humain étoit alors fort à la mode : on la verra ſous les règnes ſuivans jouer le plus grand rôle. Gauric eſt fameux dans l'Hiſtoire : peut-être ſes preſtiges trouvent-ils encore de nos jours des admirateurs. A la fin du ſiècle dernier, le Comte de Boulainvilliers n'a-t-il pas écrit très-ſérieuſement en faveur de cette prétendue ſcience ?

(b) Nous remarquerons que l'Abbé Lambert dans ſon édition a ſupprimé les détails qui peignent, on ne peut mieux, la folle crédulité & les opinions du tems.

opinion. Avant le departement du conseil, arriverent nouvelles confirmatives des precedentes, que l'Empereur deslogeoit son camp; mais ne sçavoit-on encore si c'estoit pour venir assaillir celuy du Roy, ou pour venir assieger Marseille, ou pour quelque autre intention. De le rapporter au Roy, fut aussi donnée charge à Langey, mais principallement & sur toutes choses de le desmouvoir & desconseiller de sa deliberation de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport de Langey, ni d'autres qui furent l'un sur l'autre depeschez devers le Roy, demeurassent ou divertissent aucunement ledit seigneur, que tout au contraire il commanda qu'on luy appareillast des batteaux, & que chacun se tint prest à desloger le lendemain, disant qu'il ne souffriroit jamais que veritablement on luy put reprocher, que l'Empereur en personne l'estant venu assaillir de si près, il fut demeuré à Valence, pour luy servir de providiatour (a); qu'il entendoit bien que la pluspart de ceux qui luy desconseilloient, estoient persuadez & seduits par ces vaines & folles pronostications, ausquelles, luy qui estoit Roy Treschrestien, ne devoit, ni ne vouloit adjouster

(a) Proveditcur, Officier Vénitien, dont les fonctions répondent à celles des Intendants de nos armées.

foy, ains esperoit que pour la bonne & ferme confiance qu'il avoit à la parole de Dieu, qui deffend de croire en telles superstitieuses propheties, ledit Seigneur, Seigneur (a) & maistre des exercites, luy donneroit l'heureuse victoire, pour subvertir (b) & faire apparoistre mensongers tous les devins, & reprouvables pronosticateurs.

Le lendemain après avoir devotement prié Dieu de luy estre en ayde, & d'adresser & (c) convertir son voyage, il s'embarqua, laissant bonne & grosse garnison audit Valence, & le deuxiesme jour arriva en son camp, accompagné triomphamment, tant du renfort qu'il amenoit avecques luy, que du grand nombre de gendarmerie de son camp, qui luy estoit venu au devant. Il n'y eut pas sejourné longtemps, qu'en donnant ordre & se preparant pour recevoir ou donner la battaille, qu'il luy vint nouvelles, mesme par le capitaine Martin du Bellay, comme l'Empereur & tout son camp estoit deslogé, reprenant le chemin par où il estoit venu le long de la mer, laissant derriere luy, outre les morts qui estoient en nombre infini, & tel que l'air en estoit corrompu tout à l'entour, une grande

(a) Seigneur & maître des armées.

(b) Pour renverser. (c) De benir son voyage.

multitude de malades, lesquels ne pouvoient à pied ni à cheval suivre le camp. Je n'ay encore sceu (combien que j'y aye mis peine) entendre au vray, si la nouvelle venue aux oreilles de l'Empereur, de l'arrivée du Roy en son camp, le meut de reprendre le chemin d'Italie, ou si dès son partement il avoit deliberé de ce faire : bien ai-je entendu qu'à la revue qu'il feit avant son partement d'Aix, il avoit trouvé que du nombre de cinquante mille hommes qu'il avoit au partir de Nice, il n'en pouvoit mettre en bataille plus de vingt-cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit, furent Antoine (1) de Leve, Marc de Busthin, & un autre Capitaine de Lansquenets sien parent, le Comte d'Horne, Baptiste Castalde, & autres : quoy que ce soit, la retraite fut pour les premieres journées, assez precipitante; il la continua (2) de ceste sorte jusqu'a ce qu'il se veit fort esloigné de son ennemy. Le jour qu'il deslogea, il alla coucher à Trez, & sur la queuë fut donnée alarme par les gens du pays qui avoient prins les armes, auquel alarme fut tué le Maistre d'hostel du Seigneur Dom Francisque d'Est, frere du Duc de Ferrare, & assez d'autres, & journellement leur estoit donnée fascherie par les paysans, lesquels

eſtoient armez des armes laiſſées par les malades & mourans, & avoient aſſiegé tous les paſſages & deſtroits des chemins, & deſmoly les ponts qui eſtoient ſur les torrents alors impetueux, pour la deſcente de la montagne, dont les ennemis ſe trouverent fort travaillez. L'Empereur ce voyant, feit aſſembler force pionniers pour rhabiller les paſſages, & cependant feit recueillir au mieux qu'il peut, & mettre au milieu entre l'avant-garde & l'arrière-garde tous les malades & bleſſez, afin de les ſauver hors du danger de leur ennemy. Mais il n'y ſceut tel ordre mettre que de jour en jour il n'en demeuraſt grand nombre de ceux qui eſtoient ſi foibles, qu'ils aymoient mieux demeurer au long des roches, & attendre là, que les payſans irritez d'ire & de courroux à l'encontre d'eux, les achevaſſent de tuer, & mettre hors de la miſere où ils eſtoient, que de languir de maladie, endurans le travail & ennuy du chemin. Pour ſouſtenir les payſans, furent envoyez les chevaux legers, leſquels ſerroient les ennemis de ſi près, qu'ils en ſouffroient beaucoup de faim, parcequ'il leur eſtoit choſe mal aiſée de ſe mettre aucunement hors du chemin pour fourrager, de maniere que depuis Aix juſques à Frejus, où l'Empereur avoit

premierement logé son camp, tous les chemins estoient jonchez de morts & de malades, de harnois, lances, piques, arcquebouses & autres armes, & de chevaux abandonnez, qui ne pouvoient se soustenir. Là eussiez veu hommes & chevaux tous amassez en un tas les uns parmy les autres, & tant de costé que de travers les mourans pesle-mesle parmy les morts, rendans un spectacle si horrible & piteux, qu'il estoit miserable jusques aux obstinez & pertinax ennemis : & quiconque a veu la desolation, ne la peut estimer moindre que celle *que descrivent Josephe en la destruction de Hierusalem, & Thucidide en la guerre de Peloponesse*. Je dy ce que j'ay veu, attendu le travail que je prins à ceste poursuitte avec ma compagnie, & pareillement le Seigneur Jean Paul de Cere & le Comte de Tende, de sorte qu'à mon retour à Marseille je demouray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval. En ce peu de chemin, au jugement des hommes, perdit l'Empereur depuis son partement d'Aix jusques au-dit Frejus, le nombre de quinze cens à deux mille hommes. Il luy fut mis en avant de s'embarquer avec ses Espagnols, mais crainte des Lansquenets qu'ils ne se mutinassent, s'il se fust departy d'eux, les laissant en hazard &

danger de l'ennemy, luy fift changer cefte deliberation.

Le Roy cependant avoit fait faire la revuë, & payer fes gens de guerre, en intention de marcher en perfonne à la fuitte de fon ennemy, & quelque part qu'il put l'attaindre ne perdre cefte occafion de luy donner la bataille, & d'une mefme impreffion paffer en Italie, où il avoit desjà fon camp puiffant à la campagne. Mais fur ces entrefaites luy vindrent nouvelles par un Gentilhomme nommé Longueval, expreffément envoyé de la part du Marefchal de la Marchk, de la grande & horrible batterie de Peronne, & que les murailles en plufieurs endroits eftoient rompues & debrifées, en forte qu'il n'y avoit plus ordre de la pouvoir tenir, ny defendre longuement, encore que mondit Seigneur le Marefchal de la Marchk, & les autres Capitaines fuffent deliberez, & en affeuroient ledit Seigneur par lettres & rapport du Gentilhomme, que jamais ils ne la rendroient par compofition quelconque, & *que l'ennemy n'y entreroit finon par deffus leurs ventres, ou qu'ils fuffent tous morts de faim.* A cefte caufe le Roy fift incontinent marcher & acheminer vers Lyon une grande (a) partie de fa

(a) Ce fut là une des principales raifons, & peut-

gendarmerie, & jusqu'au nombre de dix mille hommes de pied François (3), deliberé de les suivre après, à grandes journées, pour secourir la ville de Peronne, s'il y pouvoit arriver à temps, & au cas que non, pour la reprendre avant que l'ennemy l'eust remparée & renvitaillée; car il sçavoit de quelle conséquence cela luy eust esté, si l'ennemy eust eu loisir de ce faire, d'autant que l'eust l'Empereur tousjours secourue & envitaillée facilement, & à peu de despense, pour estre voisine de plusieurs fortes places des siennes.

Du costé de Paris, le Cardinal du Bellay (qui estoit Lieutenant du Roy audit lieu) voyant l'affaire qui se presentoit à Peronne, & afin d'avoir moyen de pouvoir secourir MM. de Vendosme & de Guyse, voulut entendre de ceux de la ville de Paris le secours qu'ils pourroient ou voudroient faire, avenant qu'il en fust besoin. Pour cet effect, il

être la meilleure qui empêcha François I & le Connétable de suivre Charles-Quint en Italie, & de profiter du délabrement où étoit son armée. On a reproché au Monarque François & à son Général de n'avoir pas tiré des circonstances tout le parti qu'ils pouvoient. Si on veut voir les absurdités politiques enfantées par plusieurs Ecrivains sur cet objet, on n'a qu'à parcourir l'Observation n° 3.

aſſembla le Prevoſt des Marchands avec les Eſchevins en la maiſon de la ville où (après leur avoir remonſtré le danger qui leur pouvoit advenir, ſi Peronne tomboit ès mains des ennemis) ils offrirent de ſoldoyer dix mille hommes, autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement ils luy firent offre d'une fonte d'artillerie, avec grande munition de pouldres & de boulets : puis ils luy offrirent, pour remparer les lieux plus néceſſaires de la ville de Paris, cinquante mille pionniers, ou plus, s'il eſtoit beſoin ; de ces offres il accepta ſeulement la fonte d'un nombre d'artillerie, & le payement de dix mille hommes quand le beſoin feroit, dont la finance fut ſoudainement levée, & fut baillé la charge deſdits dix mille hommes au Seigneur d'Eſtrée. Auſſi fut-il accepté par ledit Cardinal du Bellay quelque nombre de pionniers, plus pour faire contenance de fortification qu'autrement, afin que l'ennemy d'autant moins euſt envie de le venir aſſaillir. Ce fait, il voulut entendre quels vivres eſtoient dedans la ville, cognoiſſant qu'il ne feroit temps d'y pourvoir quand l'ennemy feroit à la porte : mais après avoir fait faire la deſcription, il ſe trouva que vingt ans au precedent n'avoit eſté ſi mal pourveuë : & ce pour deux

raiſons, c'eſt que les Pariſiens n'ont accouſtumé d'en faire proviſions, ſe confians ſur le cours du marché, à l'occaſion de l'abondance qui en vient ordinairement des rivieres venant tomber dans la Seine, leſquelles arrivent des regions les plus fertiles d'Europe : mais ceſte ſterilité eſtoit advenue d'autant que l'hyver (a) precedent la riviere eſtoit gelée, de ſorte qu'elle fut trois mois ſans porter batteau, & l'eſté pour les ſechereſſes, avoit eſté ſi baſſe, qu'à peine pouvoit-elle porter les batteaux paſſagers.

Néanmoins pour monſtrer l'uberté du pays, auquel eſt aſſiſe la ville de Paris, dés qu'il fut ordonné par le Cardinal, que de ſix lieuës à la ronde chacun euſt à amener ce qu'il luy feroit commode de vivres, &

(a) Ces événemens, qui dépendoient de l'intempérie des ſaiſons, devoient ſouvent ſe renouveller dans des tems où une police exacte & ſurveillante ne s'occupoit point journellement de l'approviſionnement de cette Capitale. Rien ne prouve mieux les talents de Jean du Bellay, & la confiance qu'on avoit en lui, que la célérité avec laquelle il remédia à la diſette, & mit Paris à l'abri d'une inſulte. Si de grands ſervices rendus à la patrie méritent une ſtatue, quel homme en fut plus digne que ce Cardinal? Voyez le précis de ſa vie dans la Notice de notre premier Volume des *Mémoires de du Bellay.*

meſme

mesme de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en sa grange ou greniers, il se trouva en huict jours dans la ville vivres pour un an, pour le peuple qui lors y estoit, & pour trente mille hommes de guerre davantage. Mais ayant fait le Cardinal les preparatifs cy devant declarez, & la levée desdits dix mille hommes, luy furent apportées nouvelles par un gentilhomme envoyé de la part du Marefchal de la Marchk, comme le Comte de Nassau avoit levé son siege, & s'estoit retiré, lequel gentil-homme passant outre, & trouvant le Roy en son camp, luy apporta pareilles nouvelles.

Vous avez entendu par le precedent livre comme le Comte de Nassau estoit arrivé devant Peronne, & avoit assis son camp près du mont Sainct Quentin; il reste à vous descrire le progrès du siege.

Le douziesme jour d'Aoust le camp des ennemis vint loger en une cense près de Peronne, avec environ mille à douze cens chevaux, & neuf enseignes de gens de pied; le lendemain ils vindrent passer l'eau à l'endroit du chasteau de Haplincourt, lequel se rendit ainsi que j'ay dit, car il n'y avoit point de garnison, là au tour ils pillerent aucuns villages & firent butin de bestial.

Or faut entendre devant de passer outre, que la ville de Peronne estoit despourvuë de toutes choses, desorte que les habitans furent esbranlez d'abandonner la ville. Mais peu de jours au precedent, le Seigneur d'Estrumel (a) gentil-homme voisin dudit lieu, se mist dedans avec sa femme & ses enfans, & y fist conduire tous les bleds, tant de luy que de ses voisins à ses despens, & y apporta tout l'argent tant sien que celuy de ses amis, pour soldoyer les hommes, chose qui asseura le peuple, dont le Roy pour connoissance, par après luy donna un estat de maistre d'hostel de sa maison, & une Generalité (b) de France. Dedans la ville estoient le Seigneur Mareschal de la Marchk, comme dit est, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, & le sieur de Moyencourt son Lieutenant, Messire

(a) D'Estourmel, Gentilhomme de Picardie.

(b) C'est-à-dire, qu'il le nomma un des Généraux. Du Bellay entend-il par-là un des Généraux des Finances, où Receveur Général d'un des seize Départements créés par François I? Ces derniers percevoient les Impositions de leur Généralité. Les premiers avoient l'inspection sur toutes les Finances du Royaume. Dès le tems de François I, on distinguoit ceux-ci en Généraux pour la Finance, & en Généraux pour la Justice. Ce fut au mois de Juillet 1543 que ce Monarque les érigea en Cour Souveraine sous le nom de *Cour des Aides*.

Philippe de Bonlinvilier (a), Comte de Dampmartin, avec la compagnie de cinquante hommes d'armes de Mgr. le Duc d'Angoulesme, depuis Duc d'Orleans, dont il estoit Lieutenant : le Seigneur de Sercu avec mille hommes de pied : le Seigneur de Sainct Saiseval (b) avec autres mille, tous deux de la legion de Picardie. Le Comte de Nassau, pour essargir son camp, aussi craignant qu'il ne se fist assemblée de gens és places d'entour, pour luy rompre & couper les vivres, envoya par trompette sommer le chasteau de Clery, seant sur la riviere de Somme, à deux lieuës de Peronne. Le Capitaine du chasteau (car le Seigneur en estoit absent au service du Roy au camp d'Avignon) print terme de respondre, & cependant envoya vers Monsieur le Mareschal de la Marchk, lequel ordonna cent soldats, tant de la bande du Seigneur de Sercu que de Sainct Saiseval pour s'aller mettre dedans : ce qu'ils firent, & passerent à costé du camp des ennemis sans dommage, mais non sans escarmouche par gens du camp Imperial, qui les suivirent sur la queuë.

(a) De Boulainvilliers.

(b) L'Abbé Lambert l'appelle le Seigneur de Saisseval.

Le Comte de Naſſau y fiſt mener dix pieces d'artillerie, dont il fiſt une furieuſe batterie : toutesfois pour ce jour il ne vint à bout de ſon entrepriſe, & perdit quelques gens qui furent tuez par ceux de dedans à coups d'arcquebuſes à croc. Le lendemain matin il feit recommencer la batterie, & ſi bien luy vint à propos, que ce jour là Monſieur le Mareſchal de la Marchk avoit fait bruſler les faulxbourgs de Peronne, pour cauſe qu'aucunes enſeignes de gens de pied des ennemis s'y eſtoient venuz loger. Sur quoy prenant ledit Comte de Naſſau occaſion & couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne eſtoit priſe d'aſſault, pillée & bruſlée, leur perſuada tellement qu'ils ſe rendirent à ſa volonté, deſquels il en fiſt pendre ſept à la porte du chaſteau, & les autres furent mis à rançon à quatre eſcus pour teſte.

Le lendemain, qui fut le 16. jour dudit mois d'Aouſt, une troupe élue des ennemis ſe vint préſenter devant la porte de Peronne pour attirer ceux de dedans à l'eſcarmouche, leſquels ſortirent juſqu'au nombre de cent à ſix vingts, qui après avoir eſcarmouché quelque temps, voyans que les ennemis ſe multiplioient de gens venans les uns après les autres à la file, ſe retirerent dedans la ville,

& y amenerent quelques prisonniers, & y fut pris & blessé le Seigneur de Rocourt, Guidon de M. de Reux. Dedans les vignes entre le chasteau & la porte S. Nicolas, assez près du fossé, en un lieu assez eminent, & dont l'on peult regarder dedans la ville, là feirent les ennemis asseoir quatre menues pieces d'artillerie, pour offenser ceux de la ville, allans venans, ou pour remparer, ou pour se tenir aux deffences, desquelles pieces ils tirerent jusques à la nuict, mais ce fut sans tuer, ni blesser personne. Le jour suivant, ils assirent six doubles canons au droit de la porte S. Nicolas, & trois canons pour battre des moulins à eauë, seans auprès de la porte de Paris, afin que ceux du dedans n'eussent moyen de mouldre. Maîs peu leur eust proffité la batterie, car elle ne pouvoit arriver si bas que les meulles & mouvemens des moulins; mais un Meunier, venu des païs de l'Empereur habiter èsdits moulins, passa devers eux, & les advisa de faire une tranchée au lieu qu'il leur monstra, laquelle faite ils osterent l'eauë aux moulins, & mirent à sec une grande partie des marais, èsquels consistoit la plus grande part de la force & conservation de la ville : sans une fontaine que ceux de la ville firent venir tomber ausdits moulins, pour

renforcer si peu d'eau qui encore y couloit, la ville fut tombée en grosse nécessité de farines. Cependant on feit telle quantité de moulins à bras & à chevaux, qu'on repara le dommage que les ennemis avoient fait par leur tranchées.

D'autre costé se faisoient deux batteries grosses & continuelles par deux jours en suivans : l'une contre la porte Sainct Nicolas, l'autre contre la porte de Paris, & tellement qu'ils y firent breche raisonnable pour assault; toutesfois ils furent d'advis (afin de ne hazarder leurs gens) de faire encore batterie tout le lendemain, ce qu'ils firent depuis la poincte du jour jusques à la nuict, au rapport de ceux qui estoient dedans; ils tirerent ce jour là 1800 coups de canon, chacune volée de quinze canons à la fois. Mais toute la nuict fut faite telle diligence de remparer, tant par les gens de guerre, qui tous mirent la main à l'œuvre, chaque Capitaine ayant pris un quartier en sa charge, comme par les gens de la ville, lesquels tant pour l'affection qu'ils ont à leur Prince, comme pour la crainte du mal traitement, si la ville estoit prise d'assault, y travaillerent hommes & femmes de tous aages & conditions, qu'au lendemain matin qui fut le vingtiesme du

mois, les ennemis ſe deliberans de venir à l'aſſault, veirent les breſches entierement remparées à force de fagots, de fiens, de terre & de groſſes balles de laine, tellement qu'ils furent contraints de recommencer la batterie, laquelle dura juſques environ deux heures après midy. Marcherent en avant à l'aſſault, c'eſt à ſçavoir, à la porte Sainct Nicolas, les Allemans juſques au nombre de ſix mille hommes, & à la porte de Paris les Hennuyers, Artoiſiens, & Flamans juſques au nombre de deux mille. Le Comte de Naſſau, avec quatre cens chevaux, y conduiſit les Allemans, & ſe tint près du mont S. Quentin, regardant l'aſſaut, & prenant garde en quelle part il faudroit donner ſecours. Le Comte de Reux, Grand Maiſtre de la Maiſon de l'Empereur, avec autres trois cens chevaux, conduiſoit les Hennuyers, Artoiſiens & Flamans. Monſieur le Mareſchal, le Comte de Dampmartin, le Seigneur de Moyencourt, & tous les autres Capitaines, chacun ſelon ſa charge cependant, ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy leurs gens, & les aſſeoir aux deffences. Le Comte de Dampmartin gardoit la breche du coſté de la porte S. Nicolas : le Seigneur (a)

(a) Ici du Bellay lui-même ne le nomme plus de Saint Saiſeval.

de Saiſeval celle de la porte de Paris, & le ſieur de Sercu avoit la charge de la breche d'au-deſſous de Sainct Fourcin, & tellement feirent leur devoir chacun en ſon endroit, que les ennemis furent repouſſez, & y perdirent juſques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans il y eut quelques bleſſez, mais n'y mourut autre de nom que le Commandeur d'Eſtrepaigny nommé de Humieres, auquel la teſte fut emportée d'un coup de canon. Les Comtes de Naſſau & de Reux voyans les choſes aller autrement qu'ils ne deſiroient, firent ſonner la retraitte.

Les trois jours ſuivans ils tirerent continuellement à coup perdu dans la ville contre les maiſons, & y firent du dommage beaucoup. Le jour de la feſte S. Barthelemy, le Comte de Naſſau envoya par un trompette ſommer ceux de dedans, *qu'ils euſſent à ſe rendre ſous vingt-quatre heures, autrement s'il prenoit la ville il la mettroit à feu & à ſang*. A quoy fut reſpondu par M. le Mareſchal (a), vu

(a) On rapporte autrement la réponſe du brave Maréchal de Fleuranges : « Héraut, répondit-il, vous » direz au Comte de Naſſau qu'il trouvera tout le monde » diſpoſé à lui obéir, lorſqu'il ſera ici, mais il nous » permettra de le ſaluer en paſſant ».

l'advis & opinion de tous les autres Capitaines, qu'*ils avoient deliberé de ſi bien garder la ville qu'on n'y entreroit ſinon par deſſus leurs ventres, mais que plutoſt ils eſperoient en ſortir par deſſus ceux des ennemis*. Le Comte de Naſſau, ceſte reſponſe ouye, ordonna qu'au lendemain on recommençaſt la batterie de plus fort en plus fort, & par tous les endroits & quartiers de la ville: à quoy il fut ſi bien obey par le Maiſtre d'Artillerie, ayant ſoixante douze pieces d'artillerie en batterie, qu'il feit breche en pluſieurs lieux, & endommagea fort la groſſe tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans de remparer tout, durant la nuict, que l'ennemy veit au lendemain matin qu'il avoit fait breche pour néant. Le jour de Sainct Louys ils recommencerent la batterie par quatre lieux, avec ſix canons entre deux tours, eſtans entre la porte Sainct Nicolas & la porte Sainct Sauveur, & d'autres dix contre leſdites portes, & contre la courtine des murailles, depuis une porte juſques à l'autre. Un peu au-deſſus ils avoient mis ſix pieces dont ils battoient continuellement la breche du jour précédent, pour endommager le rempart qu'on y avoit fait & empeſcher qu'on y remparaſt davantage. D'autres ſept pieces ils continuerent la bat-

terie commencée les jours precedens contre la porte de Paris, & contre la courtine prochaine, & dura ceste batterie jusques sur les trois heures après midy. Alors cessant la batterie, vindrent les ennemis en grande furie, les uns avecques nombre d'eschelles bonnes, & bien doubles & renforcées, pour les dresser contre les murailles, les autres à l'endroit des breches, en esperance que donnant l'assaut en plusieurs & divers lieux, ceux de dedans ne suffiroient à mettre gens par tous endroits. Par trois fois ils s'efforcerent de monter, & par trois fois furent vaillamment repoussez avecques grosse perte des leurs, entre lesquels y moururent trois porte-enseignes, qui furent tuez sur la breche de la porte de Paris, laquelle avoit en charge le Seigneur de Saiseval, & bien cinquante hommes d'armes, & archers de plusieurs bandes.

Les Seigneurs de Nassau & de Reux, qui estoient cependant (a) en armes, l'un du

(a) Par rapport au siège de Peronne, quoique du Bellay n'ait omis aucun détail, nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage intitulé : *Rélation du siège mémorable de Peronne* en 1536 écrite par Quentin & de Vaux, & publiée par le Père Fénier de l'Ordre des Minimes. Paris. Muguet, 1682, in-12. On y voit plusieurs faits

costé du Mont Sainct-Quentin, l'autre du costé de la porte de Paris, voyans la perte & dommage de leurs gens, feirent sonner la retraite, auquel son se trouverent leurs gens beaucoup plus prompts & diligens qu'ils n'avoient esté à marcher à l'assaut: car de la haste qu'ils eurent de se retirer, ils laisserent vingt-six eschelles dressées contre la muraille, lesquelles furent, par ceux de la ville, tirées dedans. Le Mareschal & autres Capitaines (cela fait) se retirerent à l'Eglise pour loüer & remercier Dieu, & là trouverent le Clergé, qui durant l'assaut avoit fait procession autour de la ville, recommandant à Dieu la protection & conservation d'icelle. Voyans les Seigneurs de Nassau & de Reux qu'ils ne pouvoient rien profiter, & cognoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la breche qu'avoit en garde le Comte de Dampmartin, & celle qu'avoit en garde le Seigneur de Sercu, dont ils estoient merveilleusement offensez, se convertirent à la mine; mais cependant ne laissoient à tirer ordinairement contre les maisons de la ville à coup perdu, jettans feux artificiels pour

particuliers qui prouvent que la valeur des troupes se communiqua aux habitans. Les femmes sur-tout s'y signalèrent par leur patriotisme.

embrazer lesdites maisons, qui sont en grand partie édifices de bois, & de fait en bruslerent un bon nombre : car quand ils voyoient le feu allumé en une maison, ils dressoient vérs elle l'artillerie, pour empescher que le peuple ne s'y assemblast à estaindre le feu, de sorte qu'il alloit prenant de maison en autre : & par un jour entre autres eut esté la ville en danger d'estre bruslée, si Dieu n'eut, par sa grace, envoyé une forte pluye, laquelle estaingnit le feu, & non sans que ceste chose fut, par amis & ennemis, tournée à miracle divin.

Le Mareschal & les autres Capitaines estoient bien advertis que les ennemis s'estoient mis à miner, mais ils ne sçavoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause ils meirent dehors le Capitaine Damiette, enseigne du Seigneur de Sercu, avecques environ douze ou quinze hommes choisis des bandes du Seigneur de Sercu, & de Saiseval, lesquels sortis par une fausse porte du chasteau, marcherent du costé qu'ils veirent les tranchées, & trouverent les pionniers & mineurs au droit de la grosse tour du chasteu, sur lesquels ils chargerent à l'improviste, & en tuerent jusques au nombre de 24 ou 25 ; ils en amenerent six, en-

tre lesquels estoit un Capitaine nommé le Sgr. Noyelles, qui avoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers : ceux-cy rapporterent au vray, l'estat & endroit de la mine, à quoy il fut diligemment pourveu pour contreminer, mais si mal advint que le Comte de Dampmartin y fut tué, ainsi que je diray cy-après. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant Capitaines, gens de guerre, qu'autres, estoit la faute qu'ils avoient d'arcquebusiers & de pouldres : car ils en avoient si peu que, si l'ennemy fut retourné donner l'assaut, à bien grand peine eussent-ils eu moyen de se deffendre. Mais quelques jours auparavant le Mareschal prevoyant ceste necessité avoit à force de dons & de promesses persuadé à un bon soldat (a) d'entreprendre le voyage de-

(b) Ce brave homme, dont nos Historiens ne nous ont pas transmis le nom, s'appelloit Jean de Haizecourt. Né à Mondidier d'une famille bourgeoise, il servoit en qualité de simple soldat. Depuis, il devint Procureur du Roi de l'Election dans sa patrie. Il se chargea d'aller solliciter de prompts secours. Pour y parvenir, il fut obligé de passer la riviere à la nage, à la vue & sous le fer des ennemis. La Cour le récompensa, en lui accordant la permission de composer ses armoiries de la porte & de la barrière de Peronne ; sçavoir, d'azur à un des-

vers MM. de Vendosme, & de Guise, estans à Ham, pour les advertir de cest affaire. Le messager descendu par une corde ès maraiz, chemina tant qu'il en sortit hors, & eut si bonne fortune qu'il arriva devers lesdits Seigneurs, qui au plus diligemment que possible fut, y donnerent ordre.

Claude de Lorraine, Duc de Guyse, print ceste charge sur luy, deslogea avecques environ deux cens hommes d'armes, & arriva de nuict auprés du camp des ennemis, du costé où estoit logé M. de Reux : & après avoir conduit secrettement & sans bruit jusques sur le bord des maraiz environ quatre cens arcquebusiers choisis, ausquels il bailla pour guide le mesme messager qui estoit venu vers luy, il donna soudainement l'alarme par tous les endroits du camp des ennemis, & avoit de propos deliberé, amené tous les Trompettes qu'il avoit pu assembler, lesquels tous en un mesme instant espendus de tou-

sus de porte & une barrière d'or, à côté de deux fleurs de lys d'or, soutenues de deux croissans d'argent. De Haizecourt, dont on ne peut trop louer le patriotisme & le courage, mourut regretté de ses concitoyens le 18 Mai 1543. (Extrait de l'Histoire de Mondidier, par le Père Daire, p. 205.)

tes parts, leur commanda de ſonner dedans, en telle ſorte que le camp Imperial ſe mit en armes; ſe joignirent enſemble les Seigneurs de Naſſau, & de Reux, chacun en ſon ordre, comme pour donner ou recevoir la bataille. Les arcquebuſiers dont j'ay parlé, durant ce gros alarme, qui empeſchoit que l'ennemy entendit ailleurs, & qu'il put ouyr le flot de l'eauë, par où ils cheminoient, ſuyvans leurs guides, arriverent au meſme lieu, par où le guide avoit paſſé, & furent tirez dedans, chacun un ſac de pouldre peſant dix livres ſur leur col. Desja commençoit le jour à poindre, & s'eſtoit M. de Guyſe retiré avecques ſa trouppe en lieu où il eſtoit hors du danger de l'ennemy, quand ſes arcquebuſiers furent deſcouverts, & furent monſtrez aux Comtes de Naſſau, & de Reux, montans à la file ſur la muraille, choſe qui merveilleuſement leur deſpleut, car ils ne ſçavoient pas bien quel nombre de gens, ni quelle quantité de pouldres on pouvoit avoir mis dedans. Pour aller ſur la queuë du Duc de Guyſe, qui ſe retiroit, ayant exploité ſon entrepriſe à ſouhait, ils ordonnerent quelque nombre de chevaux, mais ledit Seigneur avoit mis ſes gens en bataille, de ſorte que l'ennemy ne l'oſa enfoncer. Le quatrieſme

jour de Septembre, le Comte de Naſſau envoya un Trompette vers ledit Seigneur Mareſchal de la Marchk, luy dire de ſa part, *que s'il vouloit luy rendre la ville en proye & pillage pour trois jours durant, il donneroit la vie ſauve à luy, & à tous les Capitaines & gens de guerre, ſinon il mettroit tout à feu & à ſang, ſans excepter perſonne, de quelque eſtat ou condition qu'il fut.* A quoy fut reſpondu par ledit Mareſchal, *que ſi alors qu'il avoit faute & d'arquebuſiers & de pouldres, on luy eut porté ceſte parole, il n'eut voulu y preſter l'oreille, & moins le feroit à preſent qu'il avoit en abondance ce qu'auparavant luy deffailloit, pour recueillir ſon ennemy.*

Ceſte reſponſe ouye par le Comte, il commanda qu'au lendemain au matin on mit le feu en la mine, qui desja eſtoit preſte ſoubs la groſſe (a) tour du chaſteau. Ce matin meſme le Comte de Dampmartin (lequel, jour & nuict travailloit inceſſamment à faire tout ce qu'un bon Chef & Capitaine doit faire en telle neceſſité, & meſme avoit mis quatorze

(a) C'étoit cette fameuſe tour où Charles *le Simple* avoit été enfermé, & où Louis XI frémit pour ſa liberté, lorſqu'il fut aſſez imprudent pour ſe mettre à la diſcrétion de Charles *le Téméraire.*

chesnes

chefnes pour eftançons, afin de fouftenir le cofte de la tour devers la ville, & auffi avoit fait une platte-forme au milieu du chafteau de la hauteur defdites chefnes, pour eftant ladite tour par terre, venir au combat) eftoit de bon matin entré en une contremine qu'il faifoit pour eventer celle des ennemis: pendant qu'il y eftoit, fut mis le feu à ladite mine, laquelle emporta grande partie d'icelle groffe tour, & foubs les ruines accabla ledit Seigneur Comte, dont ce fut aux François très-grand dommage, car il eftoit bon Capitaine, & bien homme de guerre. Le Roy depuis en memoire & contemplation des fervices qu'il luy avoit faits, retira & print en fa protection les enfans du Comte. La tour ainfi abbatue, les ennemis y vindrent donner l'affaut, defquels de prime face y entra trois ou quatre enfeignes des ennemis fur le haut du chafteau par la ruine : mais le Seigneur de Moyencourt, avecques trente ou quarante hommes d'armes tant de la compagnie de M. le Marefchal, dont il eftoit Lieutenant, que de celle du Comte, raffeurant les foldats qui eftoient eftonnez, chargea les ennemis de telle vigueur, qu'il les renverfa dans les foffez, & recouït (a) le

(a) Reprit.

Seigneur de Coudray & autres desdites compagnies, lesquels estoient enterrez soubs la tour : parquoy l'assaut des Imperiaux fut inutile, & y perdirent deux ou trois cens hommes. Le jour ensuivant qui estoit la feste Nostre Dame, ils commencerent la batterie contre ce qui estoit demeuré debout de ladite grosse tour du chasteau, & la ruinerent entierement : puis y donnerent un autre assaut autant furieux que nul des autres; mais ils en furent si vaillamment repoussez, qu'il leur fut force de se retirer, & le lendemain furent trouvez morts en la tour plus de trois cens Lansquenets, & vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain ils tirerent encore à coup perdu contre les maisons de la ville : le Dimanche suivant ils battirent tout le jour la tour du Beffroy, où estoit assise la cloche du guet de la ville, & feirent contenance de donner assaut, & en effect dresserent grand nombre d'eschelles contre les murailles, mais sur les dix heures du soir ils commencerent à retirer leur artillerie, & sur les deux heures après minuict ils deslogerent, & meirent le feu en leurs loges, & par toutes les maisons des villages voisins. Le Comte de Nassau, avecques ses Lansquenets, print le chemin d'Arras : le Seigneur du Reux, le chemin

vers Cambray, avecques les Hennuyers, Artoisiens, & Flamens, & les Liegeois & Namurois devers Bapaulme, menant chacune trouppe avecques soy une partie de l'artillerie.

Ceste nouvelle entendue par le Roy, il feit faire parmi son camp une procession generale, où assisterent tous les Princes temporels & spirituels, mesmes tous les Capitaines & gens de guerre pour loüer Dieu de l'ayde & faveur qu'il luy avoit fait. Après la procession faicte, & le repas prins, il assembla son Conseil, & meit en deliberation, à sçavoir s'il devoit suivant sa premiere intention, marcher à la suitte de l'Empereur, & passer jusques en Italie. Mais il fut advisé par le Conseil qu'estant desja sa gendarmerie acheminée bien avant devers Lyon, avecques le nombre de gens de pied qu'il y avoit ordonnez, l'Empereur, avant que le Roy eut reuny son camp, pourroit estre esloigné si avant que ledit Seigneur Roy ne le pourroit plus suivre, & que de passer en Italie sa personne, ayant l'hyver desja si près, il ne sembloit estre chose raisonnable; toutesfois ne fut le Roy, ni son Conseil d'advis de rompre encore son camp: car il estoit bien adverti que l'Empereur estoit arresté (comme j'ay dit) au lieu de Frejus:

& combien que ce fut l'opinion de tous, que le vent contraire l'y retenoit, le Roy nonobstant, craignoit quelque autre entreprise. L'Empereur à la verité s'en alloit fort desplaisant d'avoir si mal executé qu'il avoit, & ne s'esloignoit au vray-semblable, que si le Roy se feust legerement party, l'occasion s'offrante eut peu mouvoir le Seigneur Empereur de rebourser (a) son chemin, & de nouveau tenter fortune : si est-ce que son esperance ne tendoit point si haut, & avoit esté mis en deliberation de son Conseil, qu'il s'embarquast avecques ses Espagnols, & se retirast en Espagne : mais la crainte que les Lansquenets ne se mutinassent (comme par effet en fut quelque apparence) s'il se fut party d'eux, les laissant au hazard & danger de l'ennemy, luy feit changer ceste deliberation.

Journellement estoit le Roy adverty par nos gens qui estoient à la suitte de l'Empereur, & par espies & prisonniers, comme toutes choses se portoient au camp Imperial, si est-ce que doubte de donner occasion à l'ennemy de faire nouvelle entreprise, retenoit (& non sans cause) le Roy en souspeçon : si ne voulut-il cependant perdre le temps ; ains donna charge de son camp au Mareschal

(a) De revenir sur ses pas.

d'Aubigny; avecques la ſuitte de ſa maiſon, prenant en ſa compagnie le Seigneur de Montmorency, il delibera d'aller viſiter le pays qui avoit eſté gaſté par les ennemis, afin de donner ordre par tout, & de ſoulager ſon peuple qui avoit enduré la guerre; auſſi pour ordonner les fortifications qu'il entendoit eſtre faites par après, ès principalles villes de la frontiere, tant de Provence, que de Languedoc. Premierement il viſita Marſeille : à Aix, il ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la deſolation qui y avoit eſté faite, mais y envoya le Seigneur de Langey, auquel donna charge de la bien viſiter, & de luy faire rapport des plus neceſſaires & urgentes reparations qu'il y conviendroit faire. Langey partant de Marſeille, vint à Aix, laquelle il trouva fort gaſtée & deſolée de toutes les deſolations que guerre peut amener en une ville rendue à l'ennemy ſans reſiſtence, fors du feu, dont l'ennemy n'avoit uſé à ſon partement, bien que pluſieurs euſſent eſté de ceſt advis; mais l'Empereur le deffendit (a) expreſſement, & ne fut mis le

(a) Voici encore un échantillon qui fera juger de la fidélité de la traduction de l'Abbé Lambert, Tome IV de ſon édition, p. 239. « On voulut (fait-il dire » à du Bellay) perſuader à l'Empereur de la brû-

feu ſinon au Palais, où ſe tenoit le Parlement, & principalement à la chambre des Comptes, & ce par commandement du Duc de Savoye, lequel voulut aſſiſter en perſonne à la veoir bruſler. Il ne ſe ſçait que par imagination, qu'en ce faiſant il ait eſperé bruſler tous les tiltres, hommages, & denombremens rendus au Comte de Provence, par la nobleſſe, villes & communautez de Piemont, & par leſquels il ſe peut faire foy, que ledit pays de Piemont, appartient au Comte de Provence.

Mais en cela ſon eſperance a eſté vaine, car dès le commencement que la ville fut jugée non gardable, M. le Grand-Maiſtre prevoyant ce qu'advenir pourroit, & qui advint, avoit fait encaſſer (a) tous iceux tiltres & enſeignemens, & les avoit ſur mullets envoyez en un ſien chaſteau, forte place nommée les Baulx. Langey aiant appellé avecques luy le Preſident, un nombre de Conſeilliers,

» ler : mais il jugea ſagement que ce ſeroit trop donner » à la raillerie, que de ſe vanger ſur des murailles, de » l'affront qu'il venoit de recevoir. Il permit cependant que le Duc de Savoye mît le feu au Palais ». Nous nous abſtenons de réflexions : le Lecteur les fera lui-même en comparant cette copie avec l'original.

(a) Mettre dans des caiſſes.

& les principaux de la ville qui s'y trouverent pour lors, & en l'advis des maiſtres charpentiers, maçons, & autres ſervans au fait de baſtimens, feit eſtimer combien il pourroit couſter à reparer le dommage fait, & l'eſtimation faite en deniers, retourna vers le Roy, qu'il trouva ſur le chemin, arrivant à Arles, auquel lieu ledit Seigneur après avoir ouy ſon rapport, ordonna ladite ſomme eſtre delivrée és mains des treſoriers, & Commiſſaires, pour employer aux réparations.

Le Roy après avoir viſité la ville d'Arles, s'en retourna à Avignon, pour eſtre près de ſon camp; là vint devers luy de la part du Comte de Tende, lequel depuis le partement du Capitaine Bonneval d'avecques luy, avoit tousjours avecques le Seigneur Jean Paul & autres, ſuivy la retraitte de l'Empereur juſques à Nice, dont il envoyoit aſſeurer & donner certaine & indubitable nouvelle au Roy, que non ſeulement l'Empereur (s'il eut voulu retourner en arriere) n'eut eu le moyen de trouver vivres, mais que meſme ledit Comte, & ceux qui eſtoient avecques luy, encore qu'ils euſſent le pays favorable, eſtoient la pluſpart du temps ſans manger un jour entier, & leurs chevaux

ſans manger autre choſe que du broult (a).

Sur ce, ledit Seigneur ſe delibera de retourner à Lyon, & là faire quelque ſejour pour donner ordre à ſes affaires, & en paſſant reviſiter ſes villes de Taraſcon, Baucaire & Valence, pour ordonner ſur la deſpenſe qu'il jugeroit eſtre neceſſaire par chacun mois, pour continuer les fortifications commencées. En chemin il receut des lettres de l'Eveſque de Tarbe, ſon Ambaſſadeur reſident auprès du Roy d'Angleterre, par leſquelles il fut adverty, que les Ambaſſadeurs eſtans auprès de luy, de la part dudit Seigneur Roy d'Angleterre, avoient informé leur maiſtre autrement que la verité n'eſtoit, du fait de la venue & retraitte de l'Empereur, & de toutes choſes qui en dependoient, diſans leſdits Ambaſſadeurs, que l'Empereur s'eſtoit retiré ſeulement par un ſtratageme, & que voyant Sa Majeſté, que pour dommage qui ſe feit au pays du Roy, il ne le pouvoit attirer à la bataille, avoit voulu eſſayer ce moyen de retraitte, pour voir ſi le Roy pen-

(a) On entend par *broult* les ſommités de la pouſſe des arbres. Selon l'Abbé Lambert, c'étoit l'herbe qui croiſſoit dans les champs. Cette interprétation a été adoptée par pluſieurs de nos Hiſtoriens.

ſant icelle retraitte eſtre veritable, prendroit courage de le ſuivre, & que luy par ce moyen attiraſt ledit Roy à la bataille : pour faire ſa retraitte plus vray-ſemblable, luy-meſme avoit fait courir le bruit, qu'en ſon camp on mouroit de faim, & que desja il avoit perdu plus que le tiers de ſes gens, & en apparence grande de bientoſt perdre le demeurant, s'il ne ſe retiroit : mais qu'en effet il n'avoit telle faute de vivres que l'on diſoit, & n'avoit point perdu juſques à deux mille hommes depuis ſon partement d'Italie ; adjouſtant leſdits Ambaſſadeurs, que jamais depuis la priſe des Seigneurs de Montejan, & de Boiſy, homme du camp du Roy, n'avoit oſé entreprendre de donner un ſeul alarme au camp du Seigneur Empereur, ni meſmement le ſuivre ſur la queuë à ſon deſlogement d'Aix ; & que ce voyant, l'Empereur s'eſtoit arreſté à Nice, attendant que le Roy fut eſloigné, pour incontinent retourner en Provence, qu'il trouveroit deſgarnie d'hommes : & qu'il pourroit avant que le Roy eut rallié ſes forces, occuper toutes les places de conſequence, tant de la Provence que du Languedoc, juſques à l'entrée d'Eſpagne, & que pour conduire ceſte entrepriſe plus briefvement à effet, il avoit fait lever gens

en Espagne, pour venir au devant de luy par le Languedoc.

Tels estoient les advertissemens donnez au Roy d'Angleterre, par ses Ambassadeurs. Mais quant à la retraitte de l'Empereur, & ce qui avoit esté fait depuis la prinse desdits Seigneurs de Boisy & de Montejan, ils escrivirent les choses tout au rebours. Quant aux desseins de l'Empereur, de se faire Seigneur & maistre des païs de Provence, & de Languedoc, pour avoir tout à luy, depuis Italie, jusques en Espagne, il est vraysemblable que ledit Empereur s'estoit bien autant promis de felicité, sur laquelle il est accoustumé de fonder principalement ses entreprises. Quoyqu'il en soit, il ne tarda pas beaucoup après la retraitte de l'Empereur, que les Espagnols, descendirent en la frontiere de Languedoc, gastans & pillans tout ce qu'ils trouvoient és villes champestres & ouvertes : mais le Lieutenant (a) de Mgr. le Grand-maistre au gouvernement dudit pays de Languedoc, feit tel amas de gens du pays, sans mettre le Roy en aucune despense pour ceste inopinée descente, que les paysans re-

(a) D'après ce qu'on a vu dans le Livre précédent, il est à présumer que cet Officier étoit le Seigneur de Champdenier de la maison de Rochechouart.

pouſſerent & rompirent les Eſpagnols d'une telle ardeur & furie, qu'auſſi toſt fut adverty le Roy de leur retraitte, comme de leur deſcente.

Le Roy après avoir peſé la conſequence de ce faux advertiſſement donné au Roy d'Angleterre par ſes Ambaſſadeurs, & pour raiſon auſſi qu'il avoit deliberé donner Madame Magdaleine ſa fille au Roy d'Eſcoſſe, qui la demandoit à femme (choſe que ledit Roy d'Angleterre avoit tousjours craint & empeſché) à quoy toutesfois le Roy ne pouvoit faillir honneſtement, veu l'inſtance & longue pourſuitte qu'en avoit fait le Roy d'Eſcoſſe. Sur la nouvelle à ce Prince venue du gros encombrement de guerre qui eſtoit ſur les bras du Roy de tant de parts, il s'eſtoit en un meſme temps, de ſon propre mouvement, non ſeulement offert de courir une meſme fortune avecques luy, mais s'eſtoit reſolu & mis en chemin pour ceſte intention de venir en perſonne à ſon ſecours, avecques bon nombre de gens de ſa nation; acte qui bien meritoit d'eſtre grandement recogneu. Pour ces deux cauſes, c'eſt à ſçavoir pour faire entendre au Roy d'Angleterre la verité du fait de Provence, dont le Seigneur de la Pommeraye, ſon maiſtre d'hoſtel, jà cogneu & bien

voulu dudit Roy, pour les Ambaſſades qu'il y avoit faites, eſtoit amplement informé, & pour faire trouver bon audit Roy d'Angleterre, le mariage de la fille du Roy, avec le Roy d'Eſcoſſe; auſſi pour entendre l'intention d'iceluy Roy d'Angleterre, ſur une ouverture que ſes Ambaſſadeurs avoient ſouvent miſe en avant au Seigneur Roy, qui eſtoit du mariage de M. le Duc d'Orleans, avecques Madame Marie, fille du Roy d'Angleterre, & de la Royne Catherine ſa premiere femme : le Roy ne voulant perdre l'amitié dudit Roy d'Angleterre, & deſirant ſelon ſa naturelle inclination de demeurer ferme en ſes alliances & ne les changer que par contrainte, depeſcha ledit de la Pommeraye en Angleterre, lequel y eſtant arrivé & gratieuſement recueilly, expoſa ſa charge ſur les trois points deſſuſdits.

Quant au premier, il le diſſuada tellement quellement, mais non du tout entierement, de l'opinion qu'on luy en avoit imprimée; quant au ſecond, incontinent qu'il ouyt mentionner (a) de ce mariage d'Eſcoſſe, il s'en troubla de telle ſorte, que de quatre jours après, il ne voulut reparler à la Pommeraye, de peur (ainſi qu'il luy feit dire & remonſtrer) de ſe collerer trop fort

(a) Qu'il entendit parler.

contre luy ; cependant il feit reciter audit Pommeraye par les principaux de fon Confeil, des doleances, & caufes de malcontentement fur ceft article : en fomme n'y eut jamais moyen à la Pommeraye, de rapaifer ledit Roy d'Angleterre, parquoy fut contraint de fe retirer fans faire grand exploit.

Ayant le Roy fur chemin d'Avignon, à Lion, fait cefte depefche, il depefcha pareillement M. le Duc de Touteville, Comte de S. Paul avecques le regiment du Comte Guillaume de Fuftemberg, & quelque autre nombre, tant de gens de pied, que de cavallerie, pour aller mettre en fon obeïffance le païs de la Tarantaife, en Savoye, lequel s'eftoit revolté peu de temps auparavant. Le Comte de S. Paul le remit en l'obeïffance du Roy, & pour punition donna à butiner aux Lanfquenets toute ladite vallée, & mefme la ville de Conflans. Ainfi doncques donnant ordre à tous fes affaires, arriva le Roy à Lion, auquel lieu il pourveut avecques fon Confeil à toutes chofes neceffaires, tant deçà que delà les monts, chofe que je laifferay à reciter, pour retourner aux affaires de Piemont, que j'ay entrelaiffez. Devers luy eftoient arrivez un peu avant le partement de fon camp d'Avignon, & mefme avant qu'il

partit pour aller à Marſeille, les Seigneurs d'Annebaut, & Ceſar Fregoze, par leſquels il avoit entendu au long tout ce qui s'eſtoit executé ou entreprins audit pays de Piemont, & autres endroits d'Italie, durant le temps que les choſes eſtoient conduittes ainſi que je les ay racontées tant en Provence & Languedoc, comme en Champagne & Picardie.

Dès environ la my-Juillet, lorſque partit M. le Grand-maiſtre pour aller à Avignon, Gaucher (a) de Tinteville, Seigneur de Vanlay, fut depeſché par le Roy, pour aller en Italie, pour faire levée de dix à douze mille hommes de pied, & juſques au nombre de ſix cens chevaux legers. Et parce qu'à la Mirandole, il trouva grande partie des Capitaines de la premiere levée, que j'ay dit avoir eſté faite avecques les principaux de leurs bandes, ladite levée fut faite en quinze jours, & ſe feit l'amas audit lieu de la Mirandole, à la barbe de trois mille Lanſquenets, & de ſept cens chevaux Allemans, nouvellement venus à Trente, & qui s'eſtoient logez à Cazal Majour, vis à vis de ladite Mirandole, ayans toutesfois le Pau entre deux. Les Capitaines furent le Comte Guy de Rangon, Capi-

(a) Frère de Guillaume de Tinteville, Seigneur Deſchenetz, impliqué dans l'affaire de Sebaſtien Monteculo.

taine general de cefte armée (a), auquel fut particulierement donné un Colonnel de deux mille hommes, le Seigneur Gaguin de Gonzague, Colonnel de deux mille autres; le Seigneur Cefar Fregofe, Colonnel de deux mille; le Vifcomte (b), deux mille; le Chevalier Affal, Gentil-homme Ferrarois, & le Seigneur Pierre Stroffy, Gentil-homme Florentin, Colonnels chacun de mille; le Comte Belangier (c) de Caldora, Napolitain, & le Capitaine Jean de Turin, chacun cinq cens hommes. Le Chevalier Averolde, Gentilhomme Breffan, & le Seigneur Baubin, chacun quatre cens hommes. Des Capitaines de chevaux legers, le Seigneur Cefar Fregofe, deux cens; le Seigneur de Tais, Gentil-homme François de la Chambre du Roy, deux cens.

Le vingtiefme jour d'Aouft, partit de la Mirandole, le Comte Guy de Rangon, & fon Camp, & vint la feconde journée loger à moitié du chemin d'entre Parme, & Reige (d): de là commença le camp à marcher en ordonnance, & paffant au long des murs de la ville de Parme, vindrent loger à Caftel-

(a) Le Comte Guy de Rangone.

(b) Vifcomti, noble Milanois.

(c) Le Comte Berenger de Caldora, Napolitain. l'Abbé Lambert fait deux perfonnages de cet Officier.

(d) Reggio.

guelfo, & au lendemain à cinq milles près de Plaisance. Puis passerent en ordonnance au long des fossez de ladite ville de Plaisance : de là passerent la riviere de la Trebie : sur la minuict y eut quelque alarme, mais il fut trouvé faux. Le vingt-septiesme jour ils vindrent loger à quinze milles de Pavie, en une place qu'ils trouverent abandonnée ; car tout le peuple s'estoit retiré à Pavie. Le vingt-septiesme jour ils arriverent à une petite ville nommée Pontreme, à quatre milles de Tortone (5), où ils eurent grande faute d'eau, car ceux de la ville, l'avoient destournée, afin que ledit camp n'y logeast, & sur la minuict eurent alarme. Le 28e jour ils arriverent és faubourgs de Tortone, où ils sejournerent tout le jour jusques sur le soleil couchant : & là se joignit à eux le Seigneur Pierre Stroffy. Environ le soleil couchant le Comte Guy, feit donner alarme afin que chacun se ralliast soubs son enseigne ; & quand tous furent ralliez, il les feit marcher en avant, & acheminer toute la nuict, tellement qu'avant la pointe du jour ils eurent passé Saraval (a). Et le vingtneufviesme jour sans s'arrester jusques à ce qu'ils arriverent à un petit chasteau nommé Bezolin, voisin (ce me semble) de Gennes,

(a) Serravalla.

de

de quatre milles, & là eurent grande faute de pain. Le trentiesme jour & dixiesme du partement de la Mirandole, environ les neuf heures du matin, un peu avant l'heure de disner, ils arriverent à un pont voisin de deux milles de Gennes, là où ils s'arresterent, & furent envoyez loger à Besaigne (a), les bandes du Seigneur Cesar, & du Seigneur Viscomte, & les chevaux legers du Seigneur Bandin, & ceux de Michel Ange, pour donner l'assaut à la ville de Gennes par ce costé là. D'autre part vindrent nouvelles au Comte Guy, comme son entreprise estoit descouverte, & qu'il estoit entré dedans la ville deux mille hommes de secours : depuis il a esté sceu qu'un Lucquois du Colonnel mesme, du Comte Guy, s'estoit desrobé la nuict precedente, & avoit adverty ceux de la ville, qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, & qu'à son advis le Comte Guy, & le Seigneur Cesar Fregose, venoient pour essayer de les surprendre, veu le chemin qu'ils avoient tenu, & la diligence de marcher qu'ils faisoient.

Ce jour fut amené par les chevaux legers, un prisonnier portant une malle en crouppe, lequel estoit serviteur d'un Gentil-homme

(a) Bisagno.

Bourguignon, qui avoit aussi esté prins, mais à l'ayde des paysans qui s'estoient assemblez, il avoit eu le moyen de se sauver. Aussi fut amené prisonnier par un Gentil-homme, le Secretaire du Cardinal Dorie, lequel incontinent fut delivré, car il estoit du party du Seigneur Cesar, & disoit qu'il estoit venu expressement parler à luy. Cependant furent envoyez aucuns arquebusiers à une Eglise, & certaines maisons environ à un mille de Gennes, parce qu'il fut rapporté au Comte Guy, que là s'estoient assemblez quelques gens du pays, lesquels avoient tiré sur ses chevaux legers, quand ils passerent le long de ladite Eglise, & que c'estoient ceux qui avoient fait sauver lesdits Bourguignons: mais incontinent que les arquebusiers y arriverent, les paysans se retirerent à la montagne. D'autre costé furent tuez de coups d'artillerie, qui furent tirez de la ville, deux chevaux du camp François, ainsi que le camp se mettoit en battaille devant la ville, en laquelle battaille, demeurerent nos gens jusques environ quatre heures avant la nuict, attendans s'il se feroit dans la ville quelque nouveauté (a) par le moyen des partisans de Cesar Fregose, mais il ne s'en feit aucune : car il y avoit de-

(a) Quelque mouvement.

dans, outre les gens de la ville, jusques au nombre de trois mille hommes de guerre, dont quinze cens Lansquenets de ceux que j'ay dit estre nouvellement descenduz à Trente. Ce voyant le Comte Guy, fit retirer chacun en son quartier au lieu qu'il avoit choisi pour loger son camp, environ à un mille de Gennes, entre deux montagnes, sur lesquelles il avoit assis son guet, & là fut commencé à faire grand nombre d'eschelles. Puis environ minuict tout le camp fut en ordonnance, sans sonner trompette ni tabourin, & commença après à monter à contremont l'une des montagnes, avecques un grand incredible (a) travail; car outre que la montagne estoit haute & la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé, & desja estoient les gens de guerre si mal menez & travaillez de la peine des jours & nuicts passées, avecques le defaut de vivres qu'ils avoient enduré, joinct qu'ils portoient les eschelles sur leurs espaules, qu'il y en avoit beaucoup qui d'anhan (b) & lasseté se jettoient par terre, comme recreuz & demi morts, &

(a) Incroyable.

(b) Vieux mot très-expressif, qui peint un homme hors d'haleine.

falloit à vive force & par menaces, les contraindre à porter les eschelles.

Environ deux heures avant le jour arriva l'avant-garde au pied des murs de la ville, & furent les eschelles dressées, desquelles il ne se trouva que deux faites à propos, & à vray dire, on n'avoit point eu plus de quatre à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobstant chacun de ceux qui estoient ordonnez à donner l'assaut, commencerent à monter à mont, & les arquebusiers à coups d'arquebuze repousserent ceux qui se monstroient à la deffense sur la muraille : & dura cest assaut, continuant avecques grande impetuosité, jusques environ à une heure & demie de soleil : si les eschelles eussent esté de mesure, ainsi qu'elles estoient trop courtes, l'opinion est de beaucoup de gens qu'elle eust esté emportée d'assaut. Quoyqu'il en soit, le Comte Guy, voyant que sans autres eschelles il estoit impossible de la gaigner, & que ses gens estoient tuez d'enhault, sans qu'il leur fut possible de se revencher, fist sonner la retraitte. De ceux de dedans il y eut peu de morts & de blessez : bien y mourut un Capitaine de nom de ceux de dehors, & il y en eut beaucoup d'autres de blessez & de morts, aucuns disent cinquante, aucuns disent cent :

entre autres y mourut le Seigneur Hector de Carracciole (a), Gentil-homme Napolitain, qui estoit au camp sans charge, & fut enterré dans Gennes, par congé de ceux de la ville; devers lesquels avoit esté envoyé un Trompette pour cest effect. Audit assaut se porta vaillamment entre les autres un Porte-enseigne du Seigneur Gaguin, lequel monta sur la muraille, avecques son enseigne, & quoyqu'il fust malsuivy pour avoir esté les eschelles courtes, ainsi que j'ay dit, & que ceux de dedans luy eussent empoigné son enseigne; pensans la luy arracher des poings, il en rapporta toutesfois la haste (b) avecques une partie du taffetas, l'autre partie luy fut arrachée par pieces.

Sonnée que fut la retraitte, le Comte feit retourner ses gens par la mesme montagne qu'ils estoient venuz, ce qui fut fait sans aucune contrarieté & sans que de la ville sortist homme de pied ni de cheval pour donner sur la queuë, sinon quelques uns, estant desja nostre camp arrivé au logis en la plaine d'entre les deux montagnes, qui se monstrerent souz quatre enseignes, sur le plus hault de l'autre montaigne : le Comte Guy y envoya des arcquebuziers pour essayer à les attirer à l'escar-

(a) Carraccioli. (b) La pique.

mouche, mais ils se retirerent incontinent. Tout ce jour demeura le Comte en son camp, pour attendre le retour des Colonnels du Seigneur Cesar, & du Seigneur Visconte, & des chevaux legers qui estoient allez avecques eux à Besaigne, lesquels il avoit mandez pour se revenir joindre avecques luy, mais tournerent vers Plaisance par un autre chemin qu'ils n'estoient venuz. Bien arriva le Colonnel du Comte, qui le jour precedent avoit esté envoyé pour donner l'assaut en mesme temps au costé du Palais d'André Dorie; mais l'artillerie des galleres, qui les descouvrit, les contraignit d'abandonner ceste entreprise. Cependant fut mis le feu en quelques villages à l'entour, pour se venger des vilains, qui avoient mis le feu à leurs pailles.

Le Comte, après que son Colonnel fut revenu, assembla le Conseil, & fut advisé, attendu qu'ils n'avoient aucune artillerie pour faire batterie, de ne plus hazarder leurs gens autour de Gennes, & sur la minuict deslogea le camp sans son de trompette ny de tabourin. Le lendemain, qui fut le premier jour de Septembre, ils cheminerent, sans arrester, jusques à ce qu'ils arriverent en certains chasteaux nommez Herma, Taier & Vada, à

bien trente milles de Gennes, au pied des grandes montaignes, où ils ne trouverent pour les chevaux ſinon quelque peu de bled, & pour les hommes des chataignes; car les habitans eſtoient fuis és montagnes avecques tous leurs bagages & leurs proviſions : en haine de quoy les ſoldats bruſlerent quelques villages, & ſaccagerent leſdits chaſteaux, combien que le butin ne fuſt pas grand. Le lendemain à une heure du jour le camp deſlogea, & vint à douze milles de-là, en un chaſteau nommé Viſan : & là fut depeſché le Seigneur de Vanlay, accompagné de vingt chevaux-legers de Ceſar Fregoze, pour aller à Turin advertir le Seigneur d'Annebault de la venuë du Comte & de ſon camp. Le troiſieſme jour le Comte marcha quinze milles en avant, juſques à un chaſteau nommé Cave, & le lendemain paſſa la riviere du Tanaro à gué, & vint à un chaſteau nommé Seriſolles, à quatre milles de Carmaignolle. Les ennemis advertis que le Comte approchoit ſi fort, abandonnerent le ſiege de Turin, faiſans courir le bruit qu'ils s'en alloient au-devant du Comte luy preſenter la bataille; toutesfois ils ne luy donnerent aucun empeſchement, & il vint le cinquieſme jour du mois loger à Carignan, dans la ville. D'Annebault

voyant le camp desloger, faillit à la queuë avecques sept ou huict cens hommes, & en passant le long de la Tour du pont du Pau (de la prinse de laquelle l'Empereur avoit fait si grand cas) la fist sommer de se rendre à sa discretion; ce qu'ils firent, se voyans hors d'esperance d'avoir secours : le lendemain le Seigneur de Burie sortit avecques sept ou huict cens vaillans hommes, & print Groillan, où il trouva force bleds & vins pour rafreschir Turin. Arrivant le Comte à Carignan, & passant en bataille au long du chasteau, où estoient environ soixante Napolitains pour l'Empereur, lesdits Napolitains tirerent & tuerent un de nos soldats d'un coup d'arcquebuze, dont le Comte irrité, les envoya sommer par un trompette de se rendre à luy, ce que refusans de faire, derechef il les envoya sommer avecques commination (a) de les faire tous pendre, s'ils attendoient le canon : à quoy ils demanderent terme d'envoyer devers ceux qui les avoient mis dedans. Sur ceste response le Comte depescha vers le Seigneur d'Annebault, à ce qu'il luy envoyast de l'artillerie. D'Annebault incontinent ces lettres receuës, partit luy-mesme avecques deux canons &

(a) Avec menace.

deux longues coulevrines, & deux moyennes, accompagné de cinquante hommes d'armes & cent chevaux-legers, parce qu'il luy convenoit passer au-dessus de Montcaillier, où s'estoit retiré le Seigneur Scalinghe, Gouverneur d'Ast : Scalinghe voyant arriver le canon, & craignant que le Comte Guy se vint joindre avecques d'Annebault pour assieger Montcaillier, abandonna la ville & se retira à Ast, où estoit tout le camp de l'Empereur. Puis après vindrent nouvelles par les chemins à d'Annebault, comme les Capitaines qu'il avoit envoyez à Quiers, estans advertis que la ville estoit taxée à vingt-cinq mille escus par les Imperiaux pour payer leurs gens (car autre moyen n'avoient-ils d'avoir deniers) marcherent audit lieu de Quiers, & y trouvant mauvaise garde, parce que les soldats estoient empeschez à contraindre les habitans à payer cette finance, l'avoient prinse d'emblée sur quatre cens hommes de guerre qui la tenoient pour l'Empereur.

Au-devant de d'Annebault incontinent que Scalinghe fut deslogé, vindrent les deputez de Montcaillier luy presenter & faire l'obeissance : de-là il passa outre, & arriva qu'il estoit encore matin à Carignan. Ceux du

chasteau voyant l'artillerie, envoyerent deux des leurs avecques un tabourin parler au Comte, ausquels fut respondu par le Comte d'arrivée assez rigoureusement, à cause qu'ils l'avoient contraint de faire venir l'artillerie, pour une place qu'ils sçavoient bien n'estre tenable. Cependant qu'ils pretendoient la finale responce, fut menée une praticque par un Napolitain qui estoit au Seigneur Gaguin, que ceux qui estoient Napolitains se rendroient à luy : en effet, dès le jour mesme, environ deux heures devant la nuict, le Seigneur Gaguin envoya son Lieutenant avecques ses Lancepessades (a) prendre la possession du chasteau : & à une heure de nuict les Napolitains furent mis dehors, le Capitaine & son Porte-enseigne avecques chacun un cheval, & tous les autres à pied : de leurs chevaux en demeura dix au chasteau, avecques leur enseigne que le Lieutenant retint entre ses mains, disant que le tout ap-

(a) L'Abbé Lambert a supprimé l'article de Lancepessades. Ces Lancepessades étoient alors des gendarmes démontés, qui, n'ayant pas le moyen de servir dans la Gendarmerie, obtenoient une place honorable dans l'Infanterie. Ils commandoient aux simples Fantassins : mais ils étoient subordonnés aux Officiers. Leur nom vient de l'Italien, *Lança spezzada*, lance rompue.

partenoit au Seigneur Gaguin ; alors se descouvrit la simulté (a) entre lesdits Seigneurs Comte & Gaguin, laquelle n'apporta point de fruict au service du Roy. Audit chasteau furent trouvez, outre le bled, environ trois mille sacs de farine qui estoit desja ensachée (b) pour envoyer au camp des ennemis, laquelle fut incontinent menée à Turin par l'ordonnance & commandement du Comte, & quelque quantité de vin qu'il assembla.

L'onziesme jour du mois, vindrent gens de la ville de Saluffes faire l'obeïssance au Roy, & demander un Potestat (c) : en vint aussi de plusieurs villes & chasteaux, tant du Piémont que du Marquisat : durant ce temps nos gens prindrent aussi la ville de Quieras. Le quatorziesme arriverent lettres du Roy de la retraite de l'Empereur, & des nouvelles gens que le Roy envoyoit pour mettre dedans Turin, sçavoir, deux mille hommes de pied François, sous la charge du Capitaine René, & du Capitaine Godiniere, & autres deux mille sous la charge du

(a) Vieux mot qui signifie *division*, *faction*. (Voyez le Gloss. de du Cange, au mot *simultas*, Tome VI, p. 526.)

(b) Mise dans des sacs.

(c) Un Podestat, espèce de Magistrat municipal.

Chevalier de Birague (a), pour tirer dehors les autres qui avoient beaucoup enduré durant les sieges passez : mandoit ledit Seigneur à d'Annebault qu'il vint devers luy, ensemble les autres Capitaines, tant de cheval que de pied avecques leurs bandes & compagnies, & qu'il laissast ladite ville en garde au Seigneur de Burie, avecques les gens fraiz qu'il luy envoyoit : auquel de Burie il donna la charge de cinquante hommes d'armes, que le Marquis François de Saluſſes avoit commandé devant qu'il se fut revolté. Ce mesme jour les Capitaines Sainct-Petre, Corse, & Jean de Turin, avecques leurs gens s'embattirent (b) avecques une troupe d'ennemis, lesquels ils desirent, & en rapporterent quatre enseignes, & amenerent de prisonniers le Capitaine Baron, le Capitaine Senegaille, & le Capitaine Pacier. Le vingt-cinquiesme jour arriva le Marquis Jean Louis de Saluſſes à Carignan, envoyé de par le Roy (comme on a dit) & le mesme jour alla coucher à Carmaignolle : ce qui s'est ensuivy de luy a esté raconté cy-devant.

Cependant arriva le Roy à Lyon, & là

(a) C'étoit un des frères de Ludovic de Birague, cousin germain du Chancelier de ce nom.

(a) Se rencontrèrent.

feit aſſembler tous les Princes de ſon Sang, Chevaliers de ſon Ordre, & autres gros perſonnages de ſon Royaume, les Legat & Nonce du Pape, les Cardinaux qui lors ſe trouverent en ſa Cour, auſſi les Ambaſſadeurs d'Angleterre, Ecoſſe, Portugal, Veniſe, Ferrare, & autres : enſemble tous les Princes & gros Seigneurs eſtrangers, tant d'Italie que d'Allemagne, que pour ce temps-là reſidoient en ſa Cour, comme le Duc de Wittemberg (a), Allemand, les Ducs de Somme, d'Arianne, d'Atrie, Prince de Melſe & de Stillianne, Napolitain, le Seigneur Dom Hypolite d'Eſt, le Marquis de Vigeve de la maiſon de Trivulce, Milannois, le Seigneur Jean Paul de Cere, Romain, le Seigneur Ceſar Fregoze, Genois, le Seigneur Hannibal de Gonzague, Comte de Lanivolare (b), Mantoüan, & autres en très-grand nombre. Leſquels aſſemblez, il feit en la preſence d'eux, lire depuis un bout juſques à l'autre, le procès du malheureux homme qui avoit empoiſonné feu M. le Dauphin (6), avecques les interrogatoires, confeſſions, confrontations, & autres ſolemnitez

(a) De Wirtemberg.

(b) Il eſt qualifié du titre de Comte de Lanivotareck, par l'Abbé Lambert.

accouſtumées en procès criminel. Après que la lecture dudit procès fut parachevée, & que tous les aſſiſtans, au moins ceux qui peuvent, ſelon la loy, opiner en matieres criminelles, eurent donné leur advis de ceſt énorme & miſerable cas, les Juges procederent à la condamnation, & l'Arreſt executé, qui fut d'eſtre tiré à quatre chevaux.

Le Roy ſejourna encore à Lyon quelques jours, & feit, avant d'en deſloger, delivrer le payement à tous ſes gens de guerre, donna congé à ceux dont il n'avoit plus que faire, comme aux Lanſquenets & Suiſſes, retenant ſeulement ſix mille Lanſquenets du regiment du Comte Guillaume de Fuſtemberg, & tous les Capitaines Suiſſes, auſquels il donna eſtat pour vivre & s'entretenir en ſon Royaume: aux malades & bleſſez d'iceux Lanſquenets & Suiſſes, il feit aſſigner logis & delivrer argent, outre leur ſolde, pour les faire panſer & guerir. De ceux qu'il retint, il envoya les uns en garniſon en Picardie, les autres après le Duc de Touteville, Comte de S. Paul, pour le renforcer & chaſtier aucuns Savoiſiens qui s'eſtoient (a) eſlevez ſur un faux-bruit qu'on avoit fait ſemer entre eux que l'Empereur avoit donné & gaigné la bataille

(a) Qui avoient pris les armes.

contre le Roy. Le Comte de S. Paul feit telle diligence en ſa charge, qu'il remiſt en l'obeïſſance du Roy toute la Savoye, & Tarantaiſe, & chaſtia ceux qui avoient eſté cauſe de l'émotion, de ſorte que depuis elle a eſté obeïſſante au Roy, ſans y avoir jamais revolte ny tumulte.

Le Roy dès-lors qu'il eut donné ordre à Lyon pour toutes les frontieres de ſon Royaume, deſlogea de Lyon, & ſur le chemin au haut de la montagne de Tarare, entre ledit lieu de Tarare & S. Saphorin, où y a un lieu qui s'appelle la Chappelle, auquel lieu eſtant là au diſner, le vint trouver le Roy d'Eſcoſſe, lequel, ainſi comme j'ay dit en autre endroit, ayant eu nouvelles de la deſcente de l'Empereur ès pays du Roy, avoit fait faire en ſes pays diſcretion (a) de ſeize mille hommes, pour venir au ſecours dudit Seigneur, & ce ſans requeſte ny ſceu d'iceluy : & jà s'eſtoit ledit Roy d'Eſcoſſe embarqué par deux fois, mais avoit eſté repouſſé par vent contraire, finablement & ſans difficulté, arriva juſques en Normandie, avecques aucuns de ſes navires, & print terre au Havre de Dieppe. Là où il oüit nouvelles que l'Empereur & le Roy eſtoient ſur le

(a) Choix, aſſemblage.

poinɗ de ſe donner la bataille, & à ceſte cauſe pour n'y faillir, il print la poſte; mais ſur le chemin il eut nouvelles de la retraite de l'Empereur, qui fut occaſion qu'il modera la diligence de ſes poſtes, pour ſurattendre ſon train qui venoit après luy; mais le Roy envoya au-devant de luy pour le haſter, & qu'il laiſſaſt venir ſon train après: & trouva ledit Roy d'Eſcoſſe ainſi que j'ay dit cy-devant le Roy à ladite Chapelle, auquel lieu il fut grandement recueilly du Roy, & après pluſieurs autres propos, luy demanda l'une de ſes filles en mariage.

Le Roy encore qu'il ſceuſt combien il ſeroit difficile de le faire trouver bon au Roy d'Angleterre, auſſi qu'il luy ſembloit aucunement faire tort à la fille de Vendoſme, qu'il avoit desja comme future Royne d'Eſcoſſe adoptée en fille, n'oſa purement eſconduire ledit Roy, conſiderant la franche volonté dont il avoit uſé envers luy: conſiderant auſſi l'ancienne alliance des deux Royaumes de France & d'Eſcoſſe, & que le pere dudit Roy eſtoit mort en bataille pour le party du feu Roy Louis douzieſme, ne luy voulut auſſi plainement accorder, mais remiſt la choſe en deliberation d'entre eux deux, après que ledit Roy auroit veu la

Dame.

Dame. Tant pour ceste cause, que pour autres deux urgentes raisons dont j'ay parlé, il avoit depesché par cy-devant le Seigneur de la Pommeraye devers le Roy d'Angleterre, ainsi qu'avez veu par cy-devant en ces Memoires. Encore sur le chemin arriverent devers le Roy les Ambassadeurs des Ligues de Suisse, à la requeste & aux despens des Estats de la Comté de Bourgongne, pour le supplier qu'il fust content de n'innover ou entreprendre rien en ladite Comté : ce que le Seigneur Roy leur accorda pour un an, voulant bien en ceste part gratifier à Messieurs des Ligues, combien que par plusieurs il en fust dissuadé, lesquels estoient d'advis qu'il y devoit envoyer les bandes du Comte Guillaume, pour là s'hyverner, & cependant y faire fortifier quelque place, & la tenir par cy après en subjection.

Aussi luy vindrent lettres de Rome, par lesquelles il estoit donné advertissement comme Nostre S. Pere, de son propre mouvement, avoit proposé en Consistoire le decez de feu Mgr. le Dauphin, que Dieu absolve, remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les merites du Roy & de ses predecesseurs envers le S. Siege Apostolique, qu'on luy fist faire obseques solemnelles, c'est

à sçavoir, comme ils les font pour la mort d'un Cardinal; & que sur ce y avoit esté quelque dispute, disans aucuns de Messieurs les Cardinaux que par le Pape Alexandre, en avoient èsté faites pour la mort du fils du Roy Ferdinand d'Arragon, & que ledit Alexandre, pour estre Espagnol, avoit ce fait, plus par affection particuliere à sa patrie, que par advis & deliberation du Consistoire : finablement un chacun se reduisit à la volonté du S. Pere, & furent lesdites obseques honorablement faites en la chappelle Papale.

Aussi sur le chemin vindrent nouvelles au Roy de l'arrivée de l'Empereur en Espagne, lequel en son passage avoit eu beaucoup à souffrir, à cause du mauvais temps qui l'avoit accueilly sur la mer, en sorte qu'outre deux navires qui luy estoient peries à la veuë du port de Gennes, èsquelles estoit son escuirie en l'une, & son buffet enl 'autre, il avoit perdu six de ses galleres, & en icelles bon nombre de gens de bien : & que ledit Seigneur Empereur, ce nonobstant, perseveroit en son accoustumée braverie, menassant de bientost retourner en France, avecques plus grande & puissante armée qu'il n'avoit encore fait. D'autre costé vindrent nouvelles que les Normands s'estoient de rechef

rencontrez ſur la mer avecques les Eſpagnols, venans du Perou, & avoient fait gros butin ſur eux, qu'on n'eſtimoit moindre de deux cens mille eſcus. Luy vindrent auſſi lettres d'Allemagne, comme l'Empereur y avoit envoyé retenir des Capitaines, pour lever gens au temps (a) nouveau, & des propos que les Imperiaux feſoient ſemer à ſon grand deſadvantage, & à l'advantage dudit Empereur, meſmement en deguiſant la mort de feu Mgr. le Dauphin. De Rome & de pluſieurs autres endroits d'Italie, il avoit pareil advertiſſement. Peu de temps après il eut nouvelles de la mort du Duc Alexandre (b) de Florence : & du coſté de Picardie, eut advertiſſement que les Hennuiers commençoient à courrir, & faire butin à la frontiere, & que jà ils eſtoient bon nombre de gens enſemble.

Parquoy pour adviſer à ce qui ſeroit à faire

(a) Au printems.

(b) Le Duc Alexandre fut aſſaſſiné par Laurent de Médicis, ſon couſin. Sa luxure effrénée cauſa ſa mort. « Il fut (raconte Belleforeſt, Tome II, p. 1497) occis » en la chambre d'un ſien parent, qui l'avoit là conduit » pour le faire jouir d'une Dame de laquelle ce Duc » étoit amoureux ; mais il lui donna un plaiſir fort » court, & un fruict de ſon attente très-cruel ». On peut lire les détails de cet événement tragique dans Paradin, Hiſtoire de notre tems, p. 337.

ſur toutes les nouvelles deſſuſdites, auſſi pour la concluſion du Mariage d'Eſcoſſe, le Roy print ſon chemin par Amboiſe & Blois, pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboiſe, luy vint faire la reverence Mr. le Mareſchal de la Marchk, auquel le Roy pour le grand ſervice qu'il luy avoit fait dedans Peronne, feit grand recueil : mais partant de là ledit Mareſchal, pour aller à Sedan, parce que nouvellement Meſſire Robert de la Marchk ſon pere, eſtoit treſpaſſé, par les chemins fut prins d'une fievre, dont il mourut à Longjumeau à cinq lieuës de Paris, qui fut grand dommage, pour avoir eſté en ſon temps gentil Chevalier, & grand homme de guerre. Finablement le Roy paſſant à Blois, fut conclu le mariage du Roy d'Eſcoſſe, avecques Madame Magdaleine, & là furent fiancez, & remiſes les nopces à faire à Paris : auquel lieu arrivé, par advis de ſon Conſeil, il donna proviſion requiſe à toutes choſes. En Allemagne, il eſcrivit lettres aux Eſtats de l'Empire, leur racontant au vray comme il eſtoit allé de la mort du feu Dauphin, & leur offrant de rechef de ſouſmettre à leurs jugements, ſes droits pretendus au Duché de Milan, ſource & origine de toute ceſte guerre. A Rome, il en eſcrivit auſſi à Noſtre S. Pere,

& au Confiftoire, & à fes Ambaffadeurs envoya le double de ce qu'il avoit efcrit en Allemagne, afin qu'ils en feiffent entendre le contenu à Sa Sainɗeté, & qu'un chacun fceuft en quel devoir il s'eftoit mis, & mettoit. Quant à la mort du Duc de Florence, je laiffe à l'efcrire aux autres, parce qu'elle ne touche à ma matiere, feulement me fuffit de parler de ce qui touche le Roy, & fes affaires.

Vous avez entendu cy-devant comme le Seigneur de Burie eftoit demeuré Gouverneur, & Lieutenant du Roy dans Turin. Ayant iceluy entendu que ceux de Cafal, faifoient difficulté de recevoir le Duc de Mantouë, pour Marquis de Montferrat (auquel l'Empereur l'avoit adjugé (7) contre le Duc de Savoye, & le Marquis François de Saluffes, qui y pretendoient droit) par le moyen d'un Cordelier, & d'un Gentil-homme de Montferrat, nommé le Comte Guillaume de Biendras, & d'un autre nommé Pierre Antoine de Valence, il praticqua un Capitaine Napolitain, nommé le Capitaine Damian Curial, qui eftoit en garnifon à Cafal, au fervice de l'Empereur : Damian promit au Seigneur de Burie, de luy livrer une des portes de Cafal. Le Seigneur de Burie (8), n'en advertit le

Comte Guy de Rangon, lequel estoit Lieutenant du Roy en Piemont, & estoit avecques l'armée vers Savillan, craignant que ladite entreprise, estant entendue de plusieurs hommes, fut descouverte; mais accompagné du Capitaine Chrestofle (a) Guast, qui avoit douze cens hommes de pied Italiens, & du Seigneur de Tais, avecques quelque nombre de cavallerie, il delibera d'executer son entreprise. Or avoit fourny audit Comte de Biendras, une somme d'argent, pour faire provision de pelles, hoiaux, sappes, & autres outils de castadoux, à ce qu'estant dedans la ville, il peut soudain trencher entre la ville & le chasteau, pour empescher les saillies de ceux du chasteau, attendant que le Comte Guy, peut venir à son secours avecqués son armée & l'artillerie, pour battre le chasteau lequel estoit forçable, tenant la ville. Mais estant arrivé à Casal, & son entreprise executée, de sorte qu'il estoit Seigneur de la ville, il trouva que le Comte de Biendras, n'avoit fait provision d'outils, comme il avoit promis; cela fut cause pendant qu'il en chercha d'autres pour faire

(a) L'Abbé Lambert l'appelle Christophe Guaston: dans toutes les éditions du Texte de du Bellay, son nom est conforme à celui qu'il porte ici.

trenchée, qu'il ſe perdit beaucoup de temps, & que le Marquis du Guaſt (qui eſtoit Lieutenant-General pour l'Empereur, eſtant à Aſt) eut loiſir d'aſſembler ſon armée, & de ſe venir jetter par la porte des champs dans le chaſteau, & du chaſteau dans la ville, où il trouva les trenchées à peine commencées. Le Seigneur de Burie, qui n'avoit que douze cens hommes de pied, avecques leſquels il ſoutint le faix d'une ſi groſſe armée, enfin fut forcé par les ennemis, & fut prins priſonnier au combat : auſſi furent le Seigneur de Tais, & le Capitaine Chreſtofle Guaſt tués, & tout le reſte mort ou prins, horſmis le Comte de Biendras, & le Capitaine Damian, & autres qui eſtoient (a) de la marchandiſe, leſquels ſe ſauverent.

Il eſt apparant que ſi le Comte (b) Guy, & le Seigneur de Burie, euſſent eu bonne intelligence enſemble, & que ledit Comte Guy, avecques l'armée du Roy, ſe fut voulu jetter prés d'Aſt, jamais le Marquis du Guaſt, n'eut entrepris d'aller au ſecours, craignant qu'en cuidant ſauver l'un, il ne perdit l'autre, & par

(a) Qui étoient de la conſpiration.

(b) Selon Ferron, le Comte Rangone fut l'auteur de cette entrepriſe : mais ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elle manqua, parce qu'on lui en fit un myſtère.

ce moyen l'inconvenient ne fut venu au Seigneur de Burie. Le Roy adverty de la prise dudit de Burie, depescha Messire Guy Guiffroy, Seigneur de Bouttieres (a), pour estre son Lieutenant-General à Turin : & manda au Cardinal de Tournon, qui estoit son Lieutenant à Lion, ayant audit lieu la superintendence de ses affaires, qu'il eut à secourir ledit Guiffroy de ce qui luy seroit necessaire. Le Marquis du Guast, se contenta d'avoir (b) recous la ville de Casal, & après y avoir pourveu, se retira à Ast, pour faire teste au Comte Guy de Rangon.

Estans les nopces du Roy d'Escosse consommées, dont le festin se feit à la maison Episcopalle à Paris, le Roy fut adverty comme les ennemis ayans renforcé leurs garnisons en la frontiere de Picardie, commençoient à faire quelques legeres entreprises. Entre autres sçachans que les chevaux legers du Vidasme d'Amiens, estans en garnison à Dourlens, avoient dressé une entreprise pour piller Avennes le Comte, trois lieuës prés

(a) Son vrai nom étoit Guigues Guiffrey, Seigneur de Boutieres. Il avoit été l'élève de Bayard. (Voyez l'Observation, n° 17, Tome XV de la Collection, p. 443.)

(b) D'avoir repris.

d'Arras, lesdits ennemis s'estoient embuschez dedans un village, & à l'arrivée des chevaux legers les avoient defaits non sans souspeçon d'avoir esté vendus par leurs guides. Le Roy adverty de ce, envoya à Dourlens, le Capitaine Martin du Bellay, avecques deux cens chevaux legers estans sous sa charge, & peu de temps après y envoya le Capitaine George Capussement, Albanois, aussi Capitaine de deux cens chevaux : & à Vervin, la bande du Comte de Marle, fils aisné du Duc de Vendosme, de cinquante hommes d'armes ; à Sainct Quentin, les cent hommes d'armes dudit Duc de Vendosme : & consequemment renforça toutes les autres garnisons de la frontiere, lesquelles garnisons continuerent tout l'hyver en guerre guerroyable (a), sans faire grandes ni memorables choses, à cause des glaces & excessives neiges qui durerent tout l'hyver, ne pouvans aller les gens de cheval en pays.

Telle fut la provision qui soudainement fut mise pour la Picardie ; mais cependant s'en dressoit une autre plus grande de force & d'entreprise ; car le Roy assembla en sa bonne ville de Paris, au Palais où se tient sa Cour de Parlement, les Pairs de France,

(a) C'est-à-dire, à faire des courses.

& les Princes de son Sang, & quarante ou cinquante Evesques, & sa Cour de Parlement dudit lieu, & plusieurs autres gros personnages de tous estats. Devant ceste assistance, le Roy present, Monsieur Cappel (a) Advocat du Roy, print la parole, & remonstra les grandes & apparentes rebellions & felonnies que l'Empereur Comte de Flandres, Artois & Charolois, & detenteur de plusieurs autres pays mouvans & tenus de la Couronne de France, avoit commises & perpetrées à l'encontre du Roy son Prince naturel & souverain Seigneur, sur ce concluant & requerant iceux Comtez de Flandres, Artois & Charolois, & autres pays mouvans de la Couronne, estre declarez par arrest, commis & confisquez, adjugez, & reünis à la Couronne.

La requeste ouye dudit Advocat du Roy, euë sur icelle meure deliberation, fut dit & prononcé, *qu'on envoiroit aux frontieres,*

(a) Jacques Cappel, mort en 1541. L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay que Cappel fit un long discours. Le Texte ne parle pas de ce long discours. Nous renvoyons ceux qui voudront le lire au Tome I des Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, p. 4. Le Discours de l'Avocat-Général Cappel & le procès-verbal de cette séance y sont amplement détaillés.

ès lieux de ſur accès, ajourner à ſon de trompe ledit Seigneur Empereur, à ce qu'il eut à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, inſtruits des merites de ſa cauſe, & pour alleguer ce que bon leur ſembleroit à l'encontre de ladite demande des Advocat & Procureur du Roy, & tout ce qu'ils avoient à dire : & cependant auſdits Advocat & Procureur ne ſeroient leurs fins & concluſions adjugées : auxquels perſonnages que ledit Empereur voudroit envoyer, ſeroit donné bon & ſeur ſauf-conduit de venir & de s'en retourner franchement. Les adjournemens bien & duëment faits par un heraut d'armes du Roy, & n'y comparans aucuns de la part du Seigneur Empereur, fut la demande (9) deſdits Advocat & Procureur interinée (a), ſelon ſa forme & teneur : & delibera le Roy d'aſſembler au premier temps oportun une bonne & puiſſante armée, pour executer ceſt arreſt en tout, ou en partie. Les ennemis au lieu d'envoyer à Paris alleguer leurs raiſons, faiſoient leur compte d'entrer ès pays du Roy : advertis que Teroüenne eſtoit très-mal fournie de vivres, & que de gens de guerre il y avoit aſſez peu, parce que puis n'agueres (b) la compagnie de cinquante hom-

(a) Enterinée. (b) Parce que depuis peu.

mes d'armes du Seigneur de Bernieulles, frere puifné du Seigneur de Crequy, Gouverneur de la ville de Teroüenne, revenant de courir après avoir pillé le val (a) de Caffel, attendue fur fa retraite près de Teroüenne avoit efté deffaite, s'eftoient lefdits ennemis affemblez à Aire, Betune & Sainct Omer, & faifoit le Comte de Reux grande diligence pour furprendre ladite ville, avant qu'on y mit renfort d'hommes. Parquoy le Roy ordonna que le Capitaine Martin du Bellay avecques fa bande, eftant lors à Dourlens, s'iroit mettre dedans ladite ville de Teroüenne, lequel du Bellay y entra le premier jour de Febvrier fans dommage, encore que les ennemis euffent fept ou huict cens chevaux fur le paffage; mais le verglas & la tourmente fut fi grande, & la nuict fi obfcure, que l'ennemy n'eut le moyen de luy nuire. Environ Quarefme-prenant enfuivant, y entra Sanfac avecques pareille charge de deux cens chevaux, & tout le demeurant de l'hyver jufques vers la miquarefme, continuans la guerre guerroyable entre les garnifons voifines, tousjours à l'advantage de ceux de Teroüenne : & tous les jours y avoit efcarmouches ou de ceux

(a) La Vallée Caffel.

de Teroüenne devant les portes des ennemis, ou des ennemis devant les portes de Teroüenne; & y vint pour veoir la guerre la plufpart de la jeuneffe qui eftoit près la perfonne de Mgr. le Dauphin, comme le Seigneur de Sainct André (a), le Seigneur Dampierre (b), le Seigneur d'Andoyn (c), le Seigneur d'Ecars, & le Seigneur de la Noüe (10), lefquels n'y furent fans avoir chacun jour du paffetemps.

Environ la mi-quarefme le Roy depefcha le Seigneur d'Annebaut, Capitaine-General des chevaux legers, accompagné des Sgrs. de Taïs, du Seigneur de Termes, & du Seigneur d'Auffun, François; des Seigneurs More de Novate, de Francifque Bernardin de Vi-mercat (11), Italiens; de Georges Capuffement, & Theode Manes, Albanois, ayant chacun deux cens chevaux legers; du Seigneur du Biez, Senefchal & Gouverneur

(a) Jacques d'Albon, qui depuis fut le Maréchal de S. André.

(b) Claude de Clermont, Baron de Dampierre.

(c) Dans la plupart des éditions de du Bellay, on lit le *Seigneur d'Andoyen* : mais nous avons préféré l'édition de 1569, où l'on a imprimé *Andoyn*. Andoyus, ou Adonius, fitué dans le Berry, étoit le nom d'une famille illuftre, dont on parlera par la fuite.

de Bologne, & du Seigneur de Crequy, Lieutenant du Roy à Montreul, avecques leurs bandes de chacun cinquante hommes d'armes, pour aller mettre vivres en la ville de Teroüenne. L'amas de vivres faict à Montreul, d'Annebaut advertit ceux de la garnison du jour & heure qu'il se trouveroit avecques les vivres, en la forest de Fouquemberghe, afin qu'ils envoyassent descouvrir le pays vers Sainct Omer & Aire, puis qu'ils vinssent au-devant de luy, recueillir lesdits vivres. A ceste cause sortirent les chevaux legers de Teroüenne, & eux estans en la campagne trouverent assez près de la ville quelques gens de cheval des garnisons d'Aire & de Sainct Omer, lesquels estoient venus pour entendre des nouvelles; mais les chevaux legers incontinent les chargerent & leur donnerent la chasse jusques auprès de leurs barrieres, & ce fait se retirerent tout le chemin de Fouquemberghe au devant des vivres, ainsi qu'il leur avoit esté mandé, laissans toutesfois quelque nombre de chevaux au guet, pour advertir s'il sortoit gens des garnisons des ennemis d'alentour.

A Sainct Omer estoit le Seigneur de Reux, lequel adverty de la venue des vivres, se mist aux champs incontinent avecques le

nombre de cinq à six cens chevaux des garnisons d'Aire & dudit Sainct Omer : puis envoya devant Teroüenne un nombre pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche & luy & sa troupe se vindrent embuscher derriere la justice patibulaire de Teroüenne. Entre les chevaux legers que je vous ay dit cy-devant estre demeurez pour advertir si les ennemis se mettroient aux champs, & les avant-coureurs du Sgr de Reux, se dressa l'escarmouche forte & roide, & eussent lesdits chevaux legers esté renversez; mais ils furent soustenus par une troupe d'hommes d'armes du Seigneur de Bernieulles (a) conduits par le Bastard de Halluin son enseigne, qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuivie, qu'elle estoit commencée; car ledit Seigneur de Reux avoit donné charge à ses gens de ne pousser pas trop avant, de peur qu'il ne fut descouvert : & de vray le guet de la ville, encore qu'il fut embusché à la portée d'une moyenne (b) près, ne le pouvoit descouvrir; mais les chevaux legers enfoncerent

(a) De la Maison de Crecquy : l'Abbé Lambert a corrompu son nom en l'appellant le *Seigneur de Bernicle*.

(b) Pièce d'artillerie, ainsi nommée à cause de son calibre.

ſi avant qu'ils le decouvrirent, dont ils envoyerent advertir leurs Capitaines qui eſtoient allez à Fouquemberghe.

L'intention du Seigneur de Reux eſtoit que ceux qui avoient conduits les vivres juſques à Fouquemberghe, incontinent qu'ils les auroient livrez à ceux de Terouenne, s'en retourneroient, ainſi qu'avoit eſté la couſtume auparavant, & luy en ce cas eut eſté aſſez fort, pour entreprendre de charger la garniſon, & deſtrouſſer les vivres. Mais autrement luy en advint, parce que les Seigneurs d'Annebaut & du Biez advertis par les chevaux legers de l'embuſche, faiſoient marcher leur troupe ſur la montagne à la main gauche, tirant à S. Omer, en lieu à propos pour ſecourir les vivres ſi le Seigneur de Reux les eut voulu charger; de Reux voyant les choſes ainſi ordonnées, ſe retira dedans Sainct Omer, & le Seigneur d'Annebaut & du Biez vindrent coucher à Teroüenne, & renvoyerent le reſte de la troupe à Montreul, afin de ne conſumer les vivres: auquel lieu auſſi ſe retirerent deux jours après leſdits d'Annebaut & du Biez, après avoir viſité tout le pays à l'environ.

Environ la fin de Mars le Roy commença de mettre ſes forces enſemble, & partant d'Amiens

d'Amiens vint loger à Flifcourt, de-là à Pernoy : en ce temps-là mourut Charles Duc de Vendofme qui eftoit demeuré malade d'une fievre chaude à Amiens avecques le regret de ce Royaume, pour avoir efté Prince magnanime, ayant fait des grands fervices à la Couronne. Le Seigneur de Montmorency, Grand-Maiftre de France, lequel le Roy avoit fait fon Lieutenant-General en fon armée, partant de Pernoy avecques l'avant-garde, adverty que la place d'Auchy le chafteau, qui eft affife fur la riviere d'Othie (a), mi-chemin de Dourlens à Hedin, portoit grand dommage aux vivres, & aux allans & venans des garnifons des villes de Montreul & Dourlens, delibera de paffer par là, & arrivé qu'il y fut avecques l'artillerie, ceux de dedans fe rendirent leurs bagues fauves. Le lendemain le Roy y vint loger, puis marcha devant Hedin place forte & de confequence audit Seigneur Roy, pour la feureté de fes autres places, & à l'Empereur fort nuifible eftant entre nos mains : faifant les approches devant cette ville fut tué d'un coup d'arcquebufe Meffire Antoine de Mailly (b), Seigneur d'Auchy,

(a) D'Auchie.

(b) Antoine de Mailly, d'une des plus illuftres Mai-

Capitaine de mille hommes de pied, qui fut grand dommage, & fut bleſſé en la jambe le Seigneur de Heilly, auſſi Capitaine de mille hommes. Les approches faites & commencement de la batterie, ceux de la ville ſe retirerent tous avecques leurs biens, femmes & enfans dedans le chaſteau : la ville fut priſe par les François qui ne trouverent point de reſiſtance ; mais le chaſteau eſtoit à prendre, qui eſtoit tenu pour bonne place, & laquelle le Comte de Reux avoit très-bien pourveuë de toutes choſes neceſſaires à la garde d'une place d'importance ; ſi eſt-ce que le Roy ſe reſolut de l'emporter quoy qu'il luy couſtaſt, & commanda faire les approches.

Dedans ledit chaſteau eſtoit Chef pour l'Empereur le Capitaine Sanſon, vieil Chevalier Namurois, eſtimé fort homme de guerre parmy les Imperiaux, le Seigneur de Boubers avecques cinq cens hommes de pied, le Seigneur de Vandeuille, ſurnommé d'Eſtrumel, avecques autres cinq cens, & cinq ou ſix cens Namurois & bas Allemans. Le Roy pour ce jour ſe logea à Filieres au long de la rivere de Cauche (a) au deſ-

ſons de Picardie, eut un fils nommé comme lui, que nous verrons ſe ſignaler au ſiège de Metz.

(a) De Canche.

ſoubs de Hedin, auquel camp eſtoit le nombre de gens de pied qui s'enſuit, à ſçavoir, le Comte Guillaume de Fuſtemberg, avecques huit mille Lanſquenets, le Seigneur de Sercu, mille hommes de pied Picards, les mille hommes du Seigneur d'Auchy, mort le jour de devant, le Seigneur de Heilly, mille, Saiſeval, (a) mille : de Normandie, le Seigneur de Bacqueville mille, le Seigneur de la Salle, mille, le Seigneur de Sainct Aubin, mille : de Champagne, le Seigneur de Quincy, mille, le Seigneur de Haraucourt de Lorraine, avecques pluſieurs autres bandes qui ne ſont icy denommées; le tout revenant au nombre, tant Allemans que François, de vingt-cinq à vingt-ſix mille hommes de pied.

Le lendemain vint loger le Roy au Meſnil, à un quart de lieuë du chaſteau de Hedin, entre Hedin & le chaſteau de Contes, auquel chaſteau de Contes avoit garniſon de par le Seigneur de Reux (car c'eſt maiſon à luy appartenante) les gens de pied furent logez partie en la ville de Hedin, & partie au parc, afin de tenir le chaſteau aſſiegé de toutes parts. Aucuns Capitaines qui diſoient

(a) Dans l'édition de 1569 ce nom eſt écrit *Saint Seval*.

avoir bien bonne praticque audit chasteau de Hedin, pour y avoir esté souvent & à loisir dedans, meirent en avant au Roy & à M. le Grand-Maistre sur qui le Roy se reposoit principalement, que le plus expedient estoit de prendre le chasteau par la sappe, & que par batterie ne s'y feroit jamais bresche, obstant (a) la grosse espoisseur de la muraille, & le grand rempart dont elle estoit soustenue; parquoy furent mis pionniers de tous costez pour besogner à la mine, & gros personnages ordonnez sur eux à conduire l'œuvre, comme le Prince de Melphe, les Seigneurs de Barbezieux, & de Burie, & Villiers (b) aux Corneilles, servant pour lors de Maistre de l'artillerie, & fut tellement diligenté, qu'après le sappement qui dura environ quinze jours ou trois semaines, tomba la moitié d'une tour, estant devers la ville en entrant de la ville au chasteau à main gauche : mais la part (c) tenant au chasteau demeura en son entier, de sorte que la place en fut peu affoiblie.

Le Roy après avoir consommé beaucoup

(a) A cause de la grande épaisseur.

(b) D'Ancienville, Seigneur de Villiers-aux-Corneilles, Baron de Reveillon, & Vicomte de Soully.

(c) Mais la partie.

de temps & grand argent à ladite sappe, se delibera de l'essayer par batterie, contre l'opinion de plusieurs qui n'estimoient que par batterie on y fit breche, à l'occasion de l'espoisseur du mur & la largeur du rempart; mais luy-mesme en personne alla monstrer par un matin l'endroit & lieu, où il vouloit que l'on plantast son artillerie, ce qui fut fait, ainsi qu'il ordonna, & si près dudit chasteau que la gueule du canon touchoit jusques au bord du fossé. Si est-ce que les approches ne furent faites sans dommage & perte de Commissaires d'artillerie & canonniers, & entre autres y moururent les Seigneurs de Lusarches & de Pontbriant, tous deux Commissaires d'icelle artillerie, gens bien experimentez. Le Seigneur de Villiers qui pour lors en avoit la superintendance & principale charge usa de telle diligence, que les approches faites, fut la batterie si chaude en deux jours, que le troisiesme environ une heure après midy la breche fut faite de bien trente toises.

Le Roy estant en personne à veoir & faire diligenter ladite batterie, fut cause qu'aucuns jeunes Gentils-hommes convoiteux d'honneur & de reputation, voyans le Roy present, tesmoin & remunerateur du bien fait, &

de la vertu d'un chacun, sans attendre le commencement de l'assaut, & avant que l'ordre fut mis à le donner, & sans regarder qui les suivoit, marcherent d'une telle impetuosité, qu'ils donnerent jusques sur le haut de la breche; mais ils n'y furent moins vigoureusement recueillis qu'ils assaillirent; les uns moururent sur la place, les autres s'en retournerent fort blessez : entre les autres fut blessé d'un coup d'arcquebuze au travers du corps dont il mourut la nuict, Charles de Bueil, Comte de Sancerre, jeune homme qui avoit grande apparence de suivre la vertu de ses progeniteurs, & le Seigneur d'Auphigny (a), Lieutenant du Seigneur de Sercu, & le Capitaine Damiette, Porte-enseigne de ladite bande, le Seigneur de Haraucourt (b) de Lorraine ayant charge de mille hommes, & son frere qui estoit son Lieutenant, enfans du Seigneur de Paroy, Lieutenant de la compagnie du Duc de Guise, & son Lieutenant au Gouvernement de la Champagne; le Seigneur de

(a) Selon Belleforest, il étoit Ricard.

(b) L'Abbé Lambert désigne ces deux frères sous le nom de *deux frères de la Maison de Harcourt*. Mais dans les anciennes éditions de du Bellay, on lit *Haraucourt*. La Maison d'Haraucourt est originaire de Lorraine.

Flieveres (a), fils du Seigneur de Mardicoque, & plusieurs autres blessez. Parquoy le Roy fit publier à son de trompe & de tabourin, que nul sur la vie n'entreprit d'aller à l'assaut, s'il ne luy estoit commandé. Ce fait, il feit retirer toutes les troupes chacun soubs son enseigne, pour se rafreschir jusques au lendemain matin, & dès le soir ordonna pour se mettre à pied un bon nombre d'hommes d'armes, avecques cinq ou six cens chevaux legers, & devoit avoir la charge de les conduire le Seigneur d'Annebaut, General des chevaux legers. Puis fut ordonné que le matin toute la gendarmerie monteroit à cheval, & se jetteroit en bataille sur la venuë de l'ennemy, avecques tous les Lansquenets, & autres gens de pied qui n'estoient ordonnez pour l'assaut, à ce que l'ennemy durant ledit assaut ne vint troubler la feste. Aussi furent ordonnez le Seigneur de Tais, & le Capitaine Martin du Bellay avecques leurs bandes, l'un pour aller (b) rebourser le chemin d'Arras, l'autre celuy de Betune, Aire, & S. Omer, à ce que si l'ennemy marchoit pour donner alarme à

(a) L'Abbé Lambert le nomme, on ne sçait pourquoi, le Seigneur de Flievres.

(b) Pour aller fouiller.

noſtre camp, ils en peuſſent donner advertiſſement, & que l'alarme ne ſe donnaſt la nuict ſans raiſon aux aſſaillans. Eſtant l'ordre mis pour aſſaillir le matin, les uns pour marcher devant, les autres pour les ſouſtenir, & autres pour rafreſchir les aſſaillans; ceux de dedans qui avoient experimenté le ſoir de quelle hardieſſe & promptitude les autres avoient donné ſur la breſche, craignans qu'au lendemain il ne fut en leur puiſſance de ſouſtenir l'aſſaut, ceſte meſme nuict feirent ſortir par la breche un trompette pour aller devers Mgr. le Grand-Maiſtre, qui eſtoit dedans les tranchées, ſollicitant & donnant ordre aux choſes expedientes & neceſſaires au futur aſſaut: après un aſſez long parlement avecques luy, ils ſe rendirent au Roy leurs bagues ſauves, laiſſans en la place toute l'artillerie, munitions & vivres. Au matin le Grand-Maiſtre vint apporter ceſte nouvelle au Roy, lequel ratifia les articles par ledit Grand-Maiſtre accordez aux aſſiegez, ils ſortirent du chaſteau après diſner, & leur fut baillée eſcorte pour les conduire en ſeureté.

Le Roy ayant pourveu à la garde, tant de la ville que du chaſteau, du Seigneur de Sercu, qui en avoit autrefois rendu bon compte, auquel il donna cinquante hommes

d'armes & mille hommes de pied, feit marcher son camp à Mouchy le Cayeu, à dix lieües de sainct Paul, & le lendemain à Pernes. Et parce que de longtemps on avoit mis en avant audit Seigneur que les ville & chasteau de S. Paul estoient facilement fortifiables, & que cela fait se pouvoit donner beaucoup d'ennuy à l'ennemy, estant icelle ville assise à six lieuës de Bethune, à neuf d'Arras, à six de Dourlens, à trois de Hedin à six de Teroüenne, & à cinq de Liliers : dès son arrivée à Hedin, il avoit envoyé d'Annebault audit Sainct Paul pour mettre la ville & chasteau en son obeissance, laquelle avecques le chasteau & tout le pays qui en depend, auparavant, & durant les guerres passées estoient demeurez en la sauvegarde du Roy, toutesfois ledit pays estoit administré par Officiers & Commis de l'Empereur ; mais arrivé que fut le Seigneur d'Annebaut, tout fut mis en l'obeissance du Roy. Audit lieu de S. Paul estoit Seneschal de par l'Empereur le Seigneur de Liguereulles, lequel & autres Officiers qui eussent payé grosse rançon, furent prisonniers du Seigneur d'Annebaut ; mais le Roy les fist tous relascher sans payer finance, voulant garder sa sauvegarde en leur endroit jusques à ce jour : combien que plu-

ſieurs luy conſeillaſſent du contraire, alleguant des raiſons beaucoup, par leſquelles il apparoiſſoit qu'iceux Seneſchal & Officiers avoient contrevenu aux articles de la ſauvegarde.

Les ville & chaſteau renduz à l'obeiſſance du Roy, ledit Seigneur envoya de nouveau la viſiter, pour ſçavoir ſi & en combien de temps elle eſtoit fortifiable; les advis furent divers, mais un (a) obtint, dont fut Chef & principal autheur un Italien fortificateur, nommé Antoine du Caſtel, lequel du Caſtel entreprint & ſe fiſt fort de rendre la ville en ſix ſepmaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'Empereur; & tellement en aſſeura le Roy, qu'à ceſte perſuaſion laiſſant autres entrepriſes en arriere, leſquelles il avoit auparavant deliberé d'executer, il logea ſon camp à Pernes, pour faire teſte à l'ennemy pendant que la ſuſdite fortification ſe feroit.

Pendant que le camp ſe logeoit, le Grand-Maiſtre, & le Duc de Guiſe prenans avec eux quelque nombre de gendarmerie & de chevaux legers, ſe meirent aux champs pour aller viſiter le pays. Leſquels s'approchans de Liliers, ville diſtante de deux lieuës pardelà Pernes, ayant envoyé quelques avant-

(a) Mais un l'emporta.

coureurs devant, qui venus jufques aux barrieres, ne virent perfonne apparoir ny dedans ny dehors; fi fe jetterent quelques-uns à pied, & avecques des efchelles, qu'ils trouverent aux faubourgs, fe hazarderent de monter fur la muraille, ce qu'ils feirent fans refiftance; car en toute la ville n'y avoit perfonne que des Religieufes en un Monaftere aufquelles s'adrefferent les avant-coureurs, & d'elles entendirent que le Seigneur de Lievin, Capitaine de la ville, incontinent qu'il eut nouvelle du camp de France qui s'approchoit, s'eftoit retiré par la porte des marais, avecques toute fa garnifon droit à fainct Venant, & à Marville fur la riviere du Lys, èfquels lieux eftoit logé le Seigneur de Reux avecques une partie du camp de l'Empereur. Ce rapport firent lefdits avant-coureurs au Grand-Maiftre, lequel incontinent vint veoir la ville, & commanda que fur peine de la vie il ne fuft fait mal ni defplaifir aux biens ni perfonnes defdites Religieufes; trouvant la ville à propos d'eftre gardée pendant que le camp fejourneroit à Pernes pour tenir le paffage en feureté, à ce que ceux de fainct Venant & Marville ne vinffent donner l'alarme en noftre camp, il y laiffa le Capitaine Martin du Bellay

avecques ses deux cens chevaux legers, & luy bailla mille hommes de pied, soubs la charge du Capitaine la Lande, pour donner ordre que de ce costé-là ceux de sainct Venant & de Marville ne peussent passer pour donner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les chevaux legers & gens de pied ordinairement faisoient des courses ès marais, & en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers des gens du pays d'alentour, qui s'estoient retirez auxdits marais, pensans y estre en seureté; mais ceux de S. Venant & de Marville avoient d'autres chemins oblicques & traversans à travers les marais, parquoy ne laissoient de sortir par autre costé, & faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs & vivandiers, & faisoient leur retraite au marais en un lieu de merveilleusement forte assiette, nommé sainct Venant, & que l'on jugeoit n'estre forçable; car la riviere du Lys en cest endroit fait une isle, laquelle ils avoient fortifiée de remparts, & avecques les esclufes faisoient flotter l'eau tout à l'entour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par une advenuë qui n'avoit point cent pieds de large, & au travers de ladite advenuë avoient fait un fossé large & profond, bien bastioné par les flancs, & sur les bastions

avoient assis bon nombre d'arcquebuzes à croc (12) ès lieux qu'ils jugeoient pouvoir plus offenser leur ennemy s'il approchoit.

Le Grand Maistre prenant avec luy le Comte Guillaume de Fustemberg, & quatre mille de ses Lansquenets, avec pareil nombre de gens de pied François, entreprint de forcer ledit passage : si deslogea de Pernes avec bonne deliberation de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu, & tellement poursuivit son entreprise qu'il le força, mais non sans grande & merveilleuse difficulté ; car d'arrivée les Lansquenets furent repoussez par ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes, sans beaucoup de blessez. Jà commençoit le jour à décliner, quand Charles Martel, Seigneur de Bacqueville, (a) Normand, soustenu par le Capitaine la Lande Picard, apperceut un endroit du fossé plus mal garny de gens que n'estoient les autres, & cependant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs, & que les assaillans l'entretenoient, les Normands se jetterent audit fossé sans crainte de

(a) On lit dans Belleforest, Tome II, p. 1498 « que » le Grand-Maître força ce poste par la diligence du » Seigneur de Bacqueville avec son Régiment de Normands ». Si Belleforest est exact, il y avoit donc déjà dans nos armées des corps qu'on appelloit *Régiments*.

mort ou de hazard, & depuis qu'ils furent venus jusques au combat de main à main, l'envie d'acquerir honneur, & le service qu'ils avoient desir de faire à leur Prince les conduisit si avant, qu'avec grande perte de gens ils forcerent fossé, rampart & bastion. Les ennemis se voyans forcez par cest endroit, abandonnerent les autres deffences, parquoy le surplus des François & Lansquenets entra dedans, & parmy eux le Grand Maistre leur donnant courage, de sorte que les ennemis de toutes parts furent contraints de se mettre en fuitte, dont fut faite extreme boucherie par les Normands & Picards, pour revencher (a) la mort de ceux qu'ils avoient perdus audit combat. Restoit encore le second fort à gaigner, auquel n'y avoit qu'un pont à garder, lequel estoit entierement barré à grandes & grosses pieces de bois joignantes bien près les unes des autres, & les intervalles des barrieres garnies de bons arcquebuziers : plus il y avoit auprès du pont un moulin basty de pierre de taille bien percé à propos & garny d'arcquebuzes à croq, & d'autre arcquebuzerie, ensorte que sans l'effroy de ceux qui, après le premierpas forcé, s'en estoient fuis & retirez au second fort, & que les victorieux les pour-

(a) Pour venger.

ſuivirent ſi vivement qu'ils ne leur donnerent loiſir de prendre allaine, ni de ſe recognoiſtre, la conqueſte du ſecond fort euſt eſté beaucoup hazardeuſe : mais ils furent ſi chaudement menez & de François & d'Allemans, que de ceſte furie ils furent forcez, & tous entierement mis à l'eſpée, & juſques aux femmes s'eſtendit le courroux des Lanſquenets. Les morts furent eſtimez de douze à quinze cens, d'un coſté & d'autre, ſans ceux qu'on préſume avoir eſté bruſlez parmy les maiſons; car après avoir recueilly le butin, qui eſtoit grand, le feu fut mis par tout. La nuiđ eſtoit venuë quand le Grand-Maiſtre fiſt ſonner la retraitte, & ſe retira, menant ſon armée chargée de butin, au lieu de Pernes, où il eſtoit attendu du Roy, lequel fut très-joyeux de cette execution. Le Seigneur de Chaſteau-Briant marchoit après avec quelques pieces d'artillerie, mais à l'occaſion des marais qu'il trouva, il ne peut joindre juſques audit lieu de Sainđ Venant.

Ne tarderent que deux jours après qu'il fut apporté nouvelles audit Seigneur, comme les Bourguignons eſtoient retournez dedans Sainđ Venant, & s'efforçoient de le remparer & fortifier, choſe qui eſt bien aiſée, car c'eſt une iſle triangulaire & mal acceſſible. Si de-

pescha incontinent audit Capitaine (a) Martin, estant à Liliers (b) (comme dit est) à ce qu'il allast recognoistre ce que c'estoit, & s'il trouvoit le lieu forçable avec ce qu'il avoit de gens de pied, qu'il s'en meist à son devoir de le forcer, sinon qu'il envoyât querir du secours au camp, & il luy seroit tout soudain envoyé. Suivant lequel commandement, partirent de Liliers le Sgr. du Bellay, & le Capitaine la Lande avec sa trouppe de gens de pied, lesquels jetterent devant eux vingt cinq ou trente chevaux, & quelque nombre d'Arcquebusiers bien dispos, par ce que le pays est fort de grands fossez & canaux, & le reste de la Cavalerie ils firent marcher avecques les gens de pied. Les Coureurs ne furent si tost descouverts de ceux qui remparoient (c) le fort, qui pouvoient estre le nombre de cinq à six cens hommes, qu'ils n'abandonnassent l'œuvre, pour se sauver à la fuitte parmy les marais. Toutesfois avant de se retirer ils rompirent le pont, pour obvier qu'ils ne fussent suivis : mais les avant-coureurs François incontinent mirent pied à terre, & à l'aide des Arcquebuziers qui estoient à leur suitte,

(a) Martin du Bellay, l'Auteur des Mémoires.

(b) Il y a Lilers dans l'édition de 1569.

(c) Qui fortifioient.

refirent

refirent en haſte le pont au mieux qu'ils peurent, de clayes & des portes de maiſons qui avoient eſté ſauvées du feu les jours precedens, & par deſſus paſſerent leurs chevaux, les menans par la bride, faiſans ſçavoir aux autres gens de pied qu'ils euſſent à s'avancer pour venir garder le pas (a), & refaire le pont plus à loiſir, afin qu'à leur retraitte ils y peuſſent pâſſer à cheval. Ce fait, ils ſe mirent à la pourſuite des ennemis qui fuyoient, les uns droit à Marville, où eſtoit campé Monſieur de Reux avec quatre mille hommes de pied, & quelque Cavalerie, les autres droit à la Mothe (b) au Bos, où il y a un chaſteau fort voiſin de là ; mais ils ne ſceurent ſi bien fuir que les chevaux legers n'en attaigniſſent quelques uns, leſquels ils prindrent, enſemble gros butin autour de la Mothe & de la foreſt : & s'ils euſſent eu nombre d'hommes pour ſejourner audit lieu de S. Venant, ils euſſent fait au pays de l'ennemy un dommage ineſtimable : mais craignant que le Seigneur de Reux partant de Marville, leur vint coupper chemin, ils prindrent leur retraitte à Liliers avec leur butin. Le Seigneur

(a) Ici *pas* ſignifie poſte : cette expreſſion venoit de la Chevalerie.

(b) A *la Mothe-aux-Bois*, ſelon l'Abbé Lambert.

de Reux qui avoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorti avec environ quatre ou cinq cens chevaux & les suivoit tousjours de loing, mais ne les osa attaquer.

Quelques jours après, qui fut le premier jour de Mai, ceux de la garnison de Bethune, qui n'est qu'à lieuë & demie de Liliers, advertis qu'il estoit party de nostre camp grand nombre de chariots pour venir querir & amener en nostre camp une grande quantité de farines, que ceux de Liliers ayans fait reparer les moulins, avoient fait moudre, pour subvenir au camp, firent entreprise de les venir déstrousser en chemin : à unquart de lieuë de Bethune, à un passage d'un petit pont, ils mirent quinze cens hommes de pied en embuscade, & envoyerent environ trois cens chevaux qui vindrent coupper chemin ausdits chariots devant Liliers, les enfermans entr'eux & les gens de pied, de sorte que tous les chariots & charettes furent pris, & avec eux un Commissaire de vivres qui avoit sur soy quinze cens escus pour le payement des farines : tellement ils s'escrierent, à la charge qu'ils firent sur iceux chariots, que l'alarme en vint jusqu'à Liliers. Les Capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils oüirent ce bruit & grand

hanniſſement de chevaux, eurent opinion que ce fuſſent ceux du camp de Marville, leſquels euſſent quelque entrepriſe de les venir ſurprendre en laditte ville de Liliers; car à l'endroit des maraiz tendans audit lieu de Marville, il y avoit une breche à fleur de terre d'environ cent cinquante pieds de long, & pour ce coururent tous à ladite breche : mais après y avoir mis la fleur de leurs gens de pied pour la garde d'icelle, Martin du Bellay, avecques les gens de cheval, juſques au nombre de cent, ſortit à la campagne pour entendre ce que c'eſtoit au vray, & n'ayant gueres cheminé, il deſcoucouvrit les Bourguignons chaſſans le butin devant eux; ſi les chargerent incontinent ſans marchander avec telle impétuoſité, que leſdits Bourguignons avant d'avoir recogneu de quel nombre de gens ils eſtoient chargez, ſe meirent en roupte; furent par ceux de Liliers entierement reſcous (a) tous les chariots, chevaux, priſonniers & argent ſans rien y perdre : encore donnerent-ils la chaſſe aux fuyans juſques ſur l'embuſcade où eſtoient quinze cens hommes de pied, leſquels eurent tel effroy de veoir leur cavalerie rompue, qu'incontinent ils ſonnerent l'alarme, & ſans

(a) Repris.

cela les Chevaux Legers de Liliers s'alloient droitement jetter en ladite embuscade : mais au son du tabourin qu'ils ouyrent, ils s'arresterent & se retirerent le pas & bien serrez, en leur garnison, menant outre le butin rescous six hommes d'armes, & huict Archers qu'ils avoient prins en ceste chasse, estans de la compagnie de M. de Reux, sans un qui fut tué sur le champ d'un Arcquebuzier à cheval, & quelques autres blessez & mis par terre : encore sans la pluye qui survint & qui empescha les Arcquebuziers à cheval de joüer leur jeu, il en fut demeuré davantage, aussi qu'il faisoit si glissant que les François poursuivans leur victoire tomboient par terre.

Le lendemain qui fut le troisiesme jour de May, le Roy qui après avoir eu souvent nouvelles du camp des ennemis qui se renforçoit en Piémont, & de la prochaine descente d'un nombre de Lansquenets nouvellement levez pour y venir, avoit (a) deliberé d'y envoyer

(a) Quelques Modernes n'ont pas trouvé ce motif suffisant pour justifier François I d'avoir discontinué ses conquêtes. Ils ont écrit que, ne pouvant plus résister au desir de revoir sa Maîtresse la Duchesse d'Estampes, il prit le parti de retourner à Paris. L'anecdote est piquante : mais dans quelle source ces Ecrivains l'ont-ils puisée ? Ils se sont bien gardés de nous l'apprendre.

renfort de gens, & se contentoit pour ceste année d'avoir pris Hedin, & fortifié Sainct Paul, ainsi qu'il pensoit, deslogea de Pernes, & s'en alla loger à la Contey, (a) près d'Aubigny. De là feit sçavoir aux Capitaines estans à Liliers qu'ils eussent à le suivre, & à mettre le feu dedans la ville, reservant seulement l'Abbaye des Nonnains, & les Eglises, & faire à l'entour des murailles le plus grand nombre de breches qu'ils pourroient, afin que l'ennemy n'y retournast loger pour faire ennuy à Teroüenne & à Sainct Paul, ce qui fut par iceux Capitaines executé. Quatre ou cinq jours se tint ledit Seigneur à la Contey, tousjours sur-attendant que la fortification de Saint Paul se parachevast.

Cependant le Comte Guillaume de Fustemberg ayant fait secrettement pratiquer les Allemans estant dedans Arras, ausquels il estoit deu trois mois, & qui jà estoient quittes de leur ferment, feit entreprise avec le Seigneur d'Annebault, & les Chevaux Legers qui estoient tous sous la charge dudit d'Annebault, d'aller courir devant Arras en intention qu'iceux Lansquenets, soubs ombre de sortir à l'escarmouche, se viendroient joindre avecques luy, quoy avenant la ville

(a) *A la Conti*, lit-on dans Lambert.

fut demeurée desgarnie de gens, parquoy elle eut esté aisée à surprendre. Mais le Seigneur Distain, fils du Comte de Bures, estant en la ville d'Arras, eut crainte ou soupsçon que, s'ils sortoient, il en advint ce que le Comte Guillaume en attendoit; à ceste cause il ne voulut jamais souffrir qu'ils sortissent à l'escarmouche : afin de leur donner plus gratieuse & à eux agreable excuse, il leur dit que d'heure à autre il attendoit les Commissaires Controlleurs, & argent pour faire monstre, & que ce fait, il leur donneroit congé d'escarmoucher tant qu'ils voudroient. Ainsi fut vaine l'entreprise dudit Cômte, & se retirerent luy & le Seigneur d'Annebault au camp devers le Roy, lequel ils trouverent deliberé d'aller en personne visiter la fortification de Sainct Paul : & à ceste cause partant de Contey vint loger à Sainct Martin qui est un chasteau distant d'un quart de lieuë dudit S. Paul, de là où part le petit ruisseau qui passe par cette ville, appartenant ledit chasteau au Seigneur de Baillueil. Estant sur le lieu il visita la ville de S. Paul, & les remparts commencez, & voyant que l'Empereur n'avoit aucune armée, ny apparence (aux nouvelles qu'il avoit) que de trois mois il peust mettre suffisantes forces ensemble, pour

faire aucune entreprise de consequence, il se delibera de bien pourveoir ladite place de gens, de vivres, d'artillerie, munitions & de toutes choses requises & necessaires à la garde d'une place d'importance, & ce fait donner congé à une partie de son armée, autre partie envoyer en Piemont avec bon nombre de Lansquenets qui luy venoient alors soubs la conduite du Duc Chrestofle de Wittemberg.

Audit Sainct Paul il meit pour Chef & Gouverneur Messire Jean de Touteville (a) Seigneur de Villebon, Prevost de Paris, avec les cinquante hommes d'armes, dont il avoit la charge, le Seigneur de Moyencourt nommé de Hangey (b), avec cinquante autres hommes d'armes dont il avoit la charge, le Capitaine Martin du Bellay avec ses deux cens Chevaux Legers, le Capitaine la Salle, & le Capitaine Sainct Aubin, Normands, avec chacun cinq cens hommes : & dedans le chasteau fut mis par ledit Seigneur, le Capitaine René de la Palleterie avec mille hommes, dont il

(a) D'Estouteville.

(b) Nous présumons qu'il faut lire *Hangest*. La Maison de Hangest est une ancienne & illustre Maison de Picardie. (Voyez les additions aux Mémoires de Castelnau, par le Laboureur, Tome I, p. 774.)

avoit la charge. Les choses ainsi ordonnées & argent laissé tant pour le payement des pionniers, que pour achever la fortification, ledit Seigneur vint loger à Sercamp, & le lendemain à Dourlens, où il donna ordre de rompre son camp, ayans mis premierement audit lieu de Dourlens en garnison le Comte Guillaume de Fustemberg, avec sa trouppe de Lansquenets, qui pouvoient revenir au nombre de huict mille, & de gens de cheval, le sieur d'Estrée avec la Compagnie du Duc d'Estampes de cinquante hommes d'armes, & le Seigneur de la Roche du Maine avec la sienne de pareil nombre, pour tousjours donner faveur à la fortification & parachevement de Sainct Paul.

Cependant arriva le Seigneur de Langey vers le Roy, pour luy faire entendre au long & à la verité, l'estat des affaires de Piemont: sur ce qu'il apporta fut tenu souvent conseil, & plusieurs choses ordonnées, & entre autres fut ledit Seigneur de Langey redespesché en Piemont. Cy après vous pourrez entendre ce qui en advint, qui me fait retourner à Sainct Paul: le Seigneur de Villebon après le partement du Roy, assembla les Capitaines qui estoient demourez avec luy: & parce qu'aucuns d'entreux jamais n'avoient

veu la ville depuis le commencement de la fortification, fut advisé que tous ensemble la visiteroient, pour après rapporter chacun son advis au conseil, pour donner ordre de diligenter les choses qui sembleroient estre plus hastives & necessaires. Après l'avoir visitée se trouverent par opinion commune, que sans toucher au dedans de la ville (laquelle estoit plus que necessaire de remparer) il estoit impossible que de trois mois les boullleverts fussent mis en deffence, èsquels toutesfois consistoit la principale esperance & force de la ville. A ces causes pour mieux diligenter, fut advisé de distribuer les quartiers aux Capitaines qu'ils devroient garder, avenant le siege, afin que chacun en son endroit meit la main à l'œuvre, feit besongner ses soldats avec les pionniers.

Au Seigneur de Villebon, Lieutenant du Roy, escheut à garder avecques sa compagnie & mille hommes de pied des Capitaines la Salle & Sainct-Aubin, le grand boullevert qui respond au chemin tendant à Mouchy; au Seigneur de Moyencourt avecques sa compagnie, & les bandes du Capitaine René de la Palleterie, le chasteau & le boullevert qui couvroit ledit chasteau; à Messire Martin du Bellay avecques sa bande

de deux cens chevaux legers, & les gens de pied de Blerencourt & Yville, qui devoient avoir chacun cinq cens hommes, les deux bastions d'en bas qui respondent vers Hedin & Dourlens, avecques trois courtines qui touchent ausdits boullevers. Ce departement ainsi fait, un chacun mit la main à l'œuvre, faisant diligenter les pionniers, besongnans eux-mesmes à l'envy; mais leur ouvrage paroissoit peu, veu la mauvaise assiette de la ville. Ne passa la fin du mois de May, qu'ils eurent nouvelles comment l'ennemy dressoit une grosse armée à Lans en Artois, & autres lieux circonvoisins, desquelles nouvelles il leur sembla devoir advertir le Roy, & demander renfort de gens : car en effect les bandes estoient fort mal complettes, & sur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils devoient avoir, il en deffailloit plus de mille cinq cens, & cent hommes d'armes n'en avoient pas quatre-vingts, ni des deux cens chevaux-legers, plus haut de huict vingts. Sur ce leur fut respondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient : & cependant furent envoyez vers eux le jeune Picquet, Commissaire des guerres, le Seigneur de Marivaux avecques argent, pour faire la reveuë des gens de guerre, & les

payer, aussi pour faire discretion (a) des vivres & munitions, & de tout en faire rapport au Roy. Au-devant d'eux fut envoyé escorte de ceux de S. Paul, jusques près de Sercamp; car jusques-là furent conduits par ceux de Dourlens. Advint que lesdits Commissaires ne furent si tost retirez à S. Paul, qu'il vint alarme de gens fuyans des champs à la ville, qui disoient avoir veu les ennemis près de là, pillans les pays, & amenans butins & prisonniers. Soudain remonta à cheval une troupe d'hommes d'armes de la compagnie du Sieur de Moyencourt, & le Sieur Martin du Bellay avecques ses chevaux-legers; Moyencourt marcha au pas, du Bellay se mist devant, suivant le chemin que leur monstroient les fuyans, & gueres ne marcherent avant qu'ils eurent nouvelles comme les ennemis avoient pillé le village de S. Martin, & amenoient prisonniers aucuns des chevaux-legers dudit Bellay, lesquels il avoit mis en garnison au chasteau de Sainct-Martin, en se retirant de la conduite desdits Commissaires : ces nouvelles entendues, ils

(a) *Pour faire choix & amas :* voilà comment nous croyons devoir interpréter le sens du Texte, & non pas comme l'a fait l'Abbé Lambert, en disant que *ces Commissaires étoient chargés de dresser un état exact des vivres.*

pourſuivirent les ennemis à trois lieuës loing de S. Paul, & quatre d'Arras, & les ayans attains, ils les chargerent & recouvrerent tout le butin & les priſonniers, & prindrent des leurs cinq hommes de cheval & quelques gens de pied.

Dès le huictieſme jour de Juin le Seigneur de Reux, qui avoit la conduite de l'avant-garde de l'Empereur, accompagné de mille ou douze cens chevaux, vint recognoiſtre la ville, & viſiter les avenues, pour choiſir lieu convenable à planter ſon camp : à l'endroit de la juſtice patibulaire de la ville, il s'adreſſa (a) pour regarder le pays : à ceux de dedans ſembla eſtre choſe pour eux deshonorable (b), s'ils ne failloient au-devant de luy, & pource meirent-ils un nombre de gens de cheval de toutes bandes dehors, qui luy dreſſerent l'eſcarmouche, où il y eut quelques lances rompues, & un homme d'armes des leurs pris, qui eſtoit de la compagnie du Seigneur d'Auſtrat, par le rapport duquel on ſceut que tout leur camp eſtoit à Aubigny, deux lieuës près d'Arras. Mais pour en entendre nouvelles plus certaines, fut adviſé que ſur ſoleil couché, Martin du

(a) Il s'arrêta pour examiner le pays.

(b) Déshonorante.

Bellay iroit celle part (a) avecques une troupe de ses chevaux-legers, pour y arriver devant le jour, & essayer de prendre quelqu'un pour sçavoir si le rapport dudit homme d'armes prisonnier seroit certain. Ainsi qu'il fut ordonné, il fut executé : les chevaux-legers marcherent sans bruit jusques auprès d'Aubigny, & là par le grand nombre de feux cogneurent certainement que leur camp y estoit logé : puis du Bellay coupant entre leur guet & leurs sentinelles avecques dix chevaux, se renversant sur le chemin de sa retraite, emporta leursdites sentinelles, & fut sur (b) sa retraite avant que leur camp fut à cheval : par iceux prisonniers ils sceurent asseurement que l'intention des ennemis estoit de venir assieger Sainct-Paul. Il faut noter que la deliberation du Comte de Bures n'estoit de si-tost assaillir Sainct-Paul, mais d'aller chercher le Comte Guillaume de Fustemberg, qui estoit logé près de la ville de Dourleus; car il luy sembloit bien qu'ayant deffait le regiment d'Allemans dudit Comte, il auroit bon marché & de Dourlens & de S. Paul. Mais le Seigneur de Licques, Lieutenant

(a) De ce côté-là.

(b) Et commença sa retraite.

du Duc d'Arſcot, eſtant allé rebourſer (a) le chemin entre Dourlens & Sainct-Paul, rencontra un meſſager qui eſtoit ſorty de Sainct-Paul, envoyé de la part d'un Italien (b), que l'on nommoit Meſſire Franciſque, qui avoit charge dedans la place de conduire les pionniers, & portoit ledit meſſager lettres de ſon maiſtre à un gros perſonnage eſtant près de la perſonne du Roy, par leſquelles il luy faiſoit entendre la debilité de la place; mais que ſi l'ennemy leur donnoit temps de vingt jours, il eſperoit que la place meriteroit bien faire recevoir honte à l'ennemy. Monſieur de Bures ayant ces nouvelles, changea d'opinion : car laiſſant le chemin de Dourlens, il tourna la teſte à Sainct-Paul. Le Dimanche neufvieſme jour de Juin, au matin environ ſoleil levant, apparut leur avant-garde devant le baſtion d'en bas tirant droit à Dourlens, & la conduiſoit le Comte de Reux, Grand-Maiſtre de la Maiſon de l'Empereur, lequel en paſſant avoit prins le chaſteau de Sainct-Martin par compoſition, où il y avoit

(a) Etant allé fouiller.

(b) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay, que ce Franciſque avoit ſous l'Ingénieur Cattello la principale charge des fortifications. Cela n'eſt point dans le Texte.

feulement cinq hommes qu'on y avoit laiffez pour fermer la porte, en retirant le plus grand nombre qui y eftoit auparavant.

A l'arrivée de l'avant-garde fe dreffa l'efcarmouche par ceux de dedans, tant de gens de cheval que de gens de pied, fans que les ennemis prinffent avantage fur eux, parce que ceux de dedans avoient pourveu d'arcquebuferie tous les cavins (a) & lieux avantageux pour les fouftenir, & dura ladite efcarmouche jufques environ midy : cependant arriva le Comte de Bures, Lieutenant-General de l'Empereur, lequel fe vint loger avecques la bataille à Sainct-Martin & aux environs. Sur le foleil couchant, à l'affiette du guet de l'avant-garde, fe renforça l'efcarmouche par ceux de la ville au-devant dudit baftion, mais feulement de gens de pied; car ceux de cheval ne pouvoient plus fortir, à caufe que l'on avoit desjà remparé la porte, parce qu'elle ne valloit rien. Le lendemain tout le camp paffa le ruiffeau qui court au long du village de S. Martin, & vindrent paffer par le haut au-deffus du chafteau, entre la foreft & ledit chafteau, & logerent une partie de leurs gens de pied en un gros village qui eft au-deffus du grand baftion, &

(a) Les lieux creux.

le reste de leur armée, tant de cheval que de pied, au long de la prairie qui tire droit à Mouchy, parmy les prez, hayes & villages à l'entour. Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens chevaux, & deux mille hommes de pied sur le chemin qui vient entre Hedin & Dourlens : car ils doutoient tousjours que la garnison de Dourlens, qui estoit forte tant de gens de cheval que de pied, jointe avecques celle de Hedin, leur vint donner une estraitte (a), & mettre leur camp en desarroy.

Or est-il que (b) pour venir de leur camp changer ce guet, il leur convenoit passer devant le boullevert d'en bas, où estoient leurs chevaux-legers, & les gens de pied Picards, lesquels faisoient leurs saillies par une canonniere : parquoy ordinairement au changement du guet du matin, l'escarmouche duroit jusques sur le midy, où tous les bons compagnons du camp Imperial ne failloient jamais à se trouver, aussi faisoient ceux de dedans : car ils avoient la plus belle plaine

(a) Il y a *estroite* dans l'édition de 1569. Ici ce mot signifie *allarme*.

(b) L'Abbé Lambert a supprimé les détails de ces escarmouches : il en convient lui-même Tome IV de son édition, p. 309.

qu'il

qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche : & pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable jusques à la nuict. En ces escarmouches furent plusieurs blessez, tant d'une part que d'autre : & entre les autres le Seigneur de Gomicour, guidon du Seigneur de Reux, eut un coup d'arcquebuze à travers du corps, dont il fut en très-grand danger; mais depuis il fut guery. Les ennemis, durant cesdites escarmouches, ne perdoient toutesfois temps à faire leurs approches, en la plus grande diligence qu'il leur estoit possible; car ils craignoient que le Roy, qui avoit encore bon nombre de gens ensemble, remeit son camp sus, & vint pour secourir la ville (comme de fait il fut advenu, si ladite ville eut pu resister quelque temps à si grande force) & faisans leurs approches, ils tiroient ordinairement aux deffences de la ville, & principallement à la grosse tour du chasteau, parce qu'au haut d'icelle on avoit guindé une longue coulevrine, qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire leurs approches. Le Mercredy au matin, qui fut le douziesme jour de Juin, ceux de la ville commencerent à descouvrir les tranchées des ennemis; & voyans qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie,

depuis la porte qui va à Mouchy jusques au petit bastion, qui avoit esté fait à l'endroit de la porte de Hedin, & en effet c'estoit le plus debile endroit de la ville, car il n'y avoit ny fossé, ny rempart, ny deffence aucune que dudit bastion, lequel n'estoit encore si haut qu'il ne fut dominé par deux montagnes qui regardoient dedans : les Capitaines s'assemblerent pour adviser qui prendroit la charge dudit lieu, & de deffendre la breche, si elle s'y faisoit.

Ceste charge escheut au Capitaine Martin du Bellay avecques ses chevaux-legers, & au Capitaine Blerencourt avecques ses gens de pied, & que le Capitaine Yville demeureroit avecques les siens à la garde du bastion devers Dourlens. Ce jour en faisant les approches, fut blessé d'un coup d'arcquebuze, venant de la ville, le Capitaine Conrad de Bemnelberph, surnommé au camp Imperial le *Petit Hesse*, duquel coup toutesfois il fut depuis guery. Environ quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine, qui estoit baillée en garde avecques ledit bastion aux susdits du Bellay & Blerencourt, & n'y avoit en toute ceste longueur commencement de fossé ny de rempart, & n'avoit point la muraille plus de trois bons pieds d'espaisseur,

de sorte que le nombre de pionniers qu'ils avoient estoit fort petit au regard de grand ouvrage; toutesfois chacun y mettoit la main comme pour soy, & pour sauver sa vie & honneur, & acquerir reputation. Les Capitaines ne partoient point de dessus le lieu, besongnans eux-mesmes, & donnans courage aux autres, & faisoient apporter à boire & à manger sur le lieu pour departir aux compagnons; mais l'entreprise estoit si grande, que la journée de tous y paroissoit peu, joinct qu'ils estoient contraints de consumer autant de temps à desmolir & abbattre les maisons voisines & contigues à la muraille, comme ils faisoient à pionner & remparer : & telle estoit la diligence de l'ennemy, que faisant les approches de ce costé, il ne se reposoit de l'autre.

Au-dessus du grand bastion d'en haut, il y avoit un grand chemin creux, qui excusoit (a) l'ennemy de faire tranchées, & n'avoient eu ceux de la ville loisir de l'esplanader, pour la soudaine arrivée du camp Impérial. Par-là vindrent les ennemis à couvert, & dès le mardy environ midy avoient gaigné le pied de la pointe du grand boullevert, sans pouvoir estre aucunement deslo-

(a) Qui dispensoit.

gez de ceux de dedans, & arrivez qu'ils y furent, ne cesserent de sapper jour & nuict, jusques au Jeudy ensuivant, qui fut le vingt-quatriesme de Juin, & par-là donnerent l'assaut, ainsi que je vous diray cy-après. Ceux qui avoient la charge du pan de mur que j'ay (a) prédit, quelque difficulté qu'il y eut pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux, & le peu de gens qu'ils estoient, avoient toutesfois usé de telle promptitude, sans perdre temps ni jour ni nuict, qu'au troisiesme jour ils eurent remparé plus de cent pas, commençans depuis la porte jusques à un Hostel-Dieu, qui touchoit contre la muraille, où ils furent contraints d'interrompre l'entreprise, pour abbatre ledit Hostel-Dieu, chose qui ne se pouvoit si legerement faire. Le troisiesme jour, qui fut le Vendredy quinziesme du mois, les ennemis ayans fait leurs approches, envoyerent un Trompette avecques un Heraut, & le Capitaine Tonnoire, Espagnol, Capitaine de Gravelines, au petit bastion qui estoit à la porte de Hedin, environ le soleil levé, lesquels sommerent le Sieur de Villebon, & autres Capitaines, qu'ils eussent à rendre la ville, pour & au nom de l'Em-

(a) Dont j'ai parlé.

pereur, ès mains du Comte de Bures, dedans vingt-quatre heures, autrement estans forcez (comme il estoit apparent, veu la debilité de la place) il les feroit tous passer au fil de l'espée : à quoy fut respondu par le Seigneur de Villebon, & autres Capitaines, qu'ils avoient charge du Roy leur Maistre de la garder pour & en son nom, & que jusques à la mort ils en feroient leur plain devoir. Les Capitaines & Heraut, après plusieurs remonstrances faites, s'en retournerent porter response, & se plaignirent qu'aucuns soldats en maniere de derision leur avoient dit, qu'*ils attendissent à sommer Sainct-Paul jusqu'à ce qu'ils eussent prins Peronne & que Peronne prinse, s'ils retournoient sommer S. Paul, ils penseroient alors ce qu'ils devroient respondre.*

Le Seigneur de Bures la response ouye, feit commencer la batterie, depuis le portail où estoit l'horloge, jusques au boullevert où estoit la porte de Hedin, & dura ladite batterie continuelle, depuis les quatre heures du matin jusques à cinq heures du soir, pendant lequel temps il fut tiré, par compte fait, le nombre de seize à dix-huict cens coups de canon, de maniere que la breche pouvoit avoir ouverture de trois à quatre

çens pas, & à la plufpart des lieux on y pouvoit bien monter à cheval. Il faut entendre que du cofté de Dourlens, en un haut lieu qui regardoit dedans le baftion, ils avoient mis fept ou huict pieces, qui contraignirent ceux de la ville d'abandonner ledit baftion, qui eftoit leur principalle, ou (pour mieux dire) feule deffence. Cela fait, ils vindrent donner un affaut, avecques environ cinq à fix cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de cefte pointe, mais feulement pour recognoiftre la breche, & au demeurant faire felon que l'aventure en donneroit occafion, & bien pouvoient lefdits fix cens hommes venir au pied de la breche à feureté, car le baftion (comme je vous ay dit) eftoit du tout abandonné; ceux de dedans eftoient contraints de fe tenir couchez fur le ventre à l'endroit de la breche; car autrement ne fe pouvoient-ils garantir des pieces qui eftoient au-deffus, lefquelles battoient tout le long de la breche par dedans, & avoient fait fi grand meurdre de ceux qui defemparoient & abbattoient les maifons pour remparer & deffendre la breche, que plus du tiers eftoient morts ou tellement bleffez, qu'ils ne pouvoient faire aucun fervice.

Les ennemis ayans recogneu la breche, ordonnerent autres ſept ou huict enſeignes pour ſe venir jetter au foſſé, qui ſeparoit le grand baſtion d'avecques la ville, lequel eſtoit aſſez compétemment profond en terre ſeiche. Or eſt-il que pour entrer de la ville dedans ledit boullevert, falloit paſſer par le fond dudit foſſé : & par ce qu'on n'avoit eu le loiſir de faire deux courtines pour joindre ledit boullevert avecques la ville, on avoit ſeulement fait deux courtines de vaiſſeaux à vin pleins de terre pour la deffence dudit chemin qui alloit par le fond du foſſé du baſtion en la ville ; & ce fait, meirent le feu dedans les eſtançons qui ſouſtenoient la pointe du baſtion, où ils avoient ſappé les jours paſſez, de ſorte que la pointe alla par terre, & quant & quant tomberent ès tranchées des ennemis tous ceux qui eſtoient ſur ladite pointe à la deffence. Parquoy incontinent donnerent l'aſſaut par cet endroit, où ils furent très-bien recueillis par les Capitaines la Salle & Sainct-Aubin, avecques leurs gens, & jamais ils n'euſſent prins le baſtion par-là ; mais tandis qu'ils donnoient l'aſſaut, ceux qu'ils avoient fait deſcendre au foſſé, tournoyerent tant qu'ils arriverent à ladite courtine faite de poinſons, laquelle

ils trouverent gardée seulement de vingt-cinq ou trente arcquebuziers, lesquels ils forcerent incontinent, & meirent en fuite, parce que depuis qu'ils eurent gaigné le fond du fossé, ils estoient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirerent dans le bastion; autres par la porte qui alloit de la ville au bastion, qui estoit par dessous terre, se retirerent dedans la ville : les uns & les autres furent suivis par les ennemys qui entrerent pesle-mesle avecques eux. Ceux qui deffendoient le bastion contre l'assaut qui se donnoit à la pointe, ne se donnerent garde qu'ils veirent derriere eux quatre enseignes de Bourguignons, & se veirent assaillis par deux costez : tout ce que vertu & force naturelle peuvent faire de resistence, ils y firent, *mais le grand nombre vainquit le petit;* tous furent tuez & taillez en pieces, ou bien peu s'en faut. Sainct-Aubin, son Lieutenant & enseigne y furent tuez : la Salle prins, mais si blessé, que peu après il en mourut; son Lieutenant & son enseigne y moururent pareillement, aussi feit le Porte-enseigne du Seigneur de Villebon, nommé S. Martin.

Pendant que telle execution se faisoit, l'assaut continuoit tousjours à la breche d'entre la porte de Hedin & le portail de l'hor-

loge, & ſe deffendoient très-bien ceux de dedans, & desjà avoient ſouſtenu un furieux aſſaut, ne ſçachans rien de ce qui s'eſtoit fait d'autre coſté, quand ceux qui eſtoient entrez dans la ville par la porte du grand baſtion, après avoir gaigné le marché, tirerent droit à ladite breche, & furent les deffendans aſſaillis par devant & par derriere. Le Seigneur de Moyencourt, Capitaine de cinquante hommes d'armes, qui eſtoit venu du chaſteau au ſecours de ſon compagnon le Capitaine Martin du Bellay, ayant l'un des bouts de la breche en garde, le plus proche de ladite place, ſentant l'ennemy à ſon cul, tourna la teſte droit au marché, auquel lieu il fut tué, & auprès de luy ſon frere, Sieur d'Yve, & tous ceux qui l'avoient ſuivy. Les ennemys ſuivans leur pointe, vindrent donner par le derriere à la breche où eſtoit du Bellay; là où eſtans aſſaillis par devant & par derriere, en furent maſſacrez cent-vingt de la compagnie dudit du Bellay, & le Lieutenant & neveu du Seigneur de Villebon, nommé Laubies, & le reſte n'en eut moins. De ceſte furie demeurerent ſeulement en vie ledit du Bellay, ſauvé par un Capitaine Alleman, nommé le Capitaine Boſe, qui le trouva porté par terre parmy les morts, auſſi fut le

Seigneur de Blerencourt. Le Seigneur de Villebon, qui avoit autre quartier en garde, y fut pris par le Capitaine Tonnoire, Espagnol, s'estant retiré dedans une tour, où falloit monter par une eschelle : aussi fut le Capitaine Yville, ayant le bastion de la porte de Dourlens en garde, auquel advint un fait estrange, & presque pareil que celuy qui arriva à Rome, quand Mgr. de Bourbon l'assaillit, & cestuy-cy je le vey. L'enseigne du Capitaine Yville, qu'on avoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa deffence sur le boulevert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assaut, entra en tel effroy, que pensant à mon advis fouyr dans la ville, sortit par une canonniere, & fouyt droit aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré : aussi un Gentilhomme qui estoit auprès de moy entra en telle frayeur, qu'il tomba mort sans estre frappé, car je le fey visiter. Le Capitaine René de la Palletiere, qui avoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boulevert, lequel n'estoit encore du tout en deffence, & fut prins prisonnier; mais sur un debat qui sourdit entre eux, à sçavoir auquel il avoit donné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes gens, tant de gens de

guerre, citadins, que pionniers, environ quatre mille cinq cens hommes, & ne fut pardonné ny à femmes, Religieuſes, ny enfans; car vous ſçavez de quelle gratieuſeté uſent les Lanſquenets quand ils ſont victorieux; meſme le Capitaine Martin du Bellay, depuis avoir eſté prins, & amené dehors par la breche pour le ſauver, faillit à eſtre tué deux ou trois fois des Clevois, & l'eut eſté ſans le Seigneur Diſthein, qui l'accompagna juſques à la tente du Comte de Bures, ſon pere.

Le ſoir après la fureur de la tuerie paſſée, le Comte de Bures, Lieutenant-General pour l'Empereur, feit crier par le camp, que tous ceux qui auroient des priſonniers, euſſent à les amener devant luy, ce qui fut fait. Le Seigneur de Villebon fut envoyé à Gravelines, & depuis paya dix mille eſcus pour ſa rançon : le Seigneur Martin du Bellay dès le lendemain fut mis à trois mille eſcus, & renvoyé ſur ſa foy, à la charge d'eſtre de retour dedans dix jours, ou envoyer leſdits trois mille eſcus, & le cautionna le Seigneur de Glaion, Gentil-homme de la Maiſon de l'Empereur, qui autrefois avoit eſté nourry en France.

Dès le temps que le camp Imperial com-

mença de marcher, le Roy avoit commencé à redreſſer le ſien pour ſecourir Sainꝺ-Paul, eſperant à ce que luy avoient promis les fortificateurs (a), qu'elle pourroit bien arreſter l'armée Imperiale, juſques à ce qu'il y arrivaſt, veu la grande diligence dont il uſoit. Et jà eſtoient partis Mgr. le Dauphin, & M. le Grand-Maiſtre, avecques bon nombre de la nobleſſe, pour aller faire teſte à l'ennemy: après eux ils faiſoient venir à grandes journées les gens de cheval auparavant ordonnez pour aller au Piémont, leſquels, ſur ceſte nouvelle, avoient eſté contremandez, quand devers eux arriva un Trompette du Roy, lequel eſtoit party de S. Paul en diligence, incontinent qu'il veit la ville prinſe; & leur compta ceſte mal-plaiſante nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir ſecrette, de peur d'eſtonner le peuple; mais à la fin elle fut declarée avecques telle dexterité, que l'inconvenient ne fut trouvé ſi grand comme il eut eſté, ſi on eut laiſſé courir le bruit temerairement par gens qui vont touſjours adjouſtans quelque choſe à ce qu'ils ont ouy. M. le Dauphin & le Grand-Maiſtre voyans que de ſecourir Sainꝺ-Paul il n'y avoit plus d'ordre, prindrent reſolution (ce

(a) Les Ingénieurs.

nonobſtant) de marcher en (a) avant au pluſtoſt qu'il ſeroit poſſible, tant pour obvier au danger des autres places de la frontiere, que pour ſe revencher du dommage receu.

Trois jours demeura le Camp Imperial devant Sainct Paul, après la priſe de la ville : pendant lequel temps, le Comte de Bures, feit bruſler la ville, raſer le chaſteau, & abattre la groſſe tour, pour raiſon qu'il ne trouva par l'advis de ſon Conſeil, que ville ni chaſteau ſe puſſent mettre en telle fortification que ce fut pour attendre une groſſe puiſſance. Le quatrieſme jour qui fut le 19 de Juin, il feit faire les monſtres de ſes Lanſquenets, qui ſe trouverent le nombre de 22 à 23 mille hommes, cinq ou ſix mille Wallons, & huict mille chevaux, tant Clevois, hauts Allemans, que des ordonnances des Pays-Bas de l'Empereur. Le mercredy deſlogea le camp, & vint l'avant-garde loger à Auchy les Moines, au bout du parc de Hedin, & la bataille à Blangy en Ternois, qui fut cauſe de tenir les François en incertitude du chemin que leſdits Imperiaux vouloient prendre, ou

(a) Le Dauphin & le Maréchal de Montmorency ne retournèrent point ſur leurs pas, comme l'ont écrit quelques Modernes. Ils ſe hâtèrent au contraire d'arriver à Térouenne, qu'ils prévoyoient devoir être bientôt attaquée.

de Hedin, ou de Montreul. Dedans Hedin estoit le Seigneur de Sercu, avecques les cinquante hommes d'armes, dont il avoit la charge, & mille hommes de pied, dont estoit son Lieutenant Philippe de Mailly, & le Seigneur de Piennes, aussi Capitaine de cinquante hommes d'armes estans avecques luy : & avoient ja très-bien remparé la bresche que le Roy avoit faite, & au demeurant estoient fort bien pourveus de toutes choses necessaires à la garde & deffense d'une place de telle importance. D'autant que Hedin estoit bien pourveu, autant l'estoit mal Montreul; car le Seigneur Canaples, qui en avoit esté ordonné Chef, n'y estoit entré que trois ou quatre jours devant, avecques mille hommes de pied nouveaux levez, & quelque deux cens chevaux des arrierebans de Normandie. Or n'estoit alors la ville retranchée, parquoy pour la bien pourveoir, eut esté besoin d'y avoir au moins six mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes. Sur ce, le Comte de Bures, se delibera de ne s'amuser à Hedin, & print le chemin de Montreul, auquel lieu arrivé assit son camp, une partie vers la porte de Hedin, du costé du bas de la ville, autre partie aux Celestins, tirant le chemin de Teroüenne, autre vers la porte

du grand marché qui tire à Abbeville : ce fait, planta ſon artillerie contre le bas de la ville, une bande à l'endroit de la juſtice, autre ſur un haut devers la porte du grand marché, laquelle battoit au long de la courtine du bas de la ville par dedans, & une autre bande ſur un autre haut, où il y a une chappelle tirant le chemin qui va à Beaurain. Après avoir fait batterie le long d'une grande courtine depuis le portail de devers Hedin, en tirant vers la porte du grand marché, ſe preparerent pour donner l'aſſaut : vray eſt que la breche eſtoit raiſonnable, mais mal aiſée aux ennemis à y venir, à cauſe des foſſez qui eſtoient plein d'eaux, car encore qu'ils euſſent eſcoulé les eauës, le maraiz eſtoit demeuré.

D'autre part il y avoit un grand deſavantage pour ceux de dedans, car pour venir à la breche ils eſtoient deſcouverts de deux bandes de l'artillerie des ennemis, puis eſtans à leur deffenſe, eſtoient encore veuz des deux coſtez par les flancs, & n'avoient l'opportunité de faire traverſes pour ſe couvrir; auſſi le peu de nombre qu'ils avoient, n'eſtoit ſuffiſant pour garder la moitié du bas de la ville : parquoy l'ennemy venant à l'aſſaut, tout le reſte de la ville, qui a grand circuit, luy

demouroit abandonné. Toutes ces choſes conſiderées, le Seigneur de Canaples, par l'advis des Capitaines & des ſoldats qui eſtoient avecques luy, eſtant à ce ſollicité par le Comte de Bures, fiſt capitulation telle, que tous les gens de guerre ſortiroient leurs bagues ſauves & en armes, & les habitans avecques ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens ſur eux. Jamais le Comte de Bures, voyant la ville deſpourveuë de toutes choſes comme elle eſtoit, ne leur euſt accordé compoſition ſi honnorable, n'euſt eſté la crainte qu'il avoit de ce qui advint, qui eſtoit que, pendant qu'il s'amuſoit audit Montreul, on miſt ſecours dedans Terouenne, d'hommes & de poudres, car il eſtoit bien adverty qu'elle en eſtoit fort deſpourveuë : & ſi partant de Hedin, pour aller audit Montreul, il fuſt allé droit à Terouenne, bien à peine euſt on eu le moyen de la ſecourir comme l'on feit.

Meſſire François de Montmorency, Seigneur de la Rochepot, eſtoit pour lors Lieutenant General pour le Roy en Picardie, lequel cognoiſſant l'importance de Terouenne, & qu'il n'y avoit dedans plus haut de vingt cinq ou trente hommes d'armes de la compagnie de Mgr. de Bernyeulles, Gouverneur dudit

dudit lieu, & pareil nombre de la compagnie de Mgr. de Crequy son frere aisné, & environ cent hommes de pied, & cent mortepayes, y envoya soudainement le Seigneur de Cany, Lieutenant de la compagnie du jeune Duc de Vendosme, avecques quarante hommes d'armes de ladite compagnie, le Seigneur de Foudras son Lieutenant, avecques vingt hommes d'armes de la sienne, le fils du Seigneur de Dampierre, Guidon de Mgr. le Dauphin, avecques vingt hommes d'armes de ladite compagnie, & le Capitaine Sainct Brisse, l'un des Lieutenants du Capitaine la Lande, avecques quatre cens hommes de pied, lesquels à grande peine y arriverent à temps; car desja Montreul estoit rendu, & le camp Imperial logé à deux lieuës près de Terouenne. Et si de fortune le Comte de Bures, au desloger de Montreul, eust envoyé ses gens de cheval droit à Terouenne, sans sejourner en chemin, ou qu'il y fust allé tout droit au partir de S. Paul, la ville estoit en danger par faute d'hommes, comme j'ay dit: car la puissance qu'amenoit Mgr. le Dauphin, ne fust jamais arrivée à temps pour la secourir.

Le vingt-deuxiesme de Juin, arriva Mgr. le Dauphin en la ville d'Amiens, accompagné

du Grand Maiſtre de Montmorency, qui ſoubs luy avoit principale ſuperintendence de l'armée, lequel incontinent manda le Comte Guillaume de Fuſtemberg, eſtant pour lors à Corbie, avecques ſon regiment de Lanſquenets, & le Capitaine Nicolas de Ruſticis, dit le Boſſu, nouvellement arrivé, ayant amené quatre mille bas Allemans, gens bien en ordre, & aguerris ès guerres de Munſtre (a) & Dannemarc ; à ce qu'au vingt-deuxieſme dudit mois, ils ſe trouvaſſent à Abbeville, où il entendoit faire l'amas de ſes forces. Le Comte Guillaume avecques ſa trouppe, fut logé dans les fauxbourgs de Vimeu, le Capitaine Nicolas de Ruſticis, és fauxbourgs de la porte Sainct Gilles, tendant au Pontdormy. Audit lieu d'Abbeville, ſejourna M. le Dauphin, attendant le reſte de ſon armée, durant lequel ſejour il eut nouvelles par une morte-paye (b) qui eſtoit ſorty de Terouenne, nommé

(a) *Munſter.* Cette ville avoit été le théâtre des guerres occaſionnées par les Anabaptiſtes. Ils avoient proclamé pour leur Roi un Tailleur, nommé Jean de Leyde, qui finit par être pendu.

(b) On entendoit par *morte paye* un ſoldat entretenu aux dépens de la Province, ſoit qu'il fût en garniſon, ſoit qu'il marchât. Il paroît que ces *mortes payes* étoient une eſpèce d'invalides ou de ſoldats qui par de belles

Pierre l'Oyſeau, qui avoit paſſé à travers le guet des ennemis, comme dedans la ville de Terouenne, on avoit grande neceſſité d'arcquebuſiers, & meſme de poudre pour l'acrquebuſerie. A ceſte cauſe fut conclu qu'il eſtoit neceſſaire de les en ſecourir, & fut eſleu le Seigneur d'Annebault, pour mener ledit ſecours avecques les chevaux legers dont il eſtoit General, lequel incontinent ſe retira à Hedin, pour eſtre lieu le plus à propos pour executer ladite entrepriſe.

Le camp Imperial eſtant deſlogé de devant Montreul, l'avant-garde avoit eſté loger à Renty, & la bataille à Verdures, & le lendemain devant Terouenne : auquel lieu eſtant arrivé, M. de Bures, avoit logé ſon camp partie à Delette, autre partie au deſſoubs de la juſtice, & l'autre au delà du chaſteau, en un lieu où l'an mil cinq cens treize, Talbot avoit planté ſon camp. Puis en extreme diligence il fiſt faire les approches, & mettre leurs pieces en batterie, depuis la tour des maraiz, juſques au deſſoubs de la tour du chaſteau, paſſant devant un lieu nommé

actions obtenoient ce traitement en forme de récompenſe. Voilà ce que nous avons pu recueillir de plus clair à cet égard, en conſultant du Cange au mot *Pagamentum*, & les autres Léxicographes.

la Patrouille, où après avoir assis leur artillerie, firent telle diligence, qu'en moins de douze jours ils battirent le chasteau, qui n'estoit que deux tours, parce que quand le Roy d'Angleterre print la ville audit an mil cinq cens treize, ledit chasteau avoit esté rasé. Brief ils firent telle batterie, que nos gens furent contraints de l'abandonner, & se retirans, retrancher par derriere. Ce fait, continuerent leur batterie jusques à la Patrouille, de sorte qu'ils firent une breche de deux cens pas de long. Vray est, qu'elle n'estoit aisée à forcer, car nos gens s'estans retirez derriere, avoient tranché le rempart, & iceluy mis en tel estat, que si les ennemis eussent gaigné le haut dudit rempart, ils eussent esté contraints de tomber en un fossé bien flanqué. Entre tant (a) le Seigneur d'Annebault, estoit venu à Hedin, pour dresser son entreprise, laquelle estoit de mettre dedans la ville quatre cens arcquebusiers, portans chacun lié autour de luy un sac de cuir fait (b) à poste plein de poudre, & pour cest effect avoit choisi le Capitaine Briandas.

(a) Sur ces entrefaites.

(b) *Fait à poste*, c'est-à-dire, fait dans la forme d'un filet qui porte son nom. (Lisez du Cange au mot *Posta*, Tome V, p. 691.)

Ayant mis ordre aux choſes neceſſaires, d'Annebault partit de Hedin à jour couché, ayant ſa compagnie avecques luy de cinquante hommes d'armes, le Seigneur de Piennes, avecques pareille charge, le Seigneur de Tais, deux cens chevaux legers, le Seigneur de Termes, deux cens, le Seigneur d'Auſſun, deux cens, le Seigneur de Sanſac, deux cens, le Capitaine Franciſque Bernardin de Vimercat, deux cens, le Seigneur Maure de Novate, deux cens, le Capitaine Georges Capuſſement, deux cens Albanois, & le Capitaine Theode Manes, pareille charge: & marcha le chemin de Guinegatte, tenant tousjours le haut pays : eſtant acheminé, il jetta cent chevaux de coureurs devant, puis fit marcher les gens de pied à leur queuë, & à la queuë des gens de pied, autres deux cens chevaux, auſquels il donna charge de marcher droit à Terouenne, ſans s'amuſer en aucun lieu juſques à la porte, & pluſtoſt ſe hazarder d'eſtre pris & deffaits que d'y faillir. D'Annebault avecques la gendarmerie, & le reſte des chevaux legers, & pluſieurs autres Gentils-hommes qui eſtoient venus pour leur plaiſir & acquerir honneur, tels que le Comte de Villars, le Seigneur d'O, & pluſieurs autres, devoit demourer

avecques la trouppe au deçà de Terouenne, au dessoubs de Guinegatte, ayant enchargé aux chevaux legers qu'il avoit jettez devant, que dès qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire un signal à ce qu'il eut à se retirer, & eux devoient demourer sur la queuë, pour l'advertir si l'ennemy se jettoit à la campagne. Les gens de pied furent mis dedans la ville sans perte & sans alarme : le signal fut monstré, après lequel, d'Annebaut se mit à faire sa retraitte, laquelle il eust fait aisément sans danger; mais les chevaux legers qui avoient esté jettez sur les aisles, induits par les jeunes gens qui vouloient rompre leurs lances, allerent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouverent à cheval, parce que ledit ennemy ayant eu advertissement de ceste entreprise avoit deliberé de l'empescher, ce qu'à mon opinion il eust fait : mais estans montez à cheval pour attendre nos gens au passage; ceux de l'avant-garde qui venoient d'un costé, & ceux de la bataille de l'autre, s'entrerencontrerent, par faute de se cognoistre à l'occasion de l'obscurité de la nuict, se chargerent les uns les autres, où y eut grand desordre, & beaucoup de blessez tant d'un costé que d'autre, & cependant nos

gens entrerent dedans la ville, & cela fut caufe que nos gens eftans allez pour leur donner l'alarme, les trouverent à cheval. Le Seigneur d'Annebault (qui faifoit fa retraitte) eftant adverty que fes chevaux legers eftoient à l'efcarmouche, voulut temporifer pour les retirer : mais l'ennemy ayant fait grande diligence, vint pour luy coupper chemin au paffage d'un pont, auquel lieu, luy & ceux qui eftoient en fa compagnie, combattirent fi vigoureufement, que durant le combat il y mourut plus grand nombre d'Imperiaux que des noftres : mais enfin y arrivant toute la cavalerie du camp, fut ledit Seigneur d'Annebault porté par terre, prins prifonnier, & auprès de luy, le Seigneur de Piennes, le Comte de Villars, le Seigneur d'O, le Capitaine Georges Capuffement, le Capitaine Francifque Bernardin, le Seigneur de Sanfac, & prefque tous, mefme les Chefs, horfmis ceux qui desja avoient paffé le pont. Aucuns defquels, & entre autres le Seigneur d'Auffun, s'eftans retirez à Hedin, après avoir luy & fes compagnons changé de chevaux, retournerent au lieu où avoit efté le combat, lefquels trouvans les ennemis en defordre, comme gens qui penfoient n'y avoir plus d'ennemis en campagne, les chargerent,

& en desirent, & prindrent bon nombre, & mesme rescouirent plusieurs des nostres qui estoient prisonniers entre leurs mains (13).

Les ennemis d'une part se glorifierent d'avoir eu une telle victoire à leur advantage, d'autre part se trouverent mal du secours qui estoit entré dedans la ville, car ils avoient accoustumé ordinairement de venir sur le bord du fossé tout privément & sans danger, parce que ceux de dedans avoient faute & d'arcquebusiers & de poudre : mais les arcquebuziers nouveaux venuz les servirent de telle sorte, qu'ils leur firent changer de façon de faire, qui fut cause que la joye qu'ils avoient euë de leurs prisonniers ne dura gueres. Peu de jours après le Seigneur de Cany, Lieutenant du Duc de Vendosme, & autres avecques luy, ayans cognoissance que le plus souvent des gros Seigneurs de leur camp se venoient esbattre dedans les tranchées, delibererent de les y surprendre : ce qu'ils firent par une saillie que fit ledit Seigneur de Cany, avecques ses compagnons, lesquels trouvans les ennemis dedans leursdites trenchées en mauvais equipage, & mal sur leurs gardes, en taillerent en pieces soixante ou quatre vingts, & entre autres le Porte-guidon du Duc d'Arscot, & fut prisonnier le Seneschal

de Henault, homme de grande maison, auquel le Seigneur de Cany sauva la vie, autrement il fust (a) passé au fil de l'espée comme les autres, & depuis fut rendu le Seneschal en eschange pour le sieur de Piennes.

Pendant ce temps Mgr. le Dauphin, & le Grand-Maistre voulans donner secours aux assiegez, ayans leur armée ensemble s'en vindrent loger à Ham petit village, entre Dourlens & Auchy; delà ayant pourveu à toutes leurs affaires, allerent loger à Auchy le chasteau, sur la riviere d'Authie, puis à Fervens sur la riviere de Canche, deliberez de prendre leur chemin près de Pernes, pour aller loger au-dessus de Teroüenne, entre Guinegatte & Teroüenne, & de-là (ayans le haut), à coups de canon leur faire abandonner le costé de delà l'eauë vers Guinegatte, & par ce moyen secourir la ville, ou les contraindre de venir au combat à leur desavantage; & pouvoit avoir en nostre camp, le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes, & environ deux mille chevaux legers, dix à douze mille Allemans, & douze ou quatorze mille François. Cependant se commencerent à mener traitez de la part

(a) Il eût été.

de la Royne (a) de Hongrie, par le moyen du Duc d'Arſcot, pour venir à quelque traité de paix, ou bien à quelque treſve, pendant lequel temps les choſes ſe devoient mitiguer (b), & furent les choſes tant demenées, qu'enfin il fut arreſté, que les Deputez d'une part & d'autre ſe trouveroient en un village nommé Bommy (c) eſtant du Comté de ſainct Paul, deux lieuës près de Teroüenne. De la part de Mgr. le Dauphin fut deputé le Seigneur de Sainct André, Chevalier de l'Ordre du Roy, le Preſident Poyet (14), tiers (d) Preſident de la Cour de Parlement de Paris, Nicolas Berthereau, Secretaire du Roy, & M. le Grand-Maiſtre, leſquels ſe trouvans audit lieu de Bommy avecques les Deputez de la part Imperiale, après les choſes bien debattues, fut conclu une ſuſpenſion d'armes pour trois (15) mois, entre les pays du Roy & les Pays-Bas de l'Empereur, & cependant ſeroit adviſé s'il y auroit moyen de faire une paix entre ces

(a) C'étoit la Reine Douairière de Hongrie, ſœur de l'Empereur, & Gouvernante des Pays-Bas.

(b) Se devoient appaiſer.

(c) Village de l'Artois.

(d) Troiſième Préſident.

deux grands Princes & leurs alliez. Je me ſuis long-temps tenu (a) de parler des affaires de Piémont, afin de mieux deſcrire les choſes advenues en la Picardie, maintenant je parleray de ce qui y advint durant ce temps-là.

Le Roy partant pour ſon voyage de Hedin, avoit ordonné le Seigneur de Humieres pour aller en Piémont, & premierement afin d'eſtre ſeurement adverty en quel eſtat eſtoient ſes affaires de par-delà, ayant entendu y avoir pluſieurs differens entre les Chefs de ſon armée, & pour ſçavoir les occaſions deſdites diviſions & differens qui y eſtoient, il depeſcha le Seigneur de Langey, Meſſire Guillaume du Bellay, lequel à ſon retour vint trouver le Roy à la Contey (comme j'ay dit) à l'heure qu'il ſe retira de Pernes avecques ſon armée retournant dudit voyage, qui luy feit entendre ce qu'il avoit trouvé & negocié audit pays, ainſi que je vous reciteray cy-après.

Vous ne devez ignorer par ce que j'ay deſcrit au commencement de ce Livre, comme le Comte Guy de Rangon arriva à Carignan avecques l'armée du Roy, venant de la Mirandole pour le ſecours de Turin, & comme

(a) Abſtenu.

le Seigneur Gaguin de Gonzague ſans le ſceu dudit Comte compoſa avecques ceux qui eſtoient pour la part Imperiale dedans le chaſteau dudit Carignan, dont il ne fut content, parce qu'il luy ſembla que c'eſtoit le meſpriſer, attendu qu'il eſtoit Lieutenant-General en l'armée du Roy. Delà s'engendrerent quelques particularitez (a) entre eux, qui continuerent en maniere, que leſdits Comte Guy & Ceſar Fregoze ſon beau-frere ſe banderent contre ledit Seigneur Gaguin, de ſorte que le Roy fut contraint d'y envoyer (ainſi que dit eſt) le Seigneur de Langey, pour connoître de leurs differens, & chercher le moyen de les mettre d'accord, & avec ce, luy donna charge d'entendre en quel eſtat eſtoient ſes affaires de Piémont, lequel partit pour ceſt effect, peu de temps avant que le Roy allaſt aſſieger Hedin.

Eſtant arrivé là où eſtoit le Comte Guy, il voulut particulierement entendre les differens & raiſons, tant d'une part que d'autre. Le Comte Guy diſoit, qu'encore qu'il euſt pleu au Roy luy donner la principale charge, & le conſtituer ſon Lieutenant-General en ſon armée, il avoit toutesfois deferé en tout ce qu'il luy avoit eſté poſſible au Seigneur Ga-

(a) Quelques diviſions perſonnelles.

guin de Gonzague, tant pour l'ancienne ſervitude (a) dudit Gaguin, & de ſa Maiſon envers la Couronne de France, que pour la qualité de ſadite Maiſon, & ce juſques à avoir eſté le plus du temps tenir le Conſeil au logis dudit Seigneur Gaguin. Nonobſtant lequel ſien plus que debvoir, il ne l'avoit jamais peu entretenir en contentement, qu'il n'ait tousjours tendu à rupture, pluſtoſt qu'à l'amitié, tenant des propos de luy qu'il ne devoit tenir, ſe vantant ledit Gaguin de n'avoir changé de ſervice comme ledit Comte, & d'avoir ouvertement porté l'Ordre du Roy, & non pas caché comme luy, adjouſtant outre autres paroles mal ſonnantes. Auſſi ledit Seigneur Comte Guy ne ſe pouvoit contenter de la façon dont avoit eſté uſé à la reddition du chaſteau de Carignan, & que depuis lors ils avoient eſté plus mal enſemble qu'ils n'eſtoient auparavant, lequel malcontentement entre eux s'augmenta encore davantage quand ledit Gaguin ſceut qu'on luy avoit caſſé partie de ſes gens de pied, & le bon recueil qu'avoit fait le Roy à Ceſar Fregoze, quand il luy vint faire la reverence au camp près Avignon en la compagnie du Seigneur d'An-

(a) L'ancien attachement.

nebaut; & aussi de quoy le Roy avoit ordonné qu'avenant le partement du Comte Guy, ledit Seigneur Cesar demeureroit son Lieutenant en l'armée, & furent lors escrites & divulguées aucunes Lettres au mespris & contemnement dudit Cesar Fregoze au (a) nom de l'Aretin, lesquelles iceluy Cesar disoit avoir verifié avoir esté composées par ledit Gaguin, auquel pour ceste cause ledit Cesar avoit envoyé un cartel de defiance.

Langey remonstra au Comte Guy, & à Cesar Fregoze le reculement & prejudice du service du Roy, par le moyen de ces differens, & que par les chapitres de l'Ordre du Roy, les Chevaliers dudit Ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel, ny combat l'un contre l'autre, sans le congé de leur Superieur, qui est le Roy. Cesar s'excusa, disant n'avoir jamais veu lesdits chapitres; aussi que pour son honneur il ne se pouvoit passer de faire ce qu'il avoit fait, attendu l'enormité des propos semez contre luy par les lettres divulguées au nom de l'Aretin; toutesfois pour ne desobeïr au Roy, & ne retarder ou reculer le bien de ses affai-

(a) Sous le nom de l'Aretin. Ce Satirique impudent est trop connu, pour qu'on en dise davantage.

res, il eſtoit content de ne paſſer outre, pendant que ceſte affaire dureroit, moyennant que ledit Seigneur Gaguin ne paſſaſt outre de ſon coſté.

Gaguin d'autre part ſe plaignoit, qu'ayant luy-meſme praticqué le Comte Guy, & amené au ſervice du Roy, & ſe voulant accommoder & vivre unanimement audit ſervice avec luy, nonobſtant le peu d'amitié qui eſtoit entr'eux auparavant, ledit Comte avoit fait moindre eſtime de luy qu'il n'appartenoit, & ſi bien en aucune choſe il n'en avoit fait compte, avoit tousjours eſté avecques certaines paroles ambigues & à double entente, & que le Comte Guy pour avancer Ceſar Fregoze ſon beau-frere avoit tousjours taſché à le reculer, & luy faire & procurer choſes par leſquelles il voyoit ledit Comte tendre evidemment à luy faire abandonner le ſervice du Roy. Il alleguoit auſſi l'ancienne ſervitude de ſa Maiſon, ſa nourriture au ſervice du Roy, ſans y avoir jamais varié, combien qu'il en eut ſouvent eſté recherché avecques grandes conditions. Il alleguoit outre ce, qu'il eſtoit autant homme de ſervice (quant à ſa perſonne) que Ceſar Fregoze; qu'il avoit, tant de luy que de ſa femme, & de ſes neveux, dont il avoit la garde de la

minorité, eſtats & pays, où il pouvoit lever & avoit levé gens pour le ſervice du Roy, & ſes places preſtes pour faire l'amas & le paſſage des gens, pour venir audit ſervice; auſſi diſoit avoir attiré le Comte de la Mirandole au ſervice du Roy, & avoir pour ces cauſes perdu de ſon bien, & quelques-unes de ſes places avoir eſté demolies.

Diſoit davantage, que dès le commencement que le Roy voulut lever gens, il n'avoit voulu capituler avecques ledit Seigneur ainſi que les autres; ſeulement avoit declaré l'affection qu'il avoit d'acquerir audit ſervice augmentation d'honneur & de credit, ſans laquelle affection il fut demeuré en ſa maiſon, en laquelle il avoit dequoy ſe tenir honnorablement; toutesfois voyant l'ennemy du Roy entré en France, il avoit eu ſeulement eſgard à ſon affection de le ſervir à la neceſſité, non pas en ceſte ſienne diminution de reputation, choſe qui luy eſtoit miſe en avant par tous ſes parens & amis de pardelà, qui luy deſconſeilloient de prendre & accepter une ſi peu honnorable charge. Diſoit davantage, qu'ayant eſté accordé au Seigneur Ceſar Fregoze, tant de beaux partis ſur la promeſſe qu'il avoit faite de bailler

Gennes

Gennes au Roy, & lesquels partis estoient suffisans pour attirer au service du Roy un Duc de Mantoue, ou autre gros Prince, d'autre credit que ledit Cesar, que toutesfois il n'avoit rien seulement executé de sa promesse, mais s'en estoit mis à son devoir beaucoup moins qu'autres, se comprenant ledit Seigneur Gaguin au nombre d'iceux. Parquoy le Roy pouvoit honnestement differer lesdits partis à luy accordez, à tout le moins ne luy faire bien ni honneur à luy qui estoit nouveau serviteur, outre ce qui luy avoit esté promis au commencement de la levée, au prejudice de la reputation des anciens & bons serviteurs : se pretendant interessé, que pour bailler augmentation de gens de pied audit Cesar, on luy avoit cassé les siens : disant que si on les luy eut cassé pour eviter & diminuer la despense, non pas pour en bailler à autre, ou bien que le Roy le luy eut escrit, non pas y proceder en la maniere qu'il avoit esté, qui estoit (à ce qu'il disoit) qu'il n'avoit aucune chose entendu de la casserie, sinon par le bruit de ses malveillans qui s'en vantoient pour le vilipender, il l'eut plus patiemment porté.

Disoit aussi que telle avoit esté la cause qui l'avoit meu d'escrire & dire ce qu'il a

pensé servir à faire cognoistre aux gens qui l'eussent ignoré, que s'il estoit mal traité pour bien traiter ledit Cesar, cela n'estoit pour le merite dudit Cesar, ni pour chose qui valut mieux que luy; & si pour ceste cause ledit Cesar Fregoze luy avoit envoyé le cartel de combat, qu'il n'avoit pu faire moins que de l'accepter comme il avoit; & que nonobstant qu'il eut deliberé de faire audit Cesar de l'avantage plus qu'il ne devoit, afin de le faire venir au point du combat, il estoit toutesfois content pour ne reculer le service du Roy, de differer jusques après l'execution dudit service; sinon que depuis la responsе faite par luy audit cartel, Cesar Fregoze eut escrit autre chose qui vint cy-après, ou qui encore ne fut venue à sa cognoissance, ou qu'il en escrivit d'icy en avant, à quoy il escheut de faire responsе pour son honneur; auquel cas il vouloit supplier le Roy de ne prendre à mauvaise part s'il le vouloit garder.

Au demeurant il fit entendre au Seigneur de Langey qu'il luy estoit besoin pour sa santé, voyant les affaires pour lors n'estre gueres eschauffées, s'il pouvoit avoir sauf-conduit, de se retirer à sa maison, pour prendre l'eau des baings : & que s'eschauf-

ſant les affaires, s'il plaiſoit au Roi luy donner charge honnorable, il y viendroit en tel equipage, qu'il luy feroit ſervice, & acquerroit honneur, ſinon, il demeureroit en ſa maiſon, ſauf que ſi le Roy marchoit en perſonne, il ſe retireroit vers luy pour luy faire ſervice, & qu'il n'eſtoit deliberé, comme que ce fut, de jamais porter la croix rouge (a). De toutes les choſes cy-deſſus Langey advertit le Roy, lequel il vint trouver à la Contey, à l'heure qu'il ſe retiroit de Pernes avecques ſon armée à ſon retour du voyage de Hedin, & permit le Roy audit Seigneur Gaguin de ſe retirer (b) en ſa maiſon pour recouvrer ſanté.

(a) C'étoit la marque de ceux qui étoient au ſervice de l'Empereur.

(b) Voici comment Belleforeſt, Tome II, p. 1500, raconte ces diviſions : » En Italie cependant nos affaires » ne ſe portans guères bien pour la diviſion qui eſtoit » entre les Chefs; à ſçavoir, Guy Rangon & Gaguin de » Gonzague, à cauſe de Céſar Frégoze, avancé par » Rangon; de ſorte que pluſieurs choſes eſtant dites de » part & d'autre, & des cartels de deffi envoyés, le » ſervice du Roi ne pouvoit eſtre bien fait durant telle » diſcorde; & de cecy fut le Roy adverty par Meſſire » Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, homme » de grand mérite, & expérience au faiƈt militaire, & » bien verſé en toutes Lettres. Cecy fut cauſe que Guy

Quelque temps auparavant le Tholosan qui estoit un soldat natif de Cony, avoit assemblé quelque nombre d'hommes sans solde, pour le service du Roy, ayant seulement l'adveu du Comte Guy, avecques lesquels il avoit surpris la ville de Quiers sur les Imperiaux; mais le Comte Guy ayant advertissement comme le Marquis du Guast se preparoit pour la venir reprendre, y envoya le Chevalier Assal avecques deux enseignes de gens de pied, dont il avoit la charge, & cinq cens hommes des bandes du Chevalier de Birague, lesquels avecques ledit Tholosan la garderent, & repousserent leurs ennemis en deux assauts qui leur furent donnez, dont le Chevalier Assal entra en une certaine grandeur, de sorte qu'il escrivit lettres au Comte Guy aussi arrogantes, en se magnifiant autant que s'il eut conquis un Empire, chose que ledit Comte trouva de fort mauvaise digestion, disant que s'il y avoit honneur il appartenoit au Tholosan, plustost qu'à luy, car il avoit prins la ville, & avoit autant eu d'honneur à la garder que ledit Assal; bien advoüoit ledit Comte que

» Rangon demanda au Roy congé de se retirer en sa
» maison, & mourut à Venise au grand deplaisir de Sa
» Majesté, &c. ».

ledit Affal estoit gentil soldat, & qui avoit bien fait son devoir. Brief le Seigneur de Langey avoit trouvé les affaires du Roy en telle combustion, qu'après avoir pourveu au Marquisat de Saluffes au nom dudit Seigneur, ainsi qu'il en avoit commission, il revint vers luy (comme dit est) pour l'advertir de toutes choses, & qu'il estoit besoin d'y pourveoir promptement, s'il ne vouloit perdre le pays; car l'armée Imperiale de jour en autre se renforçoit, & la nostre diminuoit, pour les partialitez qui estoient entre les Chefs. Il feit entendre au Roy que si M. de Humieres (lequel partant pour son voyage de Hedin il avoit ordonné pour aller en Piemont) y arrivoit sans avoir une teste de quatre ou cinq mille Suisses ou Lansquenets, & quelque renfort de gendarmerie, il ne voyoit moyen qu'il fut maistre de la campagne, & que l'abandonnant (veu la mauvaise provision qui estoit dedans les places) il y avoit apparence d'evidente perte pour le Roy.

Le Roy ayant entendu audit lieu de la Contey le rapport de Langey, & après avoir mis les provisions à ses nouvelles conquestes comme Hedin & Saint Paul, delibera de rompre son camp, & ordonna de faire marcher les chevaux legers droit en Piemont,

pour renforcer l'armée qui y estoit : puis il manda au Duc Chrestofle de Wittemberg qui amenoit dix mille Lansquenets à son service, de prendre pareillement le chemin de Piemont pour se joindre avecques le Seigneur de Humieres. Mais avant que lesdits chevaux legers eussent passé Lyon, ayant advertissement que l'armée de l'Empereur marchoit pour venir à S. Paul, ainsi qu'avez entendu, il contremanda les chevaux legers, faisant tousjours acheminer les Lansquenets, & conclut de lever (a) la charge de son armée au Comte Guy, & l'envoyer en Italie pour autres entreprises, à son service. Aussi furent envoyez pour recueillir lesdits Allemans, & faire leurs monstres & les conduire, le Seigneur de la Roche Matignon (b), & le Seigneur de Borran, Commissaire ordinaire de la guerre. Desjà le Roy avoit depesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçavoir, le Baron de Curton, avecques cinquante hommes d'armes, le Seigneur de la Fayette, cinquante, la compagnie du Prince de Melphe de cin-

(a) D'ôter.

(b) Toutes les éditions de du Bellay ne font qu'un seul personnage du Seigneur de la *Roche-Matignon* ; & le sens du Texte vient à l'appui. L'Abbé Lambert en a fait deux hommes.

quante, & soixante de la compagnie de Mgr. le Dauphin, dont le Seigneur de Humieres estoit Lieutenant, & le Seigneur de Brissac ayant charge de deux cens chevaux legers, le Seigneur de Lassigny mille hommes de pied, le Seigneur d'Allegres autre mille, outre la gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied, tant François qu'Italiens, qui estoient en l'armée, dont avoit eu la charge le Comte Guy de Rangon. Aussi depescha pour faire marcher en Piemont le Capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, lequel amenoit quatre mille Lansquenets bas Allemans, lesquels il avoit soustrait de la levée que faisoit faire l'Empereur pour venir à S. Paul, & douze cens chevaux legers de l'armée qu'il avoit en Picardie, lesquels estoient desja fort avancez pour aller trouver le Seigneur de Humieres: mais estant adverty de la grande puissance qu'amenoit le Comte de Bures en Picardie, il contremanda ledit Bossu, & les chevaux legers.

Peu de temps auparavant, le Comte Guy, craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignit d'abandonner le Piemont, avoit en toute diligence fait fortifier Pignerol, afin de se fermer là avecques le reste de son armée, & luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir

de France : chose qui fut bien considerée, ainsi que vous orrez cy-après. Aussi quelque peu de temps après, le Marquis du Guast s'estant mis en campagne avoit remis entre les mains du Marquis François tout la Marquisat de Saluſſes, hormis le chasteau de Urezeul, & celuy de Carmagnolle, tenus encore par les François; à ceste cause du Guast alla assieger le chasteau de Carmagnolle, dedans lequel estoient deux cens soldats Italiens que le Comte Guy y avoit envoyé. Le Marquis du Guast estant arrivé devant, les envoya sommer de la part de l'Empereur de rendre la place, à laquelle sommation ayant esté fait reffus, il feit approcher l'artillerie. Le Marquis François de Saluſſes, lequel mieux qu'autre cognoissoit la place, mena deux canons sur la main dextre, en allant de la ville au chasteau, & rompit deux maisons pour se couvrir en lieu de gabions à mettre ses pieces, où après avoir luy-mesme servy de canonnier, & tiré deux vollées de canon, fut apperceu d'un soldat du chasteau, qui estoit sur la porte, lequel d'un mousquet tira si à propos qu'il donna audit Marquis du boullet (a) au travers

(a) C'est-à-dire, de la balle.

du corps, dont il tomba (16) mort sur le champ.

Le Marquis du Guast craignant que sa mort n'estonnast les soldats, le feit couvrir d'un manteau, puis de rechef envoya sommer ceux de ladite place, leur promettant honnorable composition; finablement leur fut accordé de sortir leurs bagues sauves : estans sortis, le Marquis du Guast les loüa fort du bon devoir qu'ils avoient fait, leur demandant *qui estoit celuy qui si bien avoit tiré d'une fenestre estant sur la porte :* un soldat ne sçachant à quelle intention il le disoit, & n'estant adverty de la mort du Marquis de Salusses, ne sçachant aussi qu'il luy eut donné dudit mousquet, declara que c'estoit luy qui tousjours avoit tiré de ladite fenestre : ce rapport ouy, le Marquis contre sa promesse, le feit prendre, & pendre & estrangler à ladite fenestre (17). Depuis cela le Roy ayant remis le Marquisat en son obeyssance, en investit le Sgr. Gabriel, Evesque d'Aire en Gascongne, qui estoit frere dudit Marquis de Salusses, lequel espousa la fille de l'Admiral d'Annebaut, & est mort sans enfans, à cause de quoy ledit Marquisat est retourné entre les mains du Roy.

Pendant ce temps M. de Humieres, environ

le huictiesme jour de Juin, arriva à Pignerol, dequoy le Marquis du Guast adverty, retira ses forces hors de Poirin, prenant le chemin d'Ast; puis sçachant la descente des Lansquenets du Duc Chrestofle de Wittemberg, après avoir laissé Dom Antoine d'Arragon Chef dedans Ast, il se retira avecques le reste de son armée le chemin (a) de Versay. M. de Humieres qui estoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemis avoient abandonné Chevas (b), manda au Sgr. Ludovic de Birague qui estoit dedans (c) Verosnic de mettre deux cens hommes des siens dedans ladite place de Chevas. Au mesme temps, qui fut environ le vingt-cinquiesme de Juin, arriverent les bandes du Duc Chrestofle de Wittemberg à Montcallier, ce qu'ayant entendu le Seigneur de Humieres, il voulut partir de Pignerol, pour s'aller joindre avecques eux, & là faire la masse (d) pour marcher en campagne; mais les bandes Italiennes feirent refus de marcher que prealablement ils ne fussent payez de ce qui leur estoit deu, qui fut cause de faire sejourner nostre armée dix ou douze jours, durant lequel

(a) Il se retira du côté de Verceil.

(b) Chivas. (c) Veroline.

(d) Former son armée.

temps, nos ennemis eurent loiſir de ſe fortifier, joint auſſi que le terme du payement de nos Lanſquenets approchoit : choſe (je vous aſſeure) qui fut en partie cauſe que ceſte armée fut de peu de proffit; car (comme dit eſt) cependant le Marquis du Guaſt haſtoit la levée de ſes Lanſquenets, (leſquels depuis vindrent deſcendre à Trente) qu'amenoit le frere aiſné du Comte Guillaume de Fuſtemberg.

Le premier jour de Juillet les Italiens eſtant payez de la ſimple paye avecques promeſſe du ſurplus, marcherent à Montcallier, où eſtant arrivé, le Seigneur de Humieres meit en deliberation des Capitaines le chemin que l'on devoit prendre, ou d'Aſt, ou de Vulpian : ſur ce fut reſolu d'aller à Aſt, eſperant la ſurprendre, parce qu'elle eſtoit mal pourveuë d'hommes pour la grandeur de la place : pour cet effect le 3 jour de Juillet, noſtre armée alla loger à Rive de Quiers, auquel lieu eſtant arrivez, les Lanſquenets demanderent d'avoir l'artillerie en garde, choſe qui leur fut accordée. Le lendemain noſtre armée alla loger à Belot, & le 6 dudit mois à un mille d'Aſt, dedans laquelle ville eſtoit demouré Lieutenant pour l'Empereur, Dom Antoine d'Arragon, beau-

frere du Marquis du Guaſt, avecques deux mille hommes de pied & deux cens chevaux. Noſtre armée eſtant logée, & après avoir bien reconnu la place, fut ordonné que la nuiſt ſe feroient les approches, deſquelles voulurent avoir la charge les Lanſquenets, encore que par pluſieurs fois leur fut requis de laiſſer la charge d'icelle au Seigneur Jean-Paul de Cere, choſe qu'ils ne voulurent jamais conſentir. Sur la minuit eſtant le Seigneur de Humieres & autres Capitaines venus pour veoir la diligence qui ſe faiſoit aux approches, trouverent qu'il n'y avoit aucune trenchée commencée, & pendant qu'ils eſtoient en diſpute de ce qui eſtoit à faire, qui fut cauſe de remettre leſdites approches à la nuiſt ſubſequente, eſtant le jour venu parce que le payement des Lanſquenets eſtoit eſcheu, ils ſe mutinerent, & venans au logis du Seigneur de Humieres, par l'enhortement (a) principal de Hans Ludovic de Landeberg, luy declarerent que ſi promptement ils n'eſtoient payez, ils eſtoient deliberez de ployer leurs enſeignes & ſe retirer.

(a) Ce Ludovic de Landeberg ne ſe contenta pas d'exciter les Lanſquenets à la révolte, il leva l'épée ſur le Seigneur de Humieres; & peu s'en fallut que ce Général ne fût maſſacré.

Pour à quoy obvier d'autant que noſtre principale force eſtoit de ceſte nation, le Seigneur de Humieres emprunta de toutes les bourſes du camp, de ſorte qu'il leur preſta cinq cens eſcus pour enſeigne (a), attendant leur payement, dont pour l'heure ils ſe contenterent.

Sur les trois heures après midy, ceux de la ville donnerent l'alarme en noſtre camp, pendant lequel, par le coſté du pont qui eſt ſur la riviere du Tanare (b) à l'oppoſite de noſtre logis, entrerent dedans la ville ſept enſeignes de gens de pied, & trois cens chevaux de ſecours, à cauſe de quoy le Seigneur de Humieres par l'advis des Capitaines, ne voyant apparence de pouvoir forcer la ville, & auſſi peu de l'affamer, delibera lever ſon camp, & parce qu'il eſtoit adverty que la ville d'Albe eſtoit mal pourveuë, il entreprint de l'aller ſurprendre. Sur la queuë de ſon armée ſortit toute la cavalerie d'Aſt, mais il avoit laiſſé le Seigneur de Briſſac avecques les deux cens chevaux, dont il avoit la charge, avecques luy quelque gendarmerie, qui feirent ſi bien leur devoir, que noſtre camp ſans perte vint loger au deſſoubs de Sainct Damian, & le lende-

(a) Pour arrhes. (b) Du Tanaro.

main marchant noſtre armée le chemin d'Albe, le Seigneur Jean-Paul de Cere rencontra 7 ou 8 cens Eſpagnols, qui eſtoient partis d'Alexandrie pour entrer dedans Albe, leſquels il defeit; cela fut cauſe qu'arrivant M. de Humieres devant Albe, ceux de la ville n'ayant aucune garniſon, ſinon vingt-cinq Eſpagnols qui s'eſtoient retirez dedans le chaſteau, ſe meirent eux & leur ville entre les mains dudit Seigneur : auquel lieu noſtre armée ſejourna trois ſepmaines, pendant qu'on reparoit ladite ville, & celle de Quieras, laquelle pareillement s'eſtoit renduë entre les mains du Roy.

Durant le temps que noſtre armée eſtoit à Albe, Ceſar de Naples (a), qui eſtoit Gouverneur de Vulpian, homme vigilant, ſubtil & entreprenant, mais peu heureux en ſes entrepriſes, ſçachant noſtre armée eſtre loing, & cognoiſſant que dedans Turin il n'y avoit que la compagnie des gens de pied du Capitaine Wartis, & du Capitaine Augart (qui eſtoit peu pour la garde d'une telle place) praticqua un Caporal Gaſcon de la garniſon dudit lieu, pour luy livrer un

(a) Céſar Maggi étoit appellé Céſar de Naples, parce qu'il étoit né dans cette ville ; ſon article ſera plus détaillé dans les Mémoires de Montluc.

boulevert de la ville, lequel eſt au droit de l'Egliſe Noſtre Dame, tirant vers la Douaire, & fut le marché conclu entre eux. La nuict que ledit ſoldat devoit livrer ſa marchandiſe, eſcheut à ſon eſquadre (a) ſon rang de faire la garde audit boulevert, parquoy meit ordre qu'il ne mena à ſadite garde que deux ou trois ſoldats les plus malotrus qu'il eut, afin de plus aiſément parvenir à ſon entrepriſe. Ceſar de Naples partit de Vulpian, qui n'eſt qu'à ſept petits milles de Turin, accompagné de dix enſeignes de gens de pied, & deux ou trois cens chevaux. Eſtant arrivé au boulevert, le ſoldat luy bailla le ſignal du lieu où il devoit planter ſes eſchelles, ce qu'il feit en telle diligence, qu'avant que l'alarme fut à la ville, ils entrerent cinq enſeignes dedans le boulevert; car les ſoldats qui eſtoient à la garde avecques ledit Caporal s'eſtoient ſauvez à la fuite entre la muraille de la ville & la douve qui eſt de terre. Or eſt-il qu'à la muraille y avoit une porte pour entrer dudit boulevert dedans la ville, laquelle eſtoit ouverte, dequoy l'ennemy pour l'obſcurité de la nuict n'eut cognoiſſance, qui fut cauſe de la ſal-

(a) A ſa Compagnie.

vation (a) de la ville, & des hommes qui estoient dedans, car pendant que l'ennemy s'amusoit à dresser les eschelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme se donna.

Le Seigneur de Boutieres qui estoit Gouverneur & Lieutenant du Roy dedans Turin, s'estoit amusé la pluspart de la nuict à joüer au tablier (b): sortant de sa salle pour se retirer en sa chambre, ouyt l'alarme; parquoy ayant seulement avecques luy les Suisses de sa garde, & quelque petit nombre de Gentils-hommes qui l'accompagnoient, il sortit en la ruë, où il trouva le peuple fuyant, qui luy dit: *Monsieur, sauvez-vous, les ennemis sont dedans.* Pour cest effroy ne laissa ledit Seigneur de Boutieres à marcher droit au bastion, auquel lieu estant arrivé une hallebarde au poing, sans autres armes, accompagné des Citadins, lesquels avoient bonne volonté de faire leur devoir, & à ceste occasion avoient prins les armes, il donna droit à la porte du boulevert, laquelle

(a) Du salut.

(b) On voit que la fureur du jeu existoit déjà, puisque le Gouverneur de Turin en donnoit lui-même l'exemple. Ce jeu, que du Bellay nomme *Tablier*, étoit une espèce de jeu de Dames. (Lisez le Glossaire de du Cange au mot *Tabolerium*, Tome VI, p. 943.)

il

il trouva encore ouverte, mais de la pointe de hallebarde la ferma, de sorte qu'un Gentil-homme sien parent qui avoit marché le premier fut enfermé dedans le boulevert avecques les ennemis. Les Imperiaux qui desjà avoient chargé l'artillerie qu'ils trouverent dedans le boulevert, bracquerent une coulevrine bastarde droit à la porte, & y mettans le feu, faucerent (a) ladite porte, passant le boulet rasibus du Seigneur de Boutieres qui tenoit la porte, tua un Gentilhomme estant auprès de luy. Cependant les Citadins avoient gaigné le haut de l'Eglise, & à toute diligence jettoient les tuilles à la ruelle; car il faut entendre qu'entre l'Eglise & la muraille de la ville il n'y a qu'une ruelle de sept ou huict pieds de large, parquoy elle fut remplie desdites tuilles, pour donner espaulle & servir de rempart à la porte dudit boulevert.

Durant ce temps le Capitaine Wartis, Navarrois, ayant charge de deux enseignes de gens de pied, après avoir pourveu à la garde de son boulevert, & autres lieux de la ville necessaires, craignant que par autre lieu on fut assailly, avecques deux cens arcquebuziers arriva au combat, où après avoir gaigné le haut des tours de la muraille, il feit si

(a) Enfoncèrent.

bien ſon devoir à coups d'arcquebuze & d'arquebuze à croc, qu'il contraignit les ennemis d'abandonner le boulevert avec leur confuſion & perte; car il mourut des leurs environ le nombre de ſept à huiſt-vingts. Le ſoldat qui avoit fait la menée fut prins, pendu & eſtranglé; ſi eſt-ce que tousjours il maintint que ce qu'il avoit fait eſtoit par le commandement du Seigneur de Boutieres, penſans prendre les ennemis à la pipée, mais qu'ayant oublié le jour que ſe devoit faire l'execution, & n'ayant pourvu à ſon fait, luy en faiſoit porter la penitence; toutesfois je penſe aſſeurément qu'il diſoit ces propos pour alonger ſa vie, car le Seigneur de Boutieres n'eſtoit pour avoir mis en oubly un fait de ſi grande importance.

Le Seigneur de Humieres eſtant à Albe, adverty du hazard auquel avoit eſté la ville de Turin, voyant auſſi la mauvaiſe volonté en laquelle eſtoient les Lanſquenets, & eſtant tombé malade d'une fievre, laquelle desjà luy avoit duré ſept ou huiſt jours, n'ayant homme ſur lequel il ſe put repoſer, pour les particularitez & querelles qui eſtoient en ſon camp; car le Seigneur Ceſar Fregoze qui avoit charge de mener l'avant-garde, & le Seigneur Jean-Paul de Cere qui eſtoit

Colonel de l'Infanterie Italienne estoient en querelle, aussi estoit le Seigneur Hannibal de Gonzague, Comte de Lanivolare, & le Seigneur de Brissac : mesme estant adverty que du camp Imperial estoient partis six mille Espagnols & douze cens chevaux, qui estoient entrez dedans Montcallier, & craignant que pendant qu'ils y feroient leur demeure il advint inconvenient à Turin, qui estoit assez mal pourveuë d'hommes : après avoir laissé dedans Albe le Seigneur Julles Ursin, cousin du Seigneur Jean-Paul, Chef de ladite place, avecques mille hommes de pied, soubs sa charge, & le Capitaine Artigue-Dieu, Gascon, avecques cinq cens hommes, & cinq cens estans soubs la charge du Seigneur Pierre Strozzy, & dedans Quieras le Seigneur Cesar Fregoze avecques tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir, delibera avecques le reste de l'armée de dresser la teste vers l'ennemy, le pensant surprendre à Montcallier. Dequoy le Marquis du Guast adverty retira audit lieu de Montcallier tout le reste de son armée qui estoit en campagne, chose qui fut cause de rompre l'entreprise du Seigneur de Humieres, lequel ayant esté adverty que le desseing du Marquis estoit d'aller surprendre Pignerol, assez mal pourveuë d'hommes, con-

ſiderant que s'il pouvoit la ſurprendre, il oſteroit le moyen à noſtre armée de ſe pouvoir retirer, & d'avoir ſecours, en gardant le pas de Suze, par l'advis des Capitaines au partir d'Albe le vingt-troiſieſme jour d'Aouſt, il print le chemin de Quieras, & cependant envoya le Comte Franciſque de Pontreme, pour en extreme diligence entrer dedans Pignerol avecques cent ou ſix-vingt chevaux legers, & deux cens arcquebuziers à cheval, faiſant marcher après luy en toute diligence le Colonnel (a) du Seigneur Gabrier d'Ariminy (b). Puis depeſcha le Sgr. d'Allegre & le Sgr. de Laſſigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied François, pour entrer dedans Turin; auſſi depeſcha les bandes d'Aramont qui eſtoient de mille hommes de pied pour ſe mettre dedans Quieras, outre les huiſt cens hommes que devoit avoir le Chevalier Aſſal qui en eſtoit Gouverneur; auſſi envoya dedans Savillan le Capitaine Jean de Turin ayant charge de mille Italiens, &

(a) On appelloit alors Colonel l'Officier qui commandoit ſous les ordres du Capitaine, ſi c'étoit de l'Infanterie; ou du Meſtre de camp, ſi c'étoit de la Cavalerie. (Voyez l'Obſervation, n° 2, ſur le premier Livre de du Bellay.)

(b) Il y a Arimigny dans l'édition de 1569.

ayant ainsi pourveu à toutes les choses cy-dessus, print son chemin avecques les Lansquenets & le reste de son armée, pour se retirer au Marquisat de Saluſſes, & là attendre des nouvelles du Roy, & le payement de ses Lansquenets.

Sur son chemin il arriva devant une petite ville nommée Busque, laquelle ayant fait refus d'obeyr, il commanda faire marcher l'artillerie, dont il estoit mal equippé, pour en avoir laissé la pluspart dedans les places qu'il avoit pourveuës; mais après avoir fait tirer quelques coups de canon, le Comte Hannibal de Lanivolare ne voulant attendre que la breche fut raisonnable, avecques quelque nombre d'Italiens qui estoient soubs sa charge, donna un assault duquel ils furent repoussez, & fut ledit Comte frappé d'une arcquebuzade, dont il mourut, & fut son corps porté à Pignerol.

Noz gens repoussez de l'assaut, & l'armée de l'ennemy logée à Poirin plus forte que la nostre, d'autant que leurs Lansquenets de secours estoient arrivez, fut conclud d'abandonner Busque, & suivant la premiere deliberation nostre armée print son chemin à Saluſſes, où estant arrivé y pensant faire sejour, attendant des nouvelles du Roy, les

Lansquenets contraignirent le Sgr. de Humieres d'aller à Pignerol, encore qu'il leur remonstrat que c'estoit une ville qu'il vouloit garder, & que si l'armée y logeoit, on auroit mangé les vivres devant qu'il en fut besoin, & mesme qu'il y avoit peu de pain, & encore moins de vin ; mais ils luy firent response *qu'ils chercheroient du pain, & quant au vin ils se passeroient à boire de l'eau, & qu'ils vouloient aller à Pignerol attendre leur payement, & qu'ils ne souffriroient que luy ni l'artillerie les abandonnast ;* finablement il fut contraint de leur obeïr, & aller à Pignerol, les laissant à un mille près de la ville sur un ruisseau qui vient de la Perouze, où ils tinrent l'artillerie avecques eux, permettant audit Seigneur d'aller à la ville. Deux jours après estant leur payement arrivé, ils contraignirent le Seigneur de Humieres de les payer sur les vieils roolles, sans avoir esgard au petit nombre d'hommes qu'ils estoient, car de dix mille payes ils n'estoient plus que de quatre à cinq mille hommes ; & estoit autheur de tout ce mutinement Hans Ludovic de Landeberg, qui avoit le plus fort regiment, auquel le Duc (a) n'estoit obey pour son jeune aage.

(a) Il s'agit ici du jeune Duc Christophe de Wirtem-

Au mesme temps Cesar de Naples, Gouverneur de Vulpian, fist entreprise pour surprendre Cazelles petite ville de l'obeissance du Roy, sise mi-chemin de Turin à Vulpian, & pour cest effect marcha avecques huict ou dix enseignes, & assaillit ledit lieu par trois endroits; mais ainsi que vigoureusement il assaillit, aussi en telle vigueur fut-il repoussé; car en trois assaults qu'il donna, il perdit six ou sept-vingt hommes, & avecques sa courte honte se retira, laissant dedans les fossez trente ou quarante eschelles. Aussi le Marquis du Guast voyant le Seigneur de Humieres retiré à Pignerol, envoya treize enseignes de gens de pied dedans Siria petite ville, le long de la montagne, pour tenir le val (a) de Suze en subjection, & empescher à ceux de Turin d'avoir nouvelles de France. Ce fait envoya prendre le chasteau de Rivole (b) & le chasteau de Villane (c), de sorte que ceux de Turin ne pouvoient avoir nouvelle par ledit Val de Suze, sans grand hazard & difficulté, ni par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcallier,

berg, qui avoit amené les Lansquenets. L'Abbé Lambert, trouvant de l'embarras dans cet endroit, l'a supprimé.

(a) La Vallée. (b) Rivoli. (c) Veillanne.

Carignan & Carmagnole, & estoit le plus fort en campagne.

Le Roy après que le Seigneur de Langey (a) luy eut fait le rapport qu'avez ouy, l'ayant trouvé à la Contey, le renvoya en Piémont pour plusieurs occasions, lequel à son retour le vint trouver à Melun, malade d'une fievre, le vingt-cinquiesme d'Aoust, & luy fist entendre bien au long comme s'estoient portez ses affaires depuis l'arrivée du Seigneur de Humieres en Piémont, & comme il estoit constraint d'abandonner la campagne (ainsi qu'avez entendu par cy-devant) aussi la necessité, tant de vivres que d'argent, en laquelle estoient ceux de Turin, de sorte que si dedans la Sainct Martin lors ensuivant, ils n'estoient secourus, il estoit apparent qu'ils seroient contraints d'endurer une extreme famine, laquelle malaisement ils pourroient porter jusques à la sainct André. Le Roy, lequel desjà avoit licencié la plus grande part de son armée, se voyant en hazard de perdre le Piémont qui desjà luy avoit tant cousté, delibera de marcher en personne pour

(a) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay que le Seigneur d'Humieres renvoya de nouveau Langey en France : le Texte n'énonce point cela. Il paroîtroit plutôt que Langey alla & revint par ordre de François I.

leur donner ſecours. A ceſte fin (18) il depeſcha Mgr. le Dauphin ſon fils, le Grand-Maiſtre de Montmorency pour aller devant à Lyon aſſembler ſon armée, & fiſt acheminer les bandes du Comte Guillame de Fuſtemberg, celle du Capitaine Nicolas de Ruſticis, pour ſuivre Mgr. le Dauphin, & manda la gendarmerie & les chevaux legers, leſquels eſtoient jà retirez en leurs garniſons, de ſe trouver le vingt-cinquieſme du mois de Septembre à Lyon, & puis envoya faire levée de quatorze ou quinze mille Suiſſes.

Ayant mis l'ordre cy-deſſus mentionné, craignant que par faute de payement les ſoldats de Turin ſe mutinaſſent, il redepeſcha le Seigneur de Langey pour aller trouver M. de Humieres, & luy porter vingt-cinq mille eſcus, & trouver moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vint ſecourir plus amplement : Langey vint trouver le Seigneur de Humieres à Sezane, qui desjà avoit eſté contraint d'abandonner le Piémont, ayant laiſſé dedans Turin Boutieres pour Gouverneur avecques ſa compagnie de genſdarmes, & quelques chevaux legers & quatre mille hommes de pied. Dedans Quieras (comme j'ay dit) il avoit laiſſé le Seigneur Ceſar Fregoze, dans Albe le Seigneur Jules.

Urſin, dedans Savillan le Capitaine Jean de Turin, dedans Pignerol le Comte Franciſque de Pontreme. Eſtant le Seigneur de Langey arrivé à Sezane, M. de Humieres trouva choſe fort difficile de pouvoir porter leſdits deniers, d'autant que les ennemis tenoient Boſſolin, Villane, S. Ambrois & Rivole, & à cauſe de la vallée qui eſt eſtroite, on eſt contraint de paſſer à la veuë deſdites places. Toutesfois Langey craignant que par faute d'argent Turin ſe perdiſt, ſe voulut hazarder de les y mettre & s'en alla à Ours (a), auquel lieu eſtoient arreſtez les Lanſquenets : & pour le credit qu'il avoit envers eux, meſme pour avoir eſté inſtrument de remettre le Duc Chreſtoſle de Wittemberg en ſes Eſtats, les perſuada de retourner quand & luy juſques à Suze, dont le chaſteau eſtoit encore en noſtre obeiſſance. Y eſtans arrivez, les Imperiaux logez à Bozolin, Villane, & Rivolle, & autres lieux le long du val, eſtimerent que ce fuſt toute l'armée qui retournaſt la teſte devers eux, pendant que le Marquis du Guaſt eſtoit avecques ſon armée vers Quieras, & abandonnerent leſdites places : parquoy Langey après avoir promeſſe deſdits Lanſquenets de l'attendre audit lieu de Suze,

(a) *Oulx*, ſelon l'Abbé Lambert.

mena ſeulement quand & luy le Capitaine la Mothe (a) Gondrin, avecques vingt-cinq chevaux legers de ſa bande, & bonnes guides. Le jour de la Noſtre Dame d'Aouſt il entra dedans Turin avecques l'argent à la grande joye du Seigneur de Boutieres, & de tous les ſoldats qui eſtoient dedans; car les payſans des environs ſentans l'argent arrivé, leur porterent grand rafrechiſſement de vivres, ce qu'ils ne faiſoient devant que l'argent y fuſt. Puis ayant fait la monſtre des gens de pied, & fait la deſcription de vivres, ſe retira non ſans hazard, parce que les ennemis ayans eu la cognoiſſance que les Lanſquenets eſtoient arreſtez à Suze, le vindrent attendre ſur le chemin, & n'y eut qu'un des ſiens tué, & deux de prins.

Pendant que ces choſes ſe faiſoient comme j'ay recité, le Marquis du Guaſt ayant aſſemblé ſon armée à Aſt, marcha devant la ville

(a) Blaiſe de Pardaillan de la Mothe-Gondrin, étoit en 1526 homme d'armes de la Compagnie de Henry d'Albret, Roi de Navarre. C'eſt ce que nous apprend un rôle de montres & revues de cette Compagnie, cité dans la *Généalogie de Faudoas.* La Mothe-Gondrin devint par la ſuite Chevalier de l'Ordre du Roi, & Lieutenant du Duc de Guiſe en Dauphiné. On en parlera ailleurs.

de Quiers, ayant vingt-cinq mille hommes de pied, trois mille chevaux, & vingt-quatre pieces d'artillerie, sçavoir douze canons, & le reste grandes coulevrines & bastardes. Estans arrivé devant Quiers, qui estoit le vingt-huitiesme jour d'Aoust, il fist diligence de mettre ses pieces en battèrie pour faire deux breches, & en quatre jours si bien diligenta, que les deux breches furent raisonnables pour assaillir. Parquoy il ordonna l'assault aux deux breches tout en un temps, puis esbanda (a) deux ou trois mille hommes avecques eschelles, pour par plusieurs endroits donner l'assault, & parce que dedans la ville il y avoit peu d'hommes, au regard de la grandeur de la place, à cause que les enseignes n'estoient bien complettes, mesme celles du Chevalier Assal (b) (duquel depuis j'eus la charge du Roy de faire son procès, & fut condamné; mais le Roy luy donna la vie, & depuis s'en est servy) à cest occasion les assiegez ne peurent soustenir la force des ennemis, à raison de-

(a) *Esbander* signifie ici partager en un grand nombre de détachements.

(b) L'Abbé Lambert impute la prise de Quiers *à la lâcheté du Chevalier Assal* : cela n'est point dans le Texte. La faute essentielle d'Assal étoit de n'avoir pas tenu sa troupe complette.

quoy fut la ville emportée d'aſſault & ſaccagée. Et dudit lieu après y avoir mis bonne garniſon, il marcha à Albe. Le Seigneur Julles Urſin ne voyant apparence de ſecours, & la ville n'eſtant encore achevée de remparer, ni flanquée en lieu du monde, & les ennemis ayans fait une breche fort raiſonnable pour aſſaillir, à laquelle noz gens ne pouvoient venir pour la deffendre, à l'occaſion de quatre pieces que l'ennemy avoit mis de l'autre coſté de l'eau ſur une montagne qui les battoient par derriere, & ne voyant eſperance de ſecours pour eſtre noſtre armée retirée, il fiſt compoſition telle qu'il fut conduit à Pignerol & tous les ſoldats, les armes & bagues ſauves.

Le Marquis du Guaſt ayant ſejourné deux jours audit lieu pour y pourveoir, preint ſon chemin pour aller aſſieger Quieras, qui eſt cinq milles au-deſſus d'Albe, ſur la meſme riviere du Tanare qui va deſcendre à Aſt & à Alexandrie, & ladite ville de Quieras ſiſe ſur une montagne qui n'a qu'une ſeule avenue qui eſt du coſté de Montdevis (a), laquelle avenue n'a qu'environ quatre-vingts toiſes de long, & ne ſe peut autre part approcher: du coſté de ladite avenue aſſiſt le Marquis

(a) De Montdovi.

du Guaſt ſon artillerie, où, après avoir fait breche raiſonnable, fiſt donner un aſſault fort furieux, qui fut ſouſtenu par le Seigneur Ceſar Fregoze, lequel (comme j'ay dit) eſtoit demouré Chef en ladite ville, avec grande aſſeurance, & par deux fois furent portez les ennemis du hault de la breche dedans les foſſez, & dura le combat deux ou trois heures continuellement à la grande perte & dommage des aſſaillans. Le Marquis du Guaſt cognoiſſant que par ceſt endroit il perdoit ſes hommes ſans eſperance de rien conquerir, la nuiċt ſequente (a) laiſſant des pieces battre à ladite breche pour empeſcher de la remparer, il meit une autre bande d'artillerie pour battre l'encoigneure du coſté de Montdevis, laquelle ayant battue, noz gens venans à la deffence de la breche, eſtoient veus par le flanc, de ſorte qu'il n'y avoit ordre de ſe tenir ſur le rempart, & ce par faute que de bonne heure ledit Ceſar ou ſes ingenieux n'avoient fait un cavallier à ladite encogneure pour couvrir le flanc & ſervir de traverſe, parquoy ledit Ceſar conſiderant qu'il n'y avoit plus de moyen de tenir, parlementa, & par la compoſition fut conduit en ſeureté avecques tous les ſoldats bagues ſauves, juſqu'au

(a) La nuit ſuivante.

lieu où estoit le Seigneur de Humieres & le camp du Roy.

Après la prise de Quieras le Marquis dressa son chemin pour aller assieger Pignerol, esperant que s'il la pouvoit mettre entre ses mains, & fortifiant le pas de Suze, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secouru, & par ce moyen leveroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur son chemin de Pignerol passant près Savillan, il envoya sommer le Capitaine Jean de Turin de remettre la place entre ses mains, lequel lui fist responce d'avoir promis de la garder au nom du Roy, & que là où il auroit prins les autres places de Piémont, venant à luy il seroit très-bien recueilly. Le Marquis cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu, & que prenant Pignerol, Savillan ne se pouvoit garder, pour n'avoir moyen d'estre envitaillée, passant outre, suivit son chemin de Pignerol, duquel lieu le Seigneur de Humieres se retira à Sezane, ayant laissé le Comte Francisque de Pontreme, Lieutenant du Roy, avecques cinq mille hommes de pied Italiens. Pignerol est une grande ville vague, laquelle pour l'estrangeté (a) de l'assiette estant en montagnes & vallées, avoit

(a) A cause de son site extraordinaire.

esté auparavant estimée n'y avoir moyen de la fortifier : toutesfois le Comte Guy de Rangon par l'advis de plusieurs fortificateurs, & mesme d'un Boulennois nommé Hieronyme Marin, y avoit si bien fait travailler, qu'y arrivant le Marquis trouva par l'advis de ses Capitaines qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir par force. Parquoy il delibera de l'affamer, & pour cest effect se logea en l'abbaye qui est sur le chemin de la Perouze, & le reste de son armée tout à l'entour de la ville, de sorte qu'il estoit malaisé ou bien impossible d'y entrer vivres : vray est qu'ordinairement ceux de dedans faisoient des belles saillies sur le camp Imperial, ne le laissant en repos jour ni nuict.

Vous avez ouy cy-devant, comme nostre armée estant si belle & gaillarde, estoit devenue inutile par les mutinemens des Lansquenets, & la faute d'obeyssance : & le principal autheur desdites rebellions estoit le Capitaine Hans Ludovic de Landeberg, l'un des principaux Colonnels du Duc de Wittemberg. Iceluy Ludovic entre autres choses avoit outragé le Seigneur de Borran, Commissaire ordinaire de la guerre, pour avoir fait son office, & mesme avoit mis la main sur l'espée contre le Seigneur de Humieres, Lieutenant-

Lieutenant General pour le Roy, dont on n'avoit ſceu avoir la raiſon, pour eſtre trop bien accompagné : mais en ce temps que les ennemis arriverent devant Pignerol, Ludovic fut arreſté priſonnier à Lyon, où, après ſon procès fait, eut la teſte coupée ſur un eſchaffaut, au lieu de la Grenette.

Le Roy, lequel en toute diligence faiſoit marcher ſon armée, arriva à Lyon, environ le ſixieſme jour d'Octobre, & eſtant adverty que le Marquis du Guaſt, ſentant l'armée du Roy ſe preparer pour paſſer en Piemont, avoit fait retirer tous les vivres de la plaine dans les places fortes, & ce qu'il n'avoit peu retirer, l'avoit fait gaſter, eſperant par ce moyen empeſcher le paſſage du Roy, faute de vivres ; il avoit auſſi envoyé Ceſar de Naples, pour, avecques dix mille hommes, fortifier & garder le pas de Suze, lequel y faiſoit extreme diligence. Le Roy pour remedier à ce que ſon armée n'eut faute de vivres, feit aſſembler tous les mullets, mulles, aſnes, jumens, & autres betes de charge de tous les pays de Dauphiné, d'Auvergne, Foreſt, Beaujollois, Dombes, Lyonnois & Provence, & d'une partie de Languedoc, pour porter farines & autres vivres en telle abondance, que cela put ſuffire pour ſon armée. Eſtant deliberé luy

mesme en personne de passer en Italie, & ne voulant laisser son Royaume despourveu durant son absence, il depescha M. Charles, Duc d'Orleans, son fils puisné, son Lieutenant General en Picardie, Normandie, Paris, & Isle de France, & autres pays circonvoisins : & pour la jeunesse dudit Prince qui n'avoit encore grande experience du maniement des affaires, il luy bailla pour l'accompagner & conseiller le Cardinal du Bellay : en Bourgongne & Champagne, il renvoya le Duc de Guise; en Guyenne, & Languedoc, le Roy Henry de Navarre, en Bretagne, le Seigneur de Chasteaubriant (a).

Le Roy après avoir pourveu aux choses cy dessus declarées, ordonna Mgr le Dauphin, pour marcher devant avecques l'armée, & avecques luy le Grand-Maistre de Montmorency, par le conseil duquel toutes choses se faisoient, & pour maistre d'artillerie, le Seigneur de Burie, ayant quatre enseignes de gens de pied soubs sa charge, & au Seigneur de Montejan, donna charge de dix mille hommes de pied François. Parce que le Seigneur d'Annebault, qui avoit esté prins prisonnier devant Teroüenne, estant General de la cavalerie legere, n'estoit encore re-

(a) De la Maison de Laval.

tourné de prison, il donna sa charge de General en son absence au Seigneur Cesar de Fregoze : & devoit y arriver jusques à quatorze cens hommes d'armes, & quatorze mille Suisses, dont il avoit envoyé faire levée, pour, passans à Geneve & à Chambery, se venir joindre à nostre armée à Grenoble, & aux environs. Il delibera de faire sejour à Lyon, quelques jours après le partement de Mgr. le Dauphin, pour faire acheminer les compagnies qui n'estoient encore arrivées, venant de Picardie, Normandie, Bretaigne, Champagne, & autres pays loingtains.

Environ le dixiesme jour d'Octobre, partit Mgr. le Dauphin de Lyon, prenant le chemin de Grenoble, & d'Ambrun, & arrivé qu'il fut à Briançon, trouva le Seigneur de Humieres, & de Maugeron, Lieutenant du Roy en Dauphiné, en l'absence de M. le Comte S. Paul, avecques deux ou trois mille Legionnaires du pays de Dauphiné, & les reliques (a) de l'armée du Seigneur de Humieres, sçavoir, les bandes qui estoient sorties d'Albe, & de Quieras par composition, ainsi qu'avez entendu : lesquelles estans jointes avecques le regiment d'environ huict mille

(a) Et les débris.

Lansquenets du Comte Guillaume, marcha jusques à Ours, attendant le reste de son armée. Estant arrivé audit lieu d'Ours, (qui est à quatre lieuës de Briançon, & à quatre de Suze, auquel lieu se devoient rendre les gens de cheval qui arriverent de jour à autre à la file) M. le Grand-Maistre de Montmorency, avecques l'advis des Capitaines, entreprint d'aller à Essil (a), avecques une partie de l'armée, laissant le reste à Ours, avecques Mgr. le Dauphin, pour recognoistre la contenance de l'ennemy, & tenter fortune, s'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze, pour, selon ce qu'il cognoistroit, en advertir le Dauphin pour le suivre. Auquel lieu estant arrivé, il marcha avecques quelque cavalerie d'escorte, pour luy-mesme visiter la fortification du passage, laquelle estoit à un mille deçà Suze, à un destroit de la descente de la montagne, venant de Chaumont à Suze, lequel Chaumont est le dernier village separant le Dauphiné du Marquisat de Suze. Estant arrivé sur un haut duquel il pouvoit considerer ladite fortificacation, il cogneut que sur deux petites montagnes tenans les deux costez dudit destroit, les ennemis avoient fait deux bastions, &

(a) A Exiles.

entre les deux, une grande & profonde tranchée bien remparée, de forte que les hommes y eftoient à couvert, & bien flanquée defdits deux baftions : mais il cogneut que gaignant deux autres montagnes plus eminentes que celles où eftoient les fortifications des ennemis, à coups d'arquebuze on leur pourroit commander, & leur faire abandonner leurs fortifications.

Ayant recogneu ce qu'il avoit defir de veoir, il fe retira à Effil, & advertit Mgr. le Dauphin, qu'il euft à marcher jufques audit lieu d'Effil, pour le fouftenir, parce qu'il eftoit deliberé de partir devant le jour pour tenter s'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il avoit deliberé il partit, ayant en fa compagnie les bandes du Comte Guillaume, & mille ou douze cens foldats François, de ceux qui eftoient retournez de Piemont, & deux ou trois mille Legionnaires de Dauphiné, parce que le refte de l'armée, tant de pied que de cheval, n'eftoit encore arrivé, ce qu'il ne voulut attendre, craignant que temporifant, l'ennemy euft plus grand moyen de fe fortifier. De gens de cheval il n'avoit qu'environ quatre vingts ou cent chevaux legers foubs la charge de M. de Briffac, y eftant en perfonne pour les con-

duire, & quelques Gentils-hommes qui avoient prins les devans, ayans laiffé derriere leur equippage. Avecques cefte trouppe le Grand-Maiftre arriva à Chaumont, où il ordonna de la forme de marcher, qui fut telle : à fa main droitte, tenant le pendant de la montagne, il ordonna de marcher le Comte Guillaume de Fuftemberg avecques fes bandes, luy commandant de desbander (a) mille ou douze cens arquebufiers, pour gaigner le deffus du baftion qu'avoient fait les ennemis fur fa main droitte ; fur fa main gauche, il ordonna le Capitaine Artigue-Dieu, & le Capitaine Rat, avecques autres Capitaines François & Gafcons : & luy marcha par le milieu avecques le refte des hommes qu'il avoit. Le Capitaine Artigue-Dieu, & autres François & Gafcons, eftans mieux (b) engembés que les Lanfquenets, gaignerent le deffus du baftion de main gauche, lequel commandoit au paffage plus que l'autre, pour eftre plus prochain, de forte que dudit baftion on tiroit de pointe en blanc à coups d'arquebuze dedans le paffage, & le forcerent devant que les Lanfquenets arrivaffent au leur. Les ennemis fe voyans commandez

(a) Ce mot fignifie exactement *éparpiller*, ou *envoyer à la débandade.* (b) Ingambes.

de haut à bas, & le Capitaine Gavaret Lieutenant de l'Artigue-Dieu, avoit desja à la faveur de noſtre arquebuzerie gaigné le baſtion, & taillé en pieces ceux qui ne s'eſtoient pu ſauver à la fuitte, abandonnerent le paſſage, & ſe meirent à vau de roupte, leſquels le Grand-Maiſtre, ayant à ſa queuë Mgr le Dauphin pour le ſouſtenir, ſuivit de ſi près, qu'ils n'eurent loiſir de s'arreſter à Suze, où fut prins la pluſpart de leur bagage, & furent ſuivis juſques à deux milles par delà. Vous pouvez eſtimer le traittement qu'eurent ceux qui demeurerent ſur la queuë, car ceux qui fuyent trouvent tousjours qui les chaſſe : & ſi nous euſſions eu deux cens hommes d'armes, ou quatre ou cinq cens chevaux legers pour les amuſer à l'eſcarmouche, attendant l'arrivée de nos Lanſquenets, j'eſtime que de dix milles hommes qu'ils pouvoient eſtre, peu ſe fuſſent ſauvez pour dire (19) des nouvelles aux autres.

Mgr le Dauphin, & le Grand - Maiſtre, ayans contre l'eſperance de pluſieurs, forcé un pas ſi malaiſé, & ſi bien pourveu d'hommes, & ſi bien fortifié, pour eſtre leurs gens travaillez, conclurent de ſe loger pour ceſte nuict en un lieu qui eſt my-chemin de Suze, & du Boſſolin, à l'entrée du val, & fut ad-

visé par Mgr. le Dauphin, avecques le Conseil du Grand-Maistre & autres Capitaines, de temporiser un jour, attendant l'artillerie, gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied, qui venoient à la file; parce que dedans le chasteau de Suze, estoient demourez deux cens Espagnols, qu'on ne vouloit laisser derriere, craignant qu'ils ne donnassent empeschement à nos vivres.

Le Roy qui desja estoit party de Grenoble, desirant luy-mesme se trouver au combat, marcha jusques à Ambrun : le Marquis du Guast, qui tenoit Pignerol assiegé en grande necessité de vivres, adverty de la deffaitte de Cesar de Naples, leva son siege, & se retira à Rivole, avecques toutes ses forces, pensant audit lieu nous faire teste. Le Seigneur de Burie, lequel avoit charge de l'artillerie, estant arrivé à Suze, avecques son equippage, après l'avoir planté devant ledit chasteau de Suse, & tiré une volée de deux canons, ceux de dedans se rendirent à sa discretion, qui fut telle qu'on les envoya sans armes (a) & en chemise. Mgr. le Dauphin, estant l'artillerie arrivée, & le reste de son armée, horsmis les Suisses qui venoient à la file, des-

(a) Les Vainqueurs, comme on le voit, ne se piquèrent pas de générosité.

quels estoit Capitaine general le Comte de Tende, marcha à S. Antoine, & delà à Villane, esperant y trouver le Marquis du Guast pour le combattre, lequel estoit logé à Rivole : mais ledit Marquis sçachant nostre armée avoir dressé son chemin droit à luy, ne voulut attendre le hazard, & se retira vers Montcallier, où au bout du pont de deçà il se logea. Parquoy Mgr. le Dauphin, & le Grand-Maistre ne voulurent passer outre Villane, que premierement ils n'eussent mis en leur obeissance le chasteau dudit lieu, afin de faire (a) le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la pointe d'une montagne, chose qui donnoit grande esperance à ceux de dedans, que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les sceut battre. Mais le Grand-Maistre après avoir bien revisité les environs, trouva une autre petite montagne quasi esgalle à celle du chasteau, du costé qui tire à S. Michel : vray est qu'il y avoit loing, & qu'il estoit malaisé d'y monter l'artillerie ni à beufs ni à chevaux ; toutesfois avecques des cordages, & avecques l'ayde tant des Suisses que Lansquenets, à force de bras, il feit guinder deux canons : puis envoya sommer ceux du chasteau, qui pouvoient estre deux

(a) Afin de rendre.

cens Espagnols, lesquels ayans fait refus de rendre la place, en toute diligence il feit tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heures feit breche, parce que la place n'estoit remparée, & n'avoient les assiegez moyen de la remparer, pour n'avoir dedans ladite place fumiers, ni terre, à raison qu'elle est sise sur une roche. Les ennemis ne voyans moyen de se couvrir, demanderent à parlementer, mais ce fut trop tard, car cependant les gens de pied François les voyans estonnez à l'opposite de la breche, monterent contremont le rocher, & avecques eschelles, entrerent dedans, & taillerent en pieces ce qui se trouva, horsmis le Capitaine, & l'Enseigne, qui furent prins en vie, lesquels M. le Grand-Maistre feit pendre & estrangler, pour donner exemple aux autres, de n'estre si temeraires d'attendre dedans une meschante place une armée Françoise, descendant en sa premiere fureur.

Après que le chasteau fut entre nos mains, & qu'on eut pourveu à la garde d'iceluy, la veille de Toussaints, marcha nostre armée à Rivole, auquel lieu nous sejournasmes deux jours, & logeasmes où le camp Imperial avoit campé les jours precedens : lequel sentant que Mgr le Dauphin marchoit en telle di-

ligence, l'avoit abandonné, & s'estoit retiré à Montcallier, comme cy devant est dit, & fut le deslogement des ennemis si soudain, qu'ils n'eurent loisir de gaster les vivres qui estoient dedans, & laisserent tous leurs malades à nostre misericorde. Audit lieu de Rivole, s'assembla le reste de nostre armée, horsmis quatre ou cinq mille Suisses, qui n'estoient encore arrivez : ce nonobstant fut mis en deliberation des Capitaines, sçavoir le chemin qu'on devoit tenir, ou de suivre l'ennemy, ou de prendre le chemin de Vulpian, Chevas, & Vercel, ausquels lieux se pourroit faire quelque bonne execution, trouvant les places despourveuës, lesquelles malaisément l'ennemy pouvoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. Enfin fut conclu d'aller loger à Groüillas, qui estoit lieu à propos pour prendre l'un & l'autre chemin, & est petite ville à trois milles de Turin, & trois de Montcallier, où s'estoit retiré le camp Imperial, parce qu'estant audit lieu de Groüillas, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin, des petits forts des environs, ausquels on avoit grande abondance, & là faire faire la munition de pain pour suivre nostre camp, parce que c'estoit lieu fort propre pour

ceſt effect, quelque chemin que nous voul-ſiſſions prendre.

Eſtans logez audit lieu de Groüillas, nos chevaux legers feirent rapport que l'ennemy eſtoit campé au deçà du Pau, vis-à-vis de Montcallier, ayant toutesfois le pont à ſon doz pour ſe retirer quand bon luy ſembleroit: après ceſt advertiſſement fut conclu de tourner la teſte droit à l'ennemy, & luy donner la bataille, ou bien le contraindre de repaſſer le Pàu honteuſement. Pour ceſt effect, fut miſe noſtre armée en campagne, & fut mandé au Capitaine Martin du Bellay (lequel avoit eſté laiſſé à Rivole, avecques ſa compagnie & deux Enſeignes de gens de pied François, pour attendre une grande (a) part des Suiſſes, qui venoient à la file, & là, en faire une maſſe, pour les mener où il luy ſeroit mandé) qu'il eut à marcher avecques ſaditte compagnie, & les Suiſſes, droit à la plaine de Montcallier, laiſſant dedans Rivole, les deux Enſeignes de gens de pied François, pour la garde du paſſage. Pendant que du Bellay marchoit avecques quatre mille Suiſſes, Mgr le Dauphin & M. le Grand-Maiſtre eſtoient desja arrivés à la plaine, & avoient jetté leurs batailles, tant

(a) Une grande partie.

de cheval que de pied, en la forme qu'ils eſtoient deliberez de combattre, & nos chevaux legers avoient attaqué l'eſcarmouche, avecques les leurs, entre le Pau & nos batailles, à laquelle y eut beaucoup des leurs tuez, & quelques uns prins & peu des noſtres, entre autres y fut bleſſé des noſtres d'un coup de lance le Seigneur d'Auſſun (a), Capitaine de deux cens chevaux.

Cependant nos batailles marchoient gaillardemeut, dequoy l'ennemy eſtonné, ne ſe ſentant ſuffiſant pour ſouſtenir noſtre effort, paſſa le pont, faiſant tousjours entretenir l'eſcarmouche pour couvrir ſa retraitte, & laiſſant deçà pour le ſouſtenir, mille ou douze cens arcquebuziers, & quelques picquiers: dequoy M. le Dauphin & le Grand-Maiſtre ayans la cognoiſſance, depeſcherent quelqué nombre de gendarmerie & de gens de pied, pour les prendre à demy paſſez, choſe qui leur fut empeſchée à l'occaſion d'une trenchée qu'ils avoient faite pleine d'eau, & bien

(a) Pierre, Seigneur d'Auſſun, ou Oſſun, ne fut point tué dans cette rencontre, comme l'a dit un de nos Ecrivains modernes : nous le verrons ſouvent ſe ſignaler par de nouveaux exploits. Liſez ſa vie dans l'Ouvrage du Baron de Forquevaulx, p. 243, & dans Brantôme.

flanquée, de ſorte qu'on ne les pouvoit enfoncer. Eſtant le Marquis repaſſé le Pau avecques ſon armée, ceux qu'il avoit laiſſé pour le ſouſtenir feirent le ſemblable, rompans le pont après eux, ayans crainte d'eſtre ſuivis, ſi eſt-ce qu'ils ne ſceurent ſi bien faire qu'il n'y en euſt de prins & de tuez de ceux qui eſtoient demeurez ſur la queuë.

En l'armée du Roy il y avoit de gendarmerie la compagnie de Mgr. le Dauphin, de cent hommes d'armes, conduitte par le Sgr de Humieres, ſon Lieutenant; celle de M. le Grand-Maiſtre, cent, conduitte par le Sgr de la Guiche (a), ſon Lieutenant; le Mareſchal d'Aubigny, cent hommes d'armes Eſcoſſois; le Seigneur de Montejan, cent, la compagnie du Seigneur de Beaumont-Briſay, cinquante, le Seigneur de Bonneval, cinquante, le Duc de Montpenſier, cinquante, le Seigneur Jean Paul, ſoixante, le Baron de Curton, cinquante, le Duc de Nevers (b), cinquante, le Seigneur de la Fayette, cinquante, le Seigneur de la Ferté-aux-Ongnons, cinquante, & pluſieurs autres compagnies dont je feroy trop prolixe de les nommer. Auſſi y eſtoit le Duc de Vendoſme, pour accompagner

(a) Gabriel de la Guiche.

(b) François de Cleves, Duc de Nevers.

Mgr le Dauphin, mais estoit sa compagnie demeurée en Picardie.

Le Dauphin & le Grand-Maistre voyant l'ennemy estre repassé le Pau, delibererent d'aller passer à Carignan, auquel lieu ils pourroient refaire le pont s'ils le trouvoient rompu, sinon passeroient un gué qui estoit au-dessoubs dudit pont. Pour cest effect, après avoir laissé bon nombre d'hommes au bout de deçà du pont de Montcallier, pour empescher que l'ennemy ne repassast, estant desja le soleil couché, ils allerent loger à la Loge & à Carpenay, & le lendemain à Carignan, auquel lieu ils firent refaire le pont. La nuict quelques-uns de Montcallier qui portoient affection aux François, passerent deçà l'eau, & trouvans le Seigneur de Langey & autres en sa compagnie, luy feirent entendre que le Marquis estoit deslogé dès le soir, & s'estoit retiré à Quiers avecques toutes ses forces, ayant laissé vingt-cinq ou trente mille sacs de bled, lesquels il avoit amassé sur le plat pays des environs, soubs esperance de se fermer là pour nous attendre. Laquelle chose entendue par le Seigneur de Langey, avecques eschelles, portes, clayes, & autres choses, trouva façon luy deuxiesme de passer vers Montcallier ; & arrivé qu'il fut, tous les

citadins vindrent au-devant de luy, lesquels en grande & accelerée diligence rabillerent le pont, si qu'avant qu'il fut jour tous les soldats que Mgr le Dauphin avoit laissé à la garde de la riviere, furent dedans la ville, sans faire tort aux citadins, ce qu'incontinent Langey fist sçavoir à Mgr le Dauphin (20), & au Grand-Maistre, lesquels ayans cest advertissement, firent passer à leur armée la riviere à Carignan, & allerent camper à Villedestellon, esperans encore trouver le Marquis du Guast à Quiers; mais il n'y estoit plus; car dès qu'il fut arrivé, il s'en alla à Ast, laissant quatre mille hommes dedans Quiers, & pour Chef Dom Antoine d'Arragon, son beau-frere. Parquoy nos gens coururent de toutes parts sans trouver personne qui les contredist, & prindrent Poirin, Rive de Quiers, Villeneufve d'Ast, Montafye (a), Antignan, & tous les petits forts jusques aux portes d'Ast, de Quieras, d'Albe & de Fossan; & par tous les petits forts mirent gens pour les garder, parce que tous les bleds du pays estoient retirez dedans lesdits forts, qui fut un grand soulagement pour envitailler nostre camp & nos places. Aussi M. le Grand-Maistre envoya le President

(a) *Monta*, selon l'Abbé Lambert.

Poyet

Poyet & autres munitionnaires à Montcallier, pour faire mener les bleds y estans à Turin, tant par eau que par terre, de sorte qu'en peu de jours il y eut bleds & vins pour un an : cependant il y avoit ordinairement escarmouches devant Quiers, & estoit nostre camp à Villedestellon ; car le Roy avoit mandé au Grand-Maistre, qu'ayant passé le Pau, il n'eut à passer (a) outre, qu'il ne fut arrivé.

Le Roy estant à Briançon, delibera de passer la montagne pour suivre son armée, & parce qu'il estoit mal accompagné, d'autant qu'il avoit tout envoyé après le Dauphin son fils, & qu'il sçavoit que le Capitaine Martin du Bellay estoit retourné à Rivole, au partir de la plaine de Montcallier, pour l'escorte du passage, luy manda qu'il eut à le venir trouver avecques sa compagnie au Bossolin, à la descente de la montagne, pour luy faire escorte, & qu'il eut à envoyer gens le long de la riviere de la Doüaire, à ce que ceux de Vulpian sur les chemins ne luy don-

(a) On a prétendu qu'un mouvement de jalousie porta ce Monarque à rejoindre son armée ; mais ce courage bouillant, que l'âge n'avoit point encore éteint chez lui, suffisoit pour le déterminer ; d'ailleurs un autre motif devoit l'y engager. Par son Traité avec Soliman, il avoit promis de marcher en personne dans le Milanès.

nassent allarme, que premierement il n'en fust adverty ; ce que fist du Bellay; il alla trouver le Roy au Bossolin, quelques jours devant la feste S. Martin, & estoit le Roy accompagné du Cardinal de Lorraine, du Comte de Sainct-Paul, & autres plusieurs gros personnáges. Partant du Bossolin, ledit. Seigneur vint disner à S. Antonin, le long de la montagne, assez près de S. Ambrois : & après disner, passant par dedans Villane, vint coucher à Januan, auquel lieu il trouva le Seigneur de la Ferté-aux-Ongnons, avecques sa compagnie, envoyé par M. le Grand-Maistre pour accompagner le Roy. De Januan, il print le lendemain le chemin de Carignan, & sur ledit chemin rencontra la compagnie du Duc de Montpensier, & celle des Escossois, qui venoient pareillement pour luy faire escorte. Estant arrivé à Carignan, vint devers luy M. le Dauphin & le Grand-Maistre, pour conclure avecques Sa Majesté ce qui estoit à faire : auquel lieu estans ensemble, leur vindrent nouvelles comme ceux de Vulpian, parce qu'il n'y avoit point de cavalerie à Rivole ny à Villanne, couroient le val de Suze, & faisoient beaucoup de dommage à ceux qui suivoient le camp. Parquoy fut soudain redepesché Martin du Bellay

pour y aller, lequel arrivant à Rivole, oyant l'alarme comme ceux de Vulpian avoient destroussé près Sainct-Antoine cinq ou six mulets chargez d'argent pour le payement de l'armée, & amenoient ledit argent & les mulets, sans descendre, passa la Doüaire, coupant le chemin de Vulpian, & vint si bien à propos, qu'à trois milles près de Vulpian il attaignit les Imperiaux, lesquels s'estans mis à la fuite, abandonnerent les mulets, amenans seulement les Tresoriers, sans jamais avoir eu loisir de rompre les balles. Ce voyant, ledit Seigneur du Bellay ne s'amusa à chasser les ennemis, mais seulement print peine de sauver l'argent du Roy, & l'amena en seureté sans rien perdre, dedans le chasteau de Rivole, où il y avoit le payement de nostre armée.

Après que le Roy eut communiqué avecques le Grand-Maistre, fut conclu par l'advis des Capitaines, que M. le Dauphin & le Grand-Maistre retourneroient le lendemain à Villedestellon, pour recognoistre la ville de Quiers; car à toutes fins le Roy la vouloit assaillir : chose qui fut executée ; & pendant que mondit Seigneur le Grand-Maistre recognoissoit la place, se dresserent de belles escarmouches, tant de gens de cheval que de pied.

Par la trefve qui fut conclue en Picardie, dont cy-devant eſt faite mention, fut permis à la Royne Marie de Hongrie d'envoyer quelques Gentils-hommes ſiens en Eſpagne, paſſans ſeurement par le Royaume de France; auſſi fut permis au Roy d'y envoyer, de ſa part, pour moyenner une paix ou trefve generale; ce qui fut fait reſpectivement d'une part & d'autre, & tellement executerent leur legation ceux qui y furent envoyez, que la trefve & abſtinence de guerre fut conclue autant bien pour le Piemont (21), qu'elle avoit eſté pour la Picardie. Par ledit accord eſtoit dit que chacun demeureroit poſſeſſeur de ce dont il ſe trouveroit ſaiſy, lors de la publication de la trefve : parquoy ceux de la garniſon de Turin, de Verolinc, de Savillan, & autres places limitrophes, eſtans de ce advertis, eſlargirent leurs limites au plus loing qu'il leur fut poſſible, & par toutes les petites places & caſtellets (a) meirent des gens au nom du Roy : ceux du Mont-Devis feirent le ſemblable. Or il fut accordé entre ledit Seigneur Marquis, Lieutenant-General de l'Empereur en Italie, & M. le Grand-Maiſtre, Lieutenant-General pour le Roy,

(a) Petits Châteaux.

la forme dont l'on devoit user de ladite trefve, ainsi qu'il s'ensuit.

« Il a esté advisé, conclu & arresté entre » MM. le Marquis du Guast, Lieutenant-» General de l'Empereur, & le Grand-Maistre » de France, Lieutenant-General du Roy, » qu'ès villes que l'une & l'autre partie tien-» nent deçà les Monts, seront mises les gar-» nisons; c'est à sçavoir, en celles qui sont » soubs l'obeissance dudit Seigneur Roy, en » tel nombre, & ainsi que par ledit Grand-» Maistre sera advisé, & en celles qui sont » soubs l'obeissance dudit Seigneur Empe-» reur, ainsi qu'il sera pareillement ordonné » par ledit Marquis, & le surplus des armées » d'une part & d'autre seront renvoyées, & » dès demain 29 de ce mois, ledit Grand-» Maistre renvoyera celle d'iceluy Seigneur » Roy.

« Plus a esté accordé, qu'èsdites villes & » places d'une part & d'autre seront portez » & mis vivres & autres munitions, & se » feront toutes reparations & fortifications » necessaires, durant le temps de la presente » trefve, ainsi & par la forme & maniere, » que ceux qui auront la charge desdites villes » & places, adviseront, sans qu'il soit fait sur » ce, mis, ou donné d'une part ny d'autre

» aucun empeſchement; & où il ſurviendroit
» quelque difficulté, elle ſera vuidée par leſ-
» dits Seigneurs Marquis & Grand-Maiſtre,
» tant qu'ils ſeront par deçà, & en leurs
» abſences par ceux qui demeureront Lieu-
» tenans-Generaux deſdits Seigneurs Empe-
» reur & Roy. Fait à Carmagnole le vingt-
» huictieſme jour de Novembre, l'an mil cinq
» cens trente-ſept ».

Le vingt-huictieſme de Novembre fut publiée la treſve à Carmagnolle, où le Roy eſtoit, & pareillement à Aſt, où eſtoit le Marquis du Guaſt, Lieutenant-General de l'Empereur, à durer juſques au vingt-deuxieſme jour de Fevrier ſubſequent. Trois jours après le Marquis du Guaſt vint faire la reverence au Roy à Carmagnolle, où il fut receu dudit Seigneur humainement. Ce fait, parce qu'il eſtoit accordé par ladite treſve, que les Députez de par le Roy, & ceux de la part de l'Empereur, ſe trouveroient à Locate, pour là enſemblement adviſer le moyen de faire une bonne & ferme paix entre leurs deux Majeſtez, le Roy delibera de ſe retirer en France; mais avant ſon partement il voulut pourvoir aux affaires du pays de Piemont, & pour ceſt effect ordonna le Seigneur de Montejan, Gouverneur & ſon

Lieutenant-General audit pays, le Seigneur de Langey Guillaume du Bellay, Gouverneur & son Lieutenant-General dedans Turin : à Pignerol, laissa Gouverneur, le Comte Francisque de Pontreme, à Savillan, le Baron de Castelpers (a), Messire Charles de Dros, Piemontois, Gouverneur du Mont-Devis, laquelle place il avoit surprise sur les Imperiaux, & gardée durant qu'ils estoient les plus forts en campagne, & dedans Verolinc, laissa le Seigneur Ludovic de Birague.

Les choses ainsi ordonnées, le Roy print son chemin par Pignerol, & après avoir licentié les Suisses pour se soulager de despense, amena quant & luy, le Comte Guillaume de Fustemberg, avecques son regiment, laissant à Carmagnolle, le Capitaine Nicolas de Rusticis. Puis prenant le chemin par le Dauphiné, arriva à Lyon, où peu de temps après il depescha Jean, Cardinal de Lorraine, & le grand Maistre de Montmorency, pour aller à Loquate (b), convenir avecques les deputez de l'Empereur du fait de la paix. Lesquels (22) après avoir perdu beaucoup de temps, ne

(a) La Maison de Castelpers s'est divisée en plusieurs branches : il y en avoit une dans le Rouergue, à qui appartenoit la Baronnie de Pannat.

(b) Leucate.

voyans moyen de parvenir à grande conclusion, enfin arresterent une prolongation de tresve pour six mois, à commencer le vingt-deuxiesme jour de Fevrier, dedans lequel temps on se devoit rassembler, pour encore chercher moyen d'accorder une paix finale, & vindrent trouver le Roy à Moulins, où il estoit venu cependant faire sejour. En ce temps fut deffaite par l'armée du Turc (23), l'armée du Roy Ferdinand en Hongrie, où il y eut une perte plus grande qu'il n'y en avoit eu de nostre temps. Le Roy voulant honnorer ceux qui aux guerres precedentes avoient travaillé pour luy faire service, & entre autres Messire Anne, Seigneur de Montmorency, pour les grands & insignes services qu'il luy avoit faits depuis trente ans au precedent, & mesme de fresche memoire à la descente de l'Empereur en Provence, & au pas de Suze, ou par sa diligence & vertus, il força les ennemis: aussi aux guerres de Picardie, tant à la prinse de Hedin, qu'avoir secouru Terouenne, laquelle, sans sa diligence, n'avoit moyen encore de tenir huict jours, pour la famine qui desja pressoit les assiegez, l'honora de l'estat de Connestable, auquel n'avoit esté pourveu depuis (a) le partement du Duc de Bourbon.

(a) Depuis le départ.

aussi n'ayant pourveu à l'estat de Mareschal qui estoit vaquant par le trespas du Mareschal de la Marche, il en pourveut M[re] Claude d'Annebault, auparavant Capitaine-General des chevaux legers : & la Mareschaucie (a), vaquant par la promotion de M[re] Anne de Montmorency (b), à l'office de Connestable, il en pourveut le Sgr de Montejan, qui estoit demeuré son Lieutenant-General en Piemont.

Trois ou quatre jours après, fut vuidée une querelle, laquelle de long-temps avoit duré entre quatre Gentilshommes de Berry, sçavoir le Seigneur de la Tour-Landry, & de Chasteauroux, le Seigneur de Sarzay, le Seigneur de Veniers, & le Seigneur de Gaucourt. Le Seigneur de Sarzay, comme moteur de la querelle, fut appellé, & luy fut demandé s'il avoit dit que le Seigneur de la Tour s'en fut fuy de la bataille de Pavie, il feit response *que ouy*, *& que le Seigneur de Gaucourt luy avoit dit.* Le Seigneur de Gaucourt fut

(a) Le grade de Maréchal de France : dans les différentes éditions de du Bellay, il y a tantôt *Maréchaucée*, tantôt *Maréchaucie*.

(b) Du Bellay fait le plus grand éloge de Montmorency : quelques Modernes, qui ont copié Varillas, dénigrent ce grand homme. Il nous semble que les faits déposent en sa faveur.

appellé, & luy fut demandé par le Seigneur de Sarzay, s'il luy avoit pas dit que le Seigneur de la Tour s'en estoit fuy de la bataille, Gaucourt sans advoüer ni desavoüer luy dit : *Vous m'avez dit que Veniers le vous a dit*, à Sarzay soudain respondit : *Ouy, Veniers le m'a dit. Messieurs*, dit Gaucourt, *puis que Veniers le luy a dit, & qu'il le tient de luy, je n'ay que faire de respondre*, parquoy ledit Gaucourt fut renvoyé, & fut appellé Veniers, qui nia audit Sarzay l'avoir dit, & luy donna le dementy. Pour en cognoistre la verité, & sçavoir qui estoient faux accusateurs, fut ordonné qu'ils combattroient en camp clos : l'occasion qui meut le Roy de leur donner le combat, fut que tous les trois accusateurs n'estoient à la bataille, mais en leurs maisons à leur aise, parquoy il leur estoit malaisé de cognoistre qui avoit fuy. Le Seigneur de Veniers, porta les armes, qui estoient un corselet à longues tassettes avecques des manches de maille, & des gantelets, & le morion en teste, & une espée bien tranchante à la main droitte, & une autre à la main gauche, en cest équippage entrerent en camp conduits par leurs parrains, & accompagnez de leurs confidens. Le Seigneur de Bonneval estoit parrain de Veniers, le

Seigneur de Villebon, de Sarzay, pour l'absence du sieur de Boisy, qui estoit son parrin: après les publications, sermens, & autres ceremonies accoustumées faites, furent laissez aller. Ils firent très-bien leur devoir de combattre de leurs deux espées, mais comme gens qui n'estoient fort bien usitez en telles armes, enfin se saisirent au corps, abandonnans leurs espées. Le sieur de Veniers, ayant desja la daguette au poing, & le sieur de Sarzay chercheant à tirer la sienne, le Roy ne voulant qu'ils passassent outre, jetta le baston, parquoy ils furent separez par les Gardes du camp, qui estoient M. le Connestable, M. le Comte de Sainct Paul, Duc de Touteville, Louys, M. de Nevers, & M. le Mareschal d'Annebaut. Estans les deux champions (a) remis en leurs chaires, pendant que le Roy avecques son Conseil, ordonnoit qu'il vouloit qui fust fait, le sieur de Veniers, lequel estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée, par faute d'estre estanché, après que le Roy eut donné sa sentence, les

(a) Paradin, Histoire de notre tems, p. 381, en racontant ce combat, varie dans quelques circonstances. Il dit que Sarsay, n'ayant pas voulu que son fils combattît pour lui, ce jeune homme alla se mettre en prières pour que son père fût vainqueur.

mettant d'accord, & après avoir remis le Seigneur de la Tour en son honneur, ayant le Roy affirmé l'avoir veu le jour de la bataille faisant son devoir près de luy, une fievre quarte, qui de longue main tenoit ledit Veniers, fut convertie en continue, dont peu de temps après il mourut.

Au mois de May subsequent, le Pape Paul III. de ce nom, voyant la misere estre universelle par toute la Chrestienté, à l'occasion des guerres, desirant mettre (a) en patience l'Empereur & le Roy, pratiqua de faire une assemblée de ces deux Princes au lieu de Nice, à laquelle encore qu'il fust aagé de 75 ans, il s'y trouveroit, pour estre moyen de faire une paix generale parmy la Chrestienté. Les deux Princes, s'y condescendirent, & le jour prins de s'y trouver au commencement de Juin, qu'on comptoit mille cinq cens trente sept, le Pape s'y trouva audit jour, aussi firent leurs deux Majestez (24) : & en ceste assemblée la Sainčteté du Pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs differends : mais voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finalle, proposa une tresve de dix ans, esperant que durant ledit temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cueurs,

(a) Desirant faire la paix entre l'Empereur & le Roi.

ſe pourroient mitiger : finablement ladite treſve de dix (25) ans fut conclue, marchande & communicative entre les pays & ſubjects de leurſdites Majeſtez, & toutes hoſtilitez d'armes (26) ſuſpendues. Les choſes ainſi confirmées & jurées par leurs Majeſtez entre les mains de Sa Sainćteté, chacun print le chemin de ſa retraitte : le Pape print (a) la volte à Rome, l'Empereur celle de Barcelone (27), & le Roy print ſon chemin par Avignon, pour retourner en France. Auquel lieu d'Avignon eſtant arrivé, eut nouvelles de la part de l'Empereur, qu'il avoit deſir de communiquer avecques luy, & (b) que s'il vouloit ſe trouver à Aigueſmortes, ledit Seigneur Empereur y prendroit terre, choſe que le Roy luy accorda (28) : & ſe trouvans à Aiſgueſmortes, l'Empereur miſt

(a) C'eſt-à-dire, s'en retourna.

(b) Charles-Quint pendant les Conférences de Nice, & même après, avoit refuſé conſtamment d'avoir une entrevue avec François I. A peine eſt-il en mer, qu'il change de réſolution : on a prétendu qu'il craignoit d'avoir pour témoin un homme auſſi clairvoyant que Paul III. Il eſt permis de préſumer que Charles-Quint, politique fin & adroit, eût des motifs pour ſe conduire ainſi. Au ſurplus, François I montra, dans cette occaſion, ſa franchiſe ordinaire.

pied à terre, & vint disner avecques le Roy en grande demonstration d'amitié & fraternité: puis le Roy alla dedans la gallere de l'Empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos: quels ils furent je ne sçay, mais on ne s'est apperceu qu'il en soit sorty aucun effect. Après la tresve publiée, tout le reste de ladite année, & de l'an mil cinq cens trente-huict, ne se firent autres choses, sinon limiter ce dequoy devoit joüir un chacun.

L'an mil cinq cens trente-huict, le Roy estant à Compiegne, tomba malade d'une apostume (29) qui luy descendit au bas du ventre, dont il fut en grand danger de mort. Au mesme temps vindrent nouvelles au Roy, que le Mareschal de Montejan, son Lieutenant-General en Piemont, estoit en extremité de maladie, & hors d'esperance de vie, parquoy il depescha pour tenir son lieu le Mareschal d'Annebault, & avecques luy le Seigneur de Langey, pour tenir son lieu en son absence, & le Capitaine Martin du Bellay, pour Gouverneur de Turin, lequel Gouvernement il avoit remis entre les mains du Roy, peu de temps au precedent. D'Annebault, ayant nouvelles par les chemins du trespas du Seigneur de Montejan, print la poste pour estre plustost en Piémont, ayant doubte

qu'estant le pays sans Gouverneur, il en advint quelque inconvenient. Aussi durant ladite tresve, le Roy fist fortifier & pourveoir ses places de Piemont : à Turin, il fit revestir de murailles les quatre boulleverts, faisans les quatre angles de ladite ville : aussi fit faire les fossez tels qu'ils sont à present : fist pareillement édifier de nouveau un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chasteau, composé de quatre boulleverts & quatre courtines, laissant au milieu l'ancien chasteau pour servir de roquette (a) : & fist le semblable à Montcallier, pour couvrir la ville, qu'elle ne fust veuë comme elle estoit de la montagne. Aussi fist faire trois boulleverts à Savillan, & le Seigneur de Cental, Esleu de Riez, fist, avecques l'ayde du Roy, fortifier Cental : aussi fist le Comte de Beyne, sa ville de Beyne, & les meirent en tel estat que depuis l'armée Imperiale, encore que maintesfois elle ait passé près de leurs portes ne les a osé attaquer.

L'an mille cinq cens trente-neuf (b), les

(a) Petite Citadelle. (Lisez du Cange, au mot *Rochetta*, Tome V, p. 1475.)

(b) Ce fut en 1539 que le Chancelier Antoine du Bourg introduisit dans notre Code Criminel le supplice de la roue. Tout homme convaincu de vol avec effraction ou sur un grand chemin, y doit être condamné,

Gantois (30) ayans esté offensez de plusieurs nouveaux tributs qui leur avoient esté imposez au nom de l'Empereur, & sentans que l'Empereur, qui estoit en Espagne, n'avoit grand moyen de promptement venir en ses Pays-Bas, delibererent de s'en ressentir; & pour cet effect saccagerent les Officiers de l'Empereur, & pour mieux se fortifier & venir à l'effet de leur entreprise, envoyerent secrettement devers le Roy luy offrir de se mettre entre ses mains comme leur souverain Seigneur : ils luy offrirent pareillement de faire le semblable aux bonnes villes de Flandres. Chose que le Roy refusa, pour n'être infracteur de foy envers l'Empereur son bon frere, attendu la tresve jurée entr'eux depuis deux ans; il en advertist l'Empereur; lequel cognoissant par cest advertissement & autres qu'il avoit de ses serviteurs, que ses Pays-Bas (qui estoient sa force) estoient en hazard d'estre perdus, ne pouvant trouver moyen d'y pourveoir si promptement qu'il en estoit besoin, car passant par Allemagne il n'estoit pas asseuré des Protestans, lesquels luy pourroient empescher son passage, & se mettant par mer, se mettroit au hazard des

Antérieurement à cette époque, on se contentoit de pendre le voleur & l'assassin.

vents

vents qui le pourroient auſſi bien jetter en Angleterre comme en Flandres contre ſon vouloir, car il n'eſtoit aſſeuré du Roy du pays, pour les diviſions qu'avez entendu par cy devant qu'ils avoient euës à cauſe du divorce de la Royne Catherine ſa tante. Il reſolut de ſe mettre ſur la foy du Roy, & pour ceſt effect envoya ſes Ambaſſadeurs devers luy, eſtant encore malade à Compiegne, luy offrir, au cas qu'il luy baillaſt paſſage ſeur, de grandes choſes, & entre autres d'inveſtir luy ou l'un de ſes enfans du Duché de Milan.

Le Roy jugeant le cueur d'autruy par le ſien, & eſtimant qu'un tel Prince que l'Empereur ne le vouluſt abuſer de paroles, après pluſieurs allées & venues, tant d'une part que d'autre, luy accorda telle ſeureté qu'il voulut demander, & meſme ſe miſt à chemin pour aller au devant de luy, encore qu'il ne fuſt bien ſain de ſa maladie, & envoya Mgr Henry, Dauphin de Viennois ſon fils aiſné, & M. Charles Duc d'Orleans ſon fils puiſné, juſques à Bayonne, pour le recueillir à l'entrée de ſon Royaume, & l'accompagner juſques au lieu où le Roy & luy ſe pourroient rencontrer. Or eſt il que des promeſſes que ledit Seigneur faiſoit au Roy,

il pria de n'estre importuné de les figner, à ce que par cy après on peust dire qu'il les eust faites par contrainte pour obtenir son passage, & qu'il pleust au Roy de s'asseurer de sa parole : mais qu'à la premiere ville de son obeissance où il arriveroit, il luy en donneroit telle seureté qu'il auroit occasion de se contenter.

Or est il que l'Empereur de sa nature malicieux, voyant luy avoir esté accordé ce passage, pour denuer le Roy de ses amis & alliez, attendu que ledit Seigneur y alloit de bonne foy, inventa une chose que je vous diray : Les Venitiens qui estoient entrez en ligue avec l'Empereur contre le Grand Seigneur se trouvans y avoir esté abusez, car de jour à autre leurs richesses diminuoient, & cognoissans bien qu'il leur estoit besoin pour la conservation de leur estat d'appointer avec le Grand Turc, estoient sur le train d'entrer avec luy en une paix, ou en une bien longue tresve, & abandonner la ligue faite avec l'Empereur, qui feroit à son grand prejudice : pour à laquelle chose obvier, il persuada le Roy, en sorte qu'il commanda au Seigneur d'Annebault, Mareschal de France, & son Lieutenant General en Piémont, d'aller de compagnie avec le Marquis du Guast à

Venise (31), comme Ambassadeurs solennels, pour faire entendre à la Seigneurie de Venise la grande fraternité qui estoit entre leurs deux maistres, & qu'ils eussent bon courage ; car le Roy de France se liant avec eux en ligue, comme il feroit, tous ensemble dresseroient une armée, tant par terre que par mer pour chasser hors d'Europe la race des Ottomans : car en ce faisant il mettoit les Venitiens hors d'opinion d'accorder avec le Grand Seigneur, & mettroit ledit Grand Seigneur en haine contre le Roy : aussi mettroit le Roy d'Angleterre en souspeçon, de sorte que ledit Anglois commença à se rasseurer de l'Empereur & s'eslongner de l'amitié de notre Roy, mesme tous les autres alliez du Roy entierement en souspeçon, voyans les Superintendans (a) des deux Majestez en Italie, en telle fraternité, chose qui fut executée. S'embarqua le Mareschal d'Annebault au pont du Pau de Turin, & vint rencontrer le Marquis du Guast à Cazal-Majour, auquel lieu ils se mirent tous deux en une barque, & en cest equippage allerent à Venise faire leur legation.

Or en ce faisant & durant les choses cy devant dites, le mois de Decembre 1539, arriva l'Empereur à Bayonne, auquel lieu

(a) Les Ministres.

il fut recueilly par Mgr le Dauphin, & M. d'Orleans (32) en grande magnificence, & luy fut faite entrée solennelle, où il donna graces & remissions, & delivra les prisonniers, ainsi qu'il eust fait en ses propres Pays & Royaume, & de là fut accompagné par mesdits Seigneurs, & en toutes les villes (33) où il passa luy fut fait semblable honneur qu'à Bayonne. Le mois de Janvier (a) il arriva à Chastellerault, où le trouva le Roy, duquel il fut receu en grande magnificence, ainsi qu'estoit la coustume dudit Seigneur, car il n'eust peu faire les choses petites. Partant l'Empereur de Chastellerault print son chemin à Amboise : or au chasteau d'Amboise y a deux grosses tours édifiées par le Roy Charles huitiesme, par lesquelles on monte au chasteau, & sont lesdites tours si spacieuses, & si artificiellement construites, que charrettes, mullets, & littieres y montent aisément jusques audit chasteau qui est assis sur le hault d'une montagne. Pour faire l'entrée de l'Empereur plus magnifique, le Roy ordonna la faire de nuict par dedans l'une

(a) Il s'est glissé une erreur dans le Texte. Ce fut dans le mois de Décembre que Charles-Quint arriva à Chatellerault, puisqu'il fit son entrée à Paris le 1 Janvier 1540.

desdites tours aornées de tous les aornemens dont on se pouvoit adviser, & tant garnie de flambeaux & autres luminaires, qu'on y voyoit aussi clair qu'en une campagne en plein midy : mais estant l'Empereur à mi-chemin de ladite tour, quelque maladvisé portant des torches y mist le feu, de sorte que la tour fut toute enflambée (34), & à cause des tapisseries où le feu se mist, la fumée fut si grande ne pouvant expirer (a), qu'on fut en grande doubte que l'Empereur ne fust estouffé, & chacun taschoit à se sauver pour eviter le danger : aucuns furent prins souspeçonnez d'avoir fait ceste faute, mais non par malice, que le Roy voulut faire pendre, mais l'Empereur leur fist pardonner.

Partant d'Amboise il print son chemin à Blois, puis à Orleans, de là à Fontainebleau, auquel lieu pour estre maison que le Roy avoit bastie pour les chasses & deduits, le festoya & luy donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royalles, tournois, escarmouches, combats à pied & à cheval, & sommairement en toutes autres sortes d'esbattemens. Dudit Fontainebleau, tousjours accompagné de Messeigneurs les Dauphin & d'Orleans, il s'en alla à Paris,

(a) Ne pouvant respirer,

& vindrent au devant de luy (35) tous les estats de la ville, en laquelle luy fut faite entrée & reception toute telle qu'à la propre personne du Roy, & mist en liberté tous les prisonniers qui se trouverent (36), tant en la Conciergerie qu'aux autres prisons de Paris. Partant duquel lieu alla à Chantilly (a), maison de Monsieur le Connestable, où il fut reçeu fort honorablement : puis prenant son chemin par la Picardie, arriva en seureté en sa ville de Vallentiennes, premiere place de son obeissance, jusques auquel lieu l'accompagnerent messieurs-Seigneurs les Dauphin & Duc d'Orléans. Y estant arrivé, les Ambassadeurs du Roy estimerent que là il deut confirmer ce qu'il avoit promis au partir

(a) On assure que le Dauphin, le Roi de Navarre, & le Duc de Vendôme formèrent le projet de l'arrêter à Chantilly, & de le garder jusqu'à ce qu'il eût restitué à l'un le Duché de Milan, à l'autre la Navarre, & au troisième de grandes propriétés qu'il réclamoit dans les Pays-Bas. Le Dauphin confia ce projet au Connétable, qui l'en dissuada, en lui répondant « qu'on ne prenoit » point un taureau par les cornes, & que le Roi son » père, après avoir engagé sa foi, ne consentiroit pas » à devenir un parjure ». On ignore si Charles-Quint fut instruit de ces détails : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il caressa de son mieux la vanité du Connétable, & que celui-ci en fut la dupe.

d'Espagne : mais le bon Prince, lequel jamais n'avoit eu envie de tenir sa promesse, les remit jusques à ce qu'il eut communiqué avec son conseil des Pays-Bas, mais asseura qu'ayant chastié ses subjets rebelles, il contenteroit le Roy. Je pense bien que si mal luy eut basté, & qu'il eust trouvé son pays si esslevé contre luy qu'il n'y eust pu remedier, il eut peu tenir sa promesse, esperant se pouvoir ayder des forces du Roy : mais arrivé qu'il fut dedans ses pays, les Gantois se voyans abandonnez du Roy (lequel mesme luy avoit donné passage par son Royaume). & voyans l'Empereur marcher avecques grandes puissances contre eux, entrerent en desespoir de pouvoir soutenir cest effort ; parquoy en lieu de combattre, envoyerent devers l'Empereur chercher misericorde, chose qui leur fut accordée avec telles conditions que l'Empereur leur proposa. Parquoy marchant à Gand avecques toutes ses forces, il se saisit des portes & de la place, mettant par tout garnison, & fist mourir sept ou huict des principaux autheurs de la sédition, & à tout le reste du peuple donna pardon, à la charge toutesfois qu'ils feroient edifier une citadelle à leurs despens pour tenir la ville en subjection, & à perpetuité payeroient la soulde

des hommes qu'il faudroit pour la garde d'icelle : auſſi leur oſta leurs loix & franchiſes anciennes, & ordonna pour conduire & dreſſer ladite fortification Jean Jacques de Medicis, Marquis de Marignan.

Ayant l'Empereur fait tout ce qu'il avoit deliberé, il fut ſollicité par l'Eveſque de Lavaur, nommé George de Selva, Ambaſſadeur pour le Roy devers luy, d'executer les choſes par luy promiſes entre les mains dudit Ambaſſadeur partant d'Eſpagne, & encore par pluſieurs fois reiterées, paſſant par ce Royaume : mais l'Empereur ſe voyant hors de toute crainte, oſta le maſque de ſa diſſimulation, & *declara entierement n'avoir rien promis :* dont le Roy porta quelque mauvaiſe volonté à Monſieur le Conneſtable, ſe diſant avoir eſté par luy aſſeuré de la volonté de l'Empereur. J'eſtime bien que le Conneſtable luy en avoit donné quelque aſſeurance, parce qu'il penſoit eſtre aſſeuré de la promeſſe d'un tel Prince que l'Empereur, & qu'il ſe fondoit ſur l'aſſeurance de l'Ambaſſadeur du Roy, eſtant près de la perſonne dudit Empereur.

L'an 1540. ſe commença à traitter le mariage d'entre le Duc de Cleves, de Gueldres, & de Julliers, avec la fille unique de Henry,

Roy de Navarre, & de Madame Marguerite, sœur du Roy : lequel traité fut continué tant, qu'il fut conclu que ledit Duc de Cleves viendroit en France devers le Roy, ce qu'il feit, & le vint trouver à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly, & audit lieu furent celebrées les nopces dudit Duc de Cleves, & de madite Dame, fille du Roy de Navarre, de parole seulement & non d'execution, parce qu'elle n'estoit encore en aage nubile, mais fut accordé qu'elle estant en aage elle seroit conduite à Aix la Chapelle, ville d'obeissence du Duc, pour la finalle consommation du mariage. Ausdites nopces se feirent de magnifiques Tournois en la Garenne de Chastellerault, d'un bon nombre de Chevaliers errans, gardans entierement toutes les ceremonies qui sont escrites des Chevaliers de la table ronde. Après lesdits tournois, & autres festes (a) & festins s'en

(a) « En la garenne de Chastelleraut (raconte Paradin, p. 406) furent faictes joustes & tournoys, auxquels estoient dressés de naturelle verdure, salles, » perrons, arcs triomphans, galeries, & Palais à l'antique, esquels estoient Chevaliers armés, qui tenoient le pas chacun pour l'honnenr de la Dame... » Joignant estoient Chapelles de verdure avec Ermites » vestus de veloux verd, gris, & autres couleurs gayes,

retourna le Duc de Gueldres en ses pays, & s'en retourna le Roy vers Paris; il manda le Mareschal d'Annebault qui estoit son Lieutenant General en Piémont, lequel il mist près de sa personne & au maniement de ses affaires, & demoura en son lieu Lieutenant General en Piémont le Seigneur de Langey, Messire Guillaume du Bellay.

Vous avez n'agueres entendu, comme l'an mil cinq cens trente sept, le Roy passa en Piémont au pas de Suze, pour secourir son pays, & comme les Imperiaux avoient fait le gast (a) pour nous empescher le passage, & s'estre ensuyvie la tresve, que les deputez du Roy & la Royne de Hongrie avoient

» lesquels donnoient advertissement aux Chevaliers
» estrangers qui survenoient, desirant parachever leurs
» avantures. D'autre part estoient plusieurs Dames en
» mode de Nimphes & Dryades, accompagnées de
» leurs Nains, le tout faict à la mode & façons des
» Chevaliers du tems passé; & fut ledit esbattement,
» pour la nouvelleté & magnificence d'iceluy, la chose
» la plus mémorable qui ayt esté faicte, ni ouye de
» nostre tems. Se faisoient lesdites rencontres en plein
» jour; & afin qu'ils n'eussent faute de passetemps la
» nuict, avoient est basties *lices*, esquelles se faisoient
» joustes la nuict aux torches, *chose non accoustumée en*
» *France*.

(a) Le dégât.

moyenné, dont l'Empereur s'estoit retiré & le Roy, & la plufpart de fon armée en France : mais à caufe que la trefve eftoit courte, on ne voulut licencier les bandes Françoifes jufqu'au retour de M. le Cardinal de Lorraine & de M. Grand Maiftre, qui eftoient allez à Locate, où la trefve fut prolongée de fix mois. Cependant par faute de payement le Seigneur de Montejan, qui eftoit demouré Lieutenant pour le Roy en Piémont, fut contraint de permettre aux foldats de vivre à difcretion, & mangerent ce qui eftoit demouré : à cefte occafion le peuple mefme defefperé de faim n'avoit femé en ladite année, qui fut caufe que la famine furvint, telle qu'un fac de bled à Turin qui n'avoit accouftumé eftre vendu qu'un efcu, fe vendit dix & douze efcus, & s'il y avoit du bled au marché, il falloit y mettre garde, à ce que le peuple ne s'entretuaft pour en avoir : à ce moyen les terres demourerent inutiles & incultivées.

Langey confiderant que c'eftoit la perte du pays, car l'année fubfequente fi l'ennemy fe mettoit en campagne, rompant la trefve, on feroit contraint de luy livrer les places par faute de vivres, ou d'en amener de France, qui eftoit chofe impoffible, pour

fournir les places, nourrir le peuple, & ſemer les terres : car vous avez entendu comme le Roy quand il paſſa, avoit mené toutes les beſtes de ſomme, de trois ou quatre Provinces, & néantmoins les vivres qu'ils avoient porté n'avoient peu ſeulement ſuffire à nourrir le camp. A ceſte occaſion il trouva moyen par dons & autres choſes, d'obtenir congé du Sgr André Dorie d'en amener par mer à Savonne, & de là par terre en Piémont, moyennant qu'il en donnaſt audit André Dorie quelque portion en payant. Or y avoit-il des bleds en Bourgogne en abondance, deſquels il fiſt charger ſur la riviere de la Saonne un nombre ſuffiſant, & de là en devalant ſur le Roſne, & puis l'embarquer ſur la mer, en quoy il fiſt telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Savonne : puis fiſt trencher une montaigne nommée Dovillane, de ſorte que par charroy il le rendit à Quieras, de là à Raconis, en trois journées de charroy : puis en departit par toute l'obeiſſance du Roy, à trois eſcus le ſac, qui couſtoit au precedent dix eſcus, & à chaque village (apportant l'eſtat de ce qu'il en falloit, tant pour ſemer que pour vivre juſques (a) aux nouveaux, & en baillant un ou deux reſpondans) four-

(a) Juſqu'à la récolte prochaine.

nissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié après l'Aoust, tellement que toutes terres furent semées : qui a esté la salvation du pays ; car peu après la guerre se declara, comme entendrez cy après, & eust esté ledit pays affamé : *& le fist ledit Seigneur de Langey à ses fraiz, de sorte que moy qui suis son frere en ay payé depuis sa mort cent mille livres à un homme seul, en quoy il estoit en arriere ; mais il ne luy challoit* (a) *de la despence, moyennant qu'il fist services à son Prince.*

(a) Mais il ne s'embarrassoit pas.

Fin du huitième Livre.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

MARTIN DU BELLAY,

SEIGNEUR

DE LANGEY.

LIVRE NEUFVIÈME.

SOMMAIRE

Contenant les évènemens arrivés depuis 1541 jusques en 1543.

Les honneurs extraordinaires rendus à l'Empereur, lors de son passage en France, font perdre au Roi la plûpart de ses Alliés. Rincon & Fregose, envoyés en ambassade à Venise & à Constant'nople, sont assassinés par ordre du Marquis du Guast. Ce Seigneur adresse un Manifeste aux Etats de l'Empire pour se justifier. Langey répond à ce Manifeste. La guerre est déclarée à l'Empereur. L'armée commandée par le Duc d'Orléans s'empare de Damvilliers, d'Yvoi, de Montmedy, & de Luxembourg, & bientôt après les ennemis reprennent ces mê-

mes places. Le Dauphin est obligé de lever le siege de Perpignan. Les François prennent Quieras & perdent Albe. Martin du Bellay se rend maître du château de Carignan & de Barges. Annebaut est envoyé en Piémont pour y commander en la place de Langey, qui retourne en France. Mort de ce grand homme. Le nouveau Général échoue devant Coni, & fait plusieurs fautes. Il est rappellé à la Cour. Revolte des Rochelois. Beau discours que le Roi leur adresse. Clémence de ce Prince. Martin du Bellay, Gouverneur du Piémont, découvre différentes entreprises formées sur Turin, & fait punir les traîtres. Le Duc de Vendosme ravitaille Terouanne, prend Liliers, & fait démolir cette place.

Estant l'Empereur passé par ce Royaume, & ayant esté recueilly en telle fraternité du Roy son frere, comme avez entendu par le discours du Livre precedent, avecques tous les honneurs dont le Roy avoit pu user en son endroit, & aussi après que le Roy eust refusé ceux de Gand, qui de toute ancienneté estoient subjets de la Couronne de France, lesquels s'estoient mis entre ses bras, comme entre les mains de leur souverain Seigneur, luy offrans le semblable de la pluspart des

bonnes villes de Flandres; mais le Roy ne voulant en rien contrevenir au traitté de la trefve, ains garder sa foy, estima que l'Empereur la luy garderoit en pareille fidélité, luy ayant aussi baillé passage libre par son Royaume pour les reduire en son obeïssance: car par ailleurs il luy estoit mal-aisé d'y pourveoir d'heure, attendu que le passage de mer ne luy estoit seur, à cause des inimitiez d'entre luy & le Roy d'Angleterre, & par Allemagne aussi peu pour la crainte des Protestans, & aussi que ledit chemin estoit long. Ces choses faisoient croire à tous gens de bien, que l'Empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il avoit promis au Roy; mais au contraire ils estimoient que ledit Empereur estant arrivé en ses Pays-Bas, en feroit davantage que sa promesse ne portoit, excepté aucuns qui cognoissoient les humeurs de l'Empereur estre tels que ce qu'il pouvoit, soit par tromperie, ou autrement, luy estoit loisible pour parvenir à ses fins entierement fondez sur ambition, ainsi que peu après il feit cognoistre par les effets, & comme je declareray. Vous avez veu que pour mettre tous les Potentats & Princes de la Chrestienté en souspeçon, mesme le Grand-Seigneur, & pour mieux abuser le monde, il avoit persuadé

au

au Roy d'envoyer d'Annebaut, son Lieutenant-General en Piemont, en la compagnie du Marquis du Guast, Lieutenant-General du Duché de Milan, devers la Seigneurie de Venise, & devers le Pape le Seigneur de Gié pour pareil effect. Ce que le Roy, qui tousjours avoit usé de bonne foy, voulut encore accorder, afin de faire cognoistre l'envie qu'il avoit d'arriver à une ferme paix en la Chrestienté.

Le Roy se voyant ainsi loing d'esperance, par les dissimulations dont usoit l'Empereur en son endroit, voulut bien faire entendre à ses alliez comme les choses estoient passées entre ledit Empereur & luy, & pour lever le doute qu'ils avoient, d'autant que l'Empereur par ses Ministres leur avoit soubs main fait entendre, que ledit Seigneur avoit traitté avecques luy à leur desavantage, pensant par ce moyen irriter tous les Potentats de la Chrestienté contre luy : à ceste cause il depescha le Seigneur Cesar Fregoze, Chevalier de son Ordre, devers la Seigneurie de Venise, & le Seigneur Antoine de Rincon (a),

(a) Rincon avoit déjà résidé auprès de Soliman, en qualité d'Ambassadeur : Ribier nous a conservé deux de ses Lettres au Connétable de Montmorency, & datées de Constantinople, l'an 1539 : on voit par ces Lettres

Gentil-homme de sa Chambre, devers le Grand-Seigneur, pour leur declarer l'estat des affaires d'entre ledit Empereur & luy. Et pour autant que le chemin dudit Rincon estoit de passer par Venise, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie jusques à Venise.

Estant le Seigneur de Rincon arrivé à Lyon, il voulut y faire quelque sejour pour pourvoir à ses affaires, pendant lequel le Seigneur Cesar Fregoze vint devant à Suze, veoir sa compagnie de Gensdarmes, dont nouvellement le Roy luy avoit baillé la charge : lequel sejournant audit lieu de Suze, le Seigneur de Langey, Lieutenant-General du Roy en Piemont, lors estant à Turin, eut quelque vent que le Marquis du Guast (ores que fussions en tresves) avoit mis aguets par les passages, pour surprendre Fregoze & Rincon. A l'occasion de ce, Langey manda ausdits Fregoze & Rincon qu'ils n'eussent à passer outre Rivole, que premierement il n'eut communiqué avecques eux ; & envoya de toutes parts pour entendre des nouvelles du departement dudit Seigneur Marquis.

que Rincon ne cherchoit point à animer le Turc contre l'Empereur, mais s'appliquoit à justifier son Maître, & à entretenir des liaisons de commerce entre la France & les Turcs.

Le Jeudy premier jour de Juillet mil cinq cens quarante & un, arriverent lesdits Fregoze & Rincon à Rivole, & environ minuit y arriva Langey : aussi revindrent ceux lesquels de toutes parts il avoit depesché pour entendre nouvelles, qui tous unanimement luy rapporterent que par tous les passages le Marquis avoit mis aguets, & mesme sur la riviere du Pau, parce qu'il avoit esté adverty que pour raison que le Seigneur Rincon estoit mal-aisé de sa personne, obstant (a) la gresse dont il estoit chargé, se mettroit plustost en chemin par eaue que par terre. Duquel rapport Langey leur donna advertissement : & après qu'ils eurent declaré que leur intention estoit de se mettre sur la riviere, le prians ordonner que barques leur fussent appareillées au pont du Pau, près Turin, pour l'accomplissement de leur voyage, Langey prévoyant le hazard où ils alloient entrer, par la notice qu'il avoit des mœurs du Marquis du Guast, les voulut par tous moyens suader (b) de changer d'opinion; il se faisoit fort de les faire passer en seureté par terre, par le moyen qui s'ensuit. Il y avoit un Capitaine Milanois en sa compagnie, nommé Hercules Visconte,

(a) A cause de son embonpoint.
(b) Persuader.

lequel partant à jour couché de Rivole, les conduiroit de forte, qu'avant le jour ils arriveroient à la Cisterne, chasteau de Lastizanne (a) de l'obeïssance du Roy, auquel lieu estans arrivez, ils tiendroient les portes fermées tout le jour, & partans la nuict sequente, iroient coucher en un chasteau appartenant au frere dudit Visconte, où feroient le semblable. La troisiesme nuict ils devoient arriver sur le Plaisantin en seureté, pour estre terre du patrimoine de l'Eglise; pour ce faire voulut le Seigneur de Langey bailler audit Rincon un cheval d'Espagne fort aisé & allant l'amble.

Fregoze (b) n'estimant le Marquis du Guast homme qui eut voulu faire un tel acte, que de faire assassiner les Ambassadeurs d'un tel Prince très-chrestien que le Roy, attendu mesme qu'il estoit en tresves, demeura obstiné en son opinion, & ne voulut changer sa premiere deliberation, ains resolut d'aller par eauë, persistant à faire instance au Seigneur de Langey, de luy bailler barques sui-

(a) Du pays d'Ast.

(b) Quelques-uns de nos Historiens, entre autres le Père Daniel, ont attribué cette opiniâtreté à Rincon, tandis que ce fut réellement Fregose, qui s'obstina à prendre cette dangereuse route.

vant le commandement du Roy. Rincon cognoissoit bien qu'il y avoit grande apparence au propos de Langey, mais avoit crainte d'alterer l'opinion de Fregoze, ayant doute que l'alterant, & si mal en venoit, on le luy pourroit reprocher, (veu que Fregoze l'avoit pris en sa conduite) il consentit d'aller par eauë, aussi que c'estoit le plus aisé, non le plus seur.

Le Samedy deuxiesme jour de Juillet audit an, ayans esté conduits en deux barques lesdits Fregoze & Rincon, & leur suite, jusques à la tour de Simenne, près de Verolinc, Langey craignant ce qui advint, parce que les advertissemens d'heure en heure luy redoubloient, envoya devers lesdits Seigneurs, pour leur persuader de rechef de changer leur dessein, & où ils voudroient perseverer à leur obstination, ils eussent à luy renvoyer leurs instructions, lettres de creance & papiers, à ce qu'avenant le cas qu'ils fussent saccagez ou prins, ils n'en fussent trouvez chargez, lesquelles il leur feroit tenir seurement à Venise. Ce neantmoins ils demourerent en leur premiere resolution; mais bien luy renvoyerent lesdites instructions par le Comte Petre Gentil, nepveu du Comte Camille de Sesse, Lieutenant de Fregoze. Puis

le jour mesme ils s'embarquerent avecques le Comte Camille de Sesse en une barque, & une partie de leurs serviteurs, & un soldat du Seigneur Ludovic de Birague, nommé Boniface de Sainct-Nazare, en une autre, ayant chacune quatre vogueurs (a), & commencerent à voguer environ les vingt-quatre heures, & allerent toute la nuict jusques à deux milles au dessous de Cazal de Montferrat. Le lendemain environ midy, estans arrivez en un lieu appellé la Plage de Cantalouë, trois milles au-dessus de la bouche du Thesin, se presenterent au-devant d'eux, gens en armes estans sur deux barques, lesquels soudainement assaillirent, & prindrent la barque où estoient Fregoze & Antoine (b) Rincon, & parce qu'ils se meirent en deffence, leurs ennemis monterent sur ladite barque, où lesdits Seigneurs furent tous deux tuez (1). Dont promptement Langey fut ad-

(a) Quatre Rameurs.

(b) Antoine de Rincon étoit un Gentilhomme Espagnol. Il s'attacha de bonne heure au service de la France. François I le fit Gentilhomme de sa Chambre. Il est qualifié du titre de Capitaine dans une Lettre du Sieur de Bail, Ambassadeur du Monarque François à Venise. (Lettres & Mémoires d'Estat, par Ribier, Tome I, p. 238.)

verty, & peu après eut autre advertiſſement, qu'ils avoient mené le Comte Camille de Seſſe, lequel ils n'avoient tué audit aſſaſſinement dedans le chaſteau de Pavie, puis la nuict ſubſequente l'avoient conduit dedans la Roquette de Milan, & avoient mis au fond du chaſteau de Pavie tous les batteliers qui avoient mené tant les François que les Eſpagnols, à ce que par eux on n'en put avoir teſmoignage, & que les ſoldats qui avoient fait ceſt infame execution, eſtoient de la garniſon du chaſteau de Pavie, leſquels depuis trois jours & trois nuits n'avoient ſorty de dedans leurs barques, armez d'arcquebuzes, piques & rondelles; qu'ils ſe faiſoient apporter à manger d'une hoſtellerie qui eſtoit proche, & tenoient leurs chevaux au-deſſous en lieu nommé le Port de l'Eſtelle: l'autre barque où eſtoient Boniface de Sainct-Nazare & les ſerviteurs, donna à terre, & ſe ſauverent ceux qui eſtoient dedans en un bois juſques à la nuict qu'ils ſe retirerent en ſeureté.

Langey ayant eu les advertiſſemens que cy-devant avez entendus, avecques quelque aſſeurance de la verité, depeſcha le Seigneur de Termes, Capitaine de deux cens chevaux-legers des ordonnances du Roy, & Gentil-

homme de la Chambre de M. le Duc d'Orleans, devers le Marquis du Guaſt qui eſtoit à Milan, pour l'advertir dudit aſſaſſinement, luy mandant qu'il ne ſe pouvoit perſuader qu'un fait ſi énorme contre tout droit naturel, divin, & humain, fut executé par ſon ſceu, ordonnance, ou commandement : parquoy le prioit d'y donner telle proviſion qu'elle ſit foy à tout le monde, que nonſeulement il eut voulu conſentir, mais auſſi peu ſouffrir que telles choſes ſe fiſſent.

Pendant que le Sieur de Termes feit ſon voyage, arriva à Turin le Comte Franciſque de Landrian, avecques lettres du Marquis du Guaſt, par leſquelles il eſcrivoit au Sieur de Langey, avoir receu une lettre envoyée de la part de la femme du Seigneur Ceſar Fregoze, denontiative du fait advenu à la perſonne de ſon Sieur (a) & mary, dont il avoit eſté autant eſmerveillé que de nulle autre choſe qui luy eut ſceu advenir; meſme quand il la receut, il penſoit que ledit Ceſar & le Seigneur Rincon fuſſent desja arrivez à Veniſe, pour avoir auparavant dès Cazal, quand ils paſſerent, eſté adverty de leur paſſage; qu'il eſtoit bien aſſeuré que le Sieur de Langey eſtimoit que l'inconvenient advenu audit

(a) De ſon Seigneur & mari.

Fregoze, avoit eſté fait à ſon deſceu, l'aſſeurant qu'il ſentoit autant ceſte choſe, que ſi elle eut eſté faite en ſa propre perſonne, pour avoir tousjours tenu les ſerviteurs du Roy en telle eſtime, & les avoir gratifiez autant que ceux meſme de l'Empereur. Et pour ce qu'il entendoit bien combien ce fait importoit, & le regret qu'en pourroient avoir Leurs Majeſtez, il avoit determiné de faire uſer de toute diligence, pour entendre au vray comme la choſe eſtoit paſſée, & ſi aucuns ſur leſquels il eut pouvoir, eſtoient trouvez s'en eſtre empeſchez, il en feroit faire telle juſtice & demonſtration, qu'il en feroit memoire, & que tout incontinent il avoit depeſché le Capitaine de la juſtice de Milan, qui ne faudroit d'y faire ſon devoir, luy offrant que (ſi bon luy ſembloit) il eut à envoyer quelque deputé de ſa part avecques ledit Capitaine de juſtice, pour aſſiſter & voir ce qui s'en feroit, le priant de l'advertir continuellement de ce qu'il pourroit entendre eſtre requis pour chaſtier ceux qui ſe trouveroient coupables, comme il eſt neceſſaire & convenable à l'entretenement de l'entiere amitié d'entre Leurs Majeſtez, & à la ſatisfaction d'icelles. Or penſoit le Marquis

avoir fait faire ceſt acte ſi occultement (a), & y avoir ſi dextrement pourveu, que jamais la verité ne viendroit en lumiere, & par ce moyen abuſer le monde par ſes paliations.

Le Sieur de Langey qui desjà avoit l'ombre de la verité, cognoiſſant bien que tous les mandemens du Marquis n'eſtoient que fiction & abus, ne luy feit reſponſe, attendant nouvelles du Sieur de Termes, duquel le lendemain il eut reſponſe en ſubſtance, que le Marquis ne pouvoit autre choſe luy mander, ſinon ce que par le Comte Franciſque de Landrian (b) il luy avoit desja fait ſçavoir, mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de luy, qu'il n'eut voulu eſtre conſentant, ni participant d'une telle meſchanceté, l'aſſeurant que jamais tel acte ne luy vint en fantaiſie. Neantmoins le Sieur de Langey, juſques à ce qu'il eut bien averé le fait, diſſimula tousjours, faiſant entendre au Marquis qu'il avoit eſtimé qu'il n'en eſtoit participant, pour crainte qu'il ne luy empeſchaſt par tous moyens de verifier ladite meſchanceté. Bien luy manda qu'il ne trouvaſt

(a) Si ſecrettement.

(b) De Landriano : c'étoit un noble Milanois attaché à la France.

mauvais s'il tafchoit à defcouvrir la verité, & fi après l'avoir cogneuë il en advertiffoit Noftre S. Pere, l'Empereur, le Roy, le Roy d'Angleterre, la Seigneurie de Venife, & autres Potentats de la Chreftienté, à ce qu'ils jugeaffent que fi rupture de trefve advenoit pour cefte occafion (ce qu'il n'efperoit advenir) tout le monde cogneut de qui viendroit le tort; auffi qu'il avoit jà fait commencer les informations, lefquelles il envoyeroit devers le Roy, fon fouverain Seigneur, pour en faire ce qu'il verroit eftre bon par fon Confeil, & qu'il eftimoit le Roy fon Maiftre & fon Confeil n'avoir fi peu de jugement, que de ne cognoiftre la verité après les avoir veuës. Outre luy manda que le Comte de Landrian qu'il avoit envoyé devers luy, luy avoit fait entendre qu'il eftoit à craindre que le Duc d'Urbin, qui avoit querelle contre le Seigneur Fregoze, ou que le Prince Dorie, pour jaloufie de l'Eftat de Genes, euffent fait faire ceft affaffinement, dont la verité par les informations qu'il efperoit eftre parachevées dedans trois ou quatre jours fe cognoiftroit, lefquelles le Sieur de Langey faifoit faire à Plaifance comme en lieu neutre, pour ofter le doute de falfité (a).

(a) De fauffeté.

Le Marquis renvoya devers le Sieur de Langey le Comte de Landrian, le priant de luy donner addresse & moyen necessaire à ce que ledit Comte put aller & revenir seurement devers le Roy, pour luy faire entendre la diligence qu'il faisoit d'informer qui estoient ceux qui avoient esté executeurs ou participans de l'acte tant execrable contre ses Ambassadeurs, chose que le Sieur de Langey luy accorda. Comme par ledit Comte de Landrian le Marquis se plaignoit fort, dequoy le Sieur de Langey faisoit si grande instance d'averer ledit assassinement, ne se voulant fier à la diligence que luy-mesme en faisoit, Langey luy manda, qu'outre ses premieres plaintes de la prinse ou assassinement dudit Cesar Fregoze & autres, il avoit entendu qu'un paquet venant de Venise au Roy son maistre, & un autre de Sa Majesté allant à Venise, avoient esté destroussez sur le chemin, en la jurisdiction Imperiale, par gens vestus (2) à sa devise; qui estoit directement contrevenu à la trefve, & que pour ceste occasion luy prioit qu'encore que le destroussement n'eut esté fait par son sceu, de luy en faire raison.

Devant la responce du Marquis arriva le Comte de Landrian, retournant de devers

le Roy, lequel apporta lettres dudit Seigneur au Marquis, par lesquelles il luy mandoit avoir entendu par la bouche du Comte de Landrian ce qu'il luy avoit mandé, & que pour l'avoir tousjours tenu homme vertueux, il n'avoit voulu penser que tels actes eussent esté executez par son sceu, pour estre si odieux & reprochables, estant seur que puisqu'il avoit moyen d'y remedier, sçachant où sesdits Ambassadeurs avoient esté prins, & qu'il pouvoit estre informé du lieu où ils estoient prisonniers, qu'ils luy seroient renvoyez, puisqu'il y avoit puissance : car le Roy feignoit que les Seigneurs Fregoze & Rincon fussent (3) prisonniers, & non occis, en intention d'attirer la confession de l'assassinement, par la bouche du Marquis, ou bien s'il n'en estoit participant, il ne failliroit d'en faire justice exemplaire.

Avecques le Comte de Landrian partant de Turin pour retourner à Milan devers le Marquis, Langey envoya le Sieur de Termes, par lequel il feit entendre au Marquis qu'outre ce que desjà il luy avoit amplement mandé, ayant intention, suivant le vouloir du Roy, & pour complaire à la grande instance que ledit Marquis luy avoit faite, de luy donner communication des informations faites, de

l'execution commise aux Ambassadeurs du Roy, il avoit deliberé les luy envoyer par ledit Seigneur de Termes; mais estant pressé par le Comte de Landrian de partir si promptement, il n'avoit eu loisir de les faire doubles, & que pour le gratifier, luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition, & que l'aage (a) presente ou future ne luy donnast blasme d'en avoir esté consentant; que le Sieur de Termes luy feroit entendre sommairement que luy Sieur de Langey, & autres Ministres du Roy, *luy feroient apparoir du nombre, & des noms de ceux qui avoient executé le delict, de quelles nations ils estoient, & où furent menez les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, avecques quel ordre, par quelle porte, & à quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison, à qui consignez, où ils furent logez, combien de temps ils y demourerent, par qui, à quel jour, & à quelle heure ils furent transportez, par quel chemin, avecques quel ordre, & par quel nombre de gens.* Car entendez que le Sieur de Langey, pour mieux le verifier, retira au service du Roy aucuns qui estoient mesme de la faction, & les mariniers, tant ceux qui avoient mené Fregoze, que ceux qui

(a) Et que les contemporains & la postérité.

avoient conduit les soldats qui exercerent ceste tyrannie, que le Marquis avoit fait emprisonner au fond du chasteau de Pavie, pensant cacher la verité, par lesquels il entendit comme les choses avoient passé, les ayant tirez dehors, par le moyen qu'il trouva de faire limer de limes sourdes les grilles estans au fond des prisons devers le fossé du chasteau, & les feit mener à Turin, ce qui ne fut sans frais & vigilance.

Les choses ainsi averées, le Roy renvoya devers Langey pour entendre de luy quel homme il cognoissoit à propos, pour faire la legation pour laquelle il avoit depesché le Seigneur Antoine Rincon, & le moyen qu'il y avoit de le faire passer en seureté. Langey luy nomma le Capitaine Paulin, Capitaine de gens de pied, & depuis Baron de la Garde (4), lequel dès le commencement de l'assassinement il avoit envoyé devers Sa Majesté, & qu'il le feroit passer seurement jusques à Venise, ce qui fut fait, & feit très-bien sa charge ledit Capitaine Paulin, de sorte que depuis le Roy s'en est servy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'Empereur en Allemagne à une diette qu'il tenoit à Ratisbonne, où il accorda aux Protestans (5) un interim (a),

(a) Un sursis.

qui eſt autant à dire que juſques à ce qu'il y eut un Concile, qui determinaſt des difficultez de la religion, chacun par interim pourroit vivre en la ceremonie qu'il avoit fait par devant : & par ce moyen luy fut accordé à ladite diette, qu'aux deſpens du ban d'Allemagne, le Duc de Savoye feroit réintegré en tous ſes Eſtats. Auſſi, peu après Guillaume de Roquendolfe, Lieutenant-General du Roy Ferdinand, fut deffait devant Bude, où moururent vingt mille Allemands par l'armée du Turc, où il marchoit en perſonne : quoy voyant l'Empereur, cognoiſſant qu'eſtant en Allemagne, voiſin de ceſte grande perte, ne luy feroit honnorable de n'aller au-devant deſdites forces Turqueſques, pour couvrir ſa peur, il delibera de faire l'entrepriſe d'Alger, ne la ſentant ſi difficile que celle contre le Grand-Turc. Auſſi paſſant par l'Italie, trouvant le Roy au deſpourveu, il pouvoit luy donner une venue, aymant mieux laiſſer ſon propre patrimoine en proye, pour ſe cuider venger du Roy, lequel il avoit offenſé par l'occiſion de ſes Ambaſſadeurs, après avoir receu une ſi grande grace, que de le laiſſer paſſer par ſon Royaume, & le favoriſer à dompter ſes ſubjets rebelles. Mais eſtant arrivé à Milan, & congnoiſſant que Langey, qui

qui estoit Lieutenant du Roy en Piémont, y avoit pourveu, de forte qu'il n'y eut moyen de rien entreprendre, & mesme que le Roy avoit pourveu Marseille, & la coste de Provence, il suivit son entreprise d'Alger, laquelle fut mal fortunée (6) pour luy, ainsi qu'autres ont descrit, parquoy je m'en tais comme n'estant point de ma matiere; bien diray-je, pour une parenthese, que l'Empereur estant à Luques, parlementa avecques le Pape. Le Roy envoya devers eux deux demander raison de Fregoze & Rincon, dont il n'eut responsе que frivole : revenons à ma matiere.

Le Marquis du Guast voyant ses entreprises descouvertes, & n'estre venu à la fin qu'il pretendoit d'entendre les desseins du Roy, par les instructions de Cesar Fregoze, & du Seigneur Antoine Rincon, sans qu'il luy eut esté possible de les sçavoir de leur bouche, puisqu'ils estoient morts, & ayant advis que le Roy avoit envoyé demander reparation dudit crime, tant à l'Empereur qu'aux Estats de l'Empire, delibera d'envoyer à une diette (laquelle se devoit tenir en Allemagne, pour le fait de leur deffence contre le Turc) lettres pour se justifier, & accuser ceux desquels il estoit accusé; lesquelles furent présentées aux

Estats de l'Empire assemblez à Ratisbonne, & depuis traduittes (a) de Latin en François.

(a) Voici le Manifeste du Marquis du Guast, d'après la traduction de l'Abbé Lambert : on l'a confrontée exactement avec le Texte de du Bellay.

TRÈS-ILLUSTRES PRINCES,

J'ai appris non sans un étonnement extrême, que, contre toute raison, l'on a osé m'accuser auprès de vous d'avoir troublé le repos de la Chrétienté, en violant la trêve que je sçavois avoir été conclue entre l'Empereur mon Maître & le Roi Très-Chrétien. Rassuré par le témoignage que me rendoit ma propre conscience, j'ai hésité pendant quelque tems si je devois répondre à de si odieuses accusations, ne doutant pas que la vérité ne se découvrît bientôt d'elle-même, ce qui suffiroit pour ma justification : d'ailleurs, je craignois de me laisser un peu trop emporter par mon ressentiment dans la réponse que je ferois à mes accusateurs : mais j'ai depuis fait réflexion que la vérité est souvent enveloppée de ténébres si épaisses, qu'elle se dérobe aux yeux les plus perçans. L'intérêt de ma réputation demande donc que je l'expose ici dans tout son jour.

On vous a fait entendre, Messieurs, que les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien ont été assassinés ; que les Couriers de ce Prince ont été maltraités par des gens qui portoient ma livrée, & enfin que j'ai fait passer des troupes d'Allemagne en Italie. Trois Chefs d'accusation, qui étant bien constatés, prouveroient évidemment que j'ai rompu la trêve.

Ma réponse au premier article, est que pour me jus-

Le Sieur de Langey (auquel peu des actions du Marquis eſtoient incogneuës), dès

tifier pleinement, & pour laiſſer à mes accuſateurs le tems de faire toutes les informations qu'ils jugeroient néceſſaires, je propoſai de me remettre entre les mains du Pape, & de lui livrer tous ceux qui pourroient être ſoupçonnés d'avoir eu quelque part à cet aſſaſſinat; & depuis le départ de Sa Majeſté Impériale, j'ai réitéré les mêmes offres. Que ſi l'on croit qu'elles ne ſuffiſent pas, je remets à la fin de cette Lettre à en faire une autre, qui s'accorde mieux avec ma profeſſion, & qui paroîtra ſans doute plus recevable.

Pour répondre à la ſeconde accuſation, il me ſuffira de dire que lorſque j'allai juſqu'à Trente au devant de Sa Majeſté Impériale, je fus ſuivi de plus de trois mille perſonnes, qui pour me faire honneur, ou pour je ne ſçai quelle autre raiſon, jugerent à propos de s'habiller de ma livrée. On a donc pu les confondre avec les gens qui ſont à mon ſervice : mais je le demande, s'il m'étoit venu dans la penſée de commettre le crime dont on m'accuſe, ne m'eût-il pas été facile de déguiſer mes gens de façon qu'il n'auroit pas été poſſible de les reconnoître ?

On dit que j'ai fait paſſer des troupes d'Allemagne en Italie; & n'y étois-je pas obligé par le devoir de ma charge ? Je ſçavois que trois à quatre mille Suiſſes des troupes Françoiſes étoient en marche pour deſcendre en Italie; & pouvois-je ignorer que les ſoldats de cette nation ne ſont jamais employés à garder les places : mais que l'on ne s'en ſert que pour combattre; ce fut donc ſur l'avis que j'eus de la marche de ces Suiſſes,

que ladite lettre eut esté minutée, & avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secret-

que j'envoyai le Comte de Lodron en Allemagne pour y lever deux mille Lansquenets.

Qu'on lise les Lettres que j'ai écrites au Roi des Romains, & qu'on se rappelle le tems où ces Suisses sortirent de leur Pays pour passer les Monts, on trouvera qu'ils s'étoient mis en marche avant que j'eusse ordonné cette nouvelle levée d'Allemans. Or si l'on prétend que par cet armement la trêve a été rompue, il est donc évident que ce sont les François qui les premiers l'ont enfreinte.

J'ose me flatter d'avoir suffisamment répondu aux accusations qui ont été formées contre moi. Si je voulois user de récrimination, je pourrois dire que les Couriers de Sa Majesté Impériale ont été arrêtés; que les dépêches dont ils étoient chargés leur ont été enlevées; que ceux qui les ont dévalisés leur ont tendu des embûches jusques sur les terres de l'Empereur mon Maître; que son premier Ministre, le Cardinal de Granvelle, a été poursuivi sur mer; que la petite ville de Marano a été prise d'emblée.

Et ne sont-ce pas là autant d'atteintes données à la trêve? mais passons toutes ces choses sous silence; ceux qui ont retenu les Lettres de Sa Majesté Impériale ont pu connoître quelles étoient ses intentions; ce qu'elle me recommandoit le plus expressément, étoit que j'évitasse avec un soin extrême tout ce qui pourroit donner occasion à quelque rupture? Et comment pourroit-on se persuader que ces occasions, loin de les fuir, je les aie moi-même recherchées?

tement une copie, à laquelle il ne faillit de faire response, attendu que par icelle il estoit

Et puisque nous sommes sur ce sujet, examinons qui peut être justement accusé d'avoir enfreint la trêve. Les Etats de l'Empire se sont déterminés à prendre les armes contre les Infidéles : me trompai-je, en pensant que celui qui est intéressé que la guerre s'allume entre les Princes Chrétiens, doit être regardé comme infracteur de la trêve ? Or vos Altesses Sérénissimes sçavent avec quel zèle Sa Majesté Impériale s'est employée à rétablir l'union & la concorde entre les Princes & Etats de l'Empire, avec quelle ardeur elle desire qu'on fasse vivement la guerre aux Infidèles : & ignore-t-on que rien ne peut plus contribuer au succès d'une guerre si sainte, qu'une parfaite union entre les Princes Chrétiens ? Ce qui étant ainsi, s'imaginera-t-on que les Ministres ou les Généraux de Sa Majesté Impériale, agissant contre les intentions de leur Maître, ayent voulu troubler une paix si considérable ? croira-t-on que celui qui par toutes sortes de moyens a tâché de procurer cette union, ait voulu détruire son propre ouvrage ? Les soupçons ne doivent-ils pas au contraire tomber sur celui qui met tout en œuvre pour empêcher qn'on ne fasse la guerre aux Infidèles ? Le besoin que l'Empereur a de toutes ses forces pour les opposer à celles du Turc, permet-il de penser qu'il veuille s'engager dans une autre guerre, qui l'oblige de les diviser ? n'est-il pas évident que celui dont les intérêts sont confondus avec ceux du Turc, doit s'oposer à cette réunion de toutes les forces de Sa Majesté Impériale ?

taxé, non ouvertement, mais il se pouvoit cognoistre : & que davantage n'y estoit ob-

Se trouveroit-il quelqu'un assez déraisonnable pour penser que l'Empereur ne fût pas intéressé à souhaiter l'abaissement de la puissance Ottomane ? & c'est de cet abbaissement qu'il attend toute sa gloire. L'exaltation au contraire, l'aggrandissement de cette puissance, fait l'objet de tous les vœux de celui qui ne craint rien plus que de la voir humiliée.

Si l'Allemagne, qui fait la plus grande partie de l'Europe Chrétienne, est le principal soutien de l'Empire, l'Auguste Chef de ce saint Empire ne doit-il pas desirer plus que personne, que la Germanie soit conservée dans tout son entier ? Mais si elle ne veut point être entamée, il faut qu'elle unisse toutes ses forces contre les Infidèles ; c'est de cette union que dépend son salut. Ces principes posés, qui pourra s'imaginer que l'Empereur, qui ne desire rien plus ardemment que la conservation de l'Allemagne, veuille l'engager dans d'autres guerres qui la mettroient dans la nécessité de partager ses forces.

Vos Altesses Sérénissimes peuvent se rappeller qui est celui qui jusqu'à présent a cherché par toutes sortes de voies à désunir les forces de l'Empire ; qui est celui qui en a souhaité la diminution avec le plus d'ardeur ; qui est celui qui veut, à quelque prix que ce soit, s'impatroniser en Allemagne, & y prendre connoissance des affaires les plus importantes, & dont la décision ne peut appartenir qu'aux Etats de l'Empire ; qui est celui enfin qui depuis long-tems paroît épouser avec chaleur

ſervée la modeſtie dont il devoit uſer en parlant d'un tel Prince très-Chreſtien, que le

les intérêts du Turc : c'eſt celui-là même qui ſeul peut être accuſé d'avoir voulu rompre la trêve conclue entre les deux plus grandes Puiſſances de l'Europe.

Mais pourquoi m'étendre ſur des faits trop évidens, pour qu'ils demandent de plus longs éclairciſſemens ? Je reviens à ce qui m'intéreſſe perſonnellement. Je n'ai rien avancé pour ma juſtification, que je ne ſois en état de prouver. Que ceux qui ont oſé m'accuſer me nomment eux-mêmes des Juges ; j'ai conſenti & je conſens encore à me ſoumettre à leur jugement. J'oſe eſpérer que l'Empereur mon Maître ſera charmé que je ne néglige aucun des moyens qui pourront ſervir à conſtater mon innocence.

Or il y a deux façons de ſe juſtifier, l'une par la voie de la Juſtice, & l'autre par celle des armes. J'offre à prouver juridiquement que je n'ai donné aucune atteinte à la trêve ; & s'il ſe trouve quelque Chevalier qui oſe avancer le contraire, je lui ſoutiendrai, les armes à la main, qu'il ment, & qu'il mentira toutes les fois qu'il m'accuſera d'un crime dont je ſuis innocent. Si je ſavois qu'il y eût quelqu'autre moyen de mieux me juſtifier encore, je l'employerois avec empreſſement : mon honneur m'eſt trop cher pour ſouffrir que l'on ait de moi quelque ſoupçon qui intéreſſe tant ſoit peu ma gloire ; & n'aurois-je pas à me reprocher d'avoir pris les armes contre Jeſus-Chriſt même, ſi j'avois cherché à allumer la guerre entre les Princes Chrétiens, puiſque cette guerre favoriſeroit les armes des ennemis de notre Religion ? & la grace que je demande à Dieu avec la plus

Roy, son souverain Seigneur (car il l'accu-soit couvertement), laquelle il envoya en latin à Messieurs des Estats de l'Empire, ainsi que celle du Marquis, & en fist la traduction en François (a), qu'il envoya au Roy.

vive instance, seroit que je pusse répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la gloire de son saint Nom.

(a) Nous employons également la traduction de l'Abbé Lambert. L'original fatigueroit trop le Lecteur. Cette Pièce n'est pas moins curieuse que la précédente; nous espérons qu'on nous saura gré de les avoir inserées dans notre édition, sous une forme plus agréable & plus intelligible.

RÉPONSE DU SEIGNEUR DE LANGEY.

TRÈS-RÉVÉRENDS ET TRÈS-ILLUSTRES PRINCES,

Occupés comme vous l'êtes à délibérer sur les plus importantes affaires, & qui toutes ont pour objet la défense & le salut de l'Empire, vous serez sans doute surpris que je n'aie pas craint de vous interrompre dans de si sérieuses occupations, en vous adressant un écrit, qui paroîtra d'autant moins nécessaire, que je ne suis pas nommé dans la Lettre à laquelle je réponds : mais s'il vous plaît de lire cette réponse, ou d'en ouïr patiemment la lecture, Vos Altesses Sérénissimes connoîtront qu'il s'agit ici d'une affaire qui n'est pas tout-à-fait étrangère à celles dont vous traitez actuellement ; & que je ne pouvois, sans manquer à ce que je dois à ma répu-

Le Roy se voyant hors d'esperance d'estre satisfait de ces injures (a) par autre voye que

tation, me dispenser de me justifier; car, quoique je ne sois pas nommément accusé dans la Lettre du Marquis du Guast, Lieutenant-Général de Sa Majesté Impériale, j'y suis cependant désigné si clairement, que l'on m'a envoyé de différens endroits d'Italie des copies de sa Lettre, parce qu'on étoit persuadé qu'elle m'attaquoit personnellement; & plut à Dieu que le Marquis n'eût pas donné sujet aux justes plaintes qui sont portées contre lui; je ne me verrois pas aujourd'hui dans la nécessité de vous distraire des grandes affaires sur lesquelles vous avez à délibérer. J'ai à refuter l'écrit que le Marquis vous a fait présenter. J'ose cependant dire que les

(a) François I sentit qu'il falloit se préparer à la guerre. Il demanda à la Ville de Paris des sommes d'argent, qu'elle lui prêta. Le Monarque voyant qu'il auroit aussi le Roi d'Angleterre à combattre, emprunta encore des Parisiens cinquante mille écus; & quelques mois après il les força de fournir cent quatre-vingt mille livres pour l'entretien de sept mille cinq cents hommes. Afin de donner une idée de ce que pouvoient alors valoir ces différentes sommes, nous observerons que quand le Prevôt des Marchands de la Ville de Paris se jetta aux genoux de François I, & le supplia, au nom des Parisiens, de ne point retourner à Madrid se constituer prisonnier, il lui offrit cent mille écus pour la rançon des Princes ses enfans. A cette époque tous les loyers des maisons de Paris montoient à trois cens douze mille livres. (Voyez l'Histoire de la Ville de Paris, Tome III, p. 234.)

par celle qui à tout homme ne cognoiſſant ſuperieur eſt permiſe par le droit des gens,

raiſons qu'il allegue ſe détruiſent aſſez d'elles-mêmes, pour que je me puſſe diſpenſer d'en faire voir la fauſſeté : mais ce qui me ſurprend, c'eſt qu'il ait négligé le ſoin de ſa propre juſtification pour accuſer les autres, & qu'il ait en quelque façon oublié le reſpect dû à la Majeſté du Roi mon Maître. L'honneur outragé de ce Prince par l'aſſaſſinat de ſes Ambaſſadeurs demande une réparation éclatante ; il auroit dû l'exiger par la voie des armes ; & ſi ſa modération l'a empêché juſqu'à préſent de ſe faire raiſon, c'eſt qu'il a voulu convaincre toute la terre de ſon amour pour la paix.

Le Marquis du Guaſt ſe plaint à vous, Meſſieurs, de ce qu'on l'a accuſé d'avoir troublé le repos de la Chrétienté, en violant la trêve qui avoit été conclue entre l'Empereur & le Roi Très-Chrétien. On prétend que cette trêve a été enfreinte par le meurtre des Ambaſſadeurs de Sa Majeſté, par les mauvais traitemens que des gens qui portoient la livrée du Marquis, ont fait à quelques Couriers du Cabinet ; & enfin par la levée d'un corps de Lanſquenets que le Marquis avoit fait venir en Italie.

Sa réponſe au premier chef d'accuſation eſt que, pour que l'on pût découvrir la vérité, il a offert de ſe remettre entre les mains de Sa Sainteté, avec tous ceux qui pourroient être ſoupçonnés d'avoir eu quelque part à cet aſſaſſinat. Quant aux inſultes faites aux Couriers de Sa Majeſté, il répond que lorſqu'il alla au devant de l'Empereur, il fut accompagné d'un grand nombre de perſonnes qui s'habillèrent de ſa livrée, & qu'ainſi on aura

& ne trouvant conſeil domeſtique ny eſtranger, qui non-ſeulement ne confortaſt ſon

pu les confondre avec ſes gens. Il ajoute que s'il avoit eu deſſein de commettre le crime dont on l'accuſe, rien ne lui été plus facile que de déguiſer ſes domeſtiques de façon qu'on n'auroit pu les connoître à l'habit. Enfin, il dit qu'il n'a ordonné une nouvelle levée de Lanſquenets, que lorſqu'il a ſçu que le Roi faiſoit marcher en Italie un nouveau corps de Suiſſes.

Or voici ce que m'ont appris les informations que j'ai fait faire par rapport à l'aſſaſſinat des deux Ambaſſadeurs du Roi mon Maître. J'ai ſçu que cet horrible attentat avoit été commis ſur les terres de Sa M. I.; que Frégoſe & Rincon avoient été aſſaſſinés ſur le Pô, rivière trop marchande & trop fréquentée pour que l'on puiſſe s'imaginer que ce meurtre ne ſoit pas venu à la connoiſſance du Marquis. J'ai été informé que des Eſpagnols qui réſidoient auprès de ſa perſonne, & qui étoient ſous ſes ordres, avoient été chargés de l'exécution; qu'il y avoit eu pluſieurs allées & venues du chef de l'entrepriſe vers le Marquis, & lettres ſur lettres du même Marquis au chef de l'entrepriſe avant ce meurtre; que ceux qui devoient l'exécuter étoient ſortis de Milan par diverſes portes, & que s'étant rejoints en chemin, ils étoient arrivés de nuit au Château de Pavie, où ayant pris d'autres Eſpagnols, ils s'étoient allés mettre en embuſcade ſur le lieu où trois jours après ils avoient accompli leur deſſein; qu'ils emmenèrent priſonniers tous ceux qui étoient en la compagnie ou à la ſuite des Ambaſſadeurs; que ces priſonniers furent quelques jours après transférés ailleurs, demeurans cependant toujours ſous

opinion, mais conseillast qu'il estoit de vivement s'en ressentir, à ce qu'il ne luy fust

la puissance du Marquis; & enfin que les assassins étoient retournés vers ce Seigneur pour lui demander la récompense qui leur avoit été promise. Pensez-vous, Messieurs, que le Roi mon Maître, après avoir été informé de toutes les circonstances que je viens de rapporter, ait pu se persuader que le Marquis ne fût pas coupable? mais je veux que ce meurtre ait été commis sans sa participation: ce malheur seroit-il arrivé, s'il eût rempli avec exactitude les devoirs de sa charge? quelle négligence n'a-t-il pas à se reprocher? Dans une lettre qu'il écrivit au Roi sur ce sujet, il convient de toute la noirceur de cette action, il la condamne; & c'est ainsi qu'il a cru pouvoir éloigner les soupçons qu'il sçavoit ne pouvoir tomber que sur lui. Le Roi mon Maître a demandé à l'Empereur & au Pape, par la médiation duquel la trève avoit été conclue, qu'on lui fît raison de l'outrage sanglant qui lui a été fait, & que du moins les assassins fussent punis. Sa Majesté se seroit peut-être contentée de cette légère satisfaction, & auroit laissé aux hommes à juger s'il a pu se faire que le Marquis n'ait point eu de part à un crime commis avec toutes les circonstances que je viens d'indiquer.

N'admirerez-vous pas, Messieurs, la modération de Sa Majesté; depuis combien de tems n'attend-elle pas que l'on se mette en devoir de la satisfaire? Mais d'un autre côté pourriez-vous entendre sans indignation les raisons impertinentes qu'allégue le Marquis pour s'excuser. Il a offert, dit-il, de se remettre entre les mains de Sa Sainteté, & cette offre, selon lui, suffit pour sa

cy-après imputé à faute ou de prudence, ou de cœur, là où il en auroit fait autrement;

justification. Mais si, comme il le publie, il n'avoit rien desiré plus ardemment que de faire connoître la vérité, ne lui étoit-il pas facile de mettre en liberté ceux qui furent conduits en prison ? Leurs dépositions n'auroient pu être suspectes, puisque nul intérêt, nulle considération particulière ne les auroit engagés à trahir la vérité : mais le contraire de tout ce que devoit faire le Marquis est arrivé; non-seulement il n'a point relâché les prisonniers (il y en a eu cependant quelques-uns qui sont venus me trouver, après s'être échappés de la prison), mais il a fait défendre sous de grièves peines, que l'on parlât du meurtre qui avoit été commis : il a maltraité ceux qui avoient osé dire ce qu'ils en pensoient; il a non-seulement récompensé les meurtriers, mais il a encore comblé de bienfaits tous ceux qui ont trempé dans cet infâme complot. Et comment le Roi mon Maître, après tant d'indices qui déposoient contre le Marquis, auroit-il pu le croire innocent ?

J'avoue, Messieurs, que c'est avec peine que je me vois une seconde fois obligé de le convaincre d'impudence & d'effronterie. Il dit que lorsqu'il alla jusqu'à Trente audevant de l'Empereur, il étoit accompagné de plus de trois mille personnes qui portoient sa livrée; que quelques-uns parmi eux ont pu être confondus avec les gens qui lui appartenoient; & que s'il eût voulu déguiser ses domestiques, il auroit pu le faire de façon qu'on ne les eût pas reconnus.

Je ne disconviens pas qu'il n'ait eu une très-nombreuse suite : je sçais que les trois mille hommes qui

& que l'ombre d'une paix palliée par son couvert ennemy l'auroit empesché de pren-

l'accompagnèrent, furent obligés de s'équiper & de se monter à leurs frais; & que pour fournir à cette dépense, ils se sont tellement épuisés, qu'ils sont aujourd'hui hors d'état de payer les impositions exorbitantes que le Marquis exige d'eux journellement. Mais peut-il nier que les Couriers de Sa Majesté n'ayent été dévalisés, & indignement maltraités ? Cet attentat a été commis sur les terres de la République de Venise : les coupables ont été arrêtés; ils étoient vêtus de la livrée du Marquis, & il a été de plus prouvé qu'ils étoient à sa personne, & qu'ils étoient à ses gages : la Seigneurie a pris connoissance de ce crime, & les coupables ont été condamnés à mort. Pourquoi le Marquis, au lieu d'avoir recours à de frivoles excuses, n'a-t-il pas sollicité auprès de la Seigneurie pour qu'elle fît le procès à ses gens ? c'est en les faisant punir qu'il eût pu se justifier, & en voulant s'excuser, il se condamne lui-même; mais les deux exemples que je viens de rapporter, prouvent ce qui a été dit depuis long-tems « que qui a une fois » passé les bornes de honte, il faut que tôt après il de- » vienne apertement & naïvement imprudent, & tel- » lement que l'homme plongé en cette imprudence, ne » pense plus que la chose dont il n'a honte, semble à » autrui honteuse ni reprochable ».

Mais entendons, comment le Marquis se justifie par rapport à la levée de Lansquenets, dont nous avons parlé; la raison qu'il allégue ne fait rien pour lui. Il dit que nos Suisses étoient déjà en chemin lorsqu'il écrivit au Roi des Romains à l'occasion de la nouvelle

dre les armes jugées neceſſaires par tous ſes amis : à la fin ſe reſolut d'y entrer, eſ-

levée qu'il vouloit faire en Allemagne : & vous pouvez, Meſſieurs, vous rappeller qu'avant même le mois de Janvier, le Marquis s'étoit déjà aſſuré des Capitaines qui devoient commander ce nouveau corps d'Allemans ; qu'il leur avoit donné ordre de ſe tenir prêts à marcher au premier commandement ; qu'il avoit fait venir en Italie quelque renfort de troupes Eſpagnoles ; qu'il avoit fait une augmentation conſidérable dans ſa Cavalerie légère ; qu'il avoit chargé quelques Officiers Italiens de lever un grand nombre de gens de pied de leur nation ; qu'il avoit fait publier un Edit qui ordonnoit, ſous de rigoureuſes peines, que tous ceux du Duché de Milan qui étoient en état de porter les armes, euſſent à s'enroller dans les nouvelles bandes. Je pourrois parler ici, Meſſieurs, de mille autres préparatifs de guerre qui ſe faiſoient avec une diligence extrême, comme de fortifications de places, de fonte d'artillerie, d'amas de poudre & d'autres munitions. Mais ſuppoſons que rien de tout cela n'ait été, accordons que le Roi ait été le premier à lever de nouvelles troupes ; que le premier il ait commencé la guerre ; n'étoit-il pas en droit de le faire, après avoir inutilement demandé qu'on lui fît raiſon du meurtre de ſes Ambaſſadeurs ?

Encore une fois, conſidérez je vous prie, Meſſieurs, ce que le Marquis allégue pour ſa juſtification. Il n'oſe ni nier, ni avouer le fait ; il dit une choſe & il en tait une autre : envain il employe toute la ſubtilité de ſon eſprit pour ſe diſculper ; la vérité ſe montre dans tout ſon jour, malgré les voiles épais dont il voudroit l'en-

timant que quelque issuë qu'il pleust à Dieu en envoyer (au sainct vouloir duquel il s'en

velopper. Après avoir dit qu'il a offert de se mettre entre les mains du Pape, il ajoute qu'il ne refusera pas de se justifier, s'il le faut, les armes à la main; mais cette espèce de défi, il ne le fait qu'en y apposant des conditions qui lui laissent la liberté de se dédire, lorsqu'on le sommera de tenir sa parole.

Mais le Marquis a imaginé une autre façon de se disculper; il sent que c'est s'avouer tacitement coupable que de ne pouvoir apporter d'autres raisons que celles qu'il employe pour prouver son innocence : il a donc recours à la voie de récrimination pour s'excuser. Il dit que quelques Couriers de Sa Majesté Impériale ont été arrêtés par des François; qu'on leur a enlevé leurs dépêches; que les François ont essayé de surprendre par le moyen de quelques intelligences secretes différentes places qui apartenoient à l'Empereur; qu'ils ont pris Marano d'emblée, & qu'ils se sont mis aux trousses du Cardinal de Granvelle, qu'ils sçavoient s'être embarqué. Une question que fait le Marquis, c'est de demander si ce ne sont pas là autant d'infractions de la trève. Pour le confondre, je n'ai qu'un seul mot à lui répondre (en supposant même que tout ce qu'il avance soit arrivé), qui est « que celui ne rompt la trève qui » se revanche, & que contre l'infracteur d'icelle il est » permis de s'en venger en quelque sorte & manière que » ce soit » : lorsque non-seulement on lui refuse la satisfaction qu'il est en droit d'exiger, mais encore que l'on accumule offense sur offense.

Mais je ne m'en tiendrai pas à cette réponse générale,

remettois

remettoit, & en luy mettoit son bon droit & espoir de sa cause) si ne pourroit l'en-

qui seule me suffiroit pour démontrer que les récriminations du Marquis ne peuvent servir à le disculper. Je vais prouver que les sujets de plainte qu'il allégue n'ont aucun fondement. Il dit qu'il me fit annoncer cet hyver par un trompette, qu'un Courier venant d'Espagne avoit été dépouillé de tout ce qu'il portoit, par des Cavaliers armés qui se trouvoient sur le grand chemin dans un bois taillé entre Coni & Fossan. On représenta à ce Courier ceux qu'il croyoit coupables de la violence qui lui avoit été faite; & il les déchargea de toute accusation. On alla visiter le bois où le délit avoit été commis, & qui se trouve à mi-chemin des deux villes, toutes les deux soumises à la jurisdiction de Sa Majesté Impériale. On trouva dans cette forêt quantité de paquets épars çà & là, & qui avoient été ouverts, parmi lesquels il y avoit quelques dépêches de l'Empereur adressées à Sa Sainteté, d'où l'on peut inférer que ceux qui dévalisèrent le Courier n'en vouloient qu'à l'argent dont il étoit chargé, & non aux dépêches de l'Empereur; & pourquoi n'auroient-ils pas aussi ouvert les autres lettres que Sa M. Impériale écrivoit au Pape? J'ajouterai qu'il n'est pas croyable que ces soldats François ayent pu deviner ni le jour ni l'heure où ce Courier devoit arriver, qu'ils n'ont pu être informés du lieu par où il devoit passer; & quelle apparence y a-t-il qu'ils ayent pu sçavoir que ce Courier, qui n'étoit ordinairement employé qu'à porter des Bulles & des Lettres de Banquiers, fût chargé de dépêches de l'Empereur! mais ces soldats auroient-ils pu se tenir long-tems en embuscade sur un grand che-

treprise n'estre aussi loüable, que la patience vituperable (a) & honteuse. « Car demeurant

min, en attendant l'arrivée de ce Courier, sans avoir été découverts & reconnus ? Rapportons-nous-en aux dépositions mêmes de ce Courier. Il dit, lorsqu'il déchargea ceux qu'il avoit d'abord soupçonnés, & qui étoient des Chevaux-Légers du Roi mon Maître, qu'étant arrivé à Coni environ à minuit, on l'y avoit amusé pendant plus de deux heures, sous prétexte de lui préparer des chevaux frais, & qu'il ne doutoit pas que ceux qui l'avoient arrêté à Coni, & qui sçavoient qu'il portoit beaucoup d'argent, ne fussent les mêmes qui étoient venus l'attendre dans le bois; & ce qui me donne sujet de le penser, c'est que je me rappelle d'avoir fait pendre autrefois sur les terres de France un Gentilhomme attaché au service de l'Empereur, qui avoua dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, qu'il n'avoit assassiné plusieurs soldats Espagnols, que dans la seule vue d'avoir leur argent.

Le Marquis parle de pratiques entretenues, d'intelligences ménagées par les François, pour surprendre différentes places appartenantes à l'Empereur. Je voudrois qu'il s'expliquât un peu plus clairement; qu'il nommât ces places, qu'il nous apprît en quel tems, & par qui ces entreprises ont été formées; alors, ou je nierois absolument les faits qu'il avance, ou si je les croyois vrais, je lui répondrois que lui & d'autres Officiers de l'Empereur ont formé de pareilles entreprises sur quelques villes soumises à la domination du Roi mon Maître; je pourrois ajouter, que si la trève défend égale-

(a) Blamable.

» un faict si detestable impuny, qui est celuy,
» *disoit-il*, qui ne m'estimera indigne de te-

ment aux deux parties de rien entreprendre l'un sur l'autre, elle ne leur défend cependant pas d'accepter les offres qui leur sont faites, ni de préparer & d'entretenir des intelligences dont ils puissent utilement se servir, lorsque la trève viendra à expirer, ou qu'elle sera rompue.

Quant à la prise de Marano, je puis hardiment assurer que ni le Roi, ni ses Généraux n'ont eu aucune part à cette entreprise; & s'il se trouve quelqu'un qui veuille soutenir le contraire, qu'il paroisse les armes à la main, je me présenterai pour lui répondre. Il est vrai que ceux qui se rendirent maîtres de cette place, ne pouvoient espérer de la garder long-tems, s'ils n'étoient puissamment soutenus. Informés des outrages sanglans qui avoient été faits à Sa Majesté Très-Chrétienne, ils ne doutèrent pas que le Roi ne dût être charmé d'avoir cette ville en sa puissance, ou pour se faire rendre ses Ambassadeurs, s'ils étoient encore vivans, ou pour se mettre en état de se venger, s'ils étoient morts : & dans cette persuasion, ils arborèrent l'étendart de France, & envoyèrent offrir la place au Roi; mais ce fut en lui faisant entendre que s'il refusoit d'accepter leurs offres, ils s'adresseroient à une autre Puissance, avec qui ils étoient assurés de conclure; & cette Puissance, qu'ils ne nommoient pas, on pouvoit la deviner aisément. Tout ce que je puis dire, c'est que si ce marché eût été conclu, il eût été également préjudiciable au Pape, à l'Empereur, à la Seigneurie de Venise, & généralement à toute la Chrétienté.

» nir le lieu, qu'avecques si grande dignité
» mes predecesseurs ont acquis, gardé &

Et ce fut pour cette raison que le Roi, qui connoissoit toute l'importance de cette affaire, voulut bien en faire part aux Ambassadeurs des trois Puissances que je viens de nommer, afin qu'ils écrivissent à leurs Maîtres, leur déclarant que si dans un certain tems qu'il leur marquoit, ils ne prenoient une résolution décisive, il accepteroit la place qu'on lui offroit, non pour la garder comme lui appartenant, mais pour empêcher que l'on n'en fît une disposition contraire au bien de la Chrétienté : & Sa Majesté promettoit de se désaisir de cette place en faveur de qui il appartiendroit. Or, je vous le demande, Messieurs, le Roi pouvoit-il dans cette occasion se comporter avec plus de sagesse ? auroit-on voulu qu'il eût fait rendre cette place au Roi des Romains ? mais le pouvoit-il ? n'étoit-ce pas procurer l'intérêt de ce Prince & celui de l'Empereur, que d'empêcher que cette place ne tombât entre des mains ennemies. Le Marquis dira, sans doute, (& c'est là une rémontrance qui fut faite à mon Maître par l'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale,) que le Roi devoit faire arrêter le Gentilhomme qui étoit venu lui offrir Marano, & le faire pendre, s'il ne la rendoit au Roi des Romains. Mais en supposant que le Roi eût fait exécuter ce Gentilhomme, la place auroit-elle été pour cela restituée au Roi des Romains ? Je dois ajouter que si les Impériaux pensent que pour servir leur Maître, il leur soit permis de violer le droit des gens, de n'avoir aucun égard au titre d'Ambassadeur, de ne respecter ni loi divine ni humaine ; mon Maître pense bien diffé-

» maintenu ? Qui eſt celuy qui deſormais au
» tant renommé port de ceſte Couronne,

remment. Ce droit ſacré qu'il ne voudroit pas violer, quand même il s'agiroit pour lui du plus grand intérêt, on voudroit qu'il le violât pour obliger un Prince qui ſe fait un jeu de violer les loix les plus ſaintes, pour un Prince dont toutes les actions ſont autant de trahiſons & de perfidies, pour un Prince enfin dont tous les deſſeins ſemblent n'avoir qu'un ſeul objet, qui eſt la ruine de la France.

Il me reſte, Meſſieurs, à répondre à une accuſation ; il s'agit du Cardinal de Granvelle, que le Marquis dit avoir été pourſuivi par les Galères de France. Mais le Marquis ne parle pas de l'entrepriſe formée ſur Turin par Céſar de Naples & quelques autres Capitaines de l'Empereur ; il ne peut nier qu'ils ne ſe ſoient avancés juſqu'aux portes de cette place, qu'ils ne s'y ſoient préſentés de nuit, étant accompagnés d'un nombreux détachement de gens de pied & de cheval de la garniſon d'Ulpiano ; & il ne veut pas cependant que je penſe qu'ils euſſent deſſein de ſurprendre Turin, comme ſi je pouvois ignorer que pour favoriſer cette entrepriſe, il s'étoit rendu lui-même à Quiers, qui n'eſt éloignée que de cinq milles de cette Capitale, & qu'il avoit raſſemblé un grand nombre de ſoldats prêts à marcher au premier ordre. J'ajoûterai qu'un Gentilhomme, qu'il avoit mis dans les intérêts de ſon Maître, s'étoit chargé de mettre le feu à différens quartiers de la ville, afin que pendant que les habitans ſeroient occupés à l'éteindre, les Impériaux puſſent en ſûreté monter à l'eſcalade. Cet Incendiaire fut arrêté & condamné à être

» voudra chercher refuge contre les griefves
» tempeſtes & oppreſſions des tyrans, comme

écartelé après qu'il eut confeſſé ſon crime ; ce ſont là des faits qui ne peuvent être conteſtés. J'avouerai que quelques Galères qui ſe trouvoient au port, ont donné la chaſſe à d'autres Galères qui ſembloient prendre la fuite, & dont on ne pouvoit diſtinguer le pavillon ; & c'eſt là deſſus que le Marquis ſe croit en droit de juger que l'intention de nos gens étoit de ſe mettre aux trouſſes du Cardinal de Granvelle & de l'arrêter. Il veut que l'on juge favorablement de tous ſes deſſeins, tandis qu'il donne aux actions des autres les plus malignes interprétations. Vous êtes trop éclairés, Meſſieurs, pour ne pas diſtinguer le menſonge de la vérité, & trop équitables, pour ne pas prononcer en faveur de celui qui a le bon droit de ſon côté. Je pourrois parler du Marquis plus librement que je ne fais, & j'y ſerois authoriſé par ſon propre exemple ; mais je me garderai bien de l'imiter : il avoit promis de ſe contenir dans les bornes d'une juſte modération ; il s'eſt cependant écarté : j'oſe eſpérer que l'on n'aura pas le même reproche à me faire.

Je veux croire que la principale intention du Marquis a été de ſe juſtifier ; & pour cet effet il a entrepris de prouver que s'il a violé la trève, il ne l'a fait que parce qu'il s'eſt tenu obligé d'uſer de repréſailles : eh bien à la bonne heure qu'il lui ſoit permis de ne point alléguer d'autres excuſes pour ſa juſtification ; mais ce que je ne puis lui pardonner, c'eſt d'avoir imaginé les plus atroces calomnies pour rendre odieux un grand Roi à tous les Princes Chrétiens.

» tousjours il a esté par plusieurs Roys &
» Potentats aussi necessairement cherché,

Vous venez de donner, Messieurs, d'éclatantes marques de votre zèle pour la gloire & les intérêts de la Religion, en vous déterminant à tourner vos armes contre les Infidèles, entreprise qui a servi de prétexte au Marquis pour calomnier un Roi Très-Chrétien, un Roi votre allié & votre ami, un Roi enfin qui n'a rien oublié pour éloigner de vous le danger qui semble vous menacer. Mon Maître, il est vrai, n'est pas expressément nommé dans la lettre qui vous a été addressée; mais on vous l'a pour ainsi dire fait toucher au doigt, non cependant qu'on vous l'ait représenté sous des traits qui lui conviennent, mais sous des traits affreux qui caractérisent trop bien les ennemis de ce Prince, pour que l'on puisse s'y méprendre.

On veut vous persuader, Messieurs, que le Roi mon Maître ne veut déclarer la guerre à l'Empereur, que pour empêcher celle que vous vous proposez de faire au Turc, ou du moins pour rendre cette guerre plus difficile, en vous obligeant de diviser vos forces. On voudroit vous faire accroire que ce Prince desire avec la plus vive ardeur que vous vous désistiez de la sainte résolution que vous avez prise : mais ne sont-ce pas là de manifestes contradictions ? Si le Roi veut faire la guerre à l'Empereur, ne doit-il pas souhaiter que ce Prince se mette promptement en campagne pour attaquer le Turc ? s'il veut vaincre ne doit-il pas employer toutes sortes de moyens pour obliger son ennemi de partager ses forces ?

Mais suivons le Marquis dans tous ses raisonnemens.

» que heureusement rencontré ? Ou finable-
» ment, qui est celuy qui plus osera mettre

Si l'Empereur, dit-il, doit trouver son intérêt particulier dans la guerre qui a été résolue contre les Infidèles, se persuadera-t-on que ses Officiers Généraux ayent voulu rompre une trève, qui laissoit à leur Maître la liberté de réunir toutes ses forces; s'imaginera-t-on qu'il ait voulu lui-même s'engager dans une autre guerre qui l'obligeroit de les diviser ? Qui est celui qui plus que lui doit desirer que la puissance du Turc soit abaissée ? qui plus que lui est intéressé à souhaiter que l'Allemagne ne soit point entamée par les Infidèles ? Or son salut ne dépend-il pas de l'union de toutes les forces de l'Empire ? & qu'on se rappelle qui est celui qui jusqu'à présent a cherché à les diviser ? qui est celui qui voudroit que ces forces ne pussent augmenter, & qui par toutes sortes de moyens a tâché de s'impatroniser en Allemagne ? C'est celui-là, conclut le Marquis, qui doit être censé avoir rompu la trève, qui doit être regardé comme le perturbateur du repos de la Chrétienté.

Pour répondre au premier article, je dirai qu'il est bien vrai que l'Empereur ne desire rien plus ardemment que l'abaissement non-seulement du Turc, mais encore celui de tous les Princes & Potentats de l'Europe sans distinction de Loi & de Religion. Son ambition démesurée ne peut souffrir de concurrent; tous ses projets n'ont pour objet que son propre aggrandissement.

Je ne disconviens pas qu'il ne soit intéressé à desirer que la Germanie soit conservée dans tout son entier: mais n'a-t-il pas lui-même travaillé à la démembrer

» l'espoir de son salut en la justice des Roys
» de France, si eux-mesmes en leur propre

& à en affoiblir les forces ? Il en a troublé le repos, il vous a attiré sur les bras un ennemi redoutable : sa cupidité, son ambition, son audacieuse témérité sont cause que les Chrétiens ont perdu, depuis qu'il est élevé sur le thrône de l'Empire, presqu'autant de pays qu'il leur en reste encore.

On ne peut nier que l'Allemagne ne peut se conserver qu'en opposant toutes ses forces à celles des Infidèles; & je ne doute pas que l'Empereur ne souhaite sincérement que les forces de l'Empire demeurent toujours unies, & qu'elles ne soient employées que contre le Turc : & pourquoi a-t-il donc mis le Roi Très-Chrétien dans la nécessité de reprendre les armes ? ce n'est pas parce que l'Empereur a dû faire ; mais c'est par ce qu'il a fait, que l'on doit juger de son zèle pour la gloire & les intérêts de l'Empire.

Celui qui n'a rien eu de plus à cœur que de rétablir l'union & la concorde entre les Princes & Etats de l'Empire, dès qu'il s'élevoit entre vous quelque différend, peut-il être soupçonné d'avoir cherché à diviser vos forces ? Sa Majesté m'a fait souvent l'honneur de me députer auprès de vous, quel étoit le principal objet de ma commission ? c'étoit de vous proposer les moyens que le Roi mon Maître jugeoit les plus propres à entretenir parmi vous une union que rien ne pût altérer.

Ceux qui ont voulu démembrer les fiefs de l'Empire pour les ériger en Souverainetés indépendantes, ceux qui à la Diète d'Ausbourg refusèrent de consentir que

» faict se laissent opprimer par injustice ?
» Mais pourquoy vais-je cherchant exemple

ce qui seroit conquis sur le Turc par l'Empire fût réuni à l'Empire, mais qui vouloient que ces conquêtes fussent destinées à aggrandir leur Maison particulière ; ce sont ceux-là qui non-seulement ne desirent pas l'accroissement des forces de l'Empire, mais en souhaitent au contraire la diminution & l'affoiblissement.

Il est étrange, dit-on, qu'un Roi de France veuille s'ingérer dans les affaires de l'Empire. Eh que demande mon Maître ? qu'on lui restitue son ancien patrimoine, qu'on le remette en possession d'un fief mouvant de l'Empire ; il se fait honneur du titre de Vassal de l'Empire, comment pourroit-il ne pas en épouser ses intérêts avec chaleur ?

C'est à vous à juger à présent, Messieurs, qui est celui qui trouble le repos de la Chrétienté, qui retarde les opérations de la guerre entreprise contre les Infidèles, qui prend les armes contre Jesus-Christ, si, comme conclut le Marquis, c'est combattre contre Jesus-Christ même, que d'entretenir la guerre contre les Princes Chrétiens.

Achevons ; si donner occasion au renouvellement de la guerre, c'est la susciter ; si la susciter, c'est favoriser les armes des Infidèles ; la cause de tous ces maux à qui doit-elle être imputée ? Le meurtre des Ambassadeurs de Sa M. T. C. aura été le sujet de ce renouvellement de guerre, ce sont les Impériaux qui ont commis ce meurtre ; il s'ensuit donc qu'ils auront renouvellé la guerre : mais cet assassinat n'a-t-il pas été approuvé par Sa Majesté Impériale ? s'est-elle mise en devoir d'en punir

» des choses exterieures & frivoles sur l'opi-
» nion d'estrangers, puisque de raisons do-

ceux qui en étoient coupables ? Or, approuver un crime, ne pas punir, lorsqu'on le peut, ceux de ses gens qui l'ont commis, c'est le commettre soi-même ; & voilà le cas où se trouve l'Empereur : il a approuvé l'outrage fait au Roi mon Maître, puisque pouvant châtier les auteurs d'un si horrible attentat, il ne l'a pas fait ; il l'a donc commis, il a donc voulu que la guerre se renouvellât, il a donc troublé le repos de la Chrétienté, il a donc empêché ou rendu plus difficile l'exécution des projets formés contre les Infidèles ; & pour conclure avec le Marquis, l'Empereur a donc pris les armes contre Jesus-Christ, puisqu'il a renouvellé la guerre entre les Princes Chrétiens.

Vous conviendrez, Messieurs, de la justesse de ces raisonnemens, qui portent l'évidence dans l'esprit, parce qu'ils ont la vérité pour fondement. Que repliquera le Marquis ? dira-t-il que quelque outrage que l'on fasse au Roi mon Maître, Sa Majesté doit le souffrir patiemment, dès que l'Empereur viendra à déclarer qu'il a formé quelque grande entreprise contre les Infidèles ? Et à qui ce nom convient-il mieux, qu'à celui qui n'a ni foi, ni loi, qui n'a d'égard pour la religion, qu'autant qu'elle peut servir à contenter sa cupidité & son ambition, qui esclave de ces deux passions, se croit permis tout ce qui peut les contenter ; qui lorsqu'il s'oppose quelque obstacle à l'exécution des desseins que sa cupidité ou son ambition lui font former contre les Princes Chrétiens, ne manque jamais de publier qu'il a été injustement provoqué, qu'on ne cher-

» mestiques & familieres, je puis prendre le
» reglement de mon fait, laissant à part les

che qu'à le troubler dans les saintes entreprises que lui avoit inspiré son zèle pour la gloire & les intérêts de la Religion ? Et la Religion fut-elle jamais le motif des entreprises de ce Prince ! sa haine, sa jalousie, son ambition, l'intérêt particulier de sa maison furent de tous tems l'ame de tous ses conseils & de tous ses projets.

Eh quoi ! ne suffisoit-il pas à l'Empereur que le Roi Très-Chrétien, pour ne pas le détourner de son expédition de Tunis, ait bien voulu mettre bas les armes qu'il avoit prises, pour se faire raison de la mort violente de l'Ecuyer Merveille son Ambassadeur : & cette expédition, qu'il lui plaît de faire sonner bien haut, de quelle utilité a-t-elle été pour la Religion ? Le Royaume de Tunis a été enlevé à un Roi Mahométan, pour être donné à un autre Prince de la même Secte ; & qu'importe à la Religion que ce Royaume soit gouverné par un Roi More, ou par un Musulman ? Le Roi mon Maître a porté encore plus loin la patience & la modération. Son honneur sembloit exiger qu'il tirât une prompte & éclatante vengeance du meurtre de ses Ambassadeurs, & de quantité d'autres outrages qui lui ont été faits, & dont je pourrai vous entretenir, si l'on m'oblige d'entrer dans un plus long détail de cette vengeance ; il a bien voulu la différer jusqu'à ce que l'Empereur ait été de retour de son expédition d'Alger ; & qui empêchoit le Roi de profiter du tems de l'absence de ce Prince, & depuis de la défaite de son armée, pour se faire raison des injures qu'il avoit

» inconveniens de dehors, comme ayans leur
» pivot seulement assis sur honneur : & à

reçues, & se remettre en même tems en possession du Duché de Milan, l'ancien patrimoine de ses enfans ?

Et jusqu'à quand l'Empereur prétendra-t-il abuser de la patience du Roi Très-Chrétien ? Veut-il que ce Prince ne coure à la vengeance, que lorsqu'il l'aura insensiblement dépouillé de tous ses Etats ; & pour l'empêcher de prendre les armes, lui suffira-t-il, lorsqu'il aura fait quelque invasion, de publier qu'il se dispose à aller attaquer le Turc ? Non, non, Messieurs, je ne crois pas que mon Maître doive reculer plus longtems la vengeance qu'exige son honneur outragé. Non-seulement il doit repousser ceux qui menacent ses frontières, mais il doit les attaquer, & profiter de tout l'avantage qu'il peut se promettre de la division des forces de son ennemi.

Le bien général de la Chrétienté fut toujours plus cher à mon Maître que ses propres intérêts : & s'il vous a conseillé, Messieurs, par ses Ambassadeurs de faire de sérieuses réflexions avant que de vous engager trop avant, c'est qu'il a prévu qu'il ne pourroit se dispenser d'entrer en guerre avec l'Empereur ; & que celle que vous allez faire au Turc seroit plus longue que vous ne pensez, & qu'apparemment elle ne seroit pas terminée par une seule bataille.

Un Ecrivain qui a pris le nom de Philathethe, a donné à ce sage conseil la plus maligne interprétation. Il vous a déguisé les intentions de mon Maître, qui n'ont pour objet que le bien de Saint Empire, qui forme la plus grande & la plus noble partie de la Chré-

» l'imitation du bon pere de famille, & sage
» administrateur, attachons-nous à ce qui à

tienté; & en effet, s'il n'eût consulté que son intérêt particulier, n'auroit-il pas été le premier à vous conseiller d'unir vos forces contre les Infidèles. L'avantage qu'il auroit retiré de cette guerre contre le Turc, c'est qu'il auroit eu meilleur marché de l'Empereur. Mais n'eût-ce pas été vous trahir ? & quel Prince eût jamais plus d'horreur que mon Maître de tout ce qu'on appelle ruse, dissimulation & artifice ? Si celui qui a fait imprimer & publier l'impertinent discours qu'il vous a adressé, veut comparoître & soutenir, ainsi que le Marquis a osé l'avancer, en protestant qu'il est prêt à répandre son sang pour la gloire de la Religion, que le Roi ne vous a déconseillé la guerre que parce qu'il craint également, & que vos forces ne s'augmentent, & que celles du Turc ne s'affoiblissent : « Je vous assure, » Messeigneurs, & que ledit Orateur, & que ce glo- » rieux nouveau Martyr trouveront prou de Serviteurs » & sujets dudit Seigneur Roi, qui avec les armes leur » soutiendront qu'ils en ont faussement & méchamment » menti, & autant de fois auront menti, comme de fois » ils l'auront dit & le diront ».

Il me reste à vous prier, Messieurs, de m'excuser, si je me suis peut-être un peu trop livré à mon zèle ; mais mon Maître étoit offensé, & je n'ai pu me modérer en répondant à ses calomniateurs. Je finis par ce qui me touche personnellement. Le Marquis n'a pu ignorer que c'est moi qui ai informé mon Maître de toutes les circonstances de l'assassinat commis dans la personne de ses Ambassadeurs; & c'est là-dessus qu'il

» honneur & utilité enſemble touche. Si au-
» jourd'huy je ſouffre que ſans raiſon ni oc-
» caſion, par l'authorité de celuy de qui
» moins je devoy attendre d'offence, m'ayant
» eſté tuez & meurdris ſi honteuſement & ſi
» audacieuſement, contre tout droit divin,
» naturel & humain, mes ſerviteurs : mais
» (ô Dieu !) quels ſerviteurs ? gens d'eſtat,
» de reputation & de maiſon, ayans par leurs
» merites acquis l'un degré honneſte entre
» les plus apparents Gentils-hommes : l'autre
» lieu éminent entre les grands Seigneurs,
» & eſtans receuz en fraternité des Princes,
» ſans que de leur mort je face demonſtra-
» tion. Si je laiſſe au temps ſeul & à l'ou-
» bliance des choſes paſſées à faire l'efface-
» ment de leur ſang, ſi cuidant enſevelir

offre de ſe juſtifier ou par la voie de la juſtice, ou par celle des armes : bien volontiers j'accepte ce défi, & le Marquis me trouvera prêt à lui répondre dès qu'il me ſommera de comparoître ; je lui ſoutiendrai ou en juſtice, ou les armes à la main, que dans tout ce qu'il a dit, il s'eſt fort éloigné de la vérité. Je ne ceſſerai, Meſſieurs, d'adreſſer pour vous des vœux au Ciel, je prierai Dieu de vous accorder une longue & heureuſe vie ; & ce que je demanderai avec la plus vive inſtance, c'eſt qu'il plaiſe au Seigneur de rétablir la paix & l'union entre les Princes Chrétiens.

» leur infortune, je la ressuscite, si j'aug-
» mente leur calamité par ma honte ; qui
» sera d'icy en avant celuy qui pour donner
» vie à ceste Monarchie, mettra la sienne
» en danger ? Certes il n'y aura nul qui non-
» seulement pour elle ne refuse à s'y pre-
» senter, mais qui ne la juge ou indigne
» qu'on la serve, ou moy que je la gou-
» verne : dont en brief à la Republicque
» insidiée (a) d'ennemis, desgarnie d'amis,
» privée de bonnes & devotieuses volontez,
» ne pourroient n'advenir les inconveniens
» qui tousjours sont advenus à Estats ou regis
» par mauvais Administrateurs, ou depour-
» veuz de feal & amiable Conseil.

« Les Princes ont accoustumé d'estre blas-
» mez quand ils n'ont vengé la mort de ceux
» qu'alliance avoit mis en leur société : com-
» bien plus ceux que nature avoit mis en
» leur seureté ? Peu d'honneur ont acquis
» ceux qui ont sans resistence laissé demem-
» brer une partie de l'estat, qui par leurs
» ancestres leur a esté laissé, encore moins
» ceux qui, sans en faire demonstration, ont
» laissé opprimer celuy, ou qui par nature
» comme subjet, ou par election comme
» serviteur, est entré en leur sauve-garde.

(a) Environnée.

Car

» *Car qui laiſſe occuper partie de ſa province*
» *par autruy, quelquefois la laiſſe occuper à*
» *auſſi bon ou meilleur que ſoy, dont advient*
» *qu'aucune fois la mutation du Seigneur eſt*
» *aux ſubjets non-ſeulement tolerable, mais*
» *profitable ; car l'oppreſſion ne leur peut ja-*
» *mais eſtre que mauvaiſe : parquoy ne ſe*
» *peut nier plus n'eſtre à blaſmer celuy qui*
» *ſoubs ſon nom laiſſe outrager les ſiens, que*
» *qui les ſouffre arracher de ſa main, & vio-*
» *lentement uſurper par autruy.* Eſtans donc
» ces raiſons ſi veritables, quelle vitupera-
» tion auray-je, ou pour mieux dire, quelle
» n'auray-je point, ſi je me rends pareſſeux
» à maintenir les miens en ſeureté, moi qui
» tousjours ay eſté ſi prompt à la tuition (a)
» des autres ? Ou quelle honte me ſera-ce
» de n'oſer à ce coup expoſer mes forces
» pour garder le repos de mes hommes, ſi
» tant de fois j'ay oſé expoſer ma vie pour
» maintenir mes Provinces ? Autrefois je n'ay
» ſaint (eſtant perſonne privée) à couvrir
» de ce corps la fuitte d'un peuple battu,
» chaſſé & eſpouventé, n'oſant lever les yeux
» contre deux Princes, dont l'un eſtoit vic-
» torieux & puiſſant Roy, l'autre aſſez belli-
» queux, combien que peu heureux Empe-

(a) A la défenſe.

» reur. Eſtant aujourd'huy Chef & Roy de ce
» meſme peuple, faindray-je à le couvrir de
» mes forces, meſmement contre les injures
» d'un ſeul, qui jamais n'a celuy peuple en-
» dommagé, & moins eſtonné, ſouvent l'a
» eſſayé, jamais entamé, travaillé par cau-
» telles (a), mais non par conqueſtes? Doy-
» je craindre à le garentir encore de l'op-
» preſſion de celuy que pieça (b) je luy avoy
» peu livrer entre les mains, ſi de tant de
» fois qu'il m'a ſi bravement provoqué, il
» m'en euſt attendu une ſeule? Rome, l'Al-
» lemagne, l'Eſpagne, en ont ouy les bra-
» veries; Valentiennes & la Provence ont
» veu & pu teſmoigner de ſes fuittes.

« Voylà (diſoit le Roy) la reſolution après
» toutes diſputes, laquelle embraſſer utilité
» nous admonneſte, honneur nous incite,
» neceſſité nous contraint; car quant à l'in-
» fraction dont nos ennemis nous pourroient
» calomnier ſuivant leur inveterée couſtume,
» je trouve que c'eſt choſe à quoy j'ay ſuf-
» fiſamment (ſi dire ſe peut) ſatisfait envers
» Dieu, & puis dire ſuffiſamment envers le
» monde, ainſi qu'il ſera tousjours cogneu
» par bons jugemens, & advoüé par bonnes
» & ſainctes conſciences : peu me doit-il

(a) Par ruſes. (b) Cy-devant.

» chaloir (a) que les autres en veulent dire
» ou penser ».

A ces raisons s'estoient facilement accordez tous ceux avecques lesquels, ou pour fiance (b) de leur loyauté, ou par cognoissance de leurs esprits il avoit pleu au Roy s'en resouldre (c); car combien que les raisons contraires & tendantes à dissuasion, eussent bien quelque apparente beauté, pour estre garnies, quant à l'universel, de ceste commune patience de paix, de repos, d'abondance de biens, d'entrecours (d) de marchandise : quant au particulier, mesme en ce qui touchoit les Princes & plus eminents qui fussent en la compagnie, de plaisirs, d'honneurs & delices, & triomphes, singulierement en ce qui regardoit le Chef pour estre homme, à vray dire, qui ne les dedaignoit en leur saison, & qui demourant en paix, comme lors il estoit, en pouvoit jouyr & les avoir en plus grande abondance que nul autre, venant à la guerre en estoit en la pluspart privé, & les luy convenoit sequestrer pour quelque temps & paraventure pour toute sa vie : neantmoins ayant

(a) Peu me doit-il importer. (b) Confiance.
(c) D'en demander leur avis.
(d) De communication de marchandises.

icelles raiſons eſté du commencement propoſées, & après miſes en parangon (a) des autres, ſoudainement perdirent leur feuille & couleur, comme ſi pour effacer pierres faulſes on eut mis en jeu de fines (b) & orientales. Ainſi eſtoit demourée la choſe ſans diſpute au jugement & approbation de chacun; mais bien euſſent voulu aucuns pour eſtre l'entreprinſe de tel poids, y mettre un peu de delay, & mieux ſe fortifier, tant d'argent que d'amis, meſme eſtant le Roy recherché d'aucus Princes & Potentats, qui euſſent acheté de leur ſang un commencement de guerre entre ces deux grands Monarques, pour eſtre par le moyen & protection de l'un mis en ſeureté, & hors du danger de l'autre, qu'ils ſçavoient avoir de long-temps, par eſpoir, comme englouty & devoré tout le monde, en conſideration de quoy ils n'euſſent au Roy, duquel la foy eſtoit aſſez connuë, refuſé choſe que raiſonnablement il leur eut ſceu demander, pour luy faire prendre les armes contre l'ennemy de la commune liberté.

Auſſi au contraire eſtoit vray-ſemblable, veu les experiences du paſſé, que là où deſjà

(a) Comparées avec les autres.

(b) Des pierreries.

de soy-mesme il les auroit prises, & que la guerre se verroit ouverte entre ces deux grands, *& les cartes entre eux bien meslées, chacun des autres leur laisseroit jouer leur jeu*, & delà en avant ils favoriseroient plus le Roy de souhaits que de faits, plus de desir & affection que de forces, ni d'argent, de traitez & alliances. Entre autres estoit bien à presumer & le tenoit le Roy pour certain, que si à la derniere guerre le Roy d'Angleterre obligé à sa defension, tant pour traitez que par infinies promesses, l'avoit planté & laissé porter seul tout le faiz d'icelle guerre, il feroit à ceste-cy pour faire le semblable, voire paraventure pis. Ce qui luy faisoit presumer, c'estoit qu'il n'estoit pas bien content que ledit Sieur eut donné si honnorable passage à l'Empereur, & qu'en iceluy il luy eut usé de tant de courtoisie; mais à la verité plus estoit-il ulceré, que ledit Sieur eut favorisé le Roy d'Escosse de deux mariages, l'un après l'autre, l'un de Madame Magdeleine sa fille, l'autre de la fille du Duc de Guise, veuve du feu Duc de Longueville, & qu'il eut fortifié Ardres, qui est une bride à Callais; & ce qui plus encore luy pesoit, combien qu'il n'en monstrast le semblant, qu'il n'eust sceu attirer ledit

Seigneur par offres ny alliances quelque avantageuses qu'elles fussent, comme il disoit, mais à là verité non recevables à muer (a) en son Royaume le faict & estat de la Religion. Toutesfois encore n'estoient les choses tant reculées de moyen, qu'il n'y eust bien quelque apparence de l'attirer à societé de guerre, veu d'une part l'estime qu'il avoit de la personne du Roy, & le grand honneur que de tout temps il luy portoit, & de l'autre le peu de contentement qu'il avoit de l'Empereur, se ressentant continuellement en son cueur, que souvent il luy avoit failly de foy, & aussi blasmant ouvertement son ambition.

Mais bien quand l'on eust pensé de l'attirer à ladite societé, par conditions raisonnables, si eust-il fallu du temps pour trouver resolution en son esprit assez irresolu de soy-mesme. Le semblable eust-on peu esperer d'une partie de l'Allemagne, & mesme entre les Estats Protestans; car s'estant trouvez cy-devant, comme refusez de l'alliance par bonne partie d'eux proposée, & estant ledit refus procedé de l'exemple ou opinion que le Roy avoit craint d'en donner au peuple, pour la diversité des sectes; aussi pour ne monstrer

(a) A changer.

à l'Empereur (auquel il ne vouloit laiſſer aucune occaſion de ſe plaindre) qu'il ſe fortifiaſt de ſes couverts ennemis, les propos d'icelle alliance d'avecques leſdits Proteſtans eſtoient demeurez interrompus. Neantmoins il y en avoit aucuns d'eux qui ſecrettement cherchoient de les renoüer, & plus y en avoit d'apparence qu'au paſſé, que la choſe ſe peuſt bien conduire ; car quant au reſpect que le Roy avoit eu à l'Empereur, il le pouvoit maintenant après ſi griefs injures raiſonnablement ceſſer. Quant à l'exemple deſſuſdit la choſe avoit bien receu plus grande moderation ; car à preſent il eſtoit propoſé au Roy, par la confederation qu'il feroit avecques eux, un grand & quaſi indubitable eſpoir de reduire l'Allemagne à union & concorde, tant de la foy, que des principaux differens regnans en icelle, dont plus y avoit en l'alliance qui ſe fuſt faite avecques eux, de bon exemple que de mauvais, & fuſt-ce envers les plus depravez jugemens du monde. Avecques ce eſtoit beaucoup diminué du danger où les autres fois on avoit eſté, que l'Empereur empeſchaſt ceſte pratique comme il avoit les precedentes. Car eſtant ſon ambition mieux par leſdits Proteſtants decouverte, que lors elle n'avoit eſté,

& le masque de son hypocrisie plus osté, il luy estoit plus facile d'y pourveoir, & de secrettement se fortifier contre elle.

Telle donc estoit la raison qui mouvoit aucuns à vouloir differer la guerre pour y attirer les dessusdits, aussi l'opinion qu'ils avoient de faire plus grande provision de deniers; car à la verité depuis la derniere guerre le Roy avoit plus advisé de soulager son peuple par diminution de tailles & impost, à enrichir sa Noblesse par dons & grandes pensions, à retirer son domaine aliené par les Roys ses predecesseurs, & en partie par luy-mesme, & à rembourser l'argent çà & là emprunté, qu'à en amasser de nouveau; faisant son compte que l'Empereur qui seul le pouvoit mettre en despense, ou meu de la Religion de tant & si solemnels sacremens (a), que ceux qu'il avoit faits, ou de ceux de si grans & frequentement receuz benefices, ou aucunement touché, sinon du bien & repos de la Chrestienté, à tout le moins du sien particulier ne recommenceroit la guerre, ny le mettroit en necessité de la recommencer. A vray dire les affaires du Roy eussent bien requis d'encore temporiser, tant pour les raisons susdites, que pour avoir temps d'achever

(a) Serments.

la fortification d'aucunes places, ou nouvellement commencées, ou que tant de-là les monts que deçà, on commençoit à mettre en deffence, & qui n'y estoient encore. Mais au contraire trois choses luy venoient au-devant des yeux : la premiere que ceste umbre de paix donnoit grande ouverture aux entreprises que faisoit l'Empereur, pour luy surprendre ses places de frontieres, & venoit journellement en lumiere, que pour une entreprinse descouverte & rompue, soudain comme d'une hydre, en sortoit une autre ; & à ce estoit au Roy mal aisé de remedier, pour ne luy estre permis par les voyes de la tresve d'empescher les commerces & communications des subjects de l'un à l'autre, de laquelle communication procedoient les menées & trahisons.

La seconde raison & plus forte estoit, qu'il ne voyoit que sans deffences expresses, & ainsi declaratives d'hostilité, il put retirer ses subjets de la frequentation des pays de l'Empereur, par laquelle les pauvres gens pensans estre en seureté, se trouvoient surprins, & inhumainement occis, sans qu'on put en avoir raison ; comme il s'estoit fraischement veu sur le Pau, & en plusieurs autres endroits, & en la mort d'i-

ceux, le Roy naturel tuteur de leurs vies, se sentoit (comme il devoit) merveilleusement blessé, se jugeant (là où il n'y pourvoiroit) coulpable de leur infortune. La troisiesme urgente, & qui se pouvoit dire insoluble raison estoit, qu'il faisoit bien à presumer (& outre la presumption, bons advis & seurs en estoient venus) que voyant l'Empereur la guerre luy avoir esté expressément denoncée, en cas qu'il ne satisfit dedans certain temps, des meurdres cy-dessus mentionnez, pour obvier à ce danger, & afin de gaigner temps attendant que toutes ses machinations eussent sorty effect, il faisoit son compte de proposer de nouveau quelque (a) spectacle de zele envers la Republique Chrestienne, tel ou semblable qu'avoient esté ceux de Tunis & d'Alger, disant: *J'empliray les aureilles du monde d'une belle & grosse entreprinse contre les ennemis de la foy, & feray une representation de si gros appareil aux despens de mes subjets les plus exposez au danger de mes voisins, les plus faciles à abuser, sans ce que de ma part j'y face gueres de mises, que j'auray occasion (faisant magnifiquement sonner ladite entreprise) de requerir le Roy Très-Chrestien,*

(a) Quelque expédition.

& le conjurer tant au nom de son tiltre, que de nostre mutuelle amitié, de m'y assister ou de forces ou d'argent. Et combien que je ne l'estime si aisé à tromper en chose si evidente, mesmement estant (a) *desjà battu du fillé, si obtiendray-je à l'exemple de ceux qui demandent le plus pour avoir le moins, que durant ce temps de ma telle quelle expedition, ou du nom de l'appareil d'icelle, il servira tant à sa reputation & à l'opinion commune : & estant si jaloux de son honneur qu'il est, aura si grand respect aux paroles qu'on pourroit semer à l'encontre de luy, que craignant qu'on imputast à son emotion de guerre, le retardement du bien public, indubitablement il se contiendra.*

Tel estoit le dessein de l'Empereur veritablement bien & malitieusement fondé, s'il eut eu à faire à homme mal prenant, & qui desjà n'eust entendu ses ruses; car il est certain que si par le monde eussent esté respandues les fumées d'une expedition Africaine ou Turquesque, avant que la guerre fut ouverte entre ces deux Princes, tous

(a) C'est-à-dire, étant déjà tombé dans le piège. Cette expédition fait allusion au poisson qui, ayant donné dans le filet, est sur ses gardes.

ceux à qui les arts (a) de l'un n'estoient encore bien cogneuz, eussent imputé le retardement de sa saincte expedition à l'autre. Pour à quoy obvier & aussi voyant le Roy qu'en une façon ou autre, tousjours estoit-il en une grosse & continuelle despense, & qu'il luy falloit tenir autant de gens à sa soulde, tant en Italie, qu'au long de la mer de Languedoc & Provence, pour remedier aux surprises machinées par l'Empereur, que s'il eust esté en guerre declarée & ouverte, il jugea avecques les autres raisons cy-dessus alleguées, qu'il ne luy estoit loisible de plus longuement attendre pour executer ceste volonté. Deux voyes se presentoient, dont l'une (qui estoit couverte plus se monstroit accompagnée d'utilité; la seconde (qui estoit la descouverte & artificielle) n'en promettoit pas tant; car quant à la premiere par gens meuz de mal contentement, de vindicte, de partialité, d'avarice, ou autre passion; des autres incitez de zele qu'ils avoient au bien de leur patrie journellement oppressée, estoient au Roy presentez partis (b), de secrettement & à l'improviste le saisir de plusieurs places estans soubs la domination de l'Empereur, ou soubs sa protection, voire telles

(a) Les artifices. (b) Projets.

& de ſi grande conſequence, que leur ſeule conqueſte ſe pouvoit bien compter pour grand loyer d'une longue & perilleuſe guerre.

Pouvant doncques le Roy par l'acquiſition d'icelles (qui eſtoit le vray fruict de la guerre, & la fin qu'un convoiteux aggreſſeur en ont peu demander) ſe venger, il n'y avoit grande apparence qu'il deut refuſer ces partis, attendu qu'ils ſe pouvoient executer ſans bruit, ſans peril, ſans perte, ſans mettre la main à l'eſpée, & à la bourſe que bien peu, eu eſgard à la marchandiſe. En l'autre voye qui eſtoit de rupture & d'ouverte declaration, moins ſe trouvoit d'utilité, mais ſelon le commun jugement des hommes plus d'honneſteté; car veritablement la guerre prenant ſon commencement par ſurpriſes & emblées de places, eut aucunement peu ouvrir la porte de calomnie à ceux qui euſſent voulu imputer audit Seigneur, que convoitiſe l'eut plus incité à ce faire que la juſtice, qu'en ceſt endroit nous appellons vengeance. Quoy conſiderant & voulant ſervir à l'honneur plus qu'au profit, il laiſſa le chemin auquel il eſtoit invité par pluſieurs, & qui à grand regret le luy voyoyent laiſſer, & ſe delibera d'ouvrir la guerre en divers endroits, mais

principalement en deux, l'un du costé des Espagnes par le Comté de Roussillon, l'autre par le pays de Luxembourg. Et l'election de ces deux endroits feit-il pour justifier son agression, non-seulement par la raison qu'il avoit en general d'assaillir son ennemy, mais en particulier de l'assaillir ès lieux qui de droit luy appartenoient, & luy estoient usurpez sans legitime tiltre ; car quant à Luxembourg, outre les autres droits & actions que de tout temps les Roys ses predecesseurs y pretendoient, mesme par l'aquest qui en avoit esté fait par le Duc Louys d'Orleans, frere du Roy Charles sixiesme du nom, qu'autres, il en avoit une nouvelle par la cession, tant des Chefs & vrais Seigneurs titulaires de la Maison dudit Luxembourg, qui injustement & par seule force en avoient par le Duc Philippe de Bourgogne & Charles son fils, esté spoliez, qu'aussi par le transport que luy en avoient fait ceux de la Maison de la Marchk, qui y pretendoient grand droit.

Quant au Comté de Roussillon, encore sont vivans ceux qui le veirent laisser à Ferdinand Roy d'Arragon alors regnant, par le Roy Charles huictiesme, seduit & trompé par un Cordelier, nommé frere Olivier Maillard, directeur de sa conscience, homme

apparent de grande sanctimonie (a), mais (comme il advient où hypocrisie à lieu) avoit esté corrompu à force d'argent, par ce Roy d'Arragon, pour vendre & decevoir son Maistre. Or n'avoit pu le Roy Charles faire ceste alienation au prejudice de la Couronne, & quand il l'auroit pu faire, si n'avoit le Roy d'Arragon, & moins ses heritiers, accomply les conditions reciproques, mises & apposées au contract : ainsi l'Empereur qui n'avoit droit que de luy, ne s'en pouvoit dire autre qu'usurpateur, & violent possesseur. Vray est que le Roy voulant commencer la guerre, l'eut peu à aussi bon droit commencer ailleurs, fut delà les monts, ou deçà, car assez d'autres lieux il y avoit qu'il pouvoit & plus facilement entamer, & aussi justement repeter; mais bien voulut pour son invasion choisir ces deux sur tous autres, le Roussillon afin d'attirer son ennemy au combat; car estant si prochain en ses pays, en sa maison avecques ses forces parmy ceux où le plus magnifiquement il avoit accoustumé d'extoller (b) la gloire de son nom, il n'estoit croyable qu'il fut pour y fuyr la lisse (c).

(a) De grande Sainteté. (b) D'exalter.
(c) Pour fuir le combat.

L'endroit de Luxembourg, choisit-il (8) pour avoir plus aisé moyen de recueillir, & à moins de danger des personnes, les Allemans venans à la soulde, mais plus encore fut il meu de ce faire, pour favoriser par la proximité des lieux, le Duc de Cleves, que l'Empereur à toute heure se vantoit de ruiner, & rendre le plus pauvre homme de Chrestienté, disant haut & clair, *qu'il quitteroit plustost sa Couronne, que de luy laisser un pouce de terre* : & de fait, avoit de longue main commencé en ses pays bas à luy dresser secrettement l'appareil d'une grosse tempeste: ce que sçachant, le Roy luy vouloit bien donner à cognoistre que d'une part au lieu où estoit sa personne, de l'autre en celuy où plus il s'estoit preparé en ces deux endroits il chercheroit de l'assaillir. Doncques de premier sault il envoye pour Chef de ceste entreprise son fils puisné Charles Duc d'Orleans, accompagné de cinq ou six cens hommes d'armes, & huict mille Lansquenets, & six mille soldats de pied François, ayant avecques luy M. Claude, Duc de Guyse pour sa conduitte, & commander l'armée sous luy, à cause de sa jeunesse, & le Seigneur de Jamets, le Seigneur de Sedan, le Comte d'Aumalle, fils aisné du Duc de Guyse, François de Bourbon,

Bourbon, Sieur d'Anguien, frere de Mgr deVendosme, le Sieur de la Roche-du-Maine, la compagnie du Connestable (5), conduitte par le Sieur de la Guiche, & plusieurs autres Capitaines & Chevaliers garnis de sçavoir, de proüesse, & d'experience.

En Roussillon, il envoya Mgr. le Dauphin, luy voulant comme au successeur de son nom, par l'aiguillon d'honneur, & semonces de hautes entreprinses, de plus inciter les esprits à embrasser la splendeur & imitation de ses ancestres : au Mareschal d'Annebault, que pour vertu il avoit elevé, & auquel il avoit assez grande fiance, il ordonna d'estre auprès dudit Seigneur pour la principale conduitte de la guerre, luy assistant (a) pour partie des labeurs & charges, le Seigneur de Montpesat, pour lors Lieutenant du Roy au pays de Languedoc, avecques grand nombre des Princes, Seigneurs, Capitaines, & autres gens d'honneur, de sçavoir & conduitte. Ce que plus il commanda au Dauphin, ce fut de jetter partie de ses forces incontinent, & en toute diligence au devant de la ville de Perpignan, attendant le reste de son armée, qui s'y viendroit joindre, & que luy qui le vouloit suivre de près se presenteroit sur les

(a) Lui joignant.

lieux : à quoy faire, il estoit conduit par plusieurs raisons, dont celle qui plus dominoit en son esprit, & à laquelle grande partie des autres se rapportoit ; estoit celle desja touchée du combat ; car il jugeoit que là où soudainement il auroit fait (comme il estoit faisable) envelopper Perpignan, ville capitale de Roussillon, & la principale, ou pour mieux dire la seule barriere & boullevert des Espagnes, quant au costé du midy, & qu'il l'auroit forclose (a) de plusieurs choses qu'il sçavoit lors luy defaillir pour l'attente d'un grand siege, l'Empereur seroit contraint ou par le respect d'honneur, ou à tout le moins par celuy de necessité de le venir combattre : sinon qu'à sa barbe il aymast mieux se veoir spolié d'une Province, nourrice des Provinces voisines, du meilleur & plus necessaire port qu'il eut és mers de delà, de la ville dont la prise luy apportoit perte, non seulement de ce qu'il avoit deçà la montagne, mais donnoit à son ennemy tout ce qui estoit delà en proye, ou de venir au fait d'armes par luy de si long-temps & en tant de lieux si hautement & si pompeusement presché.

Pendant que le Dauphin se prepara à ceste

(a) Qu'il la priveroit.

ordonnance, qu'il feit marcher la gendarmerie, l'artillerie, les vivres, & munitions, & que Montpesat pour lors Lieutenant du Roy, en Languedoc, outre les forces ordinaires de la frontiere faisoit assembler les Legionnaires de Languedoc, que le Roy de Navarre, en faisoit approcher d'autres de Gascongne, que le Mareschal (10) d'Annebault (a), s'acheminoit avecques sa trouppe, ramenant d'Italie les Suisses, les chevaux legers, les vieilles bandes de gens de pied Françoises & Italiennes, le Roy commençoit à se mettre à leur queuë, non de si près qu'il put rompre le chemin aux soldats, ou empescher la facilité des estappes, mais non pourtant de si loing que d'heure en autre il n'en put avoir nouvelles, comme ordinairement il avoit. Le Duc d'Orleans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Or vous ay-je dit que quelques uns avoient mis en avant au Roy plusieurs entreprises pour surprendre l'Empereur aux lieux les plus aisez, & desquels il avoit moins de souspeçon : entre autres le sieur de Langey, Lieu-

(a) D'Annebault avoit été fait Maréchal de France en 1528 ; & la même année il fut nommé Gouverneur & Lieutenant-Général en Piémont : Langey commandoit sous lui dans le Piémont.

tenant-General pour le Roy en Piémont, après qu'il eut la cognoissance de l'outrage fait par les gens de l'Empereur à ses Ambassadeurs, considera bien que le Roy s'én voudroit ressentir, ainsi que la raison vouloit. A ceste cause, secrettement il avoit praticqué plusieurs places & Capitaines au Duché de Milan, ayant intention que son amas d'hommes fait à la Mirandole (dont desja il avoit couvertement les Capitaines tous gabarez (a)) & devoit estre son amas de dix mille hommes de pied, huict cens chevaux, & dix pieces d'artillerie, & estoient des principaux Chefs d'icelle entreprise le Seigneur Pierre Strozy, le Comte Petillane, le Duc de Somme, & plusieurs autres tant Napolitains, Romains, que des terres de la Seigneurie de Venise, lesquels assemblez il marcheroit droit à Cremone, dont il esperoit avoir le Castellan, & les principaux soldats à sa devotion. De là à Laudes, de laquelle ville il s'asseuroit, & de deux mille hommes de pied qu'il trouveroit audit lieu : & delà à Milan, où pareillement avoit intelligence, pour y fortifier la citadelle aux despens des citadins, & par

(a) Pourvus de tout ce qu'il falloit pour marcher. (Glossaire de du Cange, au mot *Gabar*, Tome III, p. 771.)

ce moyen brider & tenir en ſubjection tant le chaſteau que la ville, & oſter à l'Empereur le moyen d'en tirer argent dont ſe faiſoit ſa guerre. Or eſt-il que le ſieur d'Annebault, après la reſolution de la guerre, eſtoit marché en Piemont, ayant huict mille Suiſſes, ſix mille hommes de pied François, ſans la garde des places, & ſix mille Italiens, quatre cens hommes d'armes, & deux mille chevaux legers; parquoy l'intention dudit ſieur de Langey eſtoit, que là où le Marquis du Guaſt partiroit de la frontiere de Piemont, ou pour aller au ſecours de Milan, ou pour combattre ledit Sieur de Langey, le Mareſchal d'Annebault avoit en proye Quiers, Aſt, Verceil, Alexandrie, Cazal de Montferrat, Foſſan, Cony, Albe & Quieras, & grand nombre de petites places: car le Marquis n'eut ſceu tirer dix mille hommes pour mettre en campagne ſans laiſſer ſes places deſpourveuës, & s'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si durant ſix ſepmaines ou deux mois que ledit ſieur d'Annebault fut avecques leſdites forces en Piemont inutile, on eut voulu, ceſte entrepriſe eut eſté executée au nom de Strozy, & des Napolitains, demandans à eſtre reſtituez en leurs biens que l'Empereur leur uſurpoit,

mais voulant le Roy (comme vous avez entendu) commencer la guerre ouvertement, & non à l'improviste, encore que du commencement il eut consenty & arresté ladite entreprise, il en fut diverty & la refusa; mais j'ay ouy des proverbes de nos peres, que *qui a le profit de la guerre, en a l'honneur.*

Ayant le Roy ordonné à M. d'Orleans l'armée qu'il avoit à conduire, il depescha Nicolas de Bossu, Sieur de Longueval, pour aller en Gueldres & Juilliers, devers le Duc de Cleves faire une levée d'hommes, tant de pied que de cheval, & passant au travers du pays de Brabant se venir joindre avecques iceluy Duc d'Orleans, ce qu'il feit ainsi qu'entendrez cy- après.

M. le Duc d'Orleans ayant prins congé du Roy à Ligny en Barrois, alla trouver le Duc de Guise accompagné de quelque nombre de gens de pied François; le lendemain qui estoit environ le dixiesme de Juin, mil cinq cens quarante-deux, ils assemblerent avecques la gendarmerie une partie de gens de pied, en un grand village sur la riviere de Meuze à deux lieuës près de Verdun, mi-chemin dudit Verdun & de Dun-le-chasteau, auquel lieu ils feirent sejour trois jours attendant l'artillerie. Au partir de la, ils allerent loger

devant Danvillier, place de Luxembourg, appartenant à l'Empereur; là ſe vint joindre avecques eux le Baron de Hedecq, lequel autrefois avoit eſté Lieutenant du Comte Guillaume de Fuſtemberg, avecques ſon regiment de quatre mille Lanſquenets, auſſi y arriva le Comte de Mansfeld, & le Comte Piguelin, & le Colonel Recroc (a), avecques leurs regimens, & pouvoient eſtre eſtans aſſemblez, le nombre de dix à douze mille Lanſquenets. Vint à ceſte heure-là au ſervice du Roy avecques le Comte de Mansfeld, le Comte de Reingrave (b), jeune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choſes de luy, ainſi qu'on a cogneu par après. Eſtans aſſemblez devant Danvillier, fut preſentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu ſans approches ny trenchées; mais les ſoldats eſtans dedans la place, ne voulans attendre plus furieuſe batterie, demanderent à parlementer, & durant ledit parlement, noz ſoldats ſans aucune reſiſtance entrerent dedans & le ſaccagerent, choſe qui

(a) Le Colonel Georges *Rekrod*, & non pas *Reincroc*, ou *Recroc*, comme le nomment les Mémoires du tems : on aura occaſion d'en parler ailleurs d'une manière plus détaillée.

(b) Philippe, Comte du Rhin.

estoit bien aisée, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danvillier entre noz mains, par l'advis des Capitaines, M. d'Orleans ordonna qu'elle fut rasée & bruslée, comme n'estant gardable, ce qui fut fait en toute diligence, mesme par M. de Jamets, à l'occasion qu'elle portoit grand ennuy à sa place de Jamets.

Partant de Danvillier nostre armée print le chemin de Luxembourg; mais le lendemain vindrent nouvelles qu'il estoit tombé un pan de muraille à Yvoy, qui fut cause de faire tourner visage à nostre armée droit à ladite place; & y estant arrivée, en toute diligence mondit Seigneur d'Orleans, & le Duc de Guyse, ordonnerent de faire les approches, ce qui fut fait, mais mal à propos, car il fut assis trois canons, & une bastarde, si près du bord du fossé sans gabions, trenchées, ni autre couverture pour mettre en seureté l'escorte de la garde d'icelle artillerie, qu'il fallut le jour venu que ceux qui l'avoient en garde l'abandonnassent, pour les coups d'arcquebuze que leurs tiroient les ennemis. En plain jour, à la veuë de nostre armée, sans que nul les put offenser, iceux ennemis sortirent de la ville, & attacherent des cordes ausdites pieces pour les tirer dedans leurs

fossez, mais ne leur fut possible à cause de la pesanteur, & de quelques coups d'arcquebuze tirez (mais de loing) par aucuns soldats des nostres qui se hazardoient plus que les autres : ce que voyans les ennemis ils meirent le feu aux flasques (a), & les bruslerent, de sorte que lesdites pieces furent mises sur le ventre, & cinq ou six jours après furent retirées, & puis envoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledit inconvenient ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pieces en batterie, du costé devers les Ardennes, & fut faite breche assez raisonnable, qui toutesfois ne fut assaillie : puis on fut dix ou douze jours sans tirer, pendant qu'on envoya à Sedan, à Mouson, & autres villes prochaines, querir renfort d'artillerie, & de munitions, lesquelles arrivées, on feit nouvelle batterie à l'opposite de l'autre, tirant vers le chemin qui va à Jamets, dont ceux de dedans s'estonnerent de sorte qu'ils demanderent à parlementer, à quoy ils furent receuz ; & tellement se mena la praticque, qu'enfin leur fut accordé par M. de Guyse (lequel estoit ordonné de la part

(a) Affuts faits en forme de flèches : ce mot vient du Celtique *Flasch.* (Gloss. de du Cange, Tome II, p. 543, au mot *Flasca.*)

de Mgr. d'Orleans pour les ouyr) qu'ils s'en iroient leurs bagues ſauves, & pourroient amener ſix fauconneaux, & de la munition pour tirer chacun ſix coups. Choſe qui vint bien à propos, car à la verité la place eſtoit hazardeuſe à aſſaillir ſans grande perte d'hommes veu le nombre des ſoldats, d'artillerie, & de munitions qui eſtoient dedans, & meſme qu'au milieu de la grande breche au fond du foſſé, il y avoit un moineau (a) qu'on ne leur pouvoit lever (b), qui eut fait un grand meurdre des aſſaillans; mais Dieu leur oſta l'entendement. De la part de l'Empereur, eſtoient Chefs audit Yvoy, le Baſtard de Sombret, le ſieur de Noyelles Hennuier (c), Capitaine de chevaux legers, le Capitaine Famas, le Capitaine Gilles de Levant, & autres, juſques au nombre de deux mille hommes. Eſtant mondit ſieur d'Orleans devant icelle place, y arriva M. de Longueval, accompagné (11) de Martin Van Ros, Mareſ-

(a) Eſpèce de baſtion plat, bâti au milieu d'une courtine, lorſqu'elle eſt trop longue, & que les deux baſtions des angles ne peuvent ſe protéger réciproquement. On y place des Mouſquetaires pour faire feu de part & d'autre.

(b) Qu'on ne leur pouvoit enlever.

(c) Du Hainault.

chal de Gueldres, & dix mille Lanſquenets avecques environ ſeize cens à deux mille chevaux Clevois, qui avoient paſſé par le pays de Brabant, ainſi qu'entendrez par ce diſcours.

M. le Duc d'Orleans, ayant mis Yvoy en l'obeïſſance du Roy (dont fut baillée la garde au Seigneur de Sedan, & depuis au Baillif de Viơry, Comte de Nanteuil, Lieutenant de la compagnie du Duc Antoine de Lorraine) il marcha pour aller devant Luxembourg, prenant ſon chemin par Arlon, petite ville, à quatre lieuës au deçà dudit Luxembourg, ſiſe ſur une montagne en aſſez bonne aſſiette, mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu, le Seigneur d'Anguien, François de Bourbon avecques ſa compagnie, & quelques autres qui l'avoient ſuivy, y alla devant, & la feit ſommer au nom de Mgr. d'Orleans: ceux de dedans eſtonnez de la reddition d'Yvoy, qu'on eſtimoit la plus forte place du pays, & la mieux pourveue d'hommes, d'artillerie, & autres munitions, rendirent la ville, au deſſous de laquelle ſe vint loger le camp, & dedans ſe logea Mgr. d'Orleans; mais quelques paillards (a) (encore qu'il fut

(a) Chez nos anciens Auteurs cette expreſſion de *Paillards* & celle de *Ribauds* déſigne fort ſouvent des

deffendu de piller) cherchans du butin, mirent le feu en une partie de la ville (12), tellement que bien à peine put on faire retirer le bagage qu'il n'y en eut eu de bruſlé; & après que le feu fut eſtaint, y fut laiſſé quelques gens à ce que l'ennemy ne s'y mit pour coupper les vivres qui venoient en noſtre camp de Stenay, & de Mouſon.

Partant d'Arlon, le camp alla loger auprès de Luxembourg, où peu après avoir fait les trenchées, fut approchée l'artillerie au coing de la haute ville, à la main droitte de la porte par où on entre du coſté de France, & fut fait breche, toutesfois non raiſonnable pour aſſaillir, car le foſſé y eſt à fond de cuve trenché en roc fort par le fond : ſi eſt-ce que ceux de dedans combien qu'ils fuſſent trois mille hommes de guerre, & quatre cens chevaux, s'eſtonnerent de ſorte qu'ils ſe rendirent leurs bagues ſauves (a), & les citadins demeurerent en leur liberté. Eſtans ſortis leſdits gens de guerre environ deux heures aprés

Maraudeurs, des Bandits. Nous obſerverons que l'Abbé Lambert a ſupprimé dans ſon du Bellay l'anecdote de ces pillards.

(a) Quelques-uns de nos Hiſtoriens ſe ſont trompés, en écrivant que cette Ville étoit ſans défenſeurs, & que les François la pillèrent.

midy, M. d'Orleans entra dedans, & fut mise si bonne police qu'une heure aprés les boutiques des Marchands furent ouvertes pour vendre & acheter en telle seureté pour eux qu'on feroit à Paris, ou à Rouën. La ville ainsi reduite, M. d'Orleans, laissa pour la garde d'icelle, le Comte de Mansfeld, & le Comte Piguelim avecques leurs regimens, lesquels promirent de la bien garder vers tous & contre tous, ce qu'ils ne firent, ainsi que tantost vous orrez. Puis en passant devant Montmedy, petite ville assise sur une montagne, laquelle on ne peut approcher que d'un costé, mondit sieur d'Orleans feit seulement monstrer l'artillerie; incontinent ceux de dedans esmeuz des precedentes prises se rendirent, & y furent mis gens pour la garder: & telle fut l'execution qu'il ne restoit ès mains de l'Empereur du Duché de Luxembourg, que Thionville, ville sur la Moselle, quatre lieuës au dessous de Mets, tirant à Treves.

Mgr. d'Orleans, ayant desir de se trouver près la personne du Roy, & de son frere, pour l'espérance qu'il avoit qu'il se donneroit une bataille devant Perpignan, delibera de s'y retirer, laissant à Luxembourg & en Champagne, le Duc de Guyse, Lieutenant-General du Roy: pour separer son armée, il

se retira à Verdun, auquel lieu il ordonna d'envoyer M. de Longueville, avecques Martin Van Ross & ses bandes, vers Liesse (lieu entre les deux frontieres) pour y sejourner, & secourir ou la Picardie, ou la Champagne. Puis après qu'il eut fait quelque sejour à Verdun, pour pourveoir au reste de son armée, il partit en poste pour trouver le Roy à Montpellier (13), pensant de là aller devant Perpignan; mais desjà le Roy avoit deliberé de retirer son armée. Deux jours après son arrivée devers le Roy, vindrent nouvelles de la perte de Luxembourg, & comme le Comte de Mansfeld, & le Comte Piguelim, l'avoient rendue bien legerement, dont le Roy fut fort mal content, & contre son fils, & contre ceux qui luy avoient conseillé de laisser son armée; *mais je croy que luy mesme avoit esté son conseil.* Aussi avoient les ennemis reprins Montmedy, qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay, qu'au long de la riviere de Meuse; mais Mgr. de Guyse, rassembla ce qu'il put promptement recouvrer de gendarmerie (car la plufpart avoit esté licentié, & avecques quelques gens de pied, tant Allemans que François, il marcha devant Montmedy, avant que ceux qui la tenoient eussent loisir de se recognoistre, il la

print, & mit pour Chef le Capitaine Petrus de la Lende, lequel y feit depuis, bien ſon devoir, choſe qui fort rapaiſa le Roy. Le Sieur de Guyſe, n'ayant moyen de plus tenir la campagne, aſſit ſes garniſons, & envoya le regiment du Capitaine Recroc, Alleman, le droit chemin de Piémont.

Durant que ces choſes ſe faiſoient, tant à Luxembourg, qu'à Perpignan, Antoine, Duc de Vendoſme, qui eſtoit Gouverneur, Lieutenant pour le Roy en Picardie, ne voulut eſtre oiſif : car après avoir raſſemblé les garniſons de ſon Gouvernement, tant de pied que de cheval, avecques une bande d'artillerie, il delibera de ne laiſſer dormir ſes ennemis; parce qu'il y avoit vers Ardres, trois ou quatre petites places qu'ils tenoient, leſquelles faiſoient grand dommage, tant à Ardres, qu'au Boulenois (entre autres le chaſteau de la Montoir, ſiz en forte aſſiette ſur une petite montagne à l'entrée de la terre d'Oye, duquel on decouvre tout ce qui ſort de la ville d'Ardres, & un autre au bord du Boulenois tirant d'Ardres, à ſainct Omer, nommé Tournehan, appartenant au ſieur de Bures, place de tout temps tenuë des plus fortes du pays) il entreprint de les lever d'entre leurs mains : ayant pourveu à faire

ſuyvre les vivres après ſon camp, faiſant ſon eſtappe à Douëre (a), il marcha premierement droit à la Montoir, laquelle fut abandonnée des ennemis, & la fit deſmolir aux gens du païs, leſquels en firent leur devoir pour le dommage qu'elle leur avoit fait. De là il tourna ſes forces à Tournehan, & y fit faire batterie de cinq ou ſix jours. Les aſſiegez ne voyans remede de plus endurer la batterie, parce que la place eſtoit petite (car il eſt certain qu'une petite place ne vaut rien devant la fureur de la batterie maintenant) ſe rendirent leurs bagues ſauves, laquelle il ordonna eſtre raſée, mais pour la grande eſpeſſeur des tours, meſmement de la groſſe, euſt eſté long à la deſmolir, il les fit miner: après avoir fait mettre quelques barils de poudre ſoubs la mine bien bouchée il les fiſt voler, & raſer à force de Pionniers ce qui reſtoit. Incontinent bon nombre de petits forts, que les ennemis tenoient en la faveur de ladite place, ſe rendirent, & furent pareillement raſez. Puis après avoir couru tout le pays vers S. Omer, Aire & Betune, n'oſant ſon ennemy ſe preſenter devant luy pour le combattre, encore qu'il euſt plus de gens que luy, il ſe retira mettant ſes hommes aux

(a) Il y a *Devere* dans l'édition de 1569.

garniſons:

garnisons : sur laquelle retraitte le Comte de Reux, Lieutenant General de l'Empereur, faillit d'estre surpris (a) en sa maison, mais il se sauva par un batteau passant la riviere, & se retira à S. Omer.

Nagueres je vous ay dit que le Roy vouloit retirer son armée de devant Perpignan, quand M. d'Orleans le fut trouver à Montpellier. Or afin de briefvement discourir ce qui fut fait en ce voyage, & venir à ladite retraitte, Mgr. le Dauphin assembla ses forces à Avignon, auquel lieu l'estoit venu trouver le sieur d'Annebault, avecques huict mille Suisses, six mille hommes de pied François des vieilles bandes, dont estoit Colonnel, Messire Charles de Cossé, Sieur de Brissac, & six mille Italiens, & quatre cens hommes d'armes, & seize cens chevaux legers, desquels estoit General le sieur de Termes. De là il print son chemin à Nimes, & à Narbonne, où le vint joindre le Sieur de Montpesat, avecques la Legion de Languedoc, & une partie de celle de Guienne, & six mille Lansquenets, & bon nombre de Suisses nouvellement levez ; de sorte qu'il y pouvoit

(a) Cela ne s'accorde pas avec la nouvelle Histoire d'Espagne : on y lit que le Comte de Roeux força le Duc de Vendôme à une retraite précipitée.

avoir quatorze mille Suiffes, tout compris, & fe montoit l'armée à trente fix ou quarante mille hommes de pied de toutes nations, deux mille hommes d'armes, & deux mille chevaux legers. De Narbonne, il alla loger auprès de Locate (a), partant duquel lieu il laiffa à la main droite le chafteau de Saulffes (b), & y envoya une trouppe d'hommes fuffifante pour le tenir en fubjection, & empefcher les faillies que pouvoient faire ceux de dedans; car il ne voulut s'y arrefter, en intention de furprendre Perpignan; mais autrement advint. Vray eft qu'il n'y avoit nombre fuffifant d'hommes pour garder une telle place : mais d'artillerie & de munitions, tout ce que l'Empereur avoit mené en fon voyage d'Alger, eftoit dedans, tellement qu'à l'arrivée, de tous coftez on eftoit falué à coups de canon & de coulevrines, dont les ennemis eftoient auffi liberaux que d'arcquebuzades : chofe qui fift cognoiftre en peu d'heures que les advertiffemens qu'on difoit qu'avoit M. de Montpefat (14) (par l'advis duquel avoit efté dreffée cefte entreprife) n'eftoient certains. Il eft apparent qu'ils eftoient advertis,

(a) Leucate.

(b) *Salfes*, & non pas *Saluces*, comme l'a traduit l'Abbé Lambert.

veu que le ſieur d'Annebault avoit ſejourné en Piémont, un mois ou cinq ſepmaines, & qu'il eſtoit (a) commun dès le Piémont, qu'on alloit à Perpignan : auſſi le chemin que print l'armée leur en pouvoit donner vraye certitude.

Eſtant arrivez devant Perpignan, ceux qui eſtoient ordonnez à ce faire adviſerent chacun en ſon endroit de l'approcher ; mais la plaine eſtoit ſi raſe, & la terre ſi ſablonneuſe, qu'il eſtoit mal aiſé de faire trenchées qui valuſſent ; car la terre s'en alloit à vau le vent, & empliſſant les gabions de ſablons, vous pouvez eſtimer quelle ſeureté on pouvoit avoir derriere, meſme que la ville eſtoit ſi bien pourveuë de plateformes, garnies d'artillerie, *qu'il ſembloit d'un porc-eſpy, qui de tous coſtez eſtant courrouſſé monſtre ſes pointes.* Auſſi fut adviſé pour empeſcher qu'il n'y entraſt ſecours, lequel n'y pouvoit venir que par deux endroits, l'un par la mer & l'autre par le pertuis, par lequel pouvoit venir le ſecours du Royaume d'Arragon, & on n'y peut paſſer qu'à la file : là fut envoyé le ſieur de Termes avec les Chevaux Legers, toutesfois ſi tard qu'avant ſon arrivée le ſecours eſtoit paſſé & entré dedans la

(a) Et que c'étoit le bruit public.

ville, ce qui encouragea fort les ennemis, & nous donna peu d'esperance de parvenir où nous pretendions.

Un jour ceux de la ville ayant de dessus le rempart cognoissance que nostre artillerie estoit mal gardée, firent une saillie à la garde de leur artillerie telle qu'ils firent abandonner la nostre à ceux qui l'avoient en garde, & se mettoient en effort de la tirer en leurs fossez, ce qui estoit apparent qu'ils eussent fait; mais le Sieur de Brissac, Colonnel des gens de pied François, auquel ne touchoit (a) de la garder, y arriva à l'improviste suyvi de peu de gens, & estoit sans armes (hors mis un haussecol): il fit une charge si furieuse qu'il leur fit abandonner (b), & la retira: aussi fut-il blessé à la gorge ou au col.

Le Roy, qui pendant ce temps avoit fait sejour à Montpellier, esperant marcher si l'Empereur se fust mis en campagne pour secourir sa ville, voyant que son armée se consommoit, & que l'Empereur n'estoit pour se hazarder, puis que sans bataille elle se

(a) Qui n'étoit point de service pour la garder.

(b) Boivin du Villars dans la Préface de ses Mémoires rapporte que le Dauphin, témoin de la bravoure de Brissac, s'écria que s'il n'eust été ce qu'il estoit, qu'il eust ce jour-là voulu estre Brissac.

pouvoit garder, envoya le Comte de S. Pol, & l'Admiral de Brion, devers Mgr le Dauphin, pour entendre quelle eſperance il pouvoit avoir du fruict de ceſte groſſe armée : leſquels luy rapporterent qu'ils avoient cogneu qu'il y avoit moins d'eſpoir à la prinſe de la ville, que le jour que le camp y arriva, & que approchant l'hyver (auquel on alloit entrer) le pays eſtoit de telle nature, qu'aux premieres pluiës qui viendroient, il n'y auroit ordre de retirer l'armée, pour les torrens qui de tous coſtez coulent des montagnes, & que la mer fait regorger leſdits torrens, de ſorte qu'on ſe trouveroit enfermé entre deux mers & la montagne. Alors il cogneut bien (mais trop tard) qu'il avoit eſté mal ſervy (15), parquoy il manda au Dauphin qu'il euſt à faire ſa retraitte, à quoy il ne faillit d'obeïr (combien qu'à ſon grand regret) conſiderant une ſi triomphante armée avoir eſté tant inutile ; car l'erreur n'eſtoit de luy, mais de ceux qui avoient abuſé le Roy, ou par ignorance, ou par envie qu'autres ne fiſſent mieux. Partant de devant la ville, les Eſpagnols firent pluſieurs ſaillies ; mais il avoit mis ſi bon ordre à ſa retraitte qu'elles furent au deſavantage des ennemis (16). Noſtre camp deſlogea à telle heure, que s'il

euſt encore attendu trois jours, ce qu'on craignoit des inondations luy fuſt advenu ; car le lendemain & les jours ſuyvans ſurvint une extreme pluye, que la pluſpart de ceux qui eſtoient demourez derriere, tant de cheval que de pied, furent contraints de paſſer à nau (a), & y en eut quelques uns de noyez. Voila la fin de ceſte armée, laquelle à mon jugement qui l'euſt employée en Italie, l'Eſtat de Milan euſt eſté bien esbranlé pour les apparences que depuis on en a veu : mais l'aſſeurance qu'on donnoit au Roy d'emporter Perpignan de premiere venuë, luy fit prendre le pire party : *par avanture en ay-je mauvais jugement, mais c'eſt mon opinion.*

L'Admiral d'Annebault partant de Piémont pour venir à Perpignan avoit laiſſé le Sieur de Langey, accompagné du Sieur de Boutieres, du Sieur de Vaſſé, Gouverneur de Pignerol, du Capitaine Martin du Bellay, Prince d'Yvetot, Gouverneur de Turin, du Sieur d'Auſſun, Gouverneur de Savillan, avec leurs compagnies, tant de Gendarmes que de Chevaux Legers, & deux mille Suiſſes, & quelques gens de pied, tant François qu'Italiens, pour ſeulement bien

(a) A la nage.

petitement garder les principales places de ſurpriſes, demeurant le plat pays en proye. Dequoy le Marquis du Guaſt adverty, aſſembla ſes forces au pont d'Eſture, lieu propre pour aſſaillir le Piémont en quelque endroit qu'il voudroit commencer, ou deçà ou delà le Pau, pour avoir les rivieres à ſon commandement. Langey, qui eſtoit à Turin, ſçachant la déliberation du Marquis, & que du coſté de Cony, Quieras & Albe, il n'y avoit grande garde, parce que le Marquis n'euſt jamais eſtimé, qu'eſtant demeuré ledit Seigneur de Langey ſi degarny d'hommes, euſt voulu faire entreprinſe : toutes fois il la dreſſa ſur toutes les trois tout en un coup, tirant de chaque ville quelque enſeigne de gens de pied. Pour Quieras il depeſcha le ſieur d'Auſſun, lors Gouverneur de Savillan, & le ſieur de Cental, Eleu de Riez, avec une trouppe, non pour forcer, mais pour ſurprendre, autre à Albe, autre à Cony ; mais ceux qui allerent à Cony & Albe ſe perdirent, ſi que le jour les ſurprint : parquoy ce que Monſieur de Langey tenoit le plus ſeur demeura inutile. Les Sieurs d'Auſſun & de Cental, partans de Savillan, marcherent en toute diligence à Quieras avec eſchelles, ayant pour les con-

duire ceux que Langey leur avoit baillés, pour les mener au lieu où ils les devoient asseoir : & parce qu'il y a un petit chasteau, on tint prests deux canons pour les faire marcher, s'il estoit besoin de le battre. Ils ne peurent neantmoins arriver que le jour n'eclairast (car c'estoit aux nuicts les plus courtes de l'an) tellement que les intelligences que nous avions dedans ne s'oserent decouvrir : si est-ce que lesdits Sieurs ne voulans avoir perdu leur peine, donnerent jusques au lieu où leurs conducteurs les menerent ; encore que l'alarme fust à la ville, & que chacun vint à sa deffence, ils planterent leurs eschelles, & la forcerent, & monterent les premiers sur la muraille lesdits Sieurs d'Aussun & de Cental. Estans maistres de la ville, ils manderent l'artillerie, laquelle leur fut envoyée pour battre le chasteau, dedans lequel s'estoient retirez les gens de guerre : mais de la premiere volée une de leurs pieces se demonta, & quand ils eurent advertissement que le Marquis du Guast marchoit diligemment pour secourir la ville par le chasteau, ce qu'ils firent entendre au Seigneur de Langey, qui desja estoit venu camper à Carignan, avec les Suisses, & si peu d'autres qu'il avoit fait tirer des

garnisons, mesme que l'une de leurs pieces estant ainsi inutile, ils estoient d'avis de se retirer, & de bruser & ruiner la ville, à ce que l'ennemy ne s'en put prevalloir. Ce qu'ayant entendu ledit Sieur, il leur envoya promptement Vassé, avec cinquante hommes d'armes de renfort, par lequel il leur manda qu'ils n'eussent à vuider de là, les asseurant qu'audit chasteau il n'y avoit que deux facs de farine, & un cheval, & que pour le grand nombre d'hommes qu'il sçavoit y estre, ils seroient contrains le lendemain de parler, ou de mourir de faim; d'autant que dès le matin mesme les vivres leur failleroient, que le Marquis partant d'où il estoit, n'y pourroit arriver de trois jours, & qu'il les advertiroit d'heure, & leur bailleroit le moyen, si besoin estoit, de se retirer en seureté au Montdevy, ou à Baine. Le lendemain les soldats qui estoient au chasteau parlerent (a), & sortirent avec leurs armes, & fut trouvé qu'il y avoit trente six heures qu'ils n'avoient mangé. Langey y ordonna le Sieur de Cental, Gouverneur, lequel soudainement y mist deux mille hommes, qu'il leva tant en ses terres qu'ailleurs.

(a) C'est-à-dire, proposèrent de capituler : nos anciens Auteurs se servent du verbe *parler*, au lieu de *parlementer*.

Le Marquis du Guaſt adverty de la reddition du chaſteau, & de l'ordre qui y eſtoit, rompit l'entreprinſe qu'il faiſoit de le venir ſecourir, & delibera de ſe recompenſer ailleurs : parquoy eſtant deſlogé du pont d'Eſture, il tourna ſes forces vers Villeneufve d'Aſt, laquelle (encore que le Sieur de Langey l'eut bien pourveuë) pour la debilité du lieu, fut forcée, avecques toutesfois peu de meurdre; auſſi le furent Poiring & Cambian, petites places non fortifiées. Langey, combien qu'il côgneut n'avoir les forces pour ſouſtenir celles du Marquis, lequel avoit quinze mille hommes de pied, & environ deux mille cinq cens chevaux, & luy tout mis enſemble, n'euſt attaint à plus de cinq mille hommes de pied, eſtoit adverty que l'entrepriſe du Marquis eſtoit de ne plus s'amuſer de-là l'eau, mais de venir paſſer la riviere à Carignan pour y camper, & ce faiſant, nous oſter tout le plat pays, depuis les montagnes juſques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol, & le reſte de ce que nous avions deçà ; & laiſſer fortes garniſons à Quiers, Aſt, Foſſan, Albe & Cony, pour le ſemblable eſtre fait aux places que nous avions de-là le Pau, & nous enlever la commodité du Marquiſat de Saluſſes. Pour y re-

medier, il revint avecques ſes petites forces camper à Carignan, & y commença un fort en toute diligence, afin que par art il put garder ce que par force luy eſtoit impoſſible : car d'attendre ſon ennemy ſans advantage, il n'avoit le moyen. Le Marquis ayant entendu la diligence qu'il faiſoit d'empeſcher ſon entreprinſe, vint camper de-là l'eau ſur le bord de la riviere vis-à-vis de nous : d'autant que c'eſtoit au mois de Juillet que les eaues eſtoient retirées, aiſément on pouvoit au-deſſus & au-deſſous de Carignan paſſer la riviere à gué : & quinze jours durant que les deux armées furent logées au-devant l'une de l'autre, il y avoit ordinairement eſcarmouches ; il falloit que jour & nuict noſtre armée fut en armes pour l'empeſcher de forcer le paſſage, de ſorte qu'on ſe repoſoit à tour de roolle. Langey conſiderant qu'à la longue ſes gens n'auroient moyen de porter la fatigue, & que luy-meſme pour les longs travaux precedens qu'il avoit endurez, eſtoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau & de la langue, trouva moyen de tirer du camp Imperial cinq ou ſix mille hommes de pied Italiens, & quelque cavalerie, dont il ſe renforça, & affoiblit ſon ennemy d'autant. Dequoy le Marquis eſ-

tonné, osta sa fantaisie de plus essayer de passer le Pau, craignant qu'estant deçà l'eau, ceux qui jà s'estoient rendus à nous, subornassent les autres qui estoient en son camp, & que par ce moyen il demourast le plus foible ; parquoy il commença sa retraitte vers Villedestelon, s'approchant de Quiers.

L'opinion de Langey, & de la plufpart des Capitaines, estoit de passer le Pau & suivre l'ennemy, pour executer autres intelligences qu'il avoit en son camp & ailleurs; mais quelques-uns (je ne sçay pour quelle occasion, car au Conseil ils avoient monstré semblant de la trouver bonne, & suyvant leur advis il avoit parlé aux Suisses, qui luy avoient accordé en leurs presences de passer outre) se retracterent, & trouverent moyen de mutiner les Suisses, tellement qu'alors qu'on cuidoit marcher en avant, ils tournerent leurs enseignes droit à Pignerol, chemin de la retraitte en France. Leur Colonel S. Julian en fut soupçonné, & croy que ce fut à bon droit : audit Pignerol se retira avecques eux le Sieur de Boutieres. Langey se voyant abandonné, ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire à Turin, avecques le reste d'hommes qu'il avoit, & envoya les Italiens qu'il avoit tirez du camp

Imperial à Gazelles & Siria, petites places entre Turin & Vulpian. Le Marquis adverty de la ſoudaine departie de noſtre armée, envoya quelque nombre de gens paſſer le Pau, leſquels trouvant un Capitaine de Languedoc avecques cinquante ſoldats dedans le chaſteau de Carignan, les ſommerent au nom du Marquis de rendre la place, leur faiſans entendre que *s'ils attendoient que l'artillerie fuſt arrivée, que ſon intention eſtoit de les faire pendre & eſtrangler.* Le Capitaine & les ſoldats n'attendirent à veoir l'artillerie, mais ſe rendirent à la premiere ſommation. Ce qu'ayant entendu le Sieur de Langey qui eſtoit à Turin, à ſept milles de-là, craignant que le Marquis ſuiviſt avecques ſa trouppe & parachevaſt le fort qu'il avoit commencé, il depeſcha ſur l'heure le Capitaine Martin du Bellay, ſon frere, Gouverneur de Turin, avecques ſa compagnie, pour aller entendre comme les choſes eſtoient paſſées, & quel nombre d'hommes eſtoit dedans, afin que ſuivant ce qu'il luy manderoit, il ſe fiſt porter luy-meſme ſur le lieu avecques l'artillerie qu'il meneroit. Ledit Capitaine Martin, pour avoir loiſir de pourveoir à ſon affaire au partir de Turin, jetta devant luy le Capitaine Marville, & le Comte Maxime-Antoine

de Seſſe, ſes deux Lieutenans, avecques quarante ou cinquante chevaux, pour ſe mettre entre le Pau & la ville de Carignan, & recognoiſtre ſi le Marquis voudroit repaſſer l'eau. Eſtans arrivez ſur la riviere, le Comte Maxime-Antoine laiſſa ſon compagnon au guet, & par un Trompette envoya demander à parler à ceux qui eſtoient dedans le chaſteau : ce qui luy eſtant accordé, le Capitaine ſortit en ſeureté, lequel eſtoit de la cognoiſſance dudit Comte Maxime, & autresfois avoit eſté ſoubs ſa charge. Ledit Comte luy monſtra les grandes forces qui venoient, avecques le grand nombre d'artillerie, & qu'ils eſtoient envoyez là ſeulement pour les inveſtir, attendant les forces : l'aſſeurant bien que *s'il tardoit tant ſoit peu de parler, il ne ſeroit en ſa puiſſance de luy ſauver la vie, dont il le vouloit bien advertir., eſtant ſon amy*. Les choſes furent tellement menées, qu'il remiſt la place entre les mains du Gouverneur de Turin, & furent conduits les Imperiaux ſeurement à Quiers. Ce fait, il fut pourveu à la place, à ce qu'il n'y advint plus d'inconvenient. Le Roy ayant entendu la priſe de Carignan par les Imperiaux, avoit depeſché un courrier en toute diligence, mandant au Sieur de Langey que toutes choſes

laiſſées il miſt ſon effort à la recouvrer; mais arrivant le courrier, il la trouva desjà entre nos mains, dont le Roy adverty, eut grand contentement.

Peu de jours après le Marquis du Guaſt repaſſant le Pau auprès de Creſſentin, vint aſſieger Chivas, dedans lequel eſtoit le Seigneur Hieronime de Birague; mais après avoir eſté repouſſé de deux aſſauts, il ſe retira avecques ſon armée à Cazal. Au meſme temps Ceſar de Naples voulant couvrir le chemin de Vulpian à Turin, delibera de prendre Cazelles, eſperant le faire aiſement; parce qu'il n'y avoit que les Italiens, leſquels le Sieur de Langey avoit tirez du camp Imperial, & qu'il les pourroit retirer à ſa devotion; mais Langey ſoudain y envoya le Chevalier de Villegagnon pour leur commander, craignant qu'entre tant de Capitaines ſans Chef il n'y euſt partialité. Ledit Ceſar les vint aſſaillir; mais il fut ſi bien recueilly, qu'il y perdit ſoixante ou quatre-vingts hommes, & ſe retira avecques ſa courte honte, & y demeurerent ſes eſchelles pour les gaiges.

Langey voyant le Marquis retiré à Cazal, avoit cognoiſſance qu'une place nommée Barges, laquelle ferme le chemin de Pignerol

à Ravel & à Saluffes, portoit grand dommage à toute la plaine, d'autant qu'elle eft enclavée au milieu de nos terres, & que le Marquis de longtemps ne la pourroit fecourir : il manda au Sieur de Boutieres qui eftoit à Pignerol, que pour ne laiffer les Suiffes inutiles, il eut à marcher devant Barges, & luy envoya toutes les forces qu'il avoit près de luy, retenant feulement gens pour la garde de Turin. Boutieres incontinent partit pour ladite entreprife, & mena quant à luy fix canons qu'il print à Pignerol; mais arrivé à Barges, il trouva que les Efpagnols avoient fortifié un couvent joignant le chafteau, & qu'il eftoit impoffible d'affaillir le chafteau fans premierement prendre le couvent. A cefte occafion, foudain il feit fes approches & mift fes pieces en batterie fi diligemment, que dedans vingt-quatre heures il feit approches, de forte que les foldats François, meflez avecques quelque gendarmerie qui fe meit à pied, emporterent le fort d'affaut, & mirent au fil de l'efpée environ trois cens hommes qui eftoient dedans. Ce fait, il approcha le chafteau, qui n'eft qu'un donjon quarré, & gaigna les fauffes brayes; ayant fait breche, ceux du chafteau demanderent à parlementer : entre plufieurs chofes

choses proposées, fut accordé, que si dedans six jours le Marquis du Guast ne venoit assez fort pour lever le siege, ou gens pour luy, ils se rendroient la vie sauve, dont ils baillerent ostages. Le Marquis adverty de ceste composition, laissa tous autres affaires, & partit à grandes journées pour venir secourir les assiegez. Boutieres cognoissant que desjà il avoit passé le Pau vers Ville-Franche, & que pour attendre une si grosse puissance, ses forces estoient trop debiles, rendit les ostages aux assiegez, & par Brecqueras (a) se retira à Pignerol. Cependant le Marquis rafreschit la place : puis ayant crainte qu'estant esloigné, on ne surprint quelques-unes de ses places (car il estoit bien seur qu'on avoit de tous costez praticques secrettes), il retourna promptement à Quiers; mais il ne sceut si-tost venir, que Langey ne luy eut soustrait par menées le chasteau de Montault, & deux ou trois autres petites places du Montferrat, qui estoient mal-aysées à reprendre, à cause de l'hyver, où il n'avoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques jours aprés Langey, n'estant satisfait que Barges n'estoit mise entre les mains du Roy, manda au Sieur de Vassé,

(a) Briqueras.

Gouverneur de Pignerol, de praticquer par le moyen qu'il luy bailla, le Capitaine d'icelle place de Barges nommé Paul Monnet; puis qu'il print quelques bandes nouvelles venans de France, & avecques quatre canons qu'il eut à marcher droit audit lieu; ce qu'il feit en diligence : car il n'estoit homme paresseux d'executer choses honnorables & hazardeuses. Y estant arrivé, il mist ses pieces en batterie, encore qu'il n'eut Commissaires ny Canonniers; mais tous ceux qui estoient en sa compagnie mirent les mains à l'œuvre avecques luy, specialement un jeune homme de Picardie, frere du Seigneur de Mailly, lequel naturellement s'adonnoit à l'artillerie : tous ensemble firent telle execution, qu'en deux heures fut fait un trou dedans la tour, non toutesfois raisonnable pour assaillir; mais le Capitaine se voyant occasion de parler (a), remit la place entre les mains du Sieur de Vassé, & se retira au service du Roy.

Vous avez cy-devant entendu comme le Roy avoit retiré son armée de devant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée, & le proffit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer une partie si peu de temps qui restoit de bonne saison,

(a) De capituler.

le Roy ordonna le Sieur d'Annebault pour aller en Piémont, & avecques luy le regiment des Lansquenets du Capitaine Recroc, & les vieilles bandes Françoises, les bandes Italiennes, tous les chevaux-legers, & quatre cens hommes d'armes, esperant qu'avecques tel renfort (estant l'armée du Marquis ruinée par faute de payement) on pourroit faire un grand exploit. D'Annebault avecques lesdites troupes, print le chemin de Briançon, & faisant passer une partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'envoya loger à Carignan, à cause que le Marquis du Guast estoit logé à Carmagnole, qui est de-là le Pau deux milles contremont la riviere, & luy vint coucher à Turin pour là communiquer avecques Langey.

Or ledit Sieur de Langey avoit fait secrettement preparer des batteaux sur le Pau, pour, quand nostre armée seroit arrivée à Carignan, & durant que le Marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter nos gens de pied & artillerie contre bas l'eau : pour la nourriture de l'armée, il feit faire à Vorlinc, par le Seigneur Ludovic de Birague, une munition de pain pour dix jours, pour avant que l'ennemy fut adverty, surprendre Casal & autres places, ausquelles il avoit

intelligence; car en vingt-quatre heures elle y fut arrivée par eau; & le Marquis ne pouvoit venir au secours qu'en quatre journées de camp, quelque diligence qu'il fit; mais il se trouva des envieux qui divertirent le Sieur d'Annebault, combien qu'il y eût bonne fantaisie (a).

Langey (toutesfois se voyant avoir perdu son temps & son argent) mist en avant autre party : c'est qu'un sien amy qui estoit avecques le Marquis luy avoit donné advis, que si la nuict on vouloit avecques l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les Imperiaux à un passage près Villedestellon, dont estoit impossible de leur sauver, moyennant qu'on envoyast trois ou quatre cens chevaux entre Carmagnolle & Villedestellon, & nostre armée en teste entre Villedestellon & Quiers : car la nuict le Marquis craignant d'estre investy, se devoit retirer à Quiers; & celuy qui donnoit l'advertissement, luy-mesme les conduiroit. Ce party (b) mis en conseil, fut approuvé, & fut ordonné qui iroit, en teste, & en queuë; mais la nuict venuë, je ne sçay pourquoy, ny pour quelle raison on demoura. Seulement fut envoyé le Capitaine Francis-

(a) Quoiqu'il l'approuvât.

(b) Ce projet mis en délibération.

que Bernardin de Vimercat, avecques deux cens chevaux-legers pour les recognoiſtre, lequel trouva les choſes ainſi qu'elles avoient eſté miſes en avant, & print ſur leur queuë pluſieurs butins & bagages : l'entrepriſe eſtoit indubitable ; car les ennemis n'eſtoient que trois mille Lanſquenets, & mille Eſpagnols, qui eſtoit leur force d'eſtrangers : ainſi defaiſant ceſte troupe, on pouvoit marcher dans le pays, parce qu'il ne demeuroit au Marquis que les Italiens ſans teſte d'Allemans.

Finablement Langey voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il avoit tant travaillé, & fait de ſi gros frais, tant à l'entretenement des hommes, que pour la fourniture de ce qui eſtoit neceſſaire, conſidera bien que le pareil luy ſeroit fait en autres choſes : à ces cauſes, pour la debilité de ſes membres (car il eſtoit perclus à cauſe des longs travaux) avecques le congé du Roy, partit de Turin en une littiere, pour venir devers luy, auquel il deſiroit avant de mourir, declarer beaucoup de choſes pour ſon ſervice, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craignant de faire tort à ceux qui en luy s'eſtoient fiez ; mais il ne luy fut poſſible d'y parvenir : car le neufvieſme jour de Janvier

1543 (a), il trespassa à S. Saphorin, sur le Mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir & d'experience.

L'Admiral d'Annebault ayant failly d'executer telles entreprises, alla loger à Carmagnolle, d'où estoit deslogé l'ennemy, auquel lieu il eut nouvelles des Sieurs d'Aussun & de Carses, lors estans à Savillan, que dedans Cony, il y avoit si peu d'hommes, que s'il vouloit faire diligence de marcher pour l'investir, afin que secours n'y entrast, & amener artillerie pour faire batterie, il ne failliroit de l'emporter de premiere venue, parce qu'il n'y avoit gens suffisamment pour soustenir un assaut. Ayant cest advertissement, il partit avecques quatre canons, laissant Martin du Bellay, Gouverneur de Turin, Lieutenant du Roy deçà le Pau, pour pourveoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoient

(a) Une des inscriptions qui ornent son Mausolée au Mans, nous apprend que Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, mourut à S. Saphorin le 4 des ides de Janvier 1543 : on a vu dans la Notice qu'en mourant il laissa son bien endetté de cent mille écus. *La pauvreté d'un Serviteur si utile* (a remarqué Bossuet, Tome III de son Abrégé de l'Histoire de France, p. 479) *est une tache dans le règne de François I.*

vers le pont d'Eſture. Le lendemain du Bellay ayant nouvelles que le regiment de Recroc eſtoit arrivé à Rivoles, & qu'il leur falloit venir trouver le pont du Pau de Turin pour paſſer l'eau (car celuy de Carignan & de Montcallier eſtoient rompus), leur y feit preparer le logis & les vivres, eſperant d'en tirer du ſervice en paſſant chemin. Or à trois milles de Turin, de-là l'eau, ſur la montaigne de Montferrat, il y avoit trois ou quatre petites places, à ſçavoir la tour Sainct-Bony, Chatillon & Sainct-Raphaël, qui portoient grand ennuy à Turin, d'autant qu'elles deſcouvroient tout ce qui en ſortoit ; de ſorte qu'on ne pouvoit aller à Caſal, à Burgon, ny autres places que nous tenions au Montferrat (dont il nous venoit beaucoup de vivres, meſme des vins) ſans eſtre deſcouvert : leſquelles places il avoit failly peu devant de ſurprendre, & y avoit perdu des hommes ; entre autres le Sieur de Malicorne du Maine, Capitaine de gens de pied, y avoit eſté eſtropié de tout un coſté d'une arcquebuzade. Ledit Gouverneur delibera, à la faveur d'iceux Lanſquenets, les emporter de force ; parquoy il feit mettre en ordre quatre canons avecques leur équipage, & prendre des bœufs par la ville pour les conduire, & au matin

feit partir de Turin avecques lesdits Allemans, une partie de la compagnie du Sieur d'Annebault, celle de M. de Langey, son frere, lequel estoit sur le chemin de France, où il mourut, comme dit est, & la sienne avecques trois enseignes de François de la garnison de Turin. Estans arrivez devant Saint-Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en peu d'heures fut fait un trou, auquel fut donné l'assaut par les Lansquenets, qui l'emporterent de furie, & furent tous ceux de dedans tuez, horsmis le Capitaine, qui fut pendu pour avoir esté si outrageux, que de vouloir tenir une si meschante place devant le canon. Puis il fit marcher à Chatillon, petite ville sur une montagne qu'on ne peut battre, sinon d'une autre montagne opposite; mais il est impossible d'y mener artillerie, sans engin, ou force de bras; car les chevaux n'y peuvent monter. Les Lansquenets qui avoient eu curée de ceux de S. Bony, meirent la main à l'œuvre de telle façon, qu'ils monterent deux canons aussi aisement, que si ce n'eut esté qu'un fauconneau. Les assiegez, lesquels estoient quatre cens hommes de guerre en fort bon équipage, considerans le traitement qu'on avoit fait à ceux de Sainct-Bony, aussi voyans ceste grosse armée de

France venue à l'improviste, entrerent en tel effroy, que sans laisser tirer, se rendirent, leurs bagues sauves, & sortirent quatre cens hommes aussi bien armez, & d'aussi bon visage de soldats qu'il y en eut en Italie : s'ils eussent fait leur devoir (estant l'assiette telle) il y eut eu de l'honneur à les assaillir. Ceux de Sainct-Raphaël n'attendirent qu'on allast à eux, mais envoyerent au-devant se rendre : aussi feirent deux ou trois autres petits forts, tous lesquels furent rasez, excepté la ville de Chatillon, en laquelle fut mise garnison pour garder le passage, car elle estoit deffensable : ce fait, il envoya passer les Lansquenets à Montcallier le long de la montagne, lesquels se rendirent le lendemain avecques M. l'Admiral, qui marchoit à Cony.

Auquel lieu de Cony estant arrivé avecques toute son armée, il planta son artillerie au lieu qui luy fut dit estre le plus debile, mais on l'abusa; car c'estoit le mieux remparé. Après que la breche fut faite, on donna l'assaut : nos gens arrivez sur le haut, trouverent un rempart derriere la breche, pourveu de bons hommes, de sorte qu'après avoir combattu une heure sur le haut de la breche, ils furent contraints de se retirer. Il y mourut des nostres beaucoup de gens de

bien, entre autres le Capitaine Bricotte, Normand; son Lieutenant & Enseigne, le Comte Guillaume de Biendras, Montferratin (a), & son Lieutenant; le Lieutenant & Enseigne du Capitaine Sainct-Petre, Corse, & luy fort foullé de coups de pierres, Sainct-Estefve, Enseigne du Capitaine Cavagues, & plusieurs Capitaines & Enseignes blessez. Estant retiré, deux cens chevaux & sept ou huict cens hommes de pied envoyez par le Marquis du Guast, la nuict entrerent en la ville par l'autre costé de la batterie. Le jour venu, M. l'Admiral ayant cognoissance de ce renfort, & voyant ses munitions d'artillerie faillir, ordonna de se retirer (b) : on disoit que s'il eust mené jusques à huict canons, & leur suitte pour faire deux batteries, afin de divertir les forces de dedans, qui estoient petites, il y avoit apparence, ou qu'on les

(a) Originaire du Montferrat.

(b) On lit dans l'Histoire de Paul Jove, que les François dressèrent deux batteries : comment les auroient-ils dressées ? ils n'avoient que quatre misérables canons. Paul Jove ajoute qu'ils donnèrent trois assauts. Mais le défaut de poudre, le retranchement qu'ils trouvèrent derrière la breche, la perte qu'ils firent au premier assaut, ne leur permirent pas d'en risquer un second.

eut forcez, ou qu'ils se fussent rendus; car assaillant par plusieurs endroits, ils n'estoient pour respondre à tout; *mais ce ne fut le vouloir de Dieu*. Sur la retraitte le Comte Maxime Antoine, & le Sieur de Marville, Lieutenans de Martin du Bellay, & le Capitaine Theode Bedaine (a), Albanois, rencontrerent deux cens chevaux Imperiaux près de Bra, vis-à-vis de Quieras, lesquels ils chargerent & les desirent, dont ils prindrent la plusspart: voylà ce qui fut fait en ce voyage.

D'Annebault de retour à Carmagnole, se voyant n'avoir moyen de faire nouvelles entreprises pour l'hyver qu'il avoit à dos, après avoir remis en l'obeïssance du Roy quelques petites places, comme Villeneufve d'Ast, Poiring, Cambian, & Rive de Quiers, que les ennemis avoient abandonnées, rompit son armée, laissant le sieur de Boutieres, en son absence, Lieutenant du Roy en Piémont, à Turin, le Seigneur Martin du Bellay, Prince d'Yvetot; pour Gouverneur à Pignerol, le sieur de Vassé; à Chivas & Vorling, le sieur Ludovic de Birague; à Savillan, le sieur de Termes, le reste de l'armée il licentia, horsmis deux mille Suisses soubs

(a) L'Abbé Lambert, on ne sait pourquoi, l'appelle *Gedaine*.

la charge du ſieur de Sainct Julian, & feit retourner en France le Colonel Recroc, avecques ſon regiment de Lanſquenets, pour eſtre employez aux lieux que le Roy ordonneroit; & puis il partit pour retourner devers le Roy, environ le premier jour de Janvier, prenant le chemin de Mont-Cenis. Arrivant à la Nouvalaize, on luy feit entendre que la tourmente eſtoit ſur la montagne; ce nonobſtant on ne luy ſceut diſſuader de paſſer ce jour là, penſant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons (a), qui ſont ceux qui cognoiſſent les tourmentes de la montagne, comme ſont les mariniers celles de la mer : mais eſtant à mi-chemin de la montagne, entre la Ferriere & la plaine de l'Hoſpitalet, la tourmente ſurvint ſi extreme, que la pluſpart de ceux qui eſtoient en ſa compagnie furent en hazard d'eſtre peris, quelques bons guides qu'ils euſſent. Il s'en perdit bon nombre ſoubs les neiges, & entre

(a) On appelloit *Marrons* ces Montagnards, parce qu'ils deſcendoient d'une horde d'anciens Mauritaniens que la tempête avoit pouſſés vers la plage voiſine : cet événement arriva ſous l'Empire de Léon le Philoſophe. Quoiqu'un long eſpace de tems ſe fût écoulé, ce ſobriquet, qui déſignoit leur origine, leur étoit reſté. (Gloſſ. de du Cange, Tome IV, p. 562, au mot *Marro.*)

autres le Seigneur de Carrouges, jeune homme de bonne maiſon : autres y perdirent la veuë, autres les pieds, & la plus grande part depuis ne furent en ſanté. Semblablement pluſieurs ſoldats Allemans & autres, leſquels ſous eſperance qu'un tel perſonnage que M. l'Admiral ne s'eſtoit mis en chemin ſans avoir conſulté du paſſage, l'avoient ſuivy, qui ſe perdirent. Quant à luy ayant gaigné la plaine, il demeura ſi perdu luy & ſes marrons qui le conduiſoient, que ſans des hommes qui eſtoient dedans des tavernettes (a) qui ſont au haut de la plaine, leſquels ſortirent à ſon ſecours, indubitablement il eut fait pareille fin que les autres. Le ſieur de Maugiron, cognoiſſant la nature du pays, meſme que la tourmente venoit, demeura à l'Hoſpitalet au pied des eſchelles, juſques au lendemain, ayant retiré quelques Gentilshommes paſſans par là, demy gelez, leſquels furent ſauvez par ſon moyen. Ce danger procede à cauſe qu'à main droitte de ce paſſage montant de Ferriere pour venir à Lanebourg, il y a une haute montagne, & une autre à main gauche qui font le chemin eſtroit, lequel eſt entre deux ; & quand la tourmente ſe leve

(a) Cabanes qui ſervent d'auberges pour les voyageurs.)

ſur icelles, vous verriez des pelottes de neige que le vent pouſſe contre bas, qui ſe font eſtant amaſſées au haut de la montagne (fort petites ſe monſtrent elles) mais avant d'arriver au paſſage, ſe font auſſi groſſes qu'une mòntagne, tellement qu'elles perdent tout ce qui ſe trouve en ce deſtroit en temps de tourmente; meſme la plaine eſt ſi couverte & les chemins, que les propres guides s'y perdent, & menent leur ſuitte perir dedans les cavins remplis de neiges. Ledit ſieur Admiral eſchappé de ceſte fortune, arrivé qu'il fut à Lanebourg au pied deçà la montagne, prit la poſte, parce qu'il avoit eu nouvelles du Roy pour le venir trouver en (a) Chaſteleraudais.

Le Roy à ſon partement de Montpellier, après qu'il eut retiré ſon camp de devant Perpignan, eut advertiſſement que les habitans de la Rochelle s'eſtoient mutinez, & avoient fait quelque effort (17) contre ſes officiers de la gabelle, paſſant pays pour ſe retirer vers Chaſtelerauld, & delà, à Paris, il les voulut chaſtier; en ceſte intention il feit marcher en ſa compagnie le Capitaine Ludovic, Colonnel d'un regiment de Lanſquenets, qui eſtoit celuy qu'avoit eu le Comte

(a) Chaſtelleraud.

de Mansfeld, lequel s'estoit retiré en Allemagne. Mais arrivé qu'il fut à la Rochelle, tous les habitans, non sans cause, craignans que Sa Majesté usast de la rigueur qu'ils meritoient, chercherent tous moyens de se reconcilier & remettre du tout à son obeïssance. Le premier jour de Janvier, ils s'assemblerent au jardin de la maison, où il avoit pris son logis pour luy demander publicquement pardon de la rebellion attentée par eux en plusieurs voyes, contraires à l'obeïssance que le subject doit à son Prince & Souverain Seigneur. Le Roy estant audit lieu assis en son tribunal, & iceux ayans les testes nuës, les mains jointes, & les larmes aux yeux, avecques ceux des isles (a) prochaines, feirent faire une requeste publicque, demandans misericorde par l'Advocat (b), à ce que l'on disoit, desdites isles, qui parla en ceste façon : « La malheureuse journée (Sire) & » detestable à jamais, en laquelle nous vos

(a) Des Isles d'Oleron & de Ré.

(b) L'Avocat des Isles se nommoit Guillaume Le Blanc, Avocat au Parlement de Bordeaux. Il avoit pour Adjoint Etienne Noÿau, Lieutenant particulier & Assesseur en la Ville & Gouvernement de la Rochelle. Le premier parla pour les habitans des Isles, & le second pour ses Compatriotes.

» très-humbles, & très-obeïssans subjets de
» ceste vostre ville de la Rochelle, & des
» isles, avons esté tant delaissez de bon sens,
» de bon jugement, & de raison, qu'ou-
» bliant la douceur & benignité de Vostre
» Majesté Royalle, les bienfaits envers nous,
» & les merites d'icelle, sommes tombez en
» tel inconvenient, que d'avoir failly à re-
» cognoistre l'obligation, & le devoir que
» nous vous devons par les raisons dessusdites,
» & par tout droit tant divin qu'humain, ayans
» commis chose (Sire) par laquelle nous
» devons encourir vostre indignation, &
» perdre vostre bonne grace, par nos mes-
» faits : de sorte que de tant est la faute que
» nous confessons plus grande, que vostre
» humanité & bonté envers nous est plus
» cogneuë, & apparente, dont la coulpe
» de ces pauvres miserables que vous voyez
» prosternez à vos pieds pour requerir vostre
» misericorde, est (quant à nous & nostre
» peché) indigne de la recouvrer : mais
» quant à la grandeur & infinité de vos pitiez,
» ainsi que le Roy Psalmiste David, se con-
» fioit à la grandeur des misericordes de son
» Seigneur, nous avons esperance (Sire)
» que vous entendrez la voix, & recevrez
» les confessions à mercy de ceux lesquels
presentement

» presentement baisent les pieds du trosne
» de Vostre Majesté, vous suppliant très-
» humblement (Sire) avecques desplaisir au
» cueur de vous avoir offencé, & les larmes
» aux yeux, ne regarder du tout à ce mes-
» fait qui nous est advenu, pour raison du-
» quel nous crions publicquement à haute
» voix, & demandons vostre misericorde:
» *ains (Sire) ayez s'il vous plaist esgard*
» *à vostre bonté & clemence accoustumée* ». Et
ainsi piteusement criant misericorde & se
mettant à genoux, avecques une voix trem-
blante, piteuse & lamentable, assez long
temps iceluy advocat, comme continuant
sa harangue, dit: « *A la mal-heure (Sire)*
» *nous nous sommes tant oubliez que de com-*
» *mettre chose qui nous ait fait encourir vostre*
» *indignation, & perdre vostre bonne grace, &*
» *la reputation en laquelle par le passé nous*
» *avons esté tant envers vous que vos prede-*
» *cesseurs Roys, pour estre presentement*
» *spectacle à tout le monde de desloyauté & de*
» *desobeïssance : pour laquelle (Sire) nous*
» *vous supplions très-humblement nous vou-*
» *loir faire misericorde.* » Et le peuple in-
continent commença de rechef à crier, *Mi-*
sericorde, jusques à ce que ceste voix piteuse
tira les larmes des yeux des assistans, & du

Roy mesme, qui bien après commença à respondre en ceste maniere. « Je ne suis venu icy
» pour vous dire l'ennuy que je receu, quand
» moy estant empesché en personne, & mes
» enfans pour l'augmentation & tuition de
» mon honneur, & de mon Royaume, les
» nouvelles me furent apportées de la mi-
» serable rebellion que presentement vous
» confessez : mais bien pour vous dire, mes
» amis (car amis vous puis-je appeller main-
» tenant que vous estes retournez à la co-
» gnoissance de vostre offence) que le mal
» que vous avez fait, quand vous avez oublié
» (comme vous-mesme confessez) l'office &
» devoir des subjets envers vostre Prince,
» est un crime si grand & si necessaire à pu-
» nir, qu'il ne pourroit estre plus, pour les
» inconveniens qui s'en ensuivent; car tout
» Estat de Monarchie, & de Republicque
» bien institué ne consiste qu'en deux points:
» c'est à sçavoir au juste commandement des
» Princes & Superieurs, & en la loyalle
» obeïssance des subjets : où si l'un des deux
» faut, c'est autant comme en la vie de
» l'homme la separation du corps & de l'ame,
» laquelle vie dure tant seulement autant que
» l'ame commande, & le corps obeist. Dieu
» me doint grace de ne faillir au comman-
» dement qu'il m'a donné sur vous, & lequel

» je recognoy de luy, comme chose de la-
» quelle il me faut rendre compte : combien
» qu'en ce commandement soit comprise la
» punition de la desobeïssance, en laquelle
» je n'ay faute d'exemples, tant vieux que
» nouveaux, que je puis suivre pour l'execu-
» tion de justice aspre & rigoureuse, qui a
» souventes-fois esté necessaire, pour reme-
» dier à l'insolence d'un peuple : il me sem-
» ble toutesfois n'estre moins raisonnable &
» convenable à un Prince (mesmement qui
» en toute sa vie a eu ce propos de preferer
» tousjours misericorde, à severité & rigueur
» de Justice) de recevoir après la confession
» de la coulpe, son peuple se repentant,
» & demandant pardon, qu'il est droit &
» equitable au peuple d'obeyr, & garder la
» foy à son Prince, qui use plus de clemence
» que de justice. Je sçay bien que la pitié &
» misericorde enseignée par nostre Seigneur
» Jesus Christ, preschée par ses Disciples &
» Apostres, & manifestée par tout le monde,
» pourroit non seulement non corriger, mais
» aussi corrompre un peuple de mauvaise
» volonté. Mais je sçay aussi que vous estes
» enfans de si bons peres, desquels la fide-
» lité a esté experimentée par tant de nos
» predecesseurs ; & vous-mesme jusques icy

» m'avez eſté ſi bons & ſi loyaux ſubjets,
» que j'ayme mieux oublier ce meſfait recent
» & nouveau, que vos vieils & anciens bien-
» faits; & auſſi peu convient à vos couſtu-
» mes precedentes de deſobeyr, comme à ma
» nature de ne vous pardonner ceſte offence
» preſente. Faſſent les autres & exercent
» rigoureuſement leur puiſſance, je feray
» touſjours tant qu'il me ſera poſſible pour
» la pitié & miſericorde, *& ne feray jamais*
» *volontairement à mes ſubjets, ce que l'Em-*
» *pereur a fait aux Gantois, pour moindre*
» *offence que la voſtre, dont il a maintenant*
» *les mains ſanglantes, & je les ay, la mercy*
» *à Dieu, encore ſans aucune tainƈture de*
» *ſang de mon peuple : auſſi a il avecques*
» *l'effuſion du ſang des ſiens, la perdition de*
» *tant de teſtes & d'ames, perdu ſemblable-*
» *ment les volontez & les cueurs.* J'eſpere que
» ma miſericorde & clemence confirmera vos
» courages, en ſorte que de bons & loyaux
» ſubjets que vous avez touſjours eſté par le
» paſſé, pour l'advenir ſerez encore meil-
» leurs, & je vous prie oublier ceſte offence
» qui eſt ſurvenue, & de ma part il ne m'en
» ſouviendra jour de ma vie : mais auſſi je
» vous prie qu'il vous ſouvienne tant ſeule-
» ment d'eſtre tels que vous avez eſtez par
» cy devant; & Dieu me doint grace de faire

» envers vous encore mieux que je n'ay fait.
» Quant à l'offence, & à l'inconvenient qui
» vous est n'aguere advenu, Dieu N. Sgr &
» Createur le vous vueille pardonner: quant
» à ce qui me touche, je vous remets tant le
» criminel que le civil totalement, & vous
» pardonne, sans excepter aucune chose,
» moyennant ce qu'avez accordé, que j'es-
» time toutesfois beaucoup moins que vos
» cueurs repentans, sçachant que le bien du
» Prince gist en la loyauté des cueurs de ses
» subjets plus qu'en autre chose ». Et à cette
parole le peuple commença à crier : *Vive le Roy*, priant Nostre Seigneur luy donner bonne vie & longue, & continuant tousjours jusques à ce que le Roy dist davantage : *Je veux que tous les prisonniers soient delivrez presentement, & que les clefs de vostre ville vous soient rendues, & vos armes, & que les garnisons de gens tant à pied qu'à cheval, s'en aillent, & que vous soyez reintegrez & restituez totalement en ma grace, en vostre liberté, & vos privileges, & veux aujoudhuy demeurer en vostre garde : & pour la rejouissance & congratulation, je veux que vous sonniez vos cloches, tiriez vostre artillerie, fassiez feu de joye en rendant grace à Dieu, vous moy pour ceste bonne estraine.*

Telle fut la fin de l'oraison du Roy avecques larmes, tesmoignant sa bonne affection & charité envers son peuple. Après la fin de (18) ceste harangue, la voix du peuple reconforté, & resjouy merveilleusement, s'eleva tout en un coup, & cria soudainement, en invoquant nostre Seigneur, le suppliant pour la longue vie, santé & prosperité du Roy, lequel en cest acte ainsi qu'en plusieurs autres, laissa suffisant tesmoignage de la clemence & bonté, dont il a tousjours usé, aussi souvent comme l'occasion y a esté disposée.

Au mesme temps Messire Martin du Bellay, Gouverneur de Turin, ayant eu nouvelles du trespas du Sieur de Langey son frere, demanda congé au Roy pour se retirer en France & pourveoir à ses affaires (car il estoit mort endebté de trois cens mille livres) toutesfois ce ne fut sans mettre en seureté la ville de Turin, de plusieurs praticques que l'ennemy avoit dessus. L'une desquelles estoit, qu'environ trois mois au precedent, le Juge de Turin, natif de Quiers, luy avoit porté paroles, que lors que ladite ville de Quiers, avoit esté prise par le Marquis du Guast (estant dedans le Chevalier Assal, ainsi que cy devant avez entendu) ledit Marquis l'avoit enhorté, que se retirant à Turin, & qu'il eut moyen de luy faire service, il le recognoistroit ainsi

que l'Empereur avoit accouſtumé de remunerer ſes ſerviteurs : diſant pour concluſion audit Gouverneur, qu'il avoit moyen de luy faire un grand ſervice, car il envoiroit devers ledit Marquis, pour luy faire entendre qu'eſtant parvenu à ceſt eſtat de Juge de Turin (comme il eſtoit) il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains : & par ce moyen, ledit Gouverneur eſtant adverty du temps & heure que le Marquis viendroit, pourroit audit Marquis appreſter une amorce, & le prendre & tailler en pieces tout ce qui ſeroit en ſa compagnie. Le Gouverneur ayant ouy ceſt induction, voulut encore par autres moyens plus amplement cognoiſtre ſa fantaiſie du Juge, parquoy luy fiſt entendre qu'il la trouvoit bonne, mais il falloit temporiſer pour quelque raiſon, & que ſur ſa vie il n'euſt à paſſer plus outre ſans exprès commandement.

Or eſt-il que de long temps le Gouverneur avoit ſouſpeçon ſur ledit Juge, parce que dès le temps du Sieur de Montejan, iceluy Montejan, eut opinion durant la treſve, d'avoir de ſa part un Ambaſſadeur à Milan, près du Marquis du Guaſt, & y envoya l'un des Sieurs de la Mole de Provence ; le Marquis luy envoya à Turin le Maiſtre de camp de

la tierce (a) de Lombardie, un Espagnol autant subtil & advisé qu'il fust en Italie, lequel demanda à loger en la maison dudit Juge, qui avoit trois filles, courtisanes des plus magnifiques du pays. Ledit Maistre de camp faisoit depense ordinairement de cent ou six vingts livres pour jour chez lequel se retiroient coustumierement les soldats, specialement les Navarrois & Basques : chose qui tousjours depuis avoit rendu suspect le Juge audit Gouverneur, craignant qu'il fust corrompu à cause de sa pauvreté. Parquoy il mist sur tous les passages gens pour surprendre lettres qui se porteroient à Quiers, où estoit le Marquis : finablement un Marchand de Turin, nommé Luquin Bergue, que le Gouverneur avoit adverty, s'asseurant de sa fidelité, fist surprendre un garçon portant lettres dudit Juge, par lesquelles il mandoit au Marquis, que l'heure estoit venue qu'il luy pourroit livrer la ville de Turin : car estant mort le Sieur de Langey, ils ne devoient plus estre en doubte d'estre descouverts, & qu'il eust à luy envoyer un sien fidele transvesty (b), qui passeroit sur le pont du Pau,

(a) *Tierce* signifie ici Régiment, Compagnie : en Espagnol, *Tertio* ou *Regimen* ont le même sens.

(b) Déguisé.

avecques deux ou trois jumens chargées de vin, lequel ayant passé le pont, prendroit le chemin à la main gauche, venant chercher la porte du palais qui tire à la Douaire : & si on luy demandoit à la porte *d'où il venoit*, qu'il dist, *qu'il venoit de Rivole, & que c'estoit vin qu'une sienne fille luy envoyoit : & qu'au cas qu'on luy feroit refus d'entrer il iroit luy-mesme au Gouverneur, pour avoir congé, & que par ledit messager pour plus grande seureté, on luy renvoyast un signal, estant dedans sa lettre, qui estoit son cachet entre deux papiers.*

Le Gouverneur voulant eclaircir ladite entreprise, à ce qu'en son absence n'en advint inconvenient, manda le Juge venir vers luy, lequel il tira en secret, l'interrogeant, si le moyen dont autresfois il luy avoit parlé de livrer le Marquis entre ses mains, estoit encore en son entier; il fist responce *qu'ouy, & qu'il envoiroit une lettre audit Marquis soubs son bon congé, par le Prieur de Sainct Dominique, laquelle il luy montreroit, semblablement la responce;* au bout d'une heure, luy ayant (a) accordé, il apporta la lettre audit Gouverneur, à la reception de laquelle il appella le Seigneur Regnal de Birague, Pre-

(a) Suivant leur convention.

fident de Turin, Maiftre Jean Vaillant, Procureur General du Roy en Piémont. Après la lecture d'icelle, le Gouverneur luy demanda s'il en avoit point efcrit d'autres au Marquis depuis qu'il avoit parlé à luy, il fift refponfe *que non, & que s'il l'avoit fait, il auroit mérité la mort, attendu la deffence qu'il luy en avoit faite.* Sur le champ luy fut prefentée fa lettre furprinfe, à laquelle il ne fceut contredire; parquoy il fut mené dedans le chafteau; interrogé par le Gouverneur, & par les Prefident & Procureur du Roy, il confeffa que l'entreprife du Marquis & de luy eftoit que le Marquis luy devoit envoyer un nombre de charrettes chargées de vin, aujourd'huy deux & demain trois pour moins de foufpeçon, & que dedans les pieces de vin (parce que les vaiffeaux font de la longueur des charrettes) devoit avoir aux unes des arcquebuzes dedans le vin, aux autres pertuifanes & corfelets, avec toutes autres fortes d'armes, horfmis picques, lefquelles il devoit faire defcendre dedans fes caves. Puis devoient venir plufieurs foldats Italiens à diverfes fois, tranfveftiz en payfans, apportans vivres au marché, lefquels fe devoient retirer en la maifon dudit Juge, dedans grandes caves hautes de voutes, claires, &

feches, près de la place, & devoient venir jufques au nombre de foixante ou quatre vingt; puis quelque matinée qu'ils orroient tumulte à la porte de la ville & *crier Savoye*, ils devoient fortir en armes pour gaigner la place, pendant que les foldats de la garde feroient au combat de la porte.

Bien eftoient adverty le Gouverneur qu'il fe faifoit quelques charettes à Ligny, ville Imperiale eftant aux provanes (a) près de Vulpian pour faire entreprife fur Turin, & avoit gens ordinairement pour l'affeurer du partement d'icelles : mais fe voyant preffé de partir, & efperant par ce moyen rompre cefte entreprife, il fift faire le procès du Juge, & luy fift coupper la tefte. Toutesfois il admonnefta le Sieur de Boutieres, qui eftoit demouré Lieutenant du Roy, & le Sieur de Monneins, qui eftoit ordonné à demourer Gouverneur de Turin en fon abfence, à ce qu'ils euffent l'œil fur lefdites charrettes; car de bref s'eclairciroit l'entreprife qui fe devoit faire; il leur laiffa un homme qui fe tenoit à Groillan, trois milles de là, nommé mef-

(a) L'Abbé Lambert, fuivant fon ufage, a laiffé ce mot de côté. Il fignifie un verger, ou autre héritage foncier qui dépend de la Municipalité d'une Ville. (Gloff. de du Cange, au mot *Proaftium*, Tome V, p. 865.)

sire Alexandre de Carara, auquel s'adressoient ses espiès, pour les advertir des choses qu'il pourroit entendre : priant ledit Sieur de Boutieres de ne donner saufconduit aux ennemis d'amener foin dedans la ville, parce qu'il estoit asseuré que ladite machination estoit par des chartées de foin.

Aussi y avoit il une autre entreprise, c'estoit que deux Caporaux de la bande du Capitaine la Molle, ayans esté pris à la guerre, furent pratiquez par Cesar de Naples, Gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boullevert de Turin, & pour cet effect (les pensant avoir à sa devotion) leur avoit avancé chacun deux cens escus, & un patant (a) du Marquis du Guast, de mille escus d'intrade (b) chacun, au Royaume de Naples. Après laquelle composition, ou pour mieux dire collusion, les deux Caporaux en advertirent du Bellay, Gouverneur de Turin, lesquels il conforta de promettre audit Cesar le boullevert qu'autrefois il avoit surpris (comme avez cy devant entendu) ayant ledit du Bellay bonne intention de faire un grand carnage des Espagnols : puis pour recognoistre si le lieu seroit bien à propos, s'estoient laissez

(a) Et un écrit en forme.

(b) De mille écus sur le revenu des Impositions.

prendre à la guerre trois Espagnols, ausquels ils monstrerent le lieu & le moyen d'executer ce qu'esperoit ledit Cesar.

Le jour de l'execution du Bellay devoit faire venir à Montcallier les deux mille Suisses qui estoient demourez à Carmagnole, & avec environ deux mille autres hommes de pied François qu'il tireroit de toutes les garnisons, & sept ou huict cens chevaux, tant de la Gendarmerie, que de Chevaux Legers devoient venir passer le Pau sur le pont de Turin, pour charger les ennemis. Pendant lequel temps le Seigneur Ludovic de Birague, accompagné de douze ou quinze cens hommes de pied des garnisons de Vorling, Chivas, & des terres du Montferrat, viendroit par le costé de Vulpian leur donner sur la queuë, & luy, mettroit dedans le corps de la garde du boullevert qui estoit au milieu, soixante ou quatre vingts arcquebuziers, & dedans les contremines autre nombre d'hommes, avec corcelets & hallebardes, & fourniroit les tours de la ville d'arcquebuziers à croc, & d'autre arcquebuzerie à l'heure que ceux qui devoient entrer dedans le boullevert seroient au combat; des Suisses qui auroient passé le pont du Pau avec la cavalerie, devoient venir charger ceux de dehors par les flancs, & le Seigneur Ludovic sur la queüe, & mille

ou douze cens hommes qui fortiroient de la ville par la porte du chafteau, qui leur donneroient à l'autre flanc, de forte qu'il y avoit grande apparence que peu fe fuffent fauvez, mefme eftans en defordre, & fuivis jufques à Vulpian, il eftoit apparent de l'emporter, la trouvant defpourveüe, & ceux de dedans effrayez. Mais cognoiffant que cefte pratique ne fe pouvoit conduire fi promptement, & qu'eftant abfent en pourroit venir inconvenient, fi les Sieurs de Boutieres & de Monneins n'y eftoient fort vigilans, il fe voulut affeurer avant que de partir, à ce que l'entreprife ne fortift à mauvais effect: parquoy il commanda aux deux Caporaux de faire venir le tabourin (a) majour du Marquis de Guaft, nommé *le Moret*, qui eftoit celuy qui faifoit les meffages avec les deux Efpagnols, ordonnés pour reconnoître le boulevert lefquels iceluy du Bellay fift prendre dedans leur logis, comme eftans venus fans faufconduict, par le Capitaine de la Juftice: puis eftans confrontez contre les Caporaux, ils confefferent le fait, & eurent tous trois la tefte couppée.

Le huictiefme jour de Fevrier, avant Pafques, & huict jours après le partement de Martin du Bellay, Meffire Alexandre de Ca-

(a) Le Tambour Major.

rara, qui estoit celuy qu'il avoit laissé à Grouillan pour advertir le sieur de Boutieres, des choses qui surviendroient, environ minuict, envoya à la porte de Turin faire sçavoir audit Sieur, qu'à Vulpian, & à Ligny estoient assemblez huict cens chevaux & cinq mille hommes de pied, qui prenoient le chemin de Turin, & qu'il pensoit bien que c'estoit l'entreprise dont du Bellay l'avoit adverty, qui se dressoit à Ligny. Le Sieur de Boutieres soudain fist monter à cheval le Capitaine Francisque Bernardin, avecques vingt-cinq salades de sa bande, pour rebourser (a) le chemin dudit Vulpian, lequel arrivé qu'il fut à l'Abbaye de Cette, deux milles par delà Turin, tendant le chemin de Verceil, descouvrit les ennemis au point du jour delà l'eau, & les ennemis luy; lesquels se voyans descouverts firent leur retraitte au lieu dont ils estoient deslogez sans autre chose executer.

Le douziesme dudit mois de rechef ledit de Carara envoya une lettre au Sieur de Boutieres pour l'admonnester du partement des ennemis, lequel par oubliance, ou pour avoir trop d'affaires, ne regarda dans ladite lettre: or venant l'aube du jour il fit grand broüillas; les ennemis jetterent leur embuscade de gens

(a) Pour fouiller.

de pied au moulin de la Sye ſur la petite Douaire à un get d'arc de la ville, & leur cavalerie à Noſtre Dame de Campagnes : puis firent marcher cinq chars de foin, conduits chacun de quatre bœufs, qui eſt contre la couſtume du pays, car on n'en met que deux à chacun chariot : & pour ce (comme vous ſçavez) que le deſſous des charrettes du pays eſt long & quarré, & plat, un peu plus long que large, fait en forme d'un double ratelier, là deſſus ils avoient aſſis la forme d'une grande cage avec botteaux de foin, ſi bien accouſtumez (a) contre leſdites cages, qu'il n'y avoit homme qui n'eut eſtimé eſtre une charrette de foin : chacune cage avoit ſix ſoldats avec jaques & manches de mailles, le morion, l'eſpée, le poignard & la rondelle, chacun ſur un genouil, trois le viſage d'un coſté & trois de l'autre : puis les deux coſtez (couppant une corde par dedans qui les tenoit ſerrez) tomboient comme une trappe, en ſorte que les ſoldats pouvoient ſortir tout d'un coup, & ſervoient leſdits coſtez en tombant de pont pour deſcendre. Arrivant le premier chariot, dedans lequel eſtoit chef Alexandre Dymage Milanois, & eſtoit le bouvier un

(a) Si bien arrangés.

ſoldat

soldat avec jaques de mailles, & courte dague sous une robbe de toille ; au premier pont les portiers leur demandent, *d'où vient ce foing?* Ils dirent *de Ligny*, & montrerent leur saufconduit du sieur de Boutieres ; à cette occasion on les laissa passer. Estant le chariot arrivé devant le logis du Capitaine Raimonnet (a), qui avoit la garde de la porte avec sa bande, un ject de pierre dedans la ville, le Capitaine Raimonnet demanda à acheter le foing, le bouvier luy feit bien cher, esperant le conduire jusques à la place ; quoy voyant ledit Raimonnet commanda à son Lieutenant, le Capitaine Perrichon, qu'il eut à donner d'une corcesque (b) dedans ledit foing, parce que le Gouverneur au partir leur avoit fait cette ordonnance, de laquelle il se souvint, ce qu'il fist, & la retira toute sanglante : soudain les deux costez de la cage tomberent, servans de ponts à ceux qui estoient dedans

(a) Nous conjecturons que ce Capitaine Ramonet, ou Raymonet, est le même que celui qui se signala au siège de Naples sous les ordres de Lautrec. Cette famille des Raymonet, que nous croyons Basque d'origine, est célèbre dans notre Histoire. Dès le tems de Louis XI, il y en eut de ce nom qui servirent utilement la France.

(b) Espèce de lance, ou de pique.

pour defcendre. Sortant, le premier donna un coup d'efpée dedans le corps au Capitaine Raimonnet, & luy couppa un doigt; Raimonnet le faifit au corps, & à coup de dague le tua. Les autres donnerent droit à la place; cependant les autres quatre chariots, voyans leurs compagnons defcouverts, fe jetterent dehors, & forcerent la garde de la porte, tellement qu'ils leur firent abandonner leur garde, & en furent feigneurs & maîtres, enfemble de leurs armes eftans aux rateliers. Sans point de faute fi ceux qui eftoient au moulin de la Sye euffent fait leur devoir de diligènter, la ville eftoit perdue, fans efperance d'y refifter. Or y avoit il ordinairement un efquadre (a) tant de nuict que de jour à la garde de la place, de fortune ce jour là il touchoit au Capitaine Salvateur, d'Aguerre, lequel oyant l'alarme à la porte, & crier *Savoye*, tourna la tefte droit audit lieu avec fon efquadre, fi qu'il rencontra au droit de l'hoftellerie de la Couronne les cinq foldats qui eftoient efchappez du premier chariot, qui jà eftoient au combat : mais les ayant mis en fuitte, il fuivit tousjours fon entreprife de gaigner la porte. Pendant ce combat, un marefchal de la ville, qui fe tenoit

(a) Un détachement.

près la porte, eſtant bien adviſé, monta deſſus icelle porte, & avec ſon gros marteau fiſt tomber la ſarraſine qui eſtoit attachée d'une cheſne, mais à cauſe de la roüille ne pouvoit deſcendre; toutesfois à force il rompit la cheſne, & tomba la herſe; ce qui oſta le moyen aux Imperiaux qui ja eſtoient mille ou douze cens ſur le bord du premier pont, de pouvoir entrer. Sur ces entrefaites y arriverent les Sieurs de Boutieres & de Monneins, & quant & quant fut fermée la porte, où fut enfermé entre la herſe & ladite porte un Eſpagnol. Il n'y a point de doute, que ſi ceux qui avoient à conduire les chariots en euſſent verſé un dedans la porte, ou ſeulement detelé les bœufs, la ville eſtoit perdue; car on n'euſt pu ny abattre la herſe ny fermer la porte, & desja leur armée eſtoit ſur le bord du premier pont, quant la herſe tomba. Ceſar de Naples (19) voyant avoir failly ſon deſſeing, ſe retira avec peu de perte, hormis le Lieutenant, qui fut tué d'un coup d'artillerie, & ceux qui eſtoient ſortis des charrettes; encore une partie ſe ſauva; car eſtant la herſe trop courte aucuns repaſſerent par deſſous, qui eſchapperent : tel fut le progrès & l'iſſuë de ceſte entrepriſe : après le Sieur de Boutieres regardant ſa lettre re-

çeuë la nuict, trouva que c'estoit l'advertissement qu'on luy en avoit envoyé ; mais ne l'avoit encore veu (a), au moins n'y avoit il pourveu.

Peu de temps après Pasques, mille cinq cens quarante trois, le Roy estant adverty que sa ville de Teroüenne estoit mal pourvueüe de vivres, manda à Antoine, Duc de Vendosme, qui estoit son Lieutenant General en Picardie, d'assembler son armée pour la renvitailler, lequel à ceste occasion mit tel ordre, qu'au commencement d'Avril se trouva l'armée ensemble près de Hedin, en laquelle estoient M. François de Lorraine, Duc d'Aumalle, fils aisné du Duc de Guise, M. de Nevers, le Mareschal du Biez, le Seigneur de Lorges, Colonnel des Legionnaires, le Regiment d'Allemans du Capitaine Ludovic, & environ le nombre de cinq ou six cens hommes d'armes, & six cens Chevaux Legers. Partant dudit lieu il alla camper à Gournay, qui est un village au deçà de la forest de Fouquemberghe, lieu fort à propos pour faire conduire les vivres en son camp venans de Hedin, sans troubler l'avitaillement de la ville,

(a) C'est au Lecteur à faire des réflexions sur cette négligence.

qui venoit de Moutreul : & estoit iceluy camp si bien ordonné qu'il estoit malaisé à l'ennemy de couper les vivres, ny d'un costé ny d'autre : audit lieu il sejourna douze ou quinze jours, durant lesquels il meit dedans Teroüenne ce qui estoit necessaire.

Pendant ce temps M. d'Aumalle, jeune Prince de grande volonté, desirant voir les ennemis, s'en alla à Teroüenne avec environ cent chevaux de Gentils-hommes volontaires qui l'accompagnerent pour leur plaisir, ayant en sa compagnie le Sieur de Laval, le Sieur de S. André, le Sieur de Dampierre, le Sieur de la Chasteneraye, & autre bon nombre de jeunesse de la nourriture de Mgr le Dauphin. Estant audit lieu, il alloit de jour en autre à la guerre, accompagné du Sieur d'Esguilly, Lieutenant de la compagnie du Sieur de Villebon, Gouverneur de Teroüenne, avec sa compagnie de cinquante homme d'armes, de sorte qu'il se faisoit ordinairement, tant devant Aire que S. Omer de belles entreprises. Entre autres un jour estant sorty le Seigneur d'Aumalle, & en sa compagnie outre les dessus nommez, le Sieur d'Ecars avec les deux cens Chevaux Legers de sa charge, après avoir esté long temps à l'escarmouche devant Aire, pour trouver

moyen d'attirer les ennemis au combat, voyant qu'il estoit tard, & qu'il n'y avoit apparence qu'ils voulussent sortir, se mirent à la retraitte par le chemin qui vient de Bonny & de Hedin, & demeura ledit Seigneur d'Aumalle sur la queuë, esperant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraitte, & que par ce moyen feroit quelques faits d'armes : mais estant sur le chemin pour se retirer à Teroüenne, l'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemis, qui venoient de rebourser le chemin entre Hedin & nostre camp, esperans rompre nos vivres. M. d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemis estoit beaucoup plus grand que le sien ; mais se confiant à la vertu des siens, il delibera de combattre. Pour autant que c'estoit force aux ennemis de se retirer par un pont prochain; il les y attendit, & y feit une charge brusque & furieuse, en laquelle furent portez par terre bon nombre de gens de cheval des ennemis; si est-ce qu'ils passerent ledit pont, pesle-mesle M. d'Aumalle & sa compagnie, parce que la force estoit leur, mais aussi ne fut ce sans grande perte des ennemis ; car tousjours furent chargez par M. d'Aumalle jusques aux portes d'Aire, dont luy & les siens revin-

drent plus ſanglans du ſang des ennemis & de leurs chevaux que du leur, & amenerent juſques à cent hommes de cheval, priſonniers dedans Teroüenne. La cauſe qui feit retirer le Seigneur d'Aumalle fut qu'il eſtoit ſorty groſſe trouppe de gens de pied d'Aire, pour luy coupper chemin au pont par où il falloit qu'il feiſſent leur retraitte, & ſans cela il euſt fait plus grand effort.

Le vingt-cinquieſme jour d'Avril de ladite année 1543, M. de Vendoſme depeſcha devers le Roy qui eſtoit à Sainct Germain-en-Laye, pour luy faire entendre que le payement de ſon armée failloit à la fin d'iceluy mois d'Avril, & que s'il luy plaiſoit envoyer encore dequoy la ſoudoyer un mois, il avoit moyen (eſtant le pays de l'Empereur deſpourveu d'hommes) de conquerir quelque ville de ſa frontiere, meſmement la ville & chaſteau de Bapaume. Le Roy qui environ ſur la fin de May, vouloit en perſonne marcher en campagne, comme vous orrez cy-après, ne voulut qu'il paſſaſt outre, ayant crainte de rompre ſon entreprinſe : l'occaſion pour laquelle la frontiere d'Artois & Henault eſtoit ſi deſpourveuë, c'eſtoit à cauſe que le Duc de Cleves faiſoit la guerre au pays de Brabant, & deſjà avoit pris deux ou trois

places sur l'Empereur ; parquoy les Bourguignons avoient tourné toutes leurs forces pour luy faire teste.

Pendant qu'on alla devers le Roy sçavoir son intention, & luy faire entendre le defaut de payement, M. de Vendosme adverty d'une place, laquelle faisoit grand ennuy au pays du Roy, nommé Lilliers, entre Betune & Aire, à l'entrée des marais, delibera d'employer le reste du payement de son armée, à la lever (a) des mains de l'ennemy : puis estant arrivé devant, il commença les approches. Ceux de dedans, qui estoient cinq cens hommes de pied, & deux cens chevaux, d'arrivée firent bonne mine ; mais la fin ne fut telle que le commencement : car après la breche faite, voyans nos gens se preparer pour l'assaut, ils demanderent composition, laquelle leur fut accordée ; & après plusieurs parlemens ils sortirent leurs bagues sauves, remettans la ville entre les mains de mondit Sieur de Vendosme : chose qui vient bien à propos, car le feu s'estoit mis en nos munitions, de maniere qu'à peine avoit on pu retirer nostre artillerie que les affusts ne fussent bruslez. Aussi M. d'Aumalle, jeune Prince d'insigne volonté, estoit prest pour aller luy-

(a) A l'ôter.

mesme à l'assaut, & le Duc de Vendosme ne l'en pouvant dissuader, s'estoit aussi preparé pour y aller, encore qu'il fut Lieutenant du Roy, dont n'en pouvoit qu'advenir inconvenient, là où l'un d'eux, ou tous deux (comme il pouvoit estre vray semblable) y fussent demeurez, d'autant qu'ils eussent voulu faire la pointe.

La ville estant rendue, y fut mis le feu, & les portes abbattues pour la rendre inutile à l'ennemy : & après avoir razé plusieurs petits chasteaux, tant aux environs de Teroüenne, de Sainct Omer, d'Aire que de Betune, s'achemina le camp pour la retraitte, attendant des nouvelles du Roy, en lieu, dont en un jour il se put retirer & licentier l'armée, ou marcher en pays, selon qu'il seroit commandé. Pour ceste commodité fut advisé de se retirer à Fervens, sur la riviere de Canche, auquel lieu ils eurent nouvelles du Roy, lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans rien licentier, horsmis les Legionnaires, lesquels en peu de temps on pourroit rassembler, chose qui fut executée.

Fin du neufvième Livre.

OBSERVATIONS
SUR LA SUITE DU SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DU BELLAY.

(1) FERRON dit que, lorſque l'Empereur arriva à Aix, François I, étoit à Vienne; ce qui eſt faux. Depuis plus d'un mois il étoit à Valence, où il avoit établi ſon camp. L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Eſpagne s'eſt encore plus groſſièrement trompé, p. 190. « Le Roi, dit-il, avec les troupes qui lui arrivoient, ſe poſta à Avignon, où ſe trouvant en état de pouvoir riſquer une bataille, il alla camper peu loin de Cavaillon, dans les prairies entre le Rhône & la Durance: delà ayant confié le commandement de ſes troupes au Maréchal de Montmorency, il fut ſe loger à Valence avec une partie de l'armée, & envoya la Maréchal avec l'autre obſerver les mouvemens des Impériaux ». Combien de bévues en peu de mots! ce ne fut pas d'Avignon que le Roi alla à Valence; mais ce fut de Valence qu'il alla à Avignon. (N. D. L.)

(2) Du Bellai a omis une anecdote rapportée par Beaucaire, page 680. Ce fut à Aix que le Cardinal de Carpi, Légat du Pape, vint trouver l'Empereur pour l'exhorter à la paix; mais ce Prince ne la vouloit qu'à des conditions avantageuſes, & ſes affaires n'étoient pas en état d'en prétendre de telles. Le Cardinal Trivulce ne réuſſit pas mieux auprès du Roi, qui voyoit l'armée Impériale à demi ruinée. (N. D. L.)

(3) Mezerai & Rapin Toyras diſent, que le ſiége de Marſeille fut commencé le 25 d'Août, & levé le 9 Septembre; ils ſe ſont l'un & l'autre trompés. L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Eſpagne ajoûte, que l'Empereur battit fortement en brêche & qu'il tenta deux ou trois aſſauts; il n'y eut rien de tout cela. Du Bellai, temoin oculaire, nous apprend que l'Empereur ſe contenta de faire reconnoître Marſeille & Arles; mais il n'y eut pas la plus petite apparence de ſiége. (N. D. L.)

Les Marſeilloiſes ne montrèrent pas aux approches de Charles-Quint le même courage qu'elles avoient deploié, quand le Connétable de Bourbon vint aſſieger leur patrie.

Fin des Obſervation ſur le ſeptième Livre.

OBSERVATIONS
SUR LE HUITIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.

(1) « Cet homme, auſſi célèbre par ſes » vertus guerrières, que décrié par ſes tra- » hiſons, ſes fourberies & ſon irréligion, » bien qu'il fit ſes premières armes ſous de » grands Capitaines, il fut pourtant fort blâ- » mé, dit Brantôme (a), de ceux de ſa nation, » même des Italiens & François, de n'avoir » pas moins fait en cette bataille de Ravenne, » que les autres qui s'enfuirent. Toutefois » il laiſſa depuis un exemple à pluſieurs, » qui font telles & ſi lourdes fautes, qu'il » eſt bien aiſé en bien travaillant, bien fai- » ſant & bien prévoyant, de nettoyer &

(a) Brantôme, vie d'Antoine de Leve, Tome I, de ſes grands Capitaines François. Edition (d'Elzevir) in-12, 1666.

» bien blanchir ses taches noires, ainsi que
» fit ce bon Capitaine : car il se peina, &
» travailla, & mania si bien les armes depuis
» en tous lieux, combats, rencontres & siéges,
» qu'oncques puis on ne sçut lui reprocher
» sa faute passée; & ce qui le décora
» encore plus, fut le siége de Pavie, qui
» fut cause de la prise de notre Roi, de la
» perte de l'État de Milan, & pour un tems
» de la grande disgrace de France. Or étant
» en ce siége, & ayant faute d'argent pour
» contenter ses soldats, il prit l'argent sacré
» des Temples, promettant toutesfois avec
» un vœu solemnel aux Saints, choses plus
» grandes que celles qu'il prenoit, s'il de-
» meuroit vainqueur, & puis de cet argent
» il en fit battre de la monnoye grossière-
» ment : mais il pratiqua après le proverbe
» *passato il pericolo vien gabbato il santo*. Il
» n'en paya jamais rien. Quel payeur de dettes!
» Il se disoit encore à Pavie dans mon jeune
» tems, qu'il laissa la dette à payer, & le vœu
» pour accomplir à l'Empereur, puisque cela
» étoit pour ses affaires qu'il l'avoit emprunté
» & employé... Il étoit gouteux, malade,
» toujours en douleurs & langueurs; il com-
» battoit porté en chaire, comme s'il eût
» été à cheval; il prenoit villes & forteres-

» ses, & rendoit combat. Qu'eût-il fait s'il
» eût été bien sain & dispos de tous ses
» membres ? Tout le monde croit qu'il eût
» combattu le Diable; aussi disoit-on de lui,
» qu'il avoit un esprit familier, autrement,
» son misérable état de sa personne ne lui
» pouvoit permettre de faire les choses qu'il
» fit... Il donna l'avis de tourner vers la
» Provence, disant toujours qu'il espéroit
» mener l'Empereur à Paris, ne demandant
» que d'être enterré à Saint-Denis pour toute
» récompense : mais il arriva autrement; car
» il ne put faire ledit voyage : bien est vrai
» qu'il fut enterré à Saint-Denis, non de
» Paris, mais de Milan... Pour fin, la guerre
» lui a si bien valu, & par la faveur de
» l'Empereur son Maître, qu'il est mort
» très-riche, très-grand, & en titre de Prince
» d'Acoly, Duc de Terre-Neuve, Marquis
» d'Atelle, & Primat des Isles de Canaries,
» & laissa des enfans & des filles riches, &
» bien colloquées à des grands Seigneurs
» d'Espagne, &c. (N. D. L.)

(2) L'Abbé Lambert releve avec raison, une erreur de la nouvelle Histoire (a) d'Al-

(a) Cette nouvelle Hist. d'Allemagne, que l'Abbé Lambert critique souvent dans ses Notes, est celle du

lemagne. Cet Écrivain dit que l'artillerie & les bagages de l'Empereur furent pillés. Le fait est faux. Charles-Quint fit embarquer son artillerie & ses bagages sur la flotte d'André Doria, qui les conduisit à Gênes.

(3) François Ier & le Maréchal de Montmorenci sont parfaitement justifiés par le témoignage de du Bellay. Il nous apprend la véritable cause qui les empêcha de marcher à la poursuite de l'Empereur. « Paul » Jove dit, page 341, (& il ose assurer que » c'est le Roi lui-même, à qui peut-être il » ne parla jamais, qui lui fit cette confidence) » que ce qui l'empêcha de poursuivre l'Em- » pereur dans sa retraite, fut la défiance qu'il » eut du Comte de Fustemberg, qui étoit à » sa solde, d'autant qu'il craignoit que les » Suisses, s'acharnant aux Lansquenets Im- » périaux, les siens ne se jettassent du côté » de leurs compatriotes. Mais, observe un de » nos anciens Historiens, il n'y avoit aucune » apparence; car le Comte de Fustemberg » n'étant venu au service du Roi qu'avec six » mille Lansquenets, (desquels d'avanture

Père Barre. Cet Ouvrage, formant 2 vol. in-4°, fut imprimé en 1748. Il est plein d'érudition : mais malheureusement il fourmille d'inexactitudes.

» il n'avoit pas les deux tiers) pouvoit-il
» être si redoutable à une si puissante armée ?
» Et s'il l'étoit en cette occasion, ne l'eût-il
» pas été en d'autres semblables ? Le Roi
» l'eût-il reçu & retenu à sa solde, s'il lui
» eût été ainsi à charge ? Ne pouvoit-il pas
» le laisser derrière, ou en garnison, s'il
» avoit cette défiance ?

« Montmorenci, selon Varillas (a), ne
» pouvoit se résoudre à poursuivre les en-
» nemis, ni permettre qu'on se mit à leurs
» trousses, ne cessant de répéter qu'il falloit
» dresser un pont d'or à un ennemi fuyant.
» Aussi l'Empereur déclara qu'il étoit moins
» obligé de son évasion à sa bonne fortune,
» qu'à la modération de Montmorenci, &
» qu'il n'avoit tenu qu'à ce favori de l'op-
» primer dans les montagnes, ou de le dé-
» vancer à Gênes, ou il eut trouvé toute
» l'artillerie & le bagage que Doria venoit
» d'y débarquer, ou enfin d'enlever tout
» d'un coup le Duché de Milan, dans lequel
» il n'étoit resté que la dixiéme partie des
» garnisons nécessaires pour le défendre; tant

(a) Histoire de France, par Dupleix, p. 408.
Varillas est ici l'écho de Beaucaire, qu'il a copié mot à mot, quoiqu'il prétende avoir tiré ses détails d'une rélation manuscrite.

» il

» il est dangereux de commettre les grands » emplois aux personnes qui n'ont pas tant » d'expérience que de fidélité ». Ainsi d'après Varillas & Beaucaire, Montmorenci avoit donc peu d'expérience ; ses talens étoient médiocres ; sa modération ou sa timidité fut funeste à l'État : du Bellay fait de ce grand homme le plus sublime éloge ; que faut-il de plus qu'un si glorieux témoignage pour la justification du Connétable ? Du Bellay, avec Bonneval, & le Comte de Tende, étoient à la poursuite des ennemis. Deux raisons principales (a écrit Ferron) engagèrent Charles V à hâter sa retraite : la première fut que l'hyver approchoit (a); la seconde qu'il vouloit pourvoir à la sûreté de Gênes, que César Frégose vouloit surprendre (b). Quoi qu'il en soit, la retraite honteuse de Charles V, après tant de forfanteries, donna lieu à ce bon mot : *qu'il étoit allé en Espagne pour célébrer la pompe funèbre de son honneur mort en France.* (N. D. L.)

(a) On n'étoit encore qu'au commencement de Septembre.

(b) Charles-Quint ne pouvoit pas ignorer que Génes étoit à l'abri de toute surprise par les précautions qu'avoit pris André Doria.

(4) Dans le nombre des calamités que l'invaſion de Charles-Quint produiſit en Provence, on compte la deſtruction du pont conſtruit ſur la Durance à Bompas. François Ier ne voulut point entrer à Aix. Cette ville dévaſtée par l'ennemi, ne pouvoit offrir à ſes regards qu'un ſpectacle de miſère & de ruine. Mais ce Monarque n'épargna rien pour réparer les maux faits par l'ennemi. La fidélité & l'attachement dont les Provençaux venoient de donner des preuves, méritoient la reconnoiſſance & la bienfaiſance du Prince.

(5) Paul Jove dit que les habitans de Tortone fournirent abondamment des vivres au petit corps d'armée du Comte Rangoné. Il leur en auroit bien moins coûté de donner de l'eau aux troupes du Général Italien, & ils ont la dureté de leur refuſer ce petit ſoulagement, tandis qu'ils leur en accordent un plus grand; voilà qui ne s'accorde point. J'aime mieux croire qu'ils avoient entrepris de les faire mourir tout-à-la-fois, & de faim & de ſoif. (N. D. L.)

(6) Arrêt, contenant le jugement de mort, prononcé contre le Comte Sébaſtien de Mon-

tecuculi. Extrait des regiſtres du Grand-Conſeil du Roi.

« Veu par le Conſeil, le Procès-criminel (a)

(a) Dans une de nos Obſervations ſur le Livre précédent, on a ſuffiſamment développé tout ce qui concerne cet événement atroce. Par le vû de l'Arrêt, il paroît démontré que Montecuculo, ou Montecuculi (car on le déſigne ſous ces deux noms), étoit coupable du crime d'empoiſonnement. Il n'eſt pas inutile de remarquer qu'on ſupprima de l'Arrêt tout ce qui étoit perſonnel à Antoine de Leve & à Ferdinand de Gonzague. Cette ſuppreſſion augmenta les ſoupçons qu'on avoit contre Charles-Quint; & les Poëtes François n'épargnèrent pas ce Prince. Un d'entre eux eut l'impudence de l'apoſtropher ainſi :

» Reſponds icy, Sardanapallior,
» Qui uſurpe le nom de Catholique;
» Nommer te doibtz trop plutoſt Herectique,
» Car de tel crime envers Dieu y eus, &c. »

Un autre s'exprimoit avec autant d'indécence, en diſant :

» Voyez mes vers, tous Princes Chreſtiens,
» Et concepvez les points & les moyens
» Que l'Aigle fait, en tout vice a donné;
» Et comme il ha ſon moyen ordonné,
» Pour ſubjuguer à lui tous les vivans,
» Par tours vilains & actes trés-mechans,

» faict à l'encontre du Comte Sebastiano de
» Montécuculi, interrogatoires, confessions,
» recolemens, confrontations, certain livre
» de l'usance des poysons, escript de la main
» dudit Sebastiano, visitation, rapports &
» advis des Médecins, Chirurgiens, Barbiers
» & Apothicaires, conclusions du Procureur-
» Général du Roy, & tout considéré : Il sera
» dit que ledit Comte Sebastiano de Monte-
» cuculi est atteint & convaincu d'avoir em-
» poisonné feu François, Dauphin de Vien-
» nois, Duc propriétaire de Bretaigne, fils
» aisné du Roy, en poudre d'Arsigny sublimé,
» par lui mise dans un vase de terre rouge,
» en la maison du Plat, à Lyon : convaincu
» aussi d'être venu en France exprès, & en
» propos d'empoisonner le Roy, & s'estre
» mis en effort de ce faire : pour réparation
» desquels cas & crimes, ledit Conseil l'a

» Non par prouesse, ou vouloir magnanime,
» Mais par acte d'homme pusillanime,
» En se mêlant de gens empoisonner, &c. »

Toutes ces pièces dégoutantes s'imprimoient librement, & se répandoient non-seulement en France, mais dans une partie de l'Europe. Antoine de Leve étant mort ne put pas réclamer : mais Ferdinand de Gonzage offrit de combattre en champ clos quiconque le soutiendroit complice d'un forfait de cette espèce.

» condamné & condamne à eſtre trayné ſur
» une claye, du lieu des priſons de Rouanne,
» juſqu'en la place devant l'Egliſe Saint-Jean;
» auquel lieu eſtant en chemiſe, tête nuë,
» & pieds nuds, tenant en ſes mains une
» torche allumée, il criera merci & pardon
» à Dieu, au Roy, & à la Juſtice; & de-là
» ſera trayné ſur une claye, juſqu'au lieu de
» la Grenette, auquel lieu, en ſa préſence,
» ſeront publiquement les poyſons d'Arſigny
» & du Viargent, dont il a été trouvé, ſaiſi,
» brûlez avec le vaſe rouge, où il a mis &
» jetté le poyſon; & ce fait, ſera tiré & de-
» membré à quatre chevaux; & après les
» quatre quartiers de ſon corps pendus aux
» quatre portes de la ville de Lyon, & la
» tête fichée au bout d'une lance, qui ſera
» poſée ſur le pont du Rhône. Et pour répa-
» ration de la fauſſe accuſation faite par
» iceluy Comte Sebaſtiano, à l'encontre de
» Guillaume Dinteville (a), Chevalier, Sieur

(a) D'Inteville, que du Bellay appelle Teinteville, (& une autre copie de l'Arrêt inſerée dans les Pièces juſtificatives de l'édition de l'Abbé Lambert, le nomme ainſi) d'Inteville, quoique lavé par ce jugement, n'en reſta pas moins entaché. L'affaire ſe renouvella par la ſuite, & on y impliqua ſes deux frères, Gaucher de d'Inteville, Seigneur de Vaulay, & François, Evêque

» Deschenets; ledit Conseil l'a condamné & » condamne à faire audit Deschenets amende » honorable en ladite place Saint-Jean, pieds » nuds, tête nuë, en chemise, tenant une » torche allumée en ses mains, que fausse- » ment & contre vérité, il a dit avoir com- » muniqué audict Dinteville, Sieur Des- » chenets, tant à Thurin que à Suse, son » entreprise d'empoisonner le Roy; & outre » le condamne envers iceluy Deschenets en » amende prouffitable de dix mille livres, » qui seront prins sur les biens dudit Comte » Sebastiano, lesquels biens le Conseil à » déclaré & déclare être acquis & confisqués » au Roy. Fait au Conseil, à Lyon le 7 » d'Octobre 1536. Barillon. Collation est » faicte ». (N. D. L.)

(7) Ce fut le 3 Novembre 1536 que l'Empereur rendit la Sentence qui déboutoit le Duc de Savoye des prétentions qu'il avoit sur la totalité du Montferrat, tant en vertu du contract de mariage, qu'en vertu de la succession d'Yoland & de Blanche de Montferrat; adjugeant seulement au Duc les quatre-

d'Auxerre. Tous les trois se sauvèrent en Italie. Leurs têtes furent mises à prix; & pendant long-tems ils traînent l'existence la plus malheureuse.

vingt mille ducats de la dot de Blanche de Montferrat. Quant aux villes & châteaux énoncés dans la donation faite au Duc Amé par Jean Jacques, Marquis de Montferrat, Sa Majesté Impériale ordonna que le Marquis Fédéric de Gonzague, & Marguerite de Montferrat, son épouse, en seroient mis en possession par provision. Telle fut la première récompense que le Duc de Savoye reçut de son entier dévouement aux intérêts de l'Empereur. Charles V lui avoit promis, lorsqu'il traiteroit avec la France, d'exiger qu'on le rétablît dans ses États; la trêve fut signée pour dix ans, sans que l'Empereur songeât à un Allié qui depuis longtems n'étoit malheureux que pour lui avoir fait les plus généreux sacrifices. (N. D. L.)

(8) Charles de Couci de Burie, originaire de la Saintonge, d'une ancienne extraction, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentil-homme ordinaire de sa Chambre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, fit ses premières armes sous Lautrec. Dans l'expédition de ce Général à Naples, il commanda 400 hommes de pied. Il parvint, comme on vient de le voir, au Gouvernement de Turin. Sa malheureuse entreprise sur Cazal lui coûta la liberté.

Il mourut (a) ſans enfans, & laiſſa peu de bien. *Il étoit Gentil-homme comme le Roi*, dit Brantôme, *mais fort pauvre. Ce fut*, ajoute-t-il, *mon père qui lui donna ſon premier cheval, pour ſe mettre des ordonnances en la compagnie de M. le Grand-Maiſtre.*

(9) Les Auteurs Eſpagnols ſoutiennent que cette procédure (b) étoit contraire aux

(a) Gabriel Lurbæus de Illuſt. Aquitaniæ Viris. Burdig. 1591, in-8°.

(b) Ribier dans ſes Lettres & Mémoires d'Etat, nous a conſervé ſur l'Avocat-Général Cappel une anecdote que nous croyons devoir conſigner ici. Laiſſons parler Ribier lui-même, p. 20 de ſon Ouvrage...

« Cappel eſtoit entré au Temple d'honneur par celuy » de la vertu; les élections lors avoient encore lieu » au Parlement, tellement que les hommes de probité » & de ſcience s'élevoient bien ſouvent juſqu'aux plus » hautes charges & dignités. Son père Denys Cappel » eſtoit ſimple Procureur au Chaſtelet; ſa mère eſtoit » cette Joland Bailli, dont les eſtrangers qui ont » voyagé font l'éloge en leurs rélations, pour ce que » de ſon vivant elle a veu, ou pu veoir deux cent » quatre-vingt quinze enfans iſſus d'elle & de pluſieurs » marys, deſquels ils ne déclarent pas le nombre. Son » épitaphe, qui eſt ſous le Charnier de S. Innocent à » Paris, ne le dit pas non plus, ou ma mémoire me » trompe ». Ribier, en parlant du Diſcours de Cappel, ajoute « qu'il eſt éloquent & en bons termes,

engagemens que François I[er] avoit contractés par les Traités de Madrid & de Cambrai; mais on répond en premier lieu que le Roi n'avoit pu par aucun Traité aliéner les droits de sa Couronne, & que son Procureur-Général est toujours en droit de faire casser & annuler ces sortes de Traités. On répond en second lieu que si le Roi pouvoit justement envahir les terres de l'Empereur, après la descente que Charles venoit de faire en Provence, il étoit ridicule d'alléguer des traités que ce Prince avoit lui-même enfraints le premier, en commençant la guerre. (N.D.L.)

(10) Ce Seigneur de la Noue n'étoit pas le fameux la Noue, surnommé *Bras de fer:* Il y avoit en Bretagne plusieurs Seigneurs de la Noue. La famille de la Noue, dit *Bras de fer*, se distinguoit par la dénomination de la *Noue-Briort*, depuis que son père avoit épousé Bonaventure de l'Espervier, Dame de Briort, & petite fille de Landais, cet infortuné favori du dernier Duc de Bretagne.

» nonobstant quelques vieux mots du tems, qui sont
» plus en usage, mais ils y estoient lors, & non moins
» précis & significatifs que ceux qui leur ont été sub-
» rogés ».

D'ailleurs si l'on s'en rapporte à l'Historien (a) de la Noue, il n'avoit que 27 ans à l'époque de la paix de Cateau-Cambresis; & les dates ne s'accorderoient pas. Cette paix fut conclue en 1569 : & c'étoit en 1537 que le Seigneur de la Noue, dont il s'agit ici, est annoncé par du Bellay comme faisant ses premières armes.

(11) Francisque Bernardin de Vimercat, Surintendant des Finances & fortifications en Piémont, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine d'une compagnie de chevaux-legers. Il avoit été Gentil-homme de la Maison de Théodore Trivulce, Maréchal de France. Il eut un fils nommé Scipion de Vimercat, dont on parlera par la suite : Scipion se fit connoître par le duel qu'il proposa à Ludovic de Birague, sous Charles IX. Birague le refusa, prétendant que Scipion n'étoit pas Gentil-homme, & que son père s'étoit enté sur la Maison de Vimercat, qui n'étoit pas la sienne. Si ce qu'on lit dans un livre (b)

(a) Vie de François, Seigneur de la Noue, par Amyrault, in-4°, p. 9.

(b) Paul Morigi, dans son Ouvrage intitulé : *Della Nobilta di Milano*, s'exprime ainsi :

Capitano di Cavalli d'al Re Francesco, poi Colonello

Italien, eſt bien autentique, la réclamation de Birague n'étoit pas fondée.

(12) Monſtrelet, dont l'Hiſtoire commence en 1400, & finit en 1467, eſt le premier qui ait parlé de ces coulevrines, ou canons à main, que l'on tiroit ſur de petits affuts : ces armes à feu étoient ce que nous appellons aujourd'hui des arcquebuſes à croc, ou quelque choſe de ſemblable. On les a nommées depuis arcquebuſes à croc, à cauſe d'un croc qu'elles ont, & qui eſt fondu avec la pièce; on les braque ſur une ſorte de trépied; il y en a de différentes longueurs; elles ſont pour le calibre entre les plus petits canons & le mouſquet; on s'en ſert dans les flancs bas, & dans les tours sèches, où il y a ce qu'on appelle des meurtrières; on fond des bales de plomb exprès pour les charger. Longtems après on donna le nom d'arcquebuſe à une arme à feu, dont le canon étoit

e del ſuo Conſiglio di guera; finalmente Commeſſario Generale di Lutto il poſſente eſercito della Corona, Cavaliero di San Michele, Governatore di Lione, e gli diede vinticinque Gentilhuomini per honorarlo...

De toutes ces dignités trois ſeulement ſont avouées par l'Hiſtoire, celles de Capitaine de Chevaux-Légers, de Surintendant, & de Chevalier de l'Ordre du Roi.

monté fur un fuft qui avoit une croffe pour coucher en jouë; ce fut vers la fin du règne de Louis XII. Elle devint avec le tems l'arme à feu ordinaire des foldats dans les troupes; c'eft la plus ancienne des armes montées fur un fuft. Du Bellay (a) dit qu'une des premières occafions où l'on fe fervit de cette forte d'arcquebufe, fut l'an 1521, lorfque le Pape Léon X, & l'Empereur Charles V, fe liguèrent contre la France, & que leurs troupes firent le fiège de Parme, que le Maréchal de Foix défendoit; *de cette heure-là*, dit-il, *furent inventées les arcquebufes que l'on tiroit fur une fourchette. Celles que les arquebufiers, foit à pied, foit à cheval, portoient, étoient beaucoup moins péfantes que celles-ci.*

(N. D. L.)

(13) Selon Paul Jove, ce furent les Italiens & les Albanois qui eurent toute la gloire de cette dernière action; mais il nous (b)

(a) L'Abbé Lambert, en citant ce paffage de du Bellay, avoit oublié fans doute qu'il l'avoit fupprimé dans fa traduction. Nous l'avons remarqué ailleurs.

(b) Les récits des Auteurs contemporains prouvent la jufteffe de cette obfervation. Nous ne citerons que Belleforeft, Tome II, p. 1499 : il partage la gloire de cette feconde action entre les Seigneurs de Termes & d'Offun.

permettra de croire avec les autres Hiſtoriens, que cet avantage fut principalement dû à la valeur de la cavalerie Françoiſe. Il ſe trompe pareillement, lorſqu'il dit que le pont ſur lequel il falloit paſſer pour aller à Hedin, ſe rompit; ſi cet accident fût arrivé, comment d'Oſſun auroit-il pu revenir ſur ſes pas? (N. D. L.)

(14) Dans la nouvelle Hiſtoire d'Eſpagne, on lit que la treve fut négociée & conclue par le Duc d'Arſcot, au nom de l'Empereur, & par le Préſident de Paris, au nom du Roi de France; n'y avoit-il point d'autres Plénipotentiaires? Mais ce Préſident de Paris, il auroit fallu le mieux faire connoître, & dire que c'étoit Poyet, Premier-Préſident de Bretagne, & troiſième Préſident du Parlement de Paris. Les Députés Impériaux, furent Philippe de Lanoi, Seigneur de Molembais, Jean Howard, Seigneur de Leidekerke, & Mathieu Stirie, Secrétaire de l'Empereur. (N. D. L.)

(15) Belleforet, Dupleix, Ferron, Beaucaire, Paradin, Guichenon, Mézeray, & pluſieurs autres Hiſtoriens diſent, comme Martin du Bellay, que cette treve ne fut conclue que pour trois mois; ſelon le Père

Daniel, elle en devoit durer dix; & le fait est certain, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant ce Traité, qui se trouve dans le recueil de Léonard, Tom. 2. p. 399. Il y est dit expressément : « qu'en attendant la paix » finale, qui, avec le plaisir de Dieu, sera » faite entre lesdits Sieurs Princes, traité, » convenu, accordé une vraie, sincère & » entière treve, abstinence de guerre, & » cessation d'armes entre le Royaume de » France, & les pays d'enbas dudit Seigneur » Empereur, vassaux, sujets & habitans en » iceux, tant par terre que par mer & eaux » douces, pour le tems & terme de dix mois, » à commencer ce jourd'hui date de ces pre- » sentes, (trentieme jour de Juillet, l'an » 1537) pendant laquelle cesseront d'une » part & d'autre toutes hostilités & exploits » de guerre ». (N. D. L.)

(16) Michel Antoine, Marquis de Saluffes, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Capitaine de 50 hommes d'armes, & Gouverneur d'Asti en Piémont, mourut en 1528 d'une blessure qu'il reçut au siège d'Aversa. Il laissa trois frères, Gabriel, François, & Jean-Louis. François lui succéda au préjudice de Jean-Louis, qui étoit l'aîné, mais que sa mère

écarta de la succession, à cause de son peu d'esprit & de courage. On a vu comment le nouveau Marquis François abandonna la France, & quelles furent les suites de cet événement. Après sa mort, son frère Gabriel lui succéda : mais étant devenu suspect à la Cour de France, il fut enfermé à Pignerol, où il termina sa carrière en 1549. Jean-Louis sous le règne de Henry II, voulut rentrer dans l'héritage de ses pères : mais ayant échoué, il traita avec ce Prince, & lui céda ses droits sur Saluffes & le Montferrat, moyennant des domaines en France valant trente mille livres de rente. On lui donna le Comté de Beaufort en Anjou, où il vécut jusqu'en 1567, laissant trois enfants naturels, dont l'un Michel Antoine de Saluffes, Seigneur de Château-Fort, eut des descendants qui subsistent encore dans le Loudunois. Les deux autres furent Auguste-César de Saluffes, & Jean-François, dit de Carmagnoles. Celui-ci mourut au siège de Fontenay-le-Comte. Auguste-César fut légitimé par le Roi en 1566, & maria Catherine, sa fille unique, à Jean de Lur, Comte d'Uza, dont la postérité a pris le nom de Saluffes.

(Voyez Chazot de Nantigny, dans son ouvrage intitulé : *Généalogies historiques des*

Rois, des Empereurs, & de toutes les Maisons souveraines. Tome 2. In-quarto.)

(17) On trouve dans la Chronique de Savoye, Livre III. Chap. CV, page 397, *que les Espagnols entrèrent par force d'armes dans la place, & preindrent le Capitaine Stephe de la Balia, lequel par le commandement du Marquis du Guast, fut soudainement pendu & estranglé, & le reste de ses gens tous mis en galère par force.* Sandoval, Mézerai, Ferron, rapportent le même fait : ils disent ce qu'ils ont lû ou entendu; mais du Bellay rapporte (a) ce qu'il a vu. (N. D. L.)

(18) Il étoit tems que le Roi marchât au secours de cette place. « Ceux de Turin, » dit Jean de Tournes, l'*Auteur de la Chro-* » *nique de Savoye*, furent en telle nécessité, » qu'ils furent contraints de manger plusieurs » ordures & villenies; comme chevaux, rats, » & autres bêtes immondes, pour n'avoir » puissance ni moyen d'en avoir d'ailleurs;

(a) Cette observation de l'Abbé Lambert n'est pas tout-à-fait exacte. Du Bellay n'avoit point été témoin de l'événement, puisqu'à cette époque il servoit en Flandres. Son récit n'est fondé que sur le rapport qu'on lui avoit fait. Malgré cela, il semble plus croyable que des Auteurs qui ont écrit long-tems après lui.

» ainsi

» ainsi demeurèrent plusieurs jours comme
» désespérés de leurs vies; toutes fois ne se
» voulurent jamais rendre, aimant mieux là
» *mourir de mâle rage de faim, comme chiens*
» *attachés, que de perdre une demi-heure*
» *d'honneur, & de ne faire le devoir que re-*
» *quéroit leur fidélité* ». (N. D. L.)

(19) Combien d'erreurs, au sujet de ce fameux passage des Alpes, méritent d'être relevées? Commençons par Ferron : il dit que les ennemis craignant l'approche de notre armée, abandonnèrent Suze, où César de Naples s'étoit enfermé; que le Marquis du Guast se retira à Montcallier, à dessein d'y attendre le Roi; & que ce Prince alla à Turin, où il fut magnifiquement reçu; ce *Pas* de Suze n'étoit donc pas gardé par les ennemis, & rien ne nous arrêta jusqu'à Suze, que nous trouvâmes abandonnée. Le Roi n'étoit pas encore arrivé à Briançon, lorsque les retranchemens des ennemis furent forcés : ce n'étoit donc pas le Roi, mais le Dauphin que le Marquis vouloit attendre. Le Roi n'alla pas à Turin, ainsi la réception qu'on lui fit est imaginaire.

Selon Paul Jove, le Roi marchoit à la tête des sept mille Lansquenets de Furstemberg;

ce qui est faux, puisqu'il leur avoit fait prendre les devans. Il ne dit pas un mot des retranchemens des ennemis; il ne parle que de chemins couverts de neiges & de glace, & ce fut là toute la difficulté que nous eûmes à surmonter.

Ferreras (a) dérobe aux François la gloire d'avoir forcé ce fameux passage. Il dit que César de Naples se reconnoissant inférieur en forces au Dauphin, ne crut pas devoir s'exposer témérairément; qu'il se retira, & laissa le passage libre aux François, qui ravitaillèrent Turin. « Si la prévoyance du Maréchal
» de Montmorenci se fût étendue jusqu'à faire
» monter à cheval deux cens hommes d'ar-
» mes, ou cinq cens chevaux-légers, au lieu
» des six vingt de Brissac, toutes les troupes
» ennemies qui n'étoient point dans Suze,
» eussent été facilement coupées en se reti-
» rant à Veillane, & les François eussent
» ainsi défait dix mille hommes sans rien
» hazarder ». L'on remarquera en passant, que l'Auteur (b) de la nouvelle Histoire d'Allemagne, copie ici mot-à-mot Varillas. Sa réflexion est juste, il auroit fallu détacher

(a) Dans son Hist. d'Espagne traduite par d'Hermilly.

(b) Le Père Barre.

beaucoup de cavalerie à la pourſuite de l'ennemi ; mais peut-on ſe ſervir de ce que l'on n'a pas ? Du Bellay, ſans doute un peu mieux inſtruit que Varillas, nous apprend que le Maréchal n'avoit malheureuſement avec lui, qu'environ cent chevaux-légers. (N. D. L.)

(20) Encore un menſonge de Paul Jove. Il dit que Cicogna, Milanois, Commiſſaire des Vivres pour l'Empereur, avoit aſſemblé, contre l'avis du Marquis du Guaſt, une prodigieuſe quantité de munitions de bouche à Montcallier : que le Marquis, pour punir Cicogna, qui n'avoit conſulté que ſon intérêt particulier, coupa lui-même les jarrets à tous les bœufs qui avoient été employés au tranſport de ces munitions ; ſurquoi Langei, étant entré dans Montcallier, écrivit au Roi qu'il pouvoit venir ſouper dans cette place, l'aſſurant qu'il y feroit très-bien regalé ; puiſque pour le bien recevoir, le Marquis du Guaſt avoit fait l'office *de Boucher ;* & Cicogna celui *de Boulanger & de Cabaretier :* mais ce ſont là des contes de Paul Jove. Le Roi étoit alors à Briançon, où il attendoit les eſcortes qui devoient le conduire à Carignan ; ainſi il eſt faux que Langei l'ait invité à venir ſouper à Montcallier. (N. D. L.)

(21) L'intérêt de François Ier sembloit demander qu'il profitât un peu mieux qu'il ne fit de la supériorité de ses forces (a) : mais il avoit protesté qu'il ne desiroit rien plus ardemment que la paix. Velli, son Ambassadeur, avoit été envoyé à Monçon pour en traiter ; & il ne crut pas que son honneur lui permit de se refuser à une suspension d'armes. « L'Empereur, dit Dupleix, procédoit en » ceci cauteleusement, comme en toutes » autres affaires, tant parce qu'il se trouvoit » épuisé de finances, & n'avoit pas de forces » suffisantes pour les opposer au Roi, qu'à » cause que Ferdinand, Roi des Romains & » de Hongrie, ayant perdu n'aguères une » grosse bataille contre le Turc, il étoit obligé » de le secourir, & de défendre l'Autriche, » où il craignoit que le Turc victorieux dût » aller fondre. Mais François, Roy des Fran-

(a) François I signa cette trève contre l'avis de la plupart des membres de son Conseil. Soliman, victorieux en Hongrie, effrayoit Charles-Quint ; & il est à présumer que les suites de cette guerre auroient été désavantageuses pour le dernier. L'Evèque de Lavaur, George d'Armagnac, fit tout ce qu'il put auprès de François I, pour que les hostilités continuassent. Ce Prélat voyoit la chose en politique, & comptoit pour rien les calamités inséparables de la guerre.

» çois, & Prince vraiment franc, aimant
» mieux faire voir sa franchise que sa puis-
» sance, relachoit en cela avec trop de faci-
» lité, & même de simplicité, sans prendre
» aucun avantage de celui, lequel à toutes
» occasions avantageuses, l'avoit genné ty-
» ranniquement, jusqu'au dernier point de
» la rigueur. Que servoit au Roi d'avoir in-
» voqué & les cieux & la terre, d'avoir,
» dis-je, imploré le secours, & des Princes
» ses alliés, & des Turcs mêmes, d'être allé
» en personne en Italie, d'être assuré de re-
» conquérir le Duché de Milan en peu de
» jours (qui étoit le principal but de ses
» armes) & après, en laisser perdre une oc-
» casion si favorable ? (N. D. L.)

(22) Les Plénipotentiaires pour l'Empereur, furent le Cardinal de Granvelle, son Chancelier, & le Commandeur de Léon (a). Les Comtes de Chalant & de Mazin assistèrent aux conférences, de la part du Duc de Savoye, la partie la plus intéressée, puisqu'il s'agissoit de tous ses biens. Les Plénipotentiaires Impériaux réduisirent les prétentions

(a) Don François de Los Cobos, grand Commandeur de Léon, Conseiller d'Etat de l'Empereur.

de leur Maître aux articles suivans (a):
« Que le Duc d'Orléans épouseroit la nièce
» de l'Empereur, fille puinée du Roi des
» Romains; qu'on donneroit à cette Prin-
» cesse le Duché de Milan pour sa dot, à
» condition que le Roi confirmeroit les Trai-
» tés de Madrid & de Cambrai, sans aucune
» restriction; que le Roi de France rendroit
» tout ce qu'il avoit pris au Duc de Savoye,
» tant en deça, qu'au delà des monts; &
» qu'il dédommageroit ce Prince des pertes
» que la guerre lui avoit causées; qu'il ren-
» droit Hedin avec l'artillerie & les muni-
» tions qui s'y trouvoient alors; qu'il pro-
» mettroit de seconder l'Empereur pour la
» convocation d'un Concile général, & de
» faire observer à ses sujets ce qui y seroit
» ordonné; qu'il s'engageroit à contribuer
» à la guerre contre les Turcs, autant qu'il
» seroit jugé convenable; qu'il renonceroit
» à toutes les ligues qu'il auroit faites avec
» les Princes d'Allemagne, au préjudice de
» la Maison d'Autriche; qu'afin qu'on pût
» être assuré qu'il observeroit tous ces articles
» il consentiroit que le Duc d'Orléans de-

(a) Recueil des Traités, par Léonard, Tome II, p. 403.

» meurât à la Cour de l'Empereur pendant
» trois ans entiers, à compter du jour de
» son mariage; ou bien que durant cet espace
» de tems, il laissât l'Empereur maître des
» forteresses de l'Etat de Milan ».

La réponse du Roi à ces articles, fut qu'il acceptoit volontiers le Duché de Milan pour la dot de la Princesse que l'on destinoit à son fils, quoiqu'il eût des droits très-légitimes sur ce grand fief, indépendamment du mariage que l'Empereur proposoit, qu'il confirmeroit les traités de Madrid & de Cambrai dans les points auxquels il croiroit être obligé de les observer; qu'à l'égard des articles qui souffroient difficulté, il s'en remettroit au jugement du Pape; qu'il étoit disposé à rendre au Duc de Savoye ses Etats, pourvu que l'Empereur fit sortir ses troupes du Duché de Milan; mais que tandis qu'il en tenoit les forteresses, il n'étoit pas juste que les garnisons Françoises évacuassent Hedin & les places du Duc de Savoye; qu'étant du devoir d'un Prince Chrétien de procurer la convocation d'un Concile général, quand le bien de l'Eglise le demande, il ne convenoit pas d'insérer cette condition dans un Traité; qu'à l'égard de la ligue qu'on lui proposoit contre le Turc, il résoudroit ces

article avec le Pape & les Vénitiens; que pour les liaisons qu'il pourroit avoir avec les Princes d'Allemagne, elles cesseroient dès que l'Empereur auroit fait la paix avec lui. Du Bellai dit que la trève fut prolongée pour six mois; il se trompe, elle ne le fut que jusqu'au premier de Juin, à commencer du onze Janvier. (N.D.L.)

(23) Les Turcs (a) n'eurent que douze à treize cens hommes de tués; & on fait monter la perte des Impériaux à plus de vingt-quatre mille hommes. Par la ligue conclue entre la France & la Porte Ottomane, il avoit été réglé qu'à l'ouverture de la campagne, le Roi attaqueroit le Duché de Milan avec une puissante armée, tandis que Soliman, avec une nombreuse flotte, fondroit dans le Royaume de Naples, & qu'il redoubleroit ses efforts en Hongrie contre le Roi des Romains. Le Roi, obligé de se défendre en Picardie, ne put passer en Piémont que sur la fin de l'Automne; ainsi il ne remplit pas les engagemens qu'il avoit contractés avec le Turc. Cette ligue fit beaucoup murmurer contre François I[er]. A l'époque où vivoit

(a) Cette battaille se livra sous les murs d'Esseck en Hongrie.

ce Prince, des murmures de cette eſpèce pouvoient armer contre lui l'Europe entière : il étoit poſſible qu'une croiſade ſe réaliſât ; & pour n'en pas devenir l'objet, François I[er] agit ſagement en ſignant une trêve.

(24) Le Duc de Savoye, dit Guichenon, à qui il ne reſtoit plus que cette place qui pût lui ſervir d'azile, envoya *Rubat*, un de ſes Maîtres des Comtes, en Eſpagne, auprès de l'Empereur, pour le prier de le diſpenſer de livrer ſon château au Pape ; & il dit au Camerier de Sa Sainteté qu'il ne ſe décideroit que lorſqu'il auroit reçu la réponſe de Sa Majeſté Impériale. Sur le bruit de cette entrevue (a), le

(a) Nous remarquerons que l'entrevue des deux Monarques ne ſe fit point à Nice, comme le Texte de du Bellay paroît l'inſinuer. L'un & l'autre avoient promis de s'y rendre : mais Charles-Quint, qu'on croyoit encore en Eſpagne, étant arrivé le premier à Villefranche, & ayant eu une conférence avec Paul III, François I en prit de l'ombrage, & reſta à Villeneuve, près Nice. Le Pape, cherchant à guérir ſes ſoupçons, vint le trouver dans cette Ville. Malgré les inſtances du Pontife, les deux Princes refusèrent de ſe voir. Tous deux ſe contentèrent d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Nice, où, après beaucoup de débat, on convint d'une trêve qui devoit durer dix ans.

Ces éclairciſſemens, qui pour l'intelligence de du Bellay nous ont ſemblé néceſſaires, avoient été omis par l'Abbé Lambert.

Vicomte de Martigues, l'Evêque de Lausanne & le Baron de Menthon vinrent trouver le Duc pour le dissuader de remettre le château de Nice au Pape; & lui proposèrent, de la part du Connétable, que s'il vouloit se marier en France, & y marier aussi le Prince de Piémont, on lui promettoit toute sorte de satisfaction de la part de Sa Majesté: mais le Duc, qui venoit de perdre son épouse, répondit, *qu'il n'avoit point encore pensé à se marier; & que pour son fils il n'étoit pas en âge; que s'il plaisoit au Roi de lui rendre ses Etats, il en demeureroit toute sa vie obligé à Sa Majesté.* La réponse de l'Empereur, fut que le Duc devoit contenter Sa Sainteté; & peu de jours après, arriva le Fourrier du Pape, pour marquer des logis dans le château; sur ces entrefaites, le Maréchal des Logis de la Maison du Roi vint déclarer au Duc, que Sa Majesté souhaitoit qu'il ne se défaisît point de cette place. Ce Prince, intimidé par les menaces de l'Empereur, qui s'étoit rendu à Villefranche, consentit enfin à tout ce qu'on voulut. Le Pape, qui étoit à Monaco, se rendit à Nice, & se logea hors la ville, au Monastère de Saint François: mais les soldats de la garnison du château, sur quelques bruits qui coururent que l'Empereur se vouloit saisir

de la place & du Prince de Piémont, s'opiniâtrèrent à n'en pas sortir ; la ville même déclara qu'il étoit contre ses priviléges de recevoir d'autres troupes que celles du Duc, & ferma ses portes. L'Empereur se fâcha beaucoup contre le Duc, & il ne s'adoucit que lorsqu'il sçut que la France faisoit à ce Prince des propositions très-avantageuses. (N.D.L.)

(25) Paul Jove dit qu'elle ne fut conclue que pour neuf ans, en quoi il se trompe évidemment : mais un mensonge que Beaucaire ne peut lui pardonner, c'est « qu'il ait osé dire » que le Marquis du Guast, qui étoit ma- » lade (a), le chargea de présenter au Roi » quelques Seigneurs Milanois, comme s'il ne » se fût pas trouvé à la Cour de l'Empereur » des personnes d'une toute autre considéra- » tion qu'un pauvre Evêque Italien, & Mé- » decin de profession, qui n'étoit pas même » connu de vue de Sa Majesté. (N.D.L.)

(26) Parlons de deux événemens (b), qui causèrent d'abord bien de la frayeur ; mais

(a) Ce sont les expressions littérales de Beaucaire.

(b) L'Abbé Lambert, en rapportant ces deux anecdotes, auroit dû citer ses garants. La première se trouve dans Paradin, Hist. de notre tems, p. 372. Nous ignorons la source où la seconde a été puisée. L'Historien

dont l'on ne fit que rire, lorſque le péril fut paſſé. La Reine de France, ſœur de l'Empereur, étant allée par mer lui rendre viſite à Villefranche, Charles V s'avança pour la recevoir juſqu'au bout d'un pont de bois que l'on avoit conſtruit, & qui s'étendoit juſqu'au port; dans ce moment, le pont s'étant rompu, tous deux tombèrent dans l'eau avec pluſieurs perſonnes de leur ſuite; mais on leur donna un prompt ſecours, & ils en furent quittes pour la peur. Il arriva un autre jour que l'on découvrit de loin en pleine mer des eſpèces de petits nuages, que l'on crut être les voiles de l'armée navale de Barberouſſe; l'on ne douta pas que le deſſein de ce Corſaire ne fût de venir enlever l'Empereur qui logeoit ſur ſa galère, & on vint juſqu'à ſoupçonner François I[er] d'être l'auteur de cette prétendue trahiſon. La frayeur fut ſi grande parmi les Capitaines de l'Empereur, que les uns ſe préparoient à combattre les armes à la main, les autres coupoient les cables des ancres, afin de pouvoir s'avancer pour ſoutenir le combat, ou s'enfuir avec les galères. L'on conſeilla à l'Empereur de ſe retirer dans les montagnes,

moderne de François I en a fait uſage. Voy. le Tome III de ſon Ouvrage, p. 571.

mais il rejetta ce lâche conseil : *Non, non,* répondit-il, *on n'aura pas à me reprocher une pareille poltronerie; je veux combattre & mourir, ou rire avec les autres ;* & en effet, l'on sçut bientôt après que ce que l'on avoit pris pour des voiles, n'étoit autre chose que des tourbillons de poussière qui s'élevoient en l'air : des Paysans qui vannoient des fèves, causèrent cette allarme. (N. D. L.)

(27) On lit dans une lettre de l'Evêque de Rhodès, citée par le P. Daniel, que le Pape avoit formé ce projet de trève, avant son départ de Rome; qu'il l'avoit communiqué aux Ambassadeurs de France, ou bien qu'ils l'avoient sçu d'ailleurs : ils n'étoient nullement d'avis que le Roi l'acceptât; leur sentiment étoit qu'il falloit ou la paix ou la guerre ; l'Evêque de Rhodès écrivit fort au long ses pensées au Connétable sur ce sujet. Il lui représenta que cette trève consommeroit la rupture entre le Roi & Soliman, qui étoit déjà fort irrité de ce qu'on lui avoit manqué de parole l'année précédente ; qu'il n'en falloit pas davantage pour l'obliger à faire la paix avec l'Empereur, & avec la République de Venise; que si cela arrivoit, l'Empereur seroit moins traitable que jamais ;

que s'il réussissoit dans la guerre contre le Turc, ce seroit encore pis, & qu'on lui verroit reprendre ses airs ordinaires de fierté & de hauteur; que quand le Roi ne voudroit pas pousser ses conquêtes en Italie, pour épargner les frais d'une grande armée, il obligeroit toujours son ennemi à y faire de grandes dépenses, & à y entretenir de grosses troupes; qu'on avoit actuellement des intelligences pour faire livrer au Roi les citadelles de Lodi & de Pavie, dans le Milanès, & pour enlever au Roi des Romains Gradisca & Goritia dans le Frioul; que si ces entreprises réussissoient, comme il y avoit lieu de l'espérer, les ennemis se trouveroient fort embarrassés, & peut-être contraints d'accepter la paix aux conditions que la France leur offriroit. (N. D. L.)

(28) François I, avec cette loyauté qui le caractérisoit, alla sur une galère au devant de l'armée navale de l'Empereur. Il caressa tous les Officiers Impériaux que ce Prince lui présenta, sans même en excepter Doria (a). L'Empereur, à son tour, descendit à Aigues-

(a) L'Abbé Lambert dans une note prétend que ce fait n'est pas vrai. Comment, dit-il, Charles-Quint eût-il osé lui présenter ce Doria, qui lui avoit fait

mortes. Ces deux Monarques donnèrent au public un ſpectacle bien extraordinaire : on les vit s'embraſſant tendrement, & enchaînés, pour ainſi dire, dans les bras de la Reine Eléonore. Chacun des Seigneurs Eſpagnols & François, qui étoient a leur ſuite, portoit une Dame en croupe : on s'abandonna à la joye, & au plaiſir. La trève ſe convertit en paix. On reproche au Connétable de Montmorency d'avoir fort mal conſeillé ſon maître dans cette circonſtance : Montmorency avoit de grandes qualités ; mais il étoit confiant dans ſes propres lumières. Il manquoit de cette ſoupleſſe, & de ce coup d'œil pénétrant qui font l'habile politique. Charles Quint, au contraire, étoit ſupérieur dans cette partie de l'art de négocier.

(29) Du Bellay, en parlant de cette maladie, ſe tait ſur les cauſes. François I[er] aimoit une Bourgeoiſe de Paris, connue ſous le nom *de la belle Féronniere*. Le mari de cette femme, dévoré de jalouſie, alla dans un cloaque de débauche, où il s'infecta du mal vénérien. Il le communiqua à la belle Fé-

tant de mal ? Malgré les raiſonnemens de l'Abbé Lambert, le fait eſt atteſté par les contemporains, & particulierement par Paradin, Hiſt. de notre tems, p. 375.

ronniere, & celle-ci le communiqua au Roi. Si l'affront étoit cruel pour le mari de cette femme, la vengeance fut atroce. La santé de François I[er] en fut altérée pour le reste de ses jours. Voyez ces détails dans la nouvelle Hist. de France, par M. Garnier, tome XXV, p. 203 & suiv.

(30) Cette révolte des Gantois commença dès l'année 1537. Marie d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, avoit obtenu des États de Flandre un don gratuit de douze cent mille florins, & il avoit été réglé que les Gantois en payeroient quatre cent mille. Ils eurent beau produire leurs priviléges, en vertu desquels on ne pouvoit les contraindre à payer de telles taxes; ils portèrent inutilement leurs plaintes à l'Empereur; la réponse qu'on leur fit, fut qu'ils devoient obéir à la Gouvernante; ils se révoltèrent alors ouvertement, & tâchèrent d'engager dans leur rebellion les Bourgeois d'Ypres, de Bruges & des autres villes de la Flandre; ils se saisirent de quelques châteaux fortifiés aux environs de Gand, après avoir chassé de leur ville les Officiers de l'Empereur. (N. D. L.)

(31) Les deux Ambassadeurs furent reçus avec la plus grande magnificence. Les Sénateurs s'étant

s'étant assemblés, le Marquis du Guast porta la parole, & exposa sa commission; mais il ne persuada personne. Les Venitiens connoissoient trop bien l'Empereur, pour ne pas voir que cette ambassade étoit un nouvel artifice de la part de ce Prince, qui ne cessoit de tendre à son ennemi de nouveaux pieges. Leur réponse fut qu'avant de se décider sur la ligue qu'on leur proposoit, il étoit important qu'ils sçussent, sur quel fondement étoit appuyée la réconciliation des deux Princes, & si l'Empereur s'étoit obligé dans les formes à donner l'investiture du Milanès au Duc d'Orléans. Le Marquis, un peu embarrassé de cette question, se contenta de répondre qu'*il suffisoit à la République d'être assurée, que l'Empereur avoit recherché l'amitié de François I, & que comme la dispute touchant la possession du Duché de Milan, avoit toujours traversé la réconciliation des deux Puissances, il ne falloit pas douter que l'Empereur n'eut enfin sacrifié cet Etat à la tranquilité publique.* Annebaut, moins dissimulé que le Marquis, avoua de bonnefoi qu'il ne sçavoit rien de l'accord que les deux Princes avoient fait ensemble. La conclusion fut que les Ambassadeurs furent renvoyés sans avoir pu obtenir ce qu'ils demandoient; & peut-être leur am-

baſſade ne ſervit-elle qu'à hâter la réſolution des Venitiens. Le fait eſt, qu'après avoir fait une trève de quelques mois avec Soliman, ils conclurent la paix au mois de Mai de l'année 1540. (N. D. L.)

(32) L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Eſpagne, fait faire aux deux Princes plus de chemin qu'ils n'en firent. Il dit que Charles V prit la poſte, & paſſa avec peu de monde à Saint Sébaſtien, où le Duc d'Orléans vint le recevoir; que de là il ſe rendit à Saint Jean de Luz, où il fut reçu du Dauphin avec de grandes marques de conſidération, & que les deux frères l'accompagnèrent à Bayonne.

Le Connétable de Montmorency, chargé de la conduite des deux Princes, pria l'Empereur de les accepter en ôtages : mais Charles répondit : *J'accepte l'offre que le Roi mon frère me fait, des deux Princes mes couſins, non pas pour les envoyer en ôtage en Eſpagne : mais afin de les retenir auprès de ma perſonne, pour être mes compagnons de voyage.* Charles étoit trop habile pour ne pas voir, que s'il eût accepté l'offre qu'on lui faiſoit, cette marque de défiance de ſa part auroit bien pu être cauſe, ou qu'on

l'eût arrêté, ou du moins qu'on l'eût obligé de donner par écrit la promesse qu'il avoit faite d'accorder l'investiture du Milanès au Duc d'Orléans ; c'étoit-là le sentiment du Cardinal de Tournon, & des plus sages du Conseil du Roi ; mais le Connétable fut d'un avis contraire ; & cet avis qui s'accordoit avec la manière généreuse de penser de François Ier, fut suivi. (N. D. L.)

(33) On a imprimé les relations de l'entrée de l'Empereur à Poitiers & à Orléans. L'Abbé Lambert a inséré ces deux relations à la suite de son édition de du Bellay. L'une & l'autre étant fort longues, nous avons cru faire plaisir au Lecteur de consigner ici par extrait ce qu'elles renferment de curieux.

Le 9 Décembre l'Empereur (a) accom-

(a) Paradin, Hist. de notre tems, p. 390, nous a conservé sur le voyage de l'Empereur quelques anecdotes négligées par nos Historiens. « L'Empereur & les » Princes, avant d'arriver à Poitiers, *vindrent*, dit Paradin, à *Verteuil-Chasteau* appartenant au Comte de la » Rochefoucault, auquel lieu furent reçus royalement » par Madame la Comtesse, mère dudit Seigneur Comte, & en si grand contentement de l'Empereur, qu'il » dit *n'avoir jamais entré en maeson qui mieulx sentist sa* » *grande vertu, honnesteté & Seignorie*, *que celle-là*. Au

pagné des deux fils de France & du Connétable entra à Poitiers. Le Seigneur de la Trimouille, suivi du Prince de Talmond son fils, du Comte de Benon & de ses deux enfans & de quatre ou cinq cent Gentils-hommes richement vêtus, alla au-devant du Monarque. Après le Gouverneur, venoient deux mille bourgeois divisés en six compagnies, habillés de velours & satin avec passements d'or & d'argent. Ensuite marchoient les corps dans le plus grand appareil. L'Empereur entra par la porte appellée la *Tranchée*. *Au*

» partir dudit lieu de Verteuil s'en alla Sa Majesté coucher à Luzignen, au parc duquel Chasteau l'Empereur eut passe-tems de la chasse des Daims, qui sont en nombre innumbrable, & luy mesme courut après plus d'une heure l'espée au poing ». Le lendemain, venant à Poitiers, tira ledit Seigneur plusieurs coups d'arquebuze, tuant des Pies & autres oiseaux, ce qu'il faisoit avec grande dextérité & adresse. Et est à noter que le Seigneur Sansac en ce voyage portoit des oiseaux de proye en poste, & en donnoit le passe-tems par intervalles à Sa Majesté, mesmement du vol du Milan ; & demandoit quelquefois ledit Prince audit Seigneur de Sansac, *s'ils voleroient le Milan ;* lesquels mots plusieurs prenoient en autre intelligence que de la volerie, parce qu'il étoit question de la restitution de la Duché de Milan. »

plus haut estoient ses armes & celles du Roy. environnées de leurs Ordres. Au dessoubs estoit écrit le quatrain qui s'ensuit.

> Ceulx qui de Dieu sont conjoincts par sa grace,
> Homme jamais ne pense séparer.
> Leurs cueurs vivront, sans eulx désemparer
> En union, quelque chose qu'on face.
>
> . . . .

L'Empereur se mit sous le poisle que portoient le Maire & trois Echevins. Toute la ville fut illuminée & tendue de tapisseries.

Le 20 Décembre l'Empereur arriva à Orléans. Conformément aux ordres du Roi tous les Gentils-hommes du Duché d'Orléans, au nombre de 454, s'y trouvèrent *esquipés & accoustrés comme il appartient.* La milice bourgeoise étoit composée de quatorze mille sept cent soixante-huit *Picquiers*, de neuf mille trois cent quarante *Hallebardiers*, & de onze mille cinq cent vingt-quatre *Hacquebutiers.* Cette milice partagée en cinq divisions avoit pour Commandants M. le Capitaine Douville, le Capitaine Beauharnois, M. Sery, M. Santo, M. de la Fontaine. Marchoient d'abord le Gouverneur d'Orléans & les quatre cent cinquante Gentils-hommes; ensuite *quatre-vingt douze jeunes marchands*

de la ville bien montés sur bons coursiers, tous habillés de casaques de veloux noir, & le pourpoint de satin blanc fermé à boutons d'or, le bonnet de veloux couvert de pierreries, & brodé d'orfevrerie, & brodequins de maroquin blanc chiquetez, & tous esperons dorez, & la hacquebute à l'arçon de la selle. Et y eust un bonnet qui fut prisé deux mille escus; & n'y avoit celuy qui n'eust vaillant sur soy plus de deux mille francs en bagues, & faisoit moult bon veoir ceste bende. Ils avoient une enseigne où estoient les armes de la ville, & le chappeau de triumphe au milieu, & au dessoubs y avoit : Prenez en gré. *Et prisa fort l'Empereur ceste bende de marchands.*

Tous les corps suivoient. Le Bailly d'Orléans & un des Echevins haranguèrent l'Empereur. Voici la réponse de ce Prince au Bailli...

« Monsieur le Baillif, ce n'est pas de cette » heure, ne en ce lieu seulement que je » me suis apperçeu du grand honneur que » le Roy nostre frere m'a fait & fait faire » en ses pays par ses subjets, qui me rend » très-grand témoignage du grand amour qu'il » me porte, qui est si réciproque entre luy » & moi, qu'il y aura perséverance & bonne » paix sa vie, & de Messieurs ses enfans

» qui sont icy, & vous asseure, Monsieur
» le Baillif, qu'il ne tiendra point à moy...
Ces mots derniers furent dicts en touchant
sur l'estomach ; « *& dites-luy que voire.* »

Le Roi & toute la Cour reçurent l'Empereur à Orléans. Les habitans de cette ville n'épargnèrent rien, pour que cette réception fut de la plus grande magnificence. Aussi quand les douze Echevins vinrent prendre congé de la Reine & des Princesses, elle se leva & dit auxdits Echevins *qu'elle avoit charge du Roy de les remercier, & qu'il se tenoit content de la ville.*

On conçoit que la verve des Poëtes s'échauffa. Ce Claude Chappuy, dont nous avons parlé dans la notice, fit un poëme où il célébra l'Empereur. Clément Marot le chanta de son côté ; & l'épigramme qu'il composa dans cette circonstance, finit par ces quatre vers...

Viens donc, Cæsar, & une paix apporte
Perpetuelle entre nous & les tiens :
Haulchez, Paris, haulchez bien hault ta porte :
Car entrer veult le plus grand des Chrestiens.

. . . .

Quoiqu'en dise l'Abbé Lambert sur le mérite des vers de Chappuy, nous n'en en-

nuierons pas le Lecteur. En voilà un échantillon.

> Charles d'Austrice, en ses gestes heureux,
> Qui de la paix & concorde amoureux,
> Vient voir le Roy, son bon frere en personne,
> Et de grand foy un exemple nous donne,
> Exemple à tous Princes Chrestiens notable,
> Honneste à luy, à chascun profitable,
> Monstrant icy, sans chercher plus avant,
> Qu'il a des yeux & derriere & devant.

(34) Ferron, page 149, raconte la chose autrement. Il dit que l'Empereur faillit à être étouffé par les vapeurs qu'exhaloient les parfums que l'on faisoit brûler dans une chambre qui communiquoit à la sienne. « Il » arriva, dit Dupleix, un autre fâcheux ac- » cident à ce Prince, par l'inadvertance » du Chancelier Poyet, lequel en le saluant » à son dîner, acrocha la queuë de sa lon- » gue robe à une longue bûche qui tomba » sur la tête de l'Empereur, & l'étourdit » de son poids; néanmoins il dissimula conf- » tamment sa douleur & après dîner se fit » panser à son chirurgien. » (N. D. L.)

(35) On trouve dans Belleforêt une description curieuse de cette superbe entrée,

On ne changera rien au ſtile de cet Auteur, dont la naïveté nous a paru devoir plaire.
« Le Seigneur Impérial vint un ſoir coucher
» au bois de Vincennes ; & le lendemain,
» qui fut le premier jour de Janvier, mil
» (a) cinq cent trente-neuf (ſelon l'ancienne
» façon de compter) partit après diner,
» environ une heure ou deux, & entra par
» la Baſtille en grande magnificence, & alla
» à Noſtre-Dame de Paris, ſelon la coutume
» des Rois, faiſant leur entrée afin de venir
» remercier Dieu, & lui rendre les graces
» accoutumées. Il paſſa par-deſſus le pont
» Notre-Dame, où eſtoient deux arcs triom-
» phaux, érigés à l'antique, èſquels étoient
» les armoiries dudit Seigneur, celles du
» Roi, de la Reine, & de Mgr. le Dauphin
» de France qu'il faiſoit beau voir. Je laiſſe
» les états & grand ordre de ceux qui furent
» au-devant de lui, comme les quatre men-
» dians, en très-belle proſſeſſion, Mgr. le
» Recteur de l'Univerſité de Paris avec toute
» ſa ſuite, comme Docteurs, Licentiez, Ba-
» cheliers & autres, tous en general. Item,
» allerent au-devant de lui, ſelon l'ancienne
» coutume, Meſſieurs de la Cour de Par-
» lement, Conſeillers & Avocats, Procureurs,
» Tréſoriers, Financiers & autres. Les Lieu-

» tenans civil & criminel avec tout leur train,
» ne défaillirent pas à cette noblesse. Ne
» Procureurs & Avocats du Châtelet, Ser-
» gens à pied & à cheval, le Guet & Ar-
» quebusiers de la ville, au plus bel ordre
» qu'on le pouvoit ranger : & Messieurs
» de l'Hôtel de la ville de Paris y firent
» paroître leur gravité, estant richement
» habillés & parés selon leurs états & offices,
» & lui firent présent d'un beau Hercules
» tout d'argent, & revêtu de sa peau de
» lion (ainsi que les Poëtes le décrivent),
» laquelle étoit d'or; & étoit cette statue
» proportionnée à la juste hauteur d'un grand
» homme, pour faire voir à l'Empereur, &
» les richesses de la ville suffisantes de lui
» tenir tête, & fournir au Roi ce qui lui
» seroit nécessaire pour les frais de la guerre.
» Assez tard arriva l'Empereur à Nostre-Da-
» me, estant accompagné de Mgrs. les enfans,
» Mgr. le Dauphin à côté dextre, & à l'au-
» tre côté senestre Mgr. le Duc d'Orléans,
» & marchoit bien en bel ordre Mgr. le
» Connétable, portant l'épée nue, selon la
» dignité, comme si le Roi eut été là présent.
» Ledit Seigneur Empereur descendit à pied,
» & alla jusqu'au grand & maître autel, pour
» rendre graces à Dieu, & fut dévotement

» chanté le *Te Deum laudamus*, selon la
» très-bonne coutume, & après les graces
» à Dieu rendues, il remonta sur sa mulle,
» & alla souper & loger au palais, où il
» fut très-bien festoyé du Roi, & des plus
» grands Seigneurs servi. Le (a) lendemain
» il s'en alla dîner au Louvre, où il ne fut
» pas moins servi & reçu à grand joie. Il
» fut huit jours ou environ à Paris. »

(N. D. L.)

(36) Tant d'honneurs rendus à l'Empereur ne rassuroient pas ce Prince, il mouroit d'impatience de se tirer des mains du Roi. Sa crainte fut augmentée par une petite aventure qu'il crut avoir été concertée. Le Duc d'Orléans, qui étoit fort jeune, sauta un jour, par je ne sais quel caprice, sur la croupe du cheval de l'Empereur, & l'ayant embrassé, lui dit : *Votre Majesté Impériale est pré-*

(a) Nous ajouterons que les jours suivants il y eut des tournois & des joustes au Louvre. Le *Pas* fut ouvert par M. le Dauphin, le Comte de Villars, les Seigneurs de Dampierre, de Saint-André, de la Chasteigneraye, d'Andoyn, & de Brissac, Baillif de Caux. Le Duc de Vendôme & le Comte d'Aumale ouvrirent le tournoy : les assaillans des autres jours furent les Comtes de Brienne & de Roussy, le Marquis de Rothelin & autres.

sentement mon prisonnier. La hardiesse du jeune Prince ne plut point à Charles, mais il dissimula. Ses craintes au reste n'étoient pas sans fondement : il savoit, à n'en pouvoir douter, que bien des gens de la Cour ne cessoient de répéter au Roi qu'il devoit se ressouvenir qu'il avoit été prisonnier à Madrid, & profiter de la belle occasion qu'il avoit de se venger de la tirannie dont on avoit usé à son égard. De ce nombre étoit la Duchesse d'Etampes; & ce fut de la bouche même du Roi que l'Empereur l'apprit. *Voyez-vous, mon frere,* lui dit-il, en lui montrant la Duchesse, *cette belle Dame, elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris, que vous n'ayez revoqué le traité de Madrid.* L'Empereur un peu étonné, répondit froidement : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais ses inquiétudes s'accrurent; & dès le lendemain il eut recours à une galanterie pour mettre la Duchesse dans ses intérêts. Comme il alloit se laver les mains pour se mettre à table, il tira de son doigt un anneau, où il y avoit un diamant d'un très-grand prix, & le laissa tomber exprès à terre ; la Duchesse, qui présentoit la serviette, le releva & voulut le rendre : *Non, Madame,* lui dit-il, *il est en trop belle main, pour le re-*

prendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi. Chacun ſçait l'ingénieuſe répartie que Triboulet, bouffon de la Cour fit au Roi : ce Triboulet avoit des tablettes, qu'il appelloit le calendrier des foux, & il avoit écrit ſur ces tablettes le nom de l'Empereur, qui n'avoit pas craint de traverſer un Royaume où il devoit être ſouveraînement haï. *Mais*, lui dit François I, *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que penſeras-tu? Sire*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom, & je mettrai le votre.* (N. D. L.)

Fin des Obſervations ſur le huitième Livre.

OBSERVATIONS
SUR LE NEUVIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.

(1) L'Auteur de la Chronique de Savoye dit, que César Frégose, Gentil-homme Génois, & Antoine de Rincon, Espagnol, étoient tous les deux envoyés Ambassadeurs vers le Turc, & qu'ils ne furent mis à mort qu'après que l'on eût ouvert leurs dépêches. Voilà deux bévues : l'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne se trompe plus grossièrement encore : il dit que François I[er] n'envoyoit les deux Ambassadeurs qu'afin de pouvoir parvenir à se rendre maître du Milanès ; & le fait est qu'ils étoient principalement envoyés pour détromper Soliman & les Venitiens des faux bruits que Charles V avoit fait répandre. Selon le même Auteur, ils s'embarquèrent avec leurs papiers ; autre

fausseté : ils furent tués par des hommes masqués ; mais leurs assassins qui se trouvoient sur les terres de l'Empereur, leur Maître, ne jugèrent pas cette précaution nécessaire. Leurs corps, li-t-on dans Feron (a), furent si bien cachés, que l'on fut plus de deux mois sans savoir ce que ces deux hommes étoient devenus. Langey instruit par les dépositions des témoins ne fut pas si longtems sans le savoir. Autre faute du même Auteur; on imputa cette action au Marquis du Guast, mais il démentit publiquement ceux qui l'accusoient, & les hommes les plus sensés, suspendirent leur jugement. Et comment ces gens sensés auroient-ils pu ne pas se rendre à l'évidence des preuves les plus incontestables ? Mais ce qu'il y eut de pis, ajoute-t-il, c'est que le Roi de France se persuada lui-même que ses Ambassadeurs avoient été tués par ordre du Marquis : n'est-il pas en vérité étonnant que ce Prince ait cru ce dont il ne pouvoit douter, après les informations juridiques qui avoient été faites? César Frégose, selon Paul Jove, ne se fiant pas aux Espagnols, étoit d'avis d'aller par le pays des Grisons plutôt que par le Pô,

(a) *Revera nemo dubitabat quin jussu Cæsaris cæsi essent...* Telles sont encore les expressions de Feron, p. 154.

où il vouloit ne marcher que de nuit, & prendre la poſte pour ſe rendre à Plaiſance. Mais voici un de ſes contes ordinaires : il dit que deux mois après ce meurtre, le corps de Céſar Frégoſe ayant été reconnu, ſa femme le fit proprement mettre dans un coffre, & alla elle-même en France pour préſenter au Roi ces triſtes reliques. Langey, qui entre dans le plus grand détail, auroit bien dû nous faire part d'une anecdote ſi ſingulière. L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Allemagne prétend que le Marquis du Guaſt, qui s'étoit ſaiſi d'une partie des papiers de Rincon & de Frégoſe, avoit déchiffré leurs lettres : peut-être étoit-ce l'intention du Marquis ; mais il fut trompé dans ſes eſpérances par la ſage prévoyance de Langey. Selon Dupleix, les inſtructions des deux Ambaſſadeurs furent envoyées à Veniſe par une autre voye : il eſt vrai qu'elles furent remiſes entre les mains de Langey, qui, le lendemain qu'il les eut reçues, fut informé du meurtre des deux Ambaſſadeurs ; il étoit donc inutile qu'il envoyât leurs dépêches à Veniſe. On leur fit faire un plus (a) long voyage.

(N. D. L.)

(a) Nous ajouterons à cette obſervation, que Céſar Frégoſe étoit fils de Janus Fregoſe, qui avoit été Doge

(2) On

(2) On lit dans Dupleix, que les Vénitiens ayant pris quelques-uns des meurtriers, leur firent leur Procès, & que tous confessèrent que le meurtre avoit été commis par l'ordre exprès du Marquis du Guast. Les Espagnols que les Vénitiens firent punir de mort dans cette circonstance, étoient ceux qui avoient arrêté & dévalisé quelques couriers du Roi de France, & non ceux qui avoient tué les deux Ambassadeurs.

(N. D. L.)

(3) Le Conseil de l'Empereur suppléa par de fausses instructions, à celles dont le Marquis du Guast n'avoit pu se saisir. Il feignit que des pêcheurs avoient trouvé dans le Pô les hardes & les cassettes des Ambassadeurs, & forgea sur ce mensonge des dépêches & des chiffres. L'instruction qu'on attribuoit à Frégose, contenoit tous les moyens que la politique pouvoit inventer pour exciter le Sénat de Venise à se détacher des intérêts de l'Empereur. On y pro-

de Génes. Il servit d'abord les Vénitiens, & ensuite François I, qui le fit Chevalier de son Ordre, le combla de bienfaits, & lui donna le commandement de la Cavalerie Italienne. (Lisez *Huberti Foglietæ Elogia clarorum Ligurum*, p. 159.)

posoit le partage du Duché de Milan entre les François & les Vénitiens, & l'on ne parloit en aucune manière de conserver à l'Empire la souveraineté de cet État. Au contraire on disposoit des villes & de leurs banlieues comme devant être incorporées au domaine de la République, & à la Monarchie Françoise, qui ne relevoit de personne. L'instruction imputée à Rincon étoit encore pire, en ce qu'elle ajoutoit l'impiété à la malice : on y proposoit à Soliman de convenir avec la France, pour attaquer en même tems la Maison d'Autriche par deux endroits; & pour lui rendre cette correspondance plus nécessaire, on l'avertissoit en secret que la Hongrie qu'il venoit de conquérir, lui échapperoit sans doute l'été suivant, s'il donnoit loisir à l'Empereur de tirer ses forces de Sicile, de Naples, de Milan & des Pays-Bas, & de les joindre à l'armée formidable que la Diette de Ratisbonne ne manqueroit pas de lui accorder; au lieu que si Sa Hautesse vouloit s'engager à marcher en personne au printemps avec trois cens mille hommes, pour entrer dans l'Allemagne, le Roi se jetteroit dans le Duché de Milan avec cinquante mille hommes, & tiendroit occupées par cette diversion les forces de l'Empereur,

durant que Sa Hauteſſe prenant au dépourvu les Allemands, & les trouvant diviſés ſur la religion, en auroit auſſi bon marché qu'elle avoit eu des Hongrois la campagne précédente. (*Extrait de la négociation d'Olivier à Ratisbonne.*) (N. D. L.)

(4) « Il eut en cette négociation, dit Brantôme, de très-grandes peines : il lui fallut » combattre contre les ſecrettes menées de » l'Empereur qu'il faiſoit à Conſtantinople, » contre les fermes réſolutions des Vénitiens, » contre les mauvaiſes volontés des Bachas, » & qui plus eſt, contre l'arrogance & in- » conſtance de Soliman, qui maintenant lui » promettoit, maintenant ſe dédiſoit : mais » il alla, il vira, il trotta, il traita, il mo- » nopola, & fit ſi bien, & gagna ſi bien le » Capitaine des Janiſſaires de la porte du » Grand-Seigneur, l'entretint ſouvent, & ſe » rendit ſi agréable à lui, qu'il eut de lui » enfin ce qu'il voulut ; & emmena Barbe- » rouſſe avec cette belle armée, que plu- » ſieurs qui vivent encore, ont vue en Pro- » vence & à Nice..... Le Grand-Seigneur » commanda au départir à Barberouſſe, d'o- » béir du tout en tout au Capitaine Paulin, » & ſe gouverner par ſon Conſeil à faire la

» guerre aux ennemis du Roi felon fon vou-
» loir; en quoi il fçut très-bien s'en faire
» accroire : car Barberouffe n'ofa jamais
» attaquer ni faire mal à aucuns Chrétiens.
» Il étoit très-honorable, magnifique, fplen-
» dide, grand dépenfier en fa charge (*de*
» *Général des Galères*), très-libéral & trop;
» car il eft mort pauvre, encore qu'il eût
» fait de beaux butins en fon tems, mais
» il dépenfoit tout, tant il étoit magnifique.
» Je lui ai ouï dire, & d'autres avec moi,
» car il ne s'en feignoit point, & en faifoit
» gloire, qu'étant extrait de bas lieu, les
» guerres de Piémont & de Milan émuës,
» il y eut un Caporal d'une compagnie,
» paffant par le bourg dudit Poulin, & s'ap-
» pelloit la Garde, du depuis il en voulut
» porter le nom, qui le voyant jeune enfant
» d'efprit & de bonne façon, le demanda
» à fon père pour le mener avec lui; le père
» le lui refufa; mais il fe dérobe de père &
» s'en va avec le Caporal qu'il fervit de
» goujat environ deux ans, & puis le voyant
» de bonne volonté, lui donna l'arquebufe,
» & le fit fi bon foldat, qu'il parut toujours
» pour tel, puis fut Enfeigne & Lieutenant,
» puis Capitaine : Ah ! qu'il s'eft vu fortir
» de très-bons foldats de ces goujats ! »

Ce grand homme se distingua encore plus par son rare talent pour les négociations, que par ses exploits militaires. Envoyé en Ambassade à Venise, il exposa dans le plus grand jour les mystères de la politique de l'Empereur, qui sous prétexte de maintenir la liberté de l'Italie, acheveroit de l'opprimer par une insupportable servitude. Il représenta, dit un Auteur moderne, d'après Paul Jove, les villes du Duché de Milan, autrefois si florissantes, non-seulement ruinées par les impôts excessifs, mais encore exposées à tous momens à l'insolence des soldats Espagnols, qui les désoloient faute d'être payés de leur solde. Il introduisit les bourgeois de ces places frontières, pleurant à chaudes larmes, & regrettant la domination Françoise, après s'être révoltés contre elle avec tant d'imprudence. Il ajouta que Florence gémissoit sous l'esclavage des Médicis; que Sienne recevoit la loi d'une garnison Espagnole; que Luques ne conservoit plus que l'ombre de sa première liberté, puisqu'elle étoit obligée de payer tous les ans l'argent que lui demandoient les Gouverneurs de Milan, sous couleur de contribution; que les Royaumes de Naples & de Sicile étoient si maltraités, qu'ils souhaitoient de changer de Maîtres, quand même

ils devroient tomber ſous la tyrannie des Infidèles; & que les Pays-Bas ne voyoient plus d'autre reſſource à leurs maux, que le changement de religion. Que les Eſpagnols ſacrifioient à leurs intérêts toutes les conſidérations divines & humaines; & que leurs promeſſes confirmées par des ſermens exécrables, ne les avoient pas empêchés de violer une trêve ſolemnelle par le meurtre de deux Ambaſſadeurs; que l'auguſte Compagnie devant laquelle il avoit l'honneur de parler, venoit d'éprouver elle-même l'infidélité de l'Empereur, qui voyant la République de Veniſe dans une extrême diſette de bled, lui avoit refuſé, nonobſtant l'alliance, la permiſſion d'en acheter dans la Pouille & dans la Sicile, & l'avoit ainſi réduite à la néceſſité de recourir à l'Empereur des Turcs, qui, plus humain que celui des Chrétiens, l'avoit ſoulagée dans ſon indigence; que ſi le Sénat vouloit ſe venger de cette dureté, il n'en trouveroit jamais de plus favorable occaſion que celle d'entrer préſentement en ligue avec le Roi; que Sa Majeſté offroit de remettre entre les mains de la République l'importante fortereſſe de Marano. Si Paulin ne réuſſit pas dans ſa négociation, ce fut parce que le Chiaoux Jumusbey, qui avoit ordre de le

feconder, fe laiffa corrompre par les Emiffaires de la Maifon d'Autriche. (N. D. L.)

(5) Il y a beaucoup d'apparence, comme le remarque judicieufement l'Auteur de la nouvelle Hiftoire de France, que fi un Prince auffi habile que Charles V avoit employé fon adreffe, fa politique, l'autorité qu'il s'étoit acquife en Allemagne, à y détruire le Luthérianifme, au lieu de s'en fervir contre la France, il en feroit venu à bout; mais il regardoit la puiffance de cette Monarchie, comme l'unique obftacle qu'il avoit à vaincre pour parvenir à fon but principal, qui étoit de fe rendre l'arbitre de toute l'Europe, après quoi il s'affuroit de venir à bout des Proteftans & des Turcs, & fe flattoit que dans cette vue, tout étoit permis à fon ambition. (N. D. L.)

(6) Un fcrupule très-déplacé empêcha François I[er] de profiter de cette expédition d'Alger pour fe faire raifon par la voye des armes, de l'horrible attentat commis dans la perfonne de fes Ambaffadeurs. Une autre faute qu'il fit, fut de laiffer à l'Empereur le tems de raffembler fes forces après la malheureufe iffue de cette expédition : la flotte de Charles avoit été attaquée d'une fi furieufe

tempête, qu'elle fit périr quinze galères, quatre-vingts-fix vaiſſeaux, une partie de l'artillerie, les ſoldats, la plupart des matelots, & preſque toutes les munitions de bouche.

(N. D. L.)

(7) On ne pardonne pas à Rapin Thoyras d'avoir avancé que ce qui choquoit le plus Henri contre François I[er], c'eſt qu'il s'étoit enfin apperçu que toutes les promeſſes que le Roi de France lui avoit faites de renoncer comme lui à l'autorité du Pape, n'avoient eu pour but que de l'amuſer. Voilà des promeſſes qui ne s'accordent guères avec les ſoins que prit François I[er], pour empêcher que ſes ſujets n'adoptaſſent les nouvelles opinions, ni avec tous les mouvemens qu'il ſe donna pour détourner Henri du deſſein qu'il avoit formé de ſe ſéparer de l'Égliſe, & pour l'engager à y rentrer, lorſqu'il s'en fut ſéparé. (N. D. L.)

(8) Langei informé de ce plan d'attaque oſa repréſenter à Sa Majeſté avec la liberté que ſes longs ſervices lui avoient acquiſe, que l'on ne devoit attaquer ni l'Eſpagne en général, ni le Rouſſillon en particulier, pour deux raiſons; l'une que ſi on y alloit foible, on n'y feroit aucun progrès; & que ſi on

y alloit fort on feroit en peu de jours affamé : l'autre que l'Empereur étoit en Efpagne avec fes meilleures troupes que la tempête y avoit jettées d'Alger ; & que quand on ne les augmenteroit pas en y mêlant de nouveaux foldats, elles fuffiroient pour défendre le Rouffillon, qui étoit d'ailleurs la plus inacceffible province par où la Maifon d'Autriche pouvoit être attaquée, aulieu que fi Sa Majefté partageoit fes forces en deux corps, & les faifoit entrer en même tems dans le Duché de Milan, où les troupes qu'on en avoit tirées pour l'entreprife d'Alger n'étoient pas encore revenues, & dans les Pays-Bas dont on avoit affoibli les garnifons pour les envoyer en Hongrie, elle s'empareroit de la meilleure partie de ces provinces en une feule campagne ; mais des avis fi fages ne furent point écoutés, & on ne fut pas longtemps fans s'en repentir. (N. D. L.)

(9) Le Connétable étoit alors difgracié : François I ne pouvoit lui pardonner de s'être laiffé tromper par Charles-Quint : ce fut d'après fes confeils qu'il fe conduifit, & on a vu combien il fut dupe de fa franchife & de fa loyauté. D'ailleurs François I avoit encore un autre grief contre le Connétable ;

c'étoit ſon dévouement aux intérêts particuliers du Dauphin. Une intrigue de Cour racontée dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville irrita le Roi. Les ennemis du Connétable (& il (a) en avoit beaucoup) achevèrent d'indiſpoſer ce Monarque : Montmorency ne recouvra ſon crédit que ſous le règne de Henri II. Ces détails ſe trouveront dans les Mémoires de Vieilleville.

(10) Quelque tems après d'Annebaut remplaça Chabot de Brion dans la charge d'Amiral. Philippe Chabot frère puiſné du Baron de Jarnac avoit été élevé auprès de François I avec Montmorency. Il fut le ſeul qui ne plia point ſous le crédit du Connétable. Ils vivoient enſemble dans la plus parfaite égalité. Mais comme on l'a remarqué dans l'obſervation précédente, ils étoient attachés à deux partis oppoſés. A cette époque la guerre

(a) Il avoit contre lui tout le parti de la Ducheſſe d'Eſtampes. Montmorency s'étoit attaché à Diane de Poitiers, depuis Ducheſſe de Valentinois. Le crédit de la première déclinoit ; & celui de l'autre augmentoit de jour en jour. La Ducheſſe d'Eſtampes profita des circonſtances. Elle avoit à ſe venger elle-même, & à venger l'Amiral Chabot ſon ami, que le Connétable avoit perſécuté ; auſſi lui nuiſit-elle de tout ſon pouvoir.

alloit renaître. François I comptant fur une trêve qui devoit durer dix ans, s'étoit livré à des dépenfes de toute efpèce. L'argent manquoit. François rongé de chagrins eut d'abord recours aux Financiers. Cette foible reffource fut bientôt épuifée. Le luxe exceffif de plufieurs Seigneurs de la Cour, que le Monarque avoit comblés de bienfaits lui donna de l'humeur. L'Amiral étoit du nombre de ces Seigneurs. François I lui en fit de vifs reproches. Chabot répliqua fiérement *qu'on pouvoit lui faire fon procès, qu'il n'avoit rien à craindre, ni pour fa vie, ni pour fon honneur.* Dans ces circonftances Montmorency venoit de commettre en politique les plus lourdes fautes. Craignant que l'Amiral, dont le crédit balançoit le fien, n'éclairât le Roi, il eut foin d'envenimer fa réponfe qu'on vient de lire. Le Chancelier Poyet dévoué au Connétable fit nommer des Commiffaires. Le procès de l'Amiral fut inftruit. Poyet n'épargna rien pour le perdre. Mais les motifs fur lefquels on condamna l'Amiral, étoient fi minucieux, que Chabot, fecondé par les larmes de la Ducheffe d'Etampes, obtint du Roi des Lettres d'abolition. François I en les lui accordant, lui demenda *s'il fe croyoit encore fûr de fon innocence;* l'Amiral répondit avec mo-

destie *qu'il avoit appris dans sa prison qu'il n'y avoit personne qui s'en put vanter devant son Roi, non plus que devant son Dieu.*

On réintégra l'Amiral dans ses biens & honneurs. Ce fut un coup de foudre pour le Connétable qui se retira dans ses terres. Chabot obtint alors qu'on travaillât à la revision de son procès. Poyet en devint la victime. L'Amiral & la Duchesse d'Etampes l'accusèrent de concussion. Chabot mourut peu de tems après; il n'eut pas la consolation de voir Poyet, son ennemi (a), degradé (b) solemnellement de sa dignité, &

(a) Belleforest, dans son Hist. de France, Tome II, p. 1512, après avoir énoncé les chefs d'accusation portés contre le Chancelier Poyet, s'exprime ainsi : « Tant » s'en fault qu'il peust averer son innocence, que plu- » tôt il accrust son infamie, & accusé & convaincu » d'infinies exactions, concussions & injustices, il feit » amende honorable, & fut condamné à prison perpe- » tuelle; le Roy estant fort irrité contre les Juges qui » ne l'avoient faict mourir suivant ses forfaits & dé- » merites ».

(b) Ribier, dans ses Lettres & Mémoires d'Etat, Tome I, p. 561, nous a conservé les Lettres que Poyet écrivit au Roi, au Cardinal de Tournon & à l'Amiral, quelque tems avant sa dégradation. Voici celle qu'il adressa à l'Amiral. Elle suffira au Lecteur pour le mettre à même d'apprécier le caractère de Poyet.

remplacé par Montholon que ses vertus ont fait surnommer dans notre Histoire l'*Aristide François*.

(11) Ces troupes après avoir porté la désolation dans tout le Brabant, s'avancèrent jusqu'à Anvers; le jeune Prince d'Orange les ayant atteint au bourg de Hœstrat, il leur livra bataille & la perdit. On enleva aux ennemis leurs canons, leurs enseignes, leurs bagages, & on leur fit plus de quatorze cens prisonniers. Rossen (a) auroit pu pousser plus loin ses conquêtes; mais il se laissa

» Monsieur, la tribulation insupportable en laquelle » vous sçavez que je suis contraint de vous importuner » d'avoir mon pauvre affaire pour recommandé envers » le Roy, & le supplier pour l'honneur de la Passion » de Dieu, qu'il me veuille laisser aller en ma maison, » où il pourra user de ma personne à son plaisir & vo- » lonté, sans vouloir souffrir que je sois ainsi mené & » conduit, ny mis en lieu de sujetion pour ma per- » sonne, laquelle sçavez estre affligée par maladie. » Monseigneur, ayez pitié de celui qui souffre plus » qu'il ne peut vous mander.

Votre Serviteur G. POYET ».

A Argilly, 3 Aoust 1542.

(a) C'est ainsi que l'Abbé Lambert l'appelle : car dans les différentes éditions du Texte de du Bellay, il est nommé Van-Ros & Van-Rosson.

corrompre par l'argent qu'il reçut des marchands d'Anvers & de ceux de Louvain.
(N. D. L.)

(12) On a vu dans les Mémoires de du Bellay qu'à cette époque nos militaires s'écartoient souvent des règles de la subordination & de la discipline. En lisant l'anecdote suivante, qu'on trouve dans la vie (a) de Gaspard de Coligny, sans doute on admirera ce jeune Seigneur; mais on concevra en même tems une opinion bien défavorable de la plupart de ses contemporains. La ville d'Arlon ayant été prise d'assaut, le vainqueur s'abandonna aux plus grands excès. Coligny (b) faisoit ses premieres armes. Une fille d'une rare beauté tombe entre ses mains. Fondant en larmes elle se jette à ses pieds: elle le prie de lui sauver l'honneur. Coligny naturellement généreux, la relève & la console. Sur les informations qu'elle lui donne il veut la réunir avec une de ses tantes qui, quoique plus âgée, étoit encore belle. Coligny arrache cette dernière des bras d'un

(a) Vie de Gaspard de Coligny. A Cologne, chez Marteau, 1591, in-12, p. 18, &c.

(b) C'est ce Gaspard de Coligny, si connu sous le nom de l'Amiral.

Officier François qui s'apprêtoit à l'outrager. Il confie la nièce & la tante à un de ses gens & leur fournit une escorte pour les conduire dans un couvent à quelques lieues d'Arlon. L'escorte est rencontrée par un détachement François. Ceux qui le commandent, voyant de belles femmes, maltraitent l'escorte, la mettent en fuite, s'emparent des deux victimes, & assouvissent sur elles leur brutalité. Coligny irrité porte ses plaintes au Duc d'Orléans, second fils de François I. Ce Prince jeune encore, n'est pas d'abord indigné comme il auroit du l'être de l'atrocité de l'attentat. Coligny revient à la charge; & les coupables sont punis sévérement. Les deux infortunées plongées dans le désespoir demandent à prendre le voile. Coligny paye leur dot; & depuis elles ne traînèrent que des jours languissans.

(13) On lit dans quelques-unes de nos Histoires que le Roi ne pouvant se renforcer d'autres troupes que de celles du Duc d'Orléans, écrivit à ce Prince d'en mener une partie devant Perpignan, le leurrant de l'espérance d'une bataille, pour lui faire supporter avec moins de chagrin un ordre si fâcheux. D'où provenoit donc la colère du

Roi contre le Prince ſon fils, s'il n'eut fait qu'exécuter ſes ordres? Tous les Auteurs attribuent à l'imprudence du Duc d'Orléans la perte du Duché de Luxembourg. L'Auteur des Annales de France s'eſt également trompé, lorſqu'il a dit qu'après la priſe de Luxembourg, nos Lanſquenets eurent ordre de prendre la route du Rouſſillon. (N. D. L.)

(14) Antoine Deſprès de Montpezat naquit à Montpezat en Querci : il étoit fils de Jean de Lettes dit Deſprès & de Françoiſe de Verdun : élevé avec François I, on a vu qu'il fut un des ôtages donnés à Henri VIII pour la ſûreté du payement des ſommes ſtipulées lorſque ce Monaque nous rendit Tournay. Ces faits ſeuls dementent le roman repeté par quelques modernes ſur l'obſcurité de ſa naiſſance (a). Ce ne fut point, comme on l'a dit, après la bataille de Pavie que François I le connut. Montpezat en étoit chéri avant cet événement. Il eſt vrai que les ſervices que lui rendit Montpezat dans cette circonſtance, lui meritèrent la reconnoiſſance de ce Prince. Sa bravoure le fit parvenir aux

(a) La famille de Montpezat étoit déjà illuſtre dans le Querci : elle avoit fourni un Cardinal, & pluſieurs Evêques.

premiers

premiers grades militaires. On doit ſe rappeller ſes exploits à Foſſan & dans la Provence. Montpezat propoſa le ſiége de Perpignan. Le projet auroit réuſſi s'il n'eut pas été éventé; mais, a remarqué un moderne (a), *le ſecret toujours mal obſervé ſous ce règne, & dont le défaut fit échouer tant de grandes entrepriſes, fit encore échouer celle-cy.* Le Dauphin déſolé demanda une victime; & ce fut Montpezat. François I l'exila dans la terre qui portoit ſon nom. Six mois après, le Roi, convaincu de ſon injuſtice, le rappella, & le nomma Maréchal de France. Montpezat ceſſa bientôt de ſervir, une ſanté épuiſée l'en empêcha. Il mourut en 1554.

(15) Le peu de ſuccès qu'eut cette entrepriſe, cauſa la diſgrace de Montpezat. Le Roi & la Reine de Navarre y contribuèrent; parce qu'il s'étoit fortement oppoſé aux inſtances qu'ils avoient faites, pour engager le Roi à attaquer plutôt la Navarre que le Rouſſillon. Il faut cependant convenir qu'il étoit facile à Montpezat de ſe juſtifier : on lui avoit promis que la place ſeroit inveſtie

(a) Hiſtoire du Querci, par M. de Cathala-Coture, Tome I, p. 375.

de bonne heure par un nombreux corps de cavalerie, précaution que l'on négligea de prendre. Il avoit été réglé que l'armée marcheroit en toute diligence pour surprendre la place dont les murailles étoient encore à l'antique, & dont les bastions ne se protégeoient point. Il se passa un tems infini, avant que les troupes fussent rassemblées, & que l'on eut fait les provisions nécessaires pour leur subsistance : mais par un excès de molesse impardonnable, les Courtisans vouloient être assurés de pouvoir vivre au siége comme ils auroient fait à la Cour ; on conçoit combien ces apprêts occasionnèrent de retards. C'est ce que nous apprennent Paul Jove, Paradin & Beaucaire (a).

(16) Paul Jove, & après lui Dupleix, rapportent une particularité trop glorieuse à la mémoire de François I, pour ne pas l'inférer ici. Les Italiens ayant enlevé grand nombre de femmes Espagnoles pour en tirer rançon, les Espagnols s'en plaignirent. Les Italiens répondoient que les Espagnols, à la prise de Rome, ne s'étoient pas contentés de mettre les femmes à rançon : mais qu'ils avoient arraché les enfans des

(a) Lisez Beaucaire, p. 731.

mammelles de leurs mères pour les faire racheter à leurs parens. Le Roi généreux envers ses ennemis mêmes, tira de ses coffres une somme d'argent qu'il donna aux Italiens, pour le rachat des prisonnières Espagnoles. Il les rendit, ou fit réconduire à leurs maris & à leurs parens. (N. D. L.)

(17) Le Roi avoit imposé vingt-quatre livres sur chaque muid de sel qui se débiteroit dans tout son Royaume; les Rochellois persuadés qu'ils devoient être exempts de cet impôt, à cause des privilèges qui leur avoient été accordés, & que Sa Majesté avoit elle-même confirmés, lors de son avènement à la Couronne, refusèrent de le payer, & chassèrent les Commis qui le percevoient. (N. D. L.)

Le Comte de Jarnac, Gouverneur de cette ville, cherchant à appaiser la sédition, y fit entrer des troupes. Les Rochellois prirent les armes, & massacrèrent les soldats. Peu s'en fallut que le Comte de Jarnac n'y perdît la vie.

(18) Ce trait de la vie de François I est si honorable pour sa mémoire que nous croyons

faire plaisir au Lecteur, en lui mettant sous les yeux le récit de Belleforest (a).

« Il leur enjoignit outre ce d'obeir au Sei-
» gneur ds Jarnac leur Gouverneur, comme
» encor il commanda à iceluy de Jarnac de
» les bien & doucement traiter, & ne leur
» donner occasion de se justement complain-
» dre, voulant que la garnison mise en la ville
» en sortist, pour n'altérer en rien les privi-
» leges des citoyens. Je vous laisse à penser
» quelle joye ce fut à ce peuple d'ouyr un
» arrest tant hors d'espérance de la bouche
» d'un grand Roi, lequel ils pensoient n'estre
» venu que pour leur accablement & ruine,
» eu égard aux séveres responses faictes par
» luy auparavant, à la gendarmerie conduite
» tant dedans la Rochelle qu'ès terres voi-
» sines, & au saisissement des personnes &
» des armes; plus grande fut encore la lies-
» se, oyans sonner les cloches, qui avoient
» esté trois jours sans sonner, & voyans que
» le Roy souppant avec les citoyens, ne vou-
» lut qu'autre le servist que les Rochellois,
» fiant sa vie entre leurs mains, & souffrant
» qu'ils feissent la *crédence* de son boire &
» de son manger. »

(a) Hist. de France, Tome II, p. 1514.

(19) Selon Beaucaire, les ſoldats qui ſortoient de la première voiture furent d'abord maſſacrés ; ce qui eſt faux ; il n'y en eut qu'un de tué, les autres gagnèrent la place, pendant que leurs compagnons ſe ſaiſirent du corps de garde. Cet Ecrivain ne fait ordinairement que traduire du Bellay ; il auroit bien dû le faire toujours. Paradin rapporte qu'un des ſoldats qui étoient cachés dans le foin, ayant malheureuſement laiſſé tomber ſon épée, le bruit qu'elle fit en tombant donna l'allarme au corps-de-garde ; & que tous les ſoldats qui étoient dans les voitures furent maſſacrés ; il devoit dire à l'exception de ceux qui ſe ſauvèrent, & ajoûter qu'ils ſe rendirent auparavant maîtres des portes.

Fin des Obſervations du neuvième Livre, & du vingtième Volume.

